



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 152 N° 044
Le lundi 27 octobre 2025

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

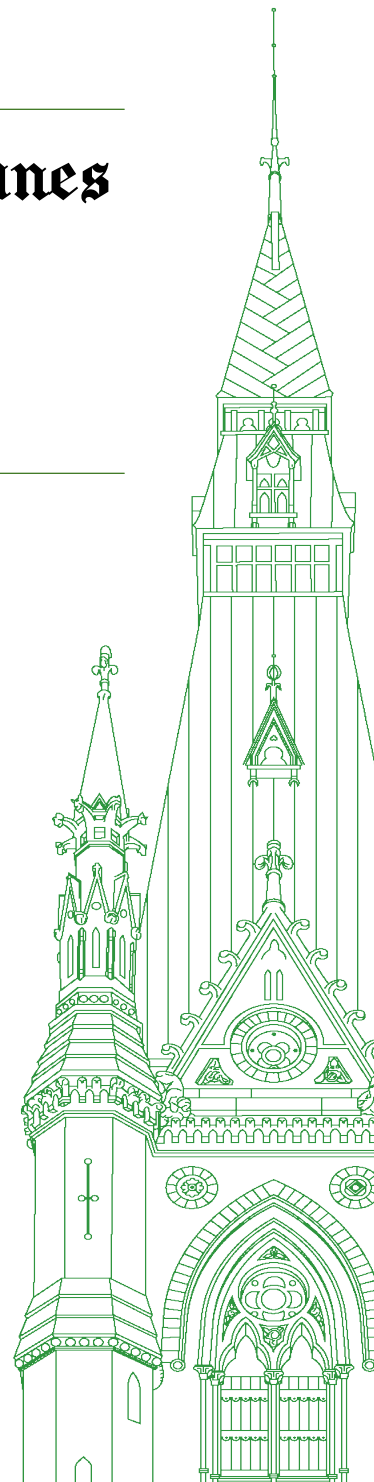


TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 octobre 2025

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

• (1100)

[Français]

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ) propose que le projet de loi C-245, Loi modifiant la Loi sur le multiculturalisme canadien (non-application au Québec), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, je suis fier d'entamer le débat sur le projet de loi C-245, que j'ai déposé au nom du Bloc québécois.

Notre projet de loi a pour effet d'exclure le Québec du multiculturalisme canadien afin que le Québec puisse appliquer son propre modèle d'intégration des immigrants. C'est simple: c'est un projet de loi d'un seul article qui stipule que la Loi sur le multiculturalisme canadien ne s'applique pas au Québec. Ce projet de loi est largement inspiré du travail de mon collègue le député de Montcalm qui a déposé le projet de loi C-393 à la 42^e législature et le projet de loi C-226 à la 43^e législature, c'est-à-dire en 2018 et en 2020.

Pourquoi revenons-nous à la charge avec ça encore une fois aujourd'hui? C'est parce qu'on a un contexte qui a encore changé. Cette fois-ci, avec le nouveau contexte québécois, le projet de loi prend un sens encore plus important. Mes collègues à la Chambre ne le savent peut-être pas, mais, le 28 mai 2025, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n^o 84 qui a fait en sorte de doter le Québec de son propre modèle d'intégration, avec la Loi sur l'intégration à la nation québécoise. C'est donc plus clair que jamais que le Québec a son propre modèle d'intégration, qui n'est pas celui du multiculturalisme canadien. D'ailleurs, le jour du vote, l'Assemblée nationale adoptait également la motion suivante:

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la nation québécoise étant une société d'accueil distincte, elle possède son propre modèle, l'intégration nationale;

QU'elle énonce que le modèle québécois d'intégration favorise la cohésion sociale et s'oppose à l'isolement et au communautarisme;

QU'elle affirme que le modèle de l'intégration nationale est distinct du multiculturalisme canadien.

Je voudrais commencer par expliquer d'où vient le multiculturalisme canadien. Pour en arriver là, il faut reculer jusqu'à 1867, au début de la Confédération. Au Canada français, on a justifié la Confédération auprès de la population en lui vendant ça comme un pacte entre deux peuples fondateurs, les anglais et les français, en

oubliant les Premières Nations. Beaucoup de monde a voulu croire à cette fable des deux peuples fondateurs et égaux qui marchent main dans la main dans la joie, au point où nombre de Canadiens français ont envisagé de s'établir en Ontario et dans l'Ouest canadien. Certains sont même allés jusqu'à le faire. Ils ont voulu vivre ce rêve des deux peuples fondateurs égaux et amis.

Or la pendaison de Louis Riel a été le signal brutal que jamais le Canada n'accepterait une présence francophone significative dans le reste du Canada. Cela valait aussi pour les Premières Nations, car Louis Riel travaillait et vivait en communauté avec les Métis et les Premières Nations. Le seul endroit où le français serait toléré serait dans la province bilingue du Bas-Canada, où il devait se cantonner. C'est le message qui a été envoyé à ce moment-là et c'est celui qu'on en a retenu. Dès lors, mes ancêtres ont commencé à comprendre que le Québec était le seul foyer national des Canadiens français, le seul endroit où ils pourraient être véritablement chez eux et en sécurité. Cela a été confirmé au fil du temps par l'interdiction du français dans à peu près toutes les provinces canadiennes, surtout en matière d'enseignement dans les écoles puisqu'on a fermé les écoles francophones.

Tranquillement, plutôt que de se définir comme Canadiens français, les Canadiens français qui habitaient au Québec ont fini par se définir en tant que Québécois et par vouloir aménager leur demi-État. On a vu la création de sociétés comme Hydro-Québec, la nationalisation de l'électricité, la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Tous ces moyens ont été des moyens d'affirmation nationale qui s'inscrivaient dans la perspective de la transition du Canadien français vers l'identité québécoise. Certains ont même commencé à revendiquer que cette province, qui était bilingue de fait, puisse devenir francophone avec la loi 22, suivie de la loi 101. On a même rêvé d'en faire un pays. Cela dérangeait bien du monde au Canada anglais parce que, pour eux, les Canadiens français et les Québécois étaient des porteurs d'eau, et il n'était pas question que ça change.

• (1105)

Tout ça a mené à la commission Laurendeau-Dunton, qui a failli mener à la reconnaissance de la dualité linguistique et culturelle, qu'on appelait à ce moment-là le biculturalisme. Il est arrivé quelque chose pour bloquer ça: Pierre Elliot Trudeau. Il a accepté le bilinguisme linguistique, mais pour ce qui est de reconnaître la culture canadienne-française et la culture québécoise, qui était en train de devenir cela au Québec, il n'en était pas question. Il fallait combattre l'affirmation du Québec. Dorénavant, ce serait le multiculturalisme. Nous passons, collectivement, comme Québécois, du statut imaginé de peuple fondateur au déni de notre existence même en tant que Québécois. C'est ça le choc qu'il y a eu en raison de la politique multiculturaliste instaurée par Pierre Elliot Trudeau.

Affaires émanant des députés

C'est aussi ça qui est au cœur du rejet de la Constitution de 1982 par le Québec. Cela a été rejeté non seulement par le premier ministre de l'époque, René Lévesque, mais aussi par tous les premiers ministres qui ont suivi par la suite. Cela a été au cœur de l'échec de l'accord du lac Meech et de l'accord de Charlottetown. Les Québécois n'ont jamais accepté cette trahison. Le modèle canadien ne reconnaît pas l'existence même des Québécois ni celle des peuples autochtones, soulignons-le par ailleurs. En fait, selon la doctrine multiculturaliste, cela n'existe pas, des peuples fondateurs, et cela n'existe pas, une société d'accueil. C'est comme si les nouveaux arrivants s'installaient sur une terre vierge appelée le Canada, où il n'y a pas d'histoire, pas de culture, pas de valeurs. C'est une vraie tour de Babel.

Le Canada instrumentalise et folklorise les cultures d'ailleurs en les figeant dans le temps et en invitant les gens qui arrivent ici à se définir par leur pays d'origine, plutôt que par leur pays d'accueil. Qu'on soit ici depuis une génération ou depuis 10 générations, on est un immigrant et on va rester un immigrant. Ce sont des exilés pour l'éternité.

Comment fait-on pour bâtir une cohésion sociale, une solidarité sociale, une société où on partage des valeurs et une vision commune de l'avenir, alors qu'on glorifie l'isolement des communautés? Moi, je ne le sais pas. Le multiculturalisme canadien est une dérive qui a permis à Justin Trudeau d'aller jusqu'à inventer, en 2015, que le Canada était le premier pays postnational, comme si les Québécois ne formaient pas une nation. Si le Canada désire être un pays postnational, c'est son affaire. Nous, au Québec, nous sommes une nation à part entière et nous n'avons pas l'intention de nous faire noyer là-dedans. La nation québécoise n'existe pas ailleurs dans le monde et notre statut provincial nous laisse dans une dangereuse position de faiblesse face à un État central contrôlé par la majorité canadienne. Le multiculturalisme est une dérive et la dérive s'aggrave encore plus à notre époque, alors que, par exemple, des Canadiens supposément progressistes vont même jusqu'à remettre en question le bilinguisme. Le prétexte, c'est que cela pourrait empêcher l'émancipation de plusieurs personnes qui parlent plusieurs langues, mais pas le français.

L'exemple le plus probant et le plus récent de ça est le recul en ce qui a trait aux nominations de francophones à certains postes où c'est obligatoire d'avoir à tout le moins une connaissance du français et de l'anglais. Par exemple, on n'a qu'à penser à la nomination de Mary Simon comme gouverneure générale du Canada, et ce n'est pas du tout un cas isolé.

Dans le Canada multiculturaliste d'aujourd'hui, le français est en train d'être transformé en obstacle à la diversité, comme si le français ne faisait pas partie de la diversité, surtout dans un contexte nord-américain qui est une mer anglophone. Le multiculturalisme est non seulement un modèle qui ne fonctionne pas au Québec, mais c'est un modèle qui est en rivalité directe avec la volonté du Québec, comme je l'ai mentionné plus tôt. Il est rivalité avec la loi en matière d'intégration nationale dont le Québec s'est doté. C'est une politique dont nous devons nous affranchir si nous voulons continuer d'avoir une immigration réussie au Québec. C'est ça qui est en filigrane derrière la loi 101, la loi 96 ou même la loi 21. Ouvrir les bras aux immigrants et leur dire que nous voulons qu'ils fassent partie de la nation québécoise, c'est ça l'objectif de ces lois-là.

Il ne faut pas confondre l'opposition au multiculturalisme canadien avec l'opposition à la diversité ethnique et culturelle. C'est sou-

vent ça que nos adversaires vont nous faire miroiter. Ils vont essayer de confondre les esprits en ce qui concerne la diversité culturelle et ethnique et la politique canadienne du multiculturalisme, qui est toxique pour le Québec. La nation québécoise est composée de gens issus de toutes sortes d'origines et de cultures. Toutefois, en tant que Québécois, nous partageons une culture commune, qui s'enrichit grâce à l'apport de ces gens qui arrivent de l'étranger et qui se joignent à notre culture québécoise. Cela fait 400 ans que cela dure et ça va continuer à l'avenir.

• (1110)

On va se le dire, le Québec n'est pas figé dans le temps. Nous sommes en 2025. Le Québec n'est pas le Québec de la Nouvelle-France. C'est la preuve que nous sommes façonnés par notre géographie, notre climat, notre histoire, mais aussi par les personnes qui arrivent d'ailleurs et qui viennent se joindre à la nation québécoise.

Nous ne demandons pas aux gens qui arrivent ici de mettre leurs origines aux poubelles. Nous ne leur demandons pas de renier ce qu'ils sont en arrivant ici, au contraire. Ce que nous voulons, c'est maximiser les occasions d'échange entre les gens issus de l'immigration et la société d'accueil, de façon à ce que le sentiment d'appartenance envers la société d'accueil se développe progressivement et que les gens se sentent de plus en plus Québécois. Ce n'est pas non plus un processus à sens unique. Ça va dans les deux sens. C'est inévitable et c'est même souhaitable que les gens qui arrivent influencent aussi ceux qui sont déjà ici. Dans le fond, nous donnons et nous recevons tout à la fois.

Cependant, nous ne voulons pas non plus que les gens soient d'éternels immigrants. C'est ce qui est fondamental dans le concept de la politique québécoise d'intégration. Nous ne voulons pas que les enfants et les petits-enfants des nouveaux arrivants soient encore considérés comme des immigrants. Nous voulons qu'ils soient des Québécois à part entière, des gens pleinement intégrés qui viennent s'ajouter à ce que nous sommes comme peuple québécois.

Je vais donner juste un exemple qui veut tout dire: Mary Travers. Qui est Mary Travers? C'est une fille d'immigrant irlandais que nous connaissons sous le nom de « La Bolduc ». Y a-t-il quelqu'un que nous considérons comme plus Québécois que La Bolduc? Quand on parle de la musique traditionnelle québécoise, la première personne à qui on pense, c'est elle. Elle est la référence. Pourtant, sa musique était influencée par ses origines irlandaises. Ensuite, elle a évidemment été influencée par la culture québécoise, qui était partout autour d'elle. À l'époque, on pouvait parler de culture canadienne-française. Par la suite, elle a mélangé ça. Ça a permis d'influencer toute la société québécoise. Ça reste encore aujourd'hui dans ce qu'est notre musique traditionnelle. C'est magnifique.

Il n'y a pas que le cas de Mary Travers. C'est pareil dans plein de domaines aujourd'hui. Pensons aux films de Ricardo Trogi, qui est d'origine italienne; à la musique de Chafik, du groupe Loco Locass, qui est d'origine libanaise; aux histoires de Boucar Diouf, qui est d'origine sénégalaise. Ce ne sont pas les seuls. Il y a plein d'autres. Ce sont tous des exemples de réussite de gens qui font intégralement partie de la nation québécoise, qui ont modifié et influencé ce que nous sommes comme Québécois. Ils ont influé sur notre culture et notre imaginaire collectif. Je trouve ça extraordinaire. Bref, c'est le modèle québécois du vivre-ensemble et ça fonctionne.

En revanche, le multiculturalisme canadien, c'est vivre l'un à côté de l'autre, sans plus. Surtout, c'est rendre les Québécois invisibles et invalider notre statut comme nation. Ça, ça ne passe pas.

Puisque le Québec s'est justement récemment doté de sa propre loi sur l'intégration nationale, il est évident que notre propre loi sur l'intégration nationale doit avoir préséance sur la Loi sur le multiculturalisme canadien. Sinon, ça ne fonctionnera pas. Les deux modèles sont en contradiction.

Le moyen le plus facile d'y parvenir serait d'adopter le projet de loi C-245. Ce serait de laisser le Québec se définir par lui-même, décider qui nous sommes par nous-mêmes pour notre propre bien. D'un point de vue, c'est peut-être aussi pour le bien du Canada. Un Québec qui s'épanouit et qui vit bien pourrait permettre au Canada de regarder ce qui s'y fait et de s'en inspirer un peu. Cela pourrait se produire. Cela pourrait aussi permettre au Canada de se doter de son propre modèle, qui ne serait peut-être pas celui du Québec ou du multiculturalisme, mais qui le définirait lui-même.

L'avantage de ce projet de loi, c'est que nous n'attaquons pas le Canada; nous n'attaquons pas les Canadiens. Nous n'empêchons même pas les Canadiens de garder leur politique de multiculturalisme. Cela vient juste permettre au Québec de se doter de son propre modèle d'intégration. Qu'on nous laisse être nous-mêmes.

Notre projet de loi est particulièrement intéressant parce qu'il propose un modèle de vivre-ensemble réjouissant, épanouissant, qui ne peut être que positif. Normalement, à mon sens, un projet de loi comme ça devrait être une formalité. Tous les partis devraient voter en sa faveur. En plus, il permet de mieux outiller tous les nouveaux arrivants qui arrivent au Québec et qui ne seront plus nécessairement face à cette fameuse dualité ou double légitimité entre le Québec et le Canada, qui est toujours nuisible.

• (1115)

J'invite les partis à la Chambre à voter en faveur de notre projet de loi...

Le vice-président adjoint (John Nater): Nous passons aux questions et aux observations.

L'honorable député de Madawaska—Restigouche a la parole.

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, à titre d'Acadien, je suis fier d'appuyer les objectifs de la Loi sur le multiculturalisme canadien.

Nos politiques en appui au multiculturalisme et celles qui favorisent nos deux langues officielles peuvent se renforcer mutuellement. Pensons à tout le travail qu'a fait notre gouvernement en appui à l'immigration francophone. D'ailleurs, au début du mois prochain, on va célébrer la Semaine nationale de l'immigration francophone, qui rassemble des milliers de francophones d'un bout à l'autre du pays pour célébrer la richesse et la diversité culturelle.

J'aimerais demander à mon collègue en quoi les principes définis par la Loi sur le multiculturalisme canadien, à savoir la réciprocité, le dialogue et le respect du pluralisme, entravent la capacité du Québec à continuer de protéger sa culture.

Xavier Barsalou-Duval: Monsieur le Président, la politique canadienne sur le multiculturalisme évacue toute notion de société d'accueil majoritaire. Ce qu'elle dit, c'est que tous les peuples ont une valeur égale. C'est correct. Effectivement, dans le monde, tous les peuples ont une valeur. C'est important qu'ils existent.

Affaires émanant des députés

Néanmoins, le peuple québécois existe à un seul endroit dans le monde. Il existe seulement au Québec. Le fait de considérer le peuple québécois comme un peuple parmi tant d'autres sur le territoire du Québec diminue l'attractivité de la nation québécoise auprès des gens qui arrivent sur le territoire québécois. Ce que nous voulons, c'est inciter les gens qui arrivent sur le territoire québécois à faire partie de la nation québécoise, et non pas à s'en isoler.

Nous voulons travailler avec eux pour leur transmettre notre culture et bâtir une société qui sera différente demain, qui prendra leur apport et dont ils seront aussi fiers de faire partie.

Gaétan Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Monsieur le Président, comme Franco-Ontarien, j'ai bien écouté le discours de mon collègue.

En tout respect, ce que je voudrais mentionner, c'est que nous, les Francos-Canadiens, vivons et survivons dans la langue française. Nous venons de fêter le 50^e anniversaire de notre drapeau. Nous avons nos écoles, nos centres de santé communautaire. Nous fonctionnons en français.

C'est un peu pareil partout au Canada. Ma fille vient de déménager à Thunder Bay. Immédiatement, mon petit-fils est allé dans une école francophone. C'est ainsi, qu'on soit à Maillardville, en Colombie-Britannique, ou à Saint-Boniface.

Voici ma question: comment le projet de loi de mon collègue protège-t-il la langue française hors Québec?

• (1120)

Xavier Barsalou-Duval: Monsieur le Président, ce qui est évoqué par mon collègue fait référence à deux combats différents.

Notre projet de loi vise justement seulement le Québec. Il n'y a donc pas d'effet direct pour les autres provinces.

Il est évident que le modèle d'intégration québécois incorpore la notion de la transmission de la langue française aux Québécois. Si le Québec francophone est plus fort et qu'il rayonne mieux, cela ne peut qu'être positif pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec.

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, de plus en plus, ce qu'on voit dans le monde, c'est que les modèles multiculturalistes sont rejetés. L'approche multiculturaliste, c'est s'adresser à des individus en fonction de leur origine ethnique, ce qui favorise le regroupement en communautés ethniques.

À l'inverse, le modèle québécois, qu'on appelait interculturel et que plusieurs appellent aujourd'hui de convergence culturelle, vise à favoriser davantage l'intégration en milieu de travail, l'intégration à la culture de la société d'accueil. Cela s'appliquerait aussi bien au reste du Canada, si les gens désirent utiliser cette approche. Cela favoriserait davantage l'intégration des nouveaux arrivants à la culture francophone un peu partout au Canada.

Au fil du temps, j'ai vu à la Chambre ce même projet de loi être présenté à plusieurs reprises. Des gens considèrent que le modèle québécois n'existe pas. Il n'y a pas d'autre modèle d'intégration des nouveaux arrivants que celui du multiculturalisme.

Comment mon collègue explique-t-il cette ignorance...

Le vice-président adjoint (John Nater): L'honorable député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères a la parole.

Affaires émanant des députés

Xavier Barsalou-Duval: Monsieur le Président, cela s'explique par l'histoire derrière la politique multiculturaliste canadienne. Celle-ci a été mise en place de façon à ne pas reconnaître le biculturalisme canadien à l'époque, c'est-à-dire canadien-anglais et canadien-français, et à noyer la volonté d'émancipation et d'affirmation du Québec dans ce grand tout formé de gens qui arrivent de partout dans le monde.

Notre objectif, c'est au contraire de réaffirmer que le Québec est une nation, que nous avons le droit d'exister et que nous avons le droit d'être différents du Canada.

Madeleine Chenette (secrétaire parlementaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles et du secrétaire d'État (Sports), Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon opposition au projet de loi C-245, qui vise à rendre la Loi sur le multiculturalisme canadien inapplicable au Québec.

Je le dis d'entrée de jeu: j'ai un fort respect pour mes collègues du Bloc québécois et je partage moi-même l'attachement profond que nous, Québécois, avons pour notre langue, notre culture et notre identité. Cela dit, je crois que ce projet de loi est une erreur, tant pour le Québec que pour le Canada.

Le débat d'aujourd'hui dépasse une simple question juridique. Il touche à la façon dont nous choisissons de vivre ensemble dans ce pays: dans le respect, dans l'ouverture et dans la solidarité. Il s'agit de savoir si nos différences doivent nous séparer ou nous unir.

Commençons par le rappeler clairement: le Québec est une nation. La Chambre l'a reconnu il y a près de 20 ans, et cette reconnaissance n'a rien de symbolique. L'identité distincte du Québec — sa langue française, son histoire, sa laïcité, ses valeurs civiques — fait partie intégrante du caractère canadien.

D'ailleurs, la Loi sur le multiculturalisme canadien reconnaît déjà cette réalité. L'article 3 stipule que le multiculturalisme doit être mis en œuvre d'une manière conforme aux langues officielles du Canada et qu'il doit favoriser le développement des collectivités de langue française et de langue anglaise. Autrement dit, le multiculturalisme ne nie pas la différence québécoise; il l'inclut.

Le multiculturalisme et le bilinguisme ne s'opposent pas, ils se complètent. Le bilinguisme protège nos deux langues officielles, et le multiculturalisme garantit que les citoyens de toutes origines peuvent contribuer pleinement à la société commune que nous bâtissons ensemble.

La Loi sur le multiculturalisme canadien n'a jamais eu pour objectif d'effacer ou de remplacer une culture. Son but a toujours été de s'assurer qu'aucun individu n'ait à renier qui il est pour se sentir chez lui au Canada.

Dans un pays qui accueille depuis des générations des immigrants, des réfugiés et des nouveaux arrivants, un pays bâti sur les terres autochtones et enrichi par des gens venus de partout, le multiculturalisme n'est pas une menace. C'est ce qui nous unit. Ce n'est pas une idéologie qui divise, c'est un principe qui rassemble.

Le multiculturalisme affirme qu'on peut être fièrement Québécois ou Québécoise et fièrement musulman, haïtien, japonais, juif ou sikh, et que l'identité n'est pas un jeu à somme nulle. L'objectif n'a jamais été de créer une mosaïque de solitudes, mais plutôt une communauté fondée sur l'égalité et le respect.

Il est vrai que ma province natale, le Québec, a développé son propre modèle d'intégration, qu'elle appelle l'interculturalisme. Ce modèle met l'accent sur la langue française comme langue civique commune et encourage la participation à une culture publique partagée.

C'est un modèle légitime, admirable et parfaitement compatible avec le multiculturalisme canadien. Rien dans la loi fédérale ne l'empêche. D'ailleurs l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains confère déjà au Québec des pouvoirs étendus en matière de sélection et d'intégration des nouveaux arrivants.

Ainsi, la véritable question aujourd'hui n'est pas de savoir si le Québec doit pouvoir promouvoir le français ou définir sa propre approche de l'intégration — il le fait déjà. La question est de savoir si la reconnaissance fédérale de la diversité, ce principe même qui permet au Québec de s'épanouir au sein du Canada, devrait être niée aux Québécoises et aux Québécois.

C'est bien ce que ferait ce projet de loi: dire au monde entier que la diversité est une valeur canadienne, sauf pour ceux d'entre nous qui vivent au Québec. Ce message ne sert personne. Il affaiblit la voix du Québec tout autant que l'image du Canada comme société inclusive et démocratique.

Le Bloc québécois présente ce débat comme un choix: le multiculturalisme ou la survie du Québec. Je rejette ce faux dilemme totalement. Oui, le français au Québec est fragile et mérite d'être protégé. Cependant, son avenir ne dépend pas de l'application ou non de la Loi sur le multiculturalisme canadien. Il dépend de la vitalité démographique, des choix économiques, des habitudes linguistiques et de la force de nos institutions francophones.

Exempter le Québec de la Loi sur le multiculturalisme canadien ne fera pas parler davantage français. Cela ne renforcera pas les lois linguistiques, n'améliorera pas l'enseignement en français, ne favorisera pas la diffusion de la culture québécoise et ne garantira pas une immigration francophone plus importante.

Ce que cela fera, en revanche, c'est envoyer le signal que le Québec se tient à part, qu'il rejette un principe qui a contribué à faire du Canada l'un des pays les plus respectés au monde. On ne construit pas la confiance culturelle en érigeant des murs juridiques. On la construit par la fierté, l'éducation et la promotion active de la langue et de la culture qui nous unissent.

● (1125)

N'oublions pas que le multiculturalisme canadien est né d'un défi bien précis, celui de concilier la diversité dans un pays immense composé de deux langues officielles, de peuples autochtones et de vagues successives d'immigration.

La loi de 1988 est le prolongement d'une politique mise en place en 1971 par Pierre Elliott Trudeau. Elle reconnaissait que le Canada n'était pas un bloc culturel uniforme, mais une maison commune pour plusieurs peuples. Loin d'effacer le français, elle en faisait l'un des piliers de notre identité nationale.

C'est sous un premier ministre québécois, Brian Mulroney, que la Loi sur le multiculturalisme canadien a été adoptée. M. Mulroney était un conservateur de Baie-Comeau qui, comme moi, comprenait très bien l'importance du rôle du Québec au sein du Canada.

Cela nous rappelle que cette question dépasse les clivages partisans. Il s'agit de ce que nous sommes comme nation. Le multiculturalisme canadien nous a permis de lutter contre le racisme, l'exclusion et la discrimination. Il a ouvert la porte à des générations de Canadiennes et de Canadiens qui se seraient autrement sentis à la marge. Il a aussi inspiré d'autres pays à suivre notre exemple d'inclusion. Rien n'est parfait, mais ce modèle demeure l'une de nos plus grandes forces collectives. Nous devons le défendre et l'appliquer dans le respect pour une intégration réussie des nouveaux arrivants et une qualité de vie pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens qui ont forgé ce multiculturalisme.

Si ce projet de loi était adopté, il créerait de la confusion et de la fragmentation. Les citoyens d'une même fédération seraient soumis à deux cadres de reconnaissance différents: l'un où la diversité est protégée par les lois et l'autre où elle ne l'est pas. En pratique, cela reviendrait à établir deux catégories de citoyenneté: une citoyenneté multiculturelle pour le reste du pays et une citoyenneté sans cette reconnaissance pour le Québec.

Quel serait le résultat de cela? Le Québec possède déjà tous les outils nécessaires pour gérer l'immigration et pour promouvoir le français. Il a son propre ministère, ses propres programmes d'intégration et sa propre charte affirmant ses valeurs. Ce projet de loi n'apporterait rien de concret, sinon davantage de division et de malentendus.

Je me tiens ici en tant que fière Québécoise. Je suis aussi secrétaire parlementaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles. Lorsque le Bloc québécois dit vouloir protéger l'identité du Québec, je dis que je suis moi aussi là pour ça. Toutefois, je veux également protéger quelque chose d'aussi précieux: notre identité canadienne partagée, fondée sur le respect, l'ouverture et la solidarité.

Le multiculturalisme n'est pas une idéologie politique abstraite. C'est le reflet de la réalité canadienne. Mon collègue a donné de beaux exemples, comme La Bolduc et Boucar Diouf. Il suffit de marcher sur le boulevard Saint-Laurent, à Montréal, dans le quartier portugais de Toronto, à Chinatown, à Vancouver, dans les communautés philippines de Winnipeg ou dans le centre culturel afro-néo-écossais d'Halifax pour le voir. Ces lieux ne sont pas des mondes séparés. Ce sont les fils tissés ensemble du tissu canadien.

Au cœur de ce tissu, la culture francophone du Québec n'est pas simplement un autre morceau effiloché. C'est une pierre angulaire. Elle nous enracine dans notre histoire, notre créativité et notre belle langue. Exclure le Québec de la Loi sur le multiculturalisme canadien reviendrait à affirmer que la reconnaissance de la diversité est incompatible avec son identité. Je ne le crois absolument pas. Je connais des personnes formidables qui sont des artistes, des enseignants et des leaders communautaires au Québec, et elles prouvent chaque jour le contraire. Elles montrent qu'on peut être fièrement francophone et profondément enraciné dans cette fierté québécoise tout en restant ouvert au monde.

Notre pays a toujours progressé grâce au dialogue, au compromis et au respect. Nous avons reconnu, à juste titre, le Québec comme une nation au sein d'un Canada uni. Nous avons reconnu les droits des peuples autochtones et les contributions des nouveaux arri-

vants. Nous avons prouvé que nos deux langues officielles et nos multiples cultures pouvaient coexister non pas malgré leurs différences, mais grâce à elles.

Le projet de loi C-245 nous ferait reculer. Il remplacerait la coopération par la confrontation, la fierté par le ressentiment et l'ouverture par l'isolement. Si nous croyons vraiment que le Québec est une nation du Canada, alors nous devons aussi croire que les Québécoises et les Québécois ont droit aux mêmes principes d'égalité, d'inclusion et de diversité que tous les Canadiens. Opposons-nous à ce projet de loi, non pas par manque de respect pour le Québec, mais par respect pour ce que nous avons bâti ensemble. Réaffirmons que la culture, la langue et l'identité du Québec s'épanouissent le mieux, non pas en se tenant à l'écart du Canada, mais en y participant pleinement. C'est une voix distincte et essentielle dans un pays qui célèbre toutes les voix.

• (1130)

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC):

Monsieur le Président, l'un des plus grands Québécois, le très honorable Brian Mulroney, ce petit gars de Baie-Comeau, très fier de ses origines irlandaises et de l'accueil exceptionnel que la nation québécoise a réservé à sa famille, a contribué à définir cette nation. C'est sous son leadership, en tant que premier ministre, qu'en 1988, le Canada a adopté la Loi sur le multiculturalisme canadien.

Essentiellement, l'esprit de la loi de M. Mulroney vise à affirmer, partout dans le monde que, peu importe d'où on vient ou à quel moment on est arrivé au Canada, on est Canadien et on nourrit la richesse de ce pays. Peu importe d'où on vient, toutes les opportunités sont là et chacun est égal parmi tous les égaux. C'est ça, le multiculturalisme tel que conçu dans l'esprit de M. Mulroney.

En 1988, il disait que le multiculturalisme est une affirmation de notre engagement que les Canadiens de toutes origines ont des droits égaux et des opportunités égales dans ce pays. C'est ça, la version conservatrice de Brian Mulroney, ce grand québécois qui a assumé avec honneur et dignité la responsabilité de premier ministre après avoir reçu l'appui d'une majorité de Canadiens, pas une, mais deux fois. C'est ça, le multiculturalisme gagnant pour tous les Canadiens.

D'ailleurs, on ne le soulignera jamais assez, M. Mulroney incarnait très bien ce qu'est le Canada. Ses racines étaient certes irlandaises, mais le petit gars de Baie-Comeau était très à l'aise tout autant sur la rue principale de Baie-Comeau que dans le centre-ville de Toronto. C'est ça, la force et la puissance de M. Mulroney; il incarnait très bien dans son vécu et dans ses lois ce qu'est le multiculturalisme.

Nous sommes aussi très fiers de l'approche que le premier ministre Stephen Harper, un autre grand Canadien, a imprimé sur le multiculturalisme. Voici ce qu'il déclarait au sujet du multiculturalisme:

[Le multiculturalisme, c'est] de célébrer le riche héritage multiculturel de notre nation.

Le Canada est une nation d'immigrants. Depuis plus de 400 ans, [...] dans toutes les collectivités où ils sont installés, leur contribution a été incommensurable. Et ils ont jeté les fondements du Canada que nous connaissons et que nous aimons aujourd'hui - une nation forte, unie, indépendante [...]

Au XXI^e siècle [...] et chaque année, notre pays profite de l'arrivée de milliers d'hommes et de femmes qu'attire l'égalité des chances offertes chez nous.

Affaires émanant des députés

Ça, c'est un multiculturalisme gagnant. C'est un multiculturalisme inclusif. C'est un multiculturalisme qui fait que tout le monde est le bienvenu. Il est vrai que ça s'applique partout au Canada et surtout, il est vrai que ça s'applique au Québec avec cette fierté nationale. C'est pourquoi, sous l'égide du premier ministre Stephen Harper, le Canada a adopté une motion visant à reconnaître le Québec comme une nation. Cela a beaucoup d'importance. Si d'aucuns estiment que le Québec est une nation à juste titre, cela n'efface pas du tout la réalité multiculturelle du Canada. L'un n'efface pas l'autre.

Rappelons que lorsque cette motion a été débattue et adoptée ici à la Chambre, en novembre 2006, il y a eu quelques frictions. C'est normal, cela fait partie du débat public. On a vu des partis qui, au début, étaient pour et d'autres qui étaient contre. On a vu un futur premier ministre dire qu'il était contre, mais qui ne savait pas trop comment voter finalement. Cela fait partie du débat. Toutefois, la reconnaissance de la nation québécoise dans un Canada uni définit clairement la fierté que nous avons tous comme Canadiens, mais aussi, la fierté que nous avons tous comme Québécois. L'un n'empêche pas l'autre. L'un permet à l'autre de prospérer et d'assumer pleinement son destin et sa destinée, tel que le reconnaissait la motion sur la nation québécoise.

Tout ça, c'était pour dire que tout allait bien jusqu'à il y a 10 ans. Voilà qu'il y a 10 ans, les Canadiens ont choisi de donner le pouvoir au Parti libéral. Depuis 10 ans, nous avons vu s'effriter le multiculturalisme qui unissait les Canadiens, celui qui reconnaissait la nation québécoise, celui qui affirmait que tous les Canadiens étaient égaux, ni plus ni moins que les autres, et qu'ils contribuaient à ce pays. Or, voilà que, pendant plus de 10 ans, on a élu un premier ministre qui, malheureusement, avait une approche complètement différente.

Rappelons que ce gouvernement affirmait sans gêne que le Canada était le premier pays postnational. Le premier ministre se disait chef d'un État postnational. Plus gênant que ça, c'est dur à battre. Voilà que, pendant 10 ans, c'est cette approche qui a dominé le gouvernement libéral.

● (1135)

Rappelons aussi qu'à travers tout ceci et tout cela, nous avons vu un premier ministre et un gouvernement qui, trop souvent, préféraient présenter des excuses plutôt que célébrer nos réussites. Ça en devenait gênant. Cela n'enlève absolument pas la responsabilité que nous avons tous des erreurs commises pendant notre histoire, ce qui a amené le premier ministre Harper à offrir des excuses sincères et entières aux Premières Nations pour ce qui s'était passé dans les écoles résidentielles; ce qui a amené aussi le premier ministre Mulroney à reconnaître les torts qui avaient été commis à l'endroit des communautés japonaise et chinoise en d'autres temps.

C'en était devenu gênant à une certaine époque alors que, presque tous les mois, on avait droit à des excuses officielles du premier ministre libéral. Peut-on célébrer nos réussites également? C'était ça depuis 10 ans, sans oublier qu'on effaçait l'histoire. On voulait déboulonner nos héros. Ce n'est pas en déboulonnant et en effaçant notre histoire que l'on va l'éviter. Au contraire, il faut l'expliquer, la comprendre et en tirer les leçons. Ce n'est surtout pas en déboulonnant nos ancêtres ou d'autres personnes et en faisant semblant que cela n'a pas existé qu'on en tire des leçons.

Je dirais que, ce qui a le plus insulté les Canadiens au cours des 10 dernières années de ce gouvernement libéral, c'est l'attaque qui a

été faite sur notre patrimoine et sur notre histoire de la façon la plus marquante, c'est-à-dire lorsqu'on a effacé les traces de notre histoire et de notre unicité canadienne dans le passeport. Rien n'est plus précieux que le passeport des Canadiens. Quand je regarde le mien, je me dis qu'on a effacé tout ceci: Samuel de Champlain; les Pères de la Confédération; le grand chemin de fer; le capitaine Bernier, qui a découvert le Grand Nord; la richesse des Prairies; le Quai 21, en Nouvelle-Écosse; le Parlement canadien; les Chutes du Niagara, Vimy, une des plus grandes réalisations des soldats canadiens; la ville de Québec, qui me touche un peu; la GRC; les coupes qui nous unissent, c'est-à-dire la Coupe Stanley et la Coupe Grey. On aurait peut-être même effacé la Ligue majeure de baseball, dont nous allons d'ailleurs gagner la Série mondiale. Surtout, ce gouvernement libéral a effacé des passeports le grand et l'extraordinaire Canadien Terry Fox. C'est ça, les 10 ans de wokisme libéral.

On se surprend ensuite que des gens aient quelques réticences lorsqu'on parle de multiculturalisme. Or c'est ça, l'héritage de 10 ans du gouvernement libéral: on a tenté d'effacer ce qu'était l'identité canadienne. Ce n'était pas l'esprit de 1988 de ce grand Québécois et Canadien qu'était Brian Mulroney, mais c'est pourtant ce qui s'est passé. Pendant des années et des décennies, sous la Loi du multiculturalisme, oui, on a affirmé que le Québec était une nation et, oui, le Québec a pu s'affirmer sans aucun problème, mais on a également constaté, entre autres dans des situations très délicates, qu'on voulait malheureusement noyer cette fierté canadienne.

Je suis fils d'immigrant. Je suis très fier de mes origines. Comme des centaines de milliers de Canadiens, je suis fier de mes origines, qui ne sont pas dans les racines profondes de ce pays. Mes parents ont choisi le Canada et le Canada les a choisis. Cependant, au cours des dernières années, qu'a-t-on vu? On a vu une approche malheureusement débridée sur le plan de l'immigration, ce qui a conduit à des préoccupations qui n'ont strictement rien à voir avec le multiculturalisme, mais qui ont eu des impacts réels. Je ne le répéterai jamais assez: les premières victimes de cette approche triste et malheureuse sur le plan de l'immigration, de cette gestion libérale depuis 10 ans, ce sont les immigrants eux-mêmes.

Célébrons notre pays, célébrons la nation québécoise et ce que nous sommes comme Québécois, comme Canadiens, célébrons ce grand héritage et, surtout, célébrons le fait que nous avons le pays de toutes les possibilités. Il faut s'affirmer fièrement pour cela — moi comme Québécois, fier de la nation québécoise — et pour que tous les Canadiens puissent s'accomplir pleinement avec l'approche conservatrice que nous avons eue pendant des années et qui était l'esprit de la loi du grand Brian Mulroney.

● (1140)

Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à féliciter mon collègue de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères pour le dépôt de ce projet de loi, qui démontre encore une fois que le Bloc québécois est sacrément à l'écoute de ce que veulent les Québécois.

Que veulent les Québécois? Ce que le gouvernement du Québec actuel et la très grande majorité de l'Assemblée nationale souhaitent, c'est que le Québec puisse choisir lui-même son modèle d'intégration. Même si, comme mon collègue, j'invite tous les autres partis à appuyer notre projet de loi, je dois reconnaître que j'ai des doutes sur la conclusion de notre démarche.

J'ai l'honneur de représenter les gens de Drummond depuis six ans maintenant, et je n'ai jamais vu un discours faire changer d'avis un parti fédéraliste de la Chambre des communes, et ce, même si le discours était très bon, pertinent, articulé, argumenté et raisonnable, et même si on présentait les meilleurs arguments possibles.

Nous avons proposé que la prière soit remplacée par un moment de réflexion qui puisse inclure, dans la tête des parlementaires, la prière de leur choix. Non, on ne touche pas à cela, comme on ne touche pas à la monarchie, au poste de gouverneur général, au multiculturalisme ou à la Charte canadienne des droits et libertés, sauf à l'article 33. L'article 33, la disposition de dérogation, on veut quand même y toucher. Le Canada a ses vaches sacrées.

Depuis toujours, le Québec dit que le multiculturalisme ne fonctionne pas pour lui. Ottawa se sent attaqué et il dit que c'est à l'identité du Canada qu'on s'en prend. Pourtant, le multiculturalisme n'est rien d'autre qu'une option, qu'une façon de vouloir vivre ensemble. Avec le temps, les façons peuvent changer si on se donne la peine de réfléchir et d'entreprendre une réflexion. On a le droit de remettre les concepts en question.

Au Québec, c'est simple, le multiculturalisme n'a jamais fonctionné. Le Québec est une nation unique au monde, qui comprend une population francophone de 8 millions d'habitants dans un continent de près de 400 millions d'anglophones. Sur le plan démographique, au fil du temps, nous aurions dû disparaître. C'est vrai et cela a été dit, le Québec est une anomalie historique.

Or le Québec a quand même besoin de tous les outils possibles pour perdurer, à commencer par son indépendance. Le gouvernement fédéral aurait peut-être un allié face au phénomène québécois, que je qualifierais même de miracle québécois. Cependant, Ottawa aurait aussi pu utiliser ses pouvoirs pour permettre le développement de l'identité distincte du Québec. On se rappellera l'épisode « Meech-Charlottetown ». Cependant, Ottawa nuit plutôt au Québec et contribue à l'affaiblissement d'une culture québécoise rassembleuse.

Une des plus grandes attaques d'Ottawa contre la nation québécoise, contre ce que nous sommes collectivement, c'est le multiculturalisme. Le multiculturalisme nie le phénomène québécois. Le multiculturalisme nie l'existence d'un tronc commun. C'est la réalité.

Quand on va sur le site du gouvernement du Canada, à la rubrique Identité canadienne et société, on peut lire que le multiculturalisme « permet à tous les citoyens de préserver leur identité, d'être fiers de leurs origines ». En d'autres termes, il est inutile de s'intégrer.

Au Québec, le multiculturalisme n'est pas une politique d'intégration, c'est une politique de désintégration. C'est une politique qui crée une société fragmentée où cohabitent des gens issus de cultures diverses, plutôt que de permettre le développement d'une société qui intègre les nouveaux arrivants pour enrichir une culture commune. J'insiste sur le mot « enrichir ».

La vérité, c'est que le multiculturalisme rejette cette idée d'une culture commune en encourageant la coexistence de multiples cultures. Bien qu'on le définisse comme un modèle d'intégration, il préconise plutôt une cohabitation animée par l'indifférence, voire la tolérance, plutôt que par le respect de la différence, ce qui va inévitablement mener à un phénomène de ghettoïsation.

Affaires émanant des députés

Craignant l'impact du multiculturalisme en ce qui concerne le fractionnement de la société en une multitude de solitudes, le Québec a toujours rejeté l'approche canadienne, d'autant plus qu'elle banalise la place du Québec au sein du Canada, contrairement à ce que prétendent nombre de mes collègues ici. Elle nie même l'existence de la nation québécoise, contrairement, encore une fois, à ce qui s'est dit à la Chambre à quelques reprises.

Déjà en 1971, Robert Bourassa affirmait, dans une lettre à Pierre Elliott Trudeau que: « cette notion paraît difficilement compatible avec la réalité québécoise ». C'était vrai il y a 50 ans et c'est tout aussi vrai aujourd'hui. Comme on le voit avec la volonté du gouvernement du Québec de rejeter le multiculturalisme, le Québec mise sur l'intégration.

La pluralité culturelle, la diversité culturelle, c'est une richesse à partager. Se connaître davantage, se parler davantage et bâtir ensemble, voilà l'approche québécoise. Pour faire cela, il faut s'entendre.

C'est pour cela que, au Québec, on demande aux personnes immigrantes de reconnaître le fait français, de connaître la langue française, de l'apprendre et de reconnaître que c'est la langue de l'espace commun. C'est pourquoi le Québec insiste aussi sur la nécessité de respecter les principaux fondements du vivre-ensemble québécois, tels que la séparation de l'église de l'État, l'égalité des sexes et l'existence d'un patrimoine culturel historique. Effectivement, ce patrimoine est multiculturel, et non multiculturaliste. Il y a une différence entre les deux.

• (1145)

Avant 2003, on allait jusqu'à parler d'un pacte civique à partager. Le modèle québécois d'intégration ne se contente pas d'une citoyenneté de type minimaliste. Il ne vise pas simplement à favoriser l'épanouissement et la coexistence en vase clos des cultures minoritaires, mais également à amener ces dernières à se greffer à l'espace symbolique et institutionnel de la nation. En d'autres termes, contrairement à l'approche canadienne, qui parle de préserver leurs identités sans s'intégrer, l'approche québécoise en est un d'intégration autour de l'apprentissage de la langue française, langue officielle et commune de la citoyenneté, et de l'adhésion à un ensemble de principes fondamentaux.

Le ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles soulignait ce qui suit:

Le défi d'une société interculturelle est d'abord un défi collectif : assurer l'harmonie en favorisant le maintien et l'appropriation de valeurs et de principes d'action qui réunissent l'ensemble des citoyens et des citoyennes. Ce défi se réalise dans le respect des différences personnelles, culturelles et religieuses.

On ne saurait pas mieux illustrer la différence entre l'approche canadienne et l'approche québécoise.

Le Québec est une société d'expression française, démocratique et pluraliste basée sur la primauté du droit, ce qui signifie que toutes les personnes sont égales en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi. La connaissance et le respect des valeurs québécoises sont nécessaires pour s'adapter au milieu de vie québécois et y participer pleinement. L'intégration passe par la participation pleine et entière. C'est quelque chose que nie le multiculturalisme.

Dans un article paru en février 2008 dans *Le Monde diplomatique*, Louise Beaudoin résumait bien l'incompatibilité des deux modèles d'intégration du Québec et du Canada:

Affaires émanant des députés

Le Canada et le Québec ont adopté depuis bientôt trente ans deux systèmes [totallement] différents d'intégration. La politique fédérale de multiculturalisme, calquée sur le modèle britannique, fait la promotion d'un mode de diversité culturelle fondé sur l'ethnicité et renvoyant chacun à sa communauté d'origine. Le Québec a plutôt opté pour un modèle fondé sur l'interculturalisme, c'est-à-dire sur l'échange culturel dans le cadre des valeurs communes d'une nation plurielle majoritairement francophone. La contradiction entre ces deux visions est flagrante et insurmontable.

Chez les nouveaux arrivants, c'est un facteur de confusion. Pour ceux-ci, le Québec se présente comme un État de langue française, mais dans un pays bilingue qui favorise le bilinguisme. Il se réclame d'une politique d'accueil et d'intégration qui insiste sur l'importance de plusieurs valeurs de base et qui affirme que le français est la langue de la citoyenneté, ce qui entre en totale contradiction avec la définition du Canada qui se dit et s'affiche bilingue et multiculturel.

Dans son mémoire préliminaire à la commission Bouchard-Taylor, le Conseil des relations interculturelles du Québec soulignait cette confusion:

Cependant, ces efforts consentis par le gouvernement québécois pour définir et promouvoir son propre modèle d'intégration se sont heurtés à l'idéologie du multiculturalisme, parfois interprété par certains groupes comme la possibilité de vivre sa propre culture dans une logique de développement séparé [...] Le discours idéologique issu des années 1970, qui présentait la société comme une mosaïque de cultures, alimente, depuis lors, chez certains groupes, des perceptions en contradiction avec la vision québécoise.

Les personnes qui arrivent au Québec reçoivent donc deux messages contradictoires à leur arrivée. Loin de les blâmer, comme certains ont parfois tenté de le faire, le Bloc québécois estime plutôt qu'il faut clarifier le message qui leur est envoyé. Dans un manifeste du 8 février 2007 intitulé *En finir avec le multiculturalisme*, des intellectuels québécois, dont Charles Courtois, Domonic Courtois, Robert Laplante, Danic Parenteau et Guillaume Rousseau affirmaient ceci:

Nous croyons que les Québécois veulent que soient affirmés les principes d'égalité, de laïcité publique, dans un cadre où la culture commune compte, inspirant les principes d'intégration et les modalités de règlement des différends. La Charte de la langue française l'affirme déjà, en partie : mais pour le faire complètement, une citoyenneté québécoise est essentielle [...] Pour l'heure, les néo-Québécois sont assertés nouveaux citoyens canadiens sans être encouragés à s'intégrer à la nation québécoise. Ce n'est pas ainsi que le Québec conçoit l'inclusion.

C'est pourquoi il importe pour le Québec de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible pour appliquer sa propre politique d'intégration et de citoyenneté. D'après nous, il y a seulement l'indépendance qui va donner au Québec les coudées franches. Elle va mettre ainsi fin à la confusion du message. Quand un immigrant va choisir le Québec, il ne viendra plus dans une province du Canada, mais dans un pays francophone. D'ici là, cependant, il faut que le Québec soit soustrait de la portée de la Loi sur le multiculturalisme canadien.

C'est pourquoi c'est avec une grande fierté que j'appuie le projet de loi C-245 que mon collègue de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères a déposé à la Chambre ce matin.

• (1150)

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du multiculturalisme. Il y a de nombreuses années, j'ai été nommé responsable du tourisme au Manitoba. L'une des tâches que l'on m'a confiées a été de visiter tous les pavillons organisés à Winnipeg en été pendant le Folklorama. C'était comme visiter une quarantaine de pays en deux semaines.

La raison pour laquelle j'en parle, c'est qu'il a mis en évidence ce que je crois et ce que je pense que la plupart des députés croient, à savoir que la diversité que le Canada a à offrir au monde est l'un de nos plus grands atouts et de nos plus grandes forces en tant que nation. Je considère ce que propose le Bloc de deux façons: d'une part, il y a les motifs qui sous-tendent la présentation du projet de loi et, d'autre part, il y a toute la question de la diversité.

Je pense au Canada en tant que nation. J'ai déjà mentionné qu'il y a plusieurs générations, ma famille était originaire du Québec. Aujourd'hui, j'ai des frères et sœurs qui vivent en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. J'ai une sœur qui a déjà vécu au Québec. J'ai une sœur qui a vécu à Terre-Neuve. Peu importe où l'on se trouve au Canada, je crois que c'est sa diversité qui définit la splendeur actuelle de notre pays et le potentiel qu'il peut avoir demain. Je vais en donner des exemples précis.

Quand je pense au multiculturalisme, je pense à la tolérance. Il y a une semaine, j'ai publié un message sur Facebook, et les réponses que j'ai reçues m'ont grandement contrarié. J'avais observé un groupe d'hommes de la communauté indo-canadienne jouer à un jeu appelé Seep. J'ai publié un message à ce sujet parce que je trouvais formidable de voir un groupe de personnes de 55 ans et plus jouer à ce jeu merveilleux.

Les commentaires racistes sur la publication, la haine qui transparaissait dans les propos tenus, dont beaucoup sont trop choquants pour être répétés ici, m'ont profondément bouleversé. Lorsque j'ai examiné le profil de la plupart des personnes qui avaient publié ces commentaires négatifs, j'ai constaté que ces gens venaient d'un segment de la société canadienne qui est très réfractaire aux valeurs dites canadiennes, y compris notre fière tradition de diversité.

Je considère le multiculturalisme comme l'un des éléments qui mettent en valeur le Canada et qui lui confèrent une identité que nous pouvons promouvoir dans le reste du monde. D'ailleurs, nos valeurs sont l'une des raisons pour lesquelles le Canada est un pays prisé par les immigrants. Nous devrions tous défendre fermement ces valeurs.

Le Bloc parle du Québec en tant que province ou nation. Je suis conscient de son caractère distinct et de son identité nationale, et je soutiens la langue française. Aujourd'hui, dans ma province, où vivent diverses communautés, les communautés qui connaissent la croissance la plus rapide sont probablement la communauté indo-canadienne, la communauté philippine et, dans une certaine mesure, la communauté ukrainienne. Ce sont les communautés qui connaissent la croissance la plus rapide au Québec à l'heure actuelle.

• (1155)

Au Manitoba, la langue française se porte bien. Il n'y a jamais eu autant de gens qui parlent français qu'aujourd'hui. J'encourage les députés, en particulier ceux du Bloc, à aller à Winnipeg et à Saint-Boniface, et à visiter certaines collectivités rurales, comme St-Pierre-Jolys, où des membres de ma famille nés au Québec sont venus s'établir.

La langue française fait partie de l'identité canadienne. Je crois que le Bloc essaie de faire peur aux gens en leur disant le contraire. Si on va dans une école du Nord de ma collectivité, on constate qu'il n'y a pas beaucoup de gens d'origine française, mais il y a beaucoup de gens d'origine philippine qui apprennent le français à l'école.

Quand j'entends des députés d'autres origines ethniques parler français, je trouve que c'est très positif, car ils reconnaissent que le Canada est un pays bilingue. Les Canadiens n'ont pas à vivre au Québec pour apprécier les arts et le patrimoine québécois. Au Manitoba, il y a des gens qui ont du respect et qui se passionnent pour le Québec.

Au bout du compte, je crois sincèrement que, compte tenu de leurs valeurs, les Canadiens sont très favorables au multiculturalisme. Ils le considèrent comme une question de diversité qui doit être célébrée. Je peux parler de la ville de Winnipeg, où j'ai habité pendant la grande majorité de ma vie. Non seulement on y valorise la langue française, mais de plus en plus de gens y parlent français.

Quand j'assiste à une cérémonie de la citoyenneté et que je vois des gens de tous les horizons et de toutes les diversités chanter l'hymne national pour la première fois en tant que citoyen canadien, je vois le tissu multiculturel qui compose notre société, dont nous devrions tous être fiers, à l'instar de ceux qui viennent d'être assermentés. Ce n'est pas un cas isolé. Ceux qui assistent aux cérémonies de citoyenneté le constateront. Ils constateront le respect à l'égard des peuples autochtones et de la nature distincte de toutes les régions de notre pays, ainsi que la valeur de la langue anglaise et de la langue française.

Nous devons célébrer notre pays et reconnaître ce que les gens à l'extérieur du Canada...

● (1200)

Le vice-président adjoint (John Nater): La prochaine fois que la Chambre sera saisie de cette question, il restera une minute quatre secondes au député.

La période réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée. L'affaire retombe au bas de l'ordre de priorité du Feuilleton.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 octobre, du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2025), dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir et un honneur de prendre à nouveau la parole au sujet du projet de loi C-3, qui a été amendé en comité, au nom des merveilleux résidents de la ville du blé, dans l'Ouest du Manitoba.

Je trouve assez étonnante la discussion qui a lieu sur le projet de loi C-3 depuis qu'il est revenu du comité avec des amendements. Nous allons nous pencher sur les amendements qui ont été approuvés à l'unanimité par les différents partis au comité, mais certaines des remarques formulées par les ministériels sont alarmantes. Ils affirment que le projet de loi était nécessaire pour respecter la décision d'un tribunal inférieur et que nous devons accepter sans réserve tout ce qu'a dit le tribunal.

Certains députés d'en face ont même déclaré que le Parlement n'avait pas le pouvoir suprême de légiférer sur la question de la citoyenneté une fois qu'un tribunal avait rendu une décision. Nous sa-

vons que cela est faux. En fait, ma collègue de Calgary Nose Hill a cité le paragraphe 91(25) de la Constitution dans son discours, qui précise justement que le Parlement a le pouvoir de prendre des décisions concernant les dispositions relatives à la citoyenneté au pays. Les faits sont clairs là-dessus. Il reste à voir si le gouvernement libéral les acceptera et acceptera les amendements qui ont été approuvés en comité.

Nous savons que le gouvernement a déclaré à maintes reprises être à l'écoute et vouloir travailler de manière plus collaborative. Les libéraux déplorent souvent le fait que personne ne souhaitait collaborer avec eux lors des législatures précédentes. Nous avons ici une occasion à saisir. Deux autres partis officiellement reconnus à la Chambre se sont concertés pour proposer des amendements assez simples, élémentaires et convenables à un projet de loi du gouvernement. Nous espérons sincèrement que le gouvernement libéral les approuvera pour faire progresser ce projet de loi sous une forme adéquate et convenable pour les Canadiens.

Nous savons que l'identité nationale du Canada est constamment menacée. Nous voyons des commentaires sur toutes sortes d'idéaux différents concernant le postnationalisme et le mondialisme, sur la signification de la citoyenneté canadienne et sur la place de l'identité canadienne et du Canada lui-même dans ce contexte. La plus grande préoccupation que je constate chez les Canadiens concerne la valeur de la citoyenneté canadienne et l'importance que nous accordons au fait d'être citoyen canadien dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant.

Dans sa forme initiale, ce projet de loi était plutôt absurde, c'est le premier mot qui me vient à l'esprit. Je ne comprends pas le concept d'une citoyenneté qui se perpétue encore et encore, au fil de plusieurs générations qui n'ont aucun lien avec notre pays et qui, dans bien des cas, n'ont pas ou presque pas vécu ici.

Des membres de ma famille ont déménagé à l'étranger, de l'Europe au Pacifique Sud, et ils ont des enfants à l'étranger. Je sais qu'ils veilleront à ce que leurs enfants aient un lien avec notre pays, car l'identité canadienne est importante pour eux. Il ne s'agit pas seulement de mots et d'un bout de papier. L'important, c'est le lien avec notre territoire, avec l'espace physique qu'occupe le Canada, avec les gens d'origines diverses qui font de notre pays ce qu'il est. S'ils s'attendent à ce que leurs petits-enfants et leurs arrière-petits-enfants soient Canadiens, ils veilleront à ce qu'ils passent du temps au Canada. Même s'ils choisissent de vivre à l'étranger, ce qui est bien sûr leur droit, ils veilleront à ce que leurs proches aient un lien avec le Canada.

Quels sont les amendements que nous avons proposés et qui contrarient tant les libéraux? On a adopté un amendement concernant la citoyenneté par filiation indiquant que la citoyenneté ne serait pas accordée à une personne si « ni [son] père ni [s]a mère — ayant qualité de citoyen — n'avait été effectivement présent au Canada pendant au moins mille quatre-vingt-quinze jours au cours d'une période quelconque de cinq années consécutives avant [s]a naissance ». Cette disposition s'appliquerait à la citoyenneté par filiation et par adoption. Passer 1 095 jours au Canada, ce n'est pas beaucoup demander à une personne née à l'étranger qui a reçu la citoyenneté canadienne afin qu'elle puisse la transmettre à la prochaine génération.

Ordres émanant du gouvernement

● (1205)

Le projet de loi contient des dispositions linguistiques. Il y a deux langues officielles au Canada, et je dois prendre un instant pour remercier mes collègues du comité de la citoyenneté et de l'immigration, c'est-à-dire la députée de Calgary Nose Hill, de même que les députés de Saskatoon-Ouest, de Markham—Unionville et d'Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, qui ont fait de l'excellent travail en présentant des amendements pleins de bon sens à ce projet de loi.

Je remercie aussi mes collègues du Bloc. Ce ne sont généralement pas eux qui défendent la citoyenneté canadienne. Par définition, ils forment un parti séparatiste qui souhaite que le Québec devienne un pays à part entière, mais même eux sont capables de voir à quel point le projet de loi, tel qu'il a été présenté au Parlement par les libéraux, dévalorise la citoyenneté canadienne. Même les députés du Bloc s'en inquiètent, et c'est pourquoi ils ont collaboré avec nous pour défendre les droits linguistiques et exiger que les demandeurs de la citoyenneté par filiation ou par adoption connaissent l'une des langues officielles. C'est une demande raisonnable et pleine de bon sens. Je pense que la plupart des Canadiens sont du même avis. Quant à savoir si les libéraux le sont aussi, nous verrons bien. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que, pour la grande majorité des Canadiens, toute personne qui devient citoyen canadien devrait connaître soit l'anglais, soit le français.

Nous savons aussi qu'un amendement approuvé au comité concerne la connaissance du Canada. Je viens de donner l'exemple de ma propre famille. Dans sa version initiale, le projet de loi présenté par les libéraux aurait permis à de nombreuses générations de personnes ayant vécu à l'étranger sans jamais avoir passé de temps au Canada d'obtenir automatiquement la citoyenneté canadienne. Nous estimons que devenir citoyen d'un pays doit être un choix que l'on fait quand on a une certaine connaissance de ce pays.

C'est très simple. Les gens devraient passer un examen de citoyenneté ou un examen des connaissances basé sur le guide sur la citoyenneté. C'est ce que nous attendons des autres personnes qui demandent la citoyenneté. Je ne pense pas que ce soit déraisonnable. En fait, c'est une exigence plutôt normale. Si le projet de loi C-3 avait été adopté dans sa version originale, le Canada aurait été le seul pays du G7 à accorder la citoyenneté de la manière qui y était prévue. Aucun de nos alliés, soit les économies et les pays les plus développés au monde, n'aurait adopté de disposition relative à la citoyenneté telle que celle présentée initialement par les libéraux.

Nous avons donc amendé le projet de loi pour y ajouter une disposition sur la citoyenneté qui oblige les gens à déclarer qu'ils ne sont pas favorables à des pratiques culturelles barbares comme la mutilation des organes génitaux féminins et d'autres formes de violence grave. Au Canada, nous considérons que les gens qui immigreront pour fuir une situation terrible dans le pays où ils se trouvent doivent laisser les conflits de ce pays derrière eux. Ce n'est pas une demande déraisonnable, et nous croyons qu'elle devrait s'appliquer à toutes les personnes qui obtiennent la citoyenneté canadienne, de quelque façon que ce soit.

Ce sont des critères assez élémentaires qui ont été amendés dans le projet de loi grâce à un appui multipartite, mais l'élément principal, c'est que de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que la citoyenneté canadienne a de la valeur, et que cette valeur s'accompagne de droits et de responsabilités. La citoyenneté ne donne pas carte blanche. Les citoyens canadiens doivent répondre à certaines attentes, quelle que soit la façon dont ils obtiennent la citoyenneté,

et ces attentes doivent être précisées. C'est pourquoi nous avons amendé ce projet de loi.

Ce projet de loi contient des dispositions sur l'adoption auxquelles nous souscrivons entièrement, mais nous devons nous assurer que le débat sur les attentes et les responsabilités concernant l'obtention de la citoyenneté canadienne a lieu au Parlement et que celle-ci n'est pas laissée à la seule appréciation des juges. Nous estimons que ces amendements vont dans ce sens, et nous savons que nos collègues du Bloc sont d'accord. Être citoyen canadien est une chose importante qui a de la valeur partout dans le monde, et nous comprenons que les personnes qui souhaitent devenir citoyens canadiens seraient touchées par les dispositions de ce projet de loi. Assurons-nous donc qu'elles obtiennent la citoyenneté canadienne de la bonne manière.

● (1210)

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi vise à corriger une injustice historique en permettant aux gens de transmettre leur citoyenneté à leurs enfants par la suite. Une des modifications qui a été apportée par mes collègues en comité concerne la durée de résidence: au lieu des trois années non consécutives initialement prévues, on parle maintenant de trois ans consécutifs sur cinq ans. J'aimerais toutefois comprendre pourquoi, par exemple, une personne qui a vécu deux ans au Canada durant ses études, qui est retournée à l'étranger, puis qui est revenue par la suite — comme c'est souvent le cas en 2025, où les réalités sont différentes —, pourrait ne pas être admissible.

Ces personnes travaillent à l'étranger pendant quelques années, reviennent passer un an au Canada, repartent, puis reviennent encore. Elles peuvent avoir passé plusieurs années au Canada à un moment significatif de leur vie, tant pour les études que pour le travail, mais, selon l'amendement proposé, elles ne pourraient pas transmettre la citoyenneté à leurs enfants si elles n'ont pas résidé trois années consécutives au Canada sur une période de cinq ans. Mon collègue pourrait-il m'éclairer sur les raisons ayant motivé ce changement?

[Traduction]

Grant Jackson: Monsieur le Président, pour commencer, en ce qui concerne les personnes qui ont perdu leur citoyenneté canadienne, je dirais à mon collègue d'en face que nous sommes d'accord avec ces dispositions, et c'est pourquoi nous n'avons pas proposé d'amendement à cette partie du projet de loi. Cette mesure est maintenue. Je pense que les observations formulées par les conservateurs au comité parlent d'elles-mêmes.

En ce qui concerne l'exemple donné par mon collègue d'une personne qui parcourt le monde, qui vient ici pour étudier, qui repart pour étudier, qui revient pour travailler, qui repart pour travailler, etc., cette personne aurait tout de même passé au pays le temps requis par le projet de loi, malgré ses allers-retours pour étudier ou pour travailler. Ses enfants auraient la citoyenneté en vertu des dispositions du projet de loi. C'est déjà clair dans le projet de loi.

Nous ne pensons pas que 1 095 jours sur une période de 5 ans soient une exigence déraisonnable. Nous espérons sincèrement que les libéraux appuieront cette proposition.

• (1215)

[Français]

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, selon les estimations présentées par le directeur parlementaire du budget, environ 150 000 nouvelles personnes obtiendraient leur citoyenneté, ce qui signifie également qu'elles acquerraient le droit de vote.

Une collègue conservatrice est intervenue la semaine dernière sur un point similaire, soulevant une réflexion très intéressante: on ne sait toujours pas comment sera déterminée la circonscription électorale dans laquelle ces personnes seront inscrites et voteront. Dans un contexte de luttes électorales serrées, cela pourrait devenir un enjeu.

J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue à cet égard.

[Traduction]

Grant Jackson: Monsieur le Président, je crois que ce qui nous préoccupe avant tout, c'est qu'on parle ici de 150 000 personnes alors que le système d'immigration du Canada est déjà saturé. Il ne fait aucun doute que les libéraux l'ont détraqué. Ils l'ont admis eux-mêmes sous Justin Trudeau. À l'époque, ils ont opté pour des déclarations publiques sur la réduction de l'afflux d'immigrants au pays. Aujourd'hui, ils parlent pour ne rien dire, ils vont à l'encontre de ces déclarations et ils prétendent que les huit dernières années de leur bilan ne se sont jamais produites.

Nous sommes préoccupés par l'incidence du projet de loi sur le parc de logements et le système de santé. Comme l'a mentionné mon collègue, le lieu de résidence de ces nouveaux citoyens, s'ils passent du temps ici, aura une incidence sur les ressources.

Le projet de loi compte de nombreuses dispositions. Voilà pourquoi l'un des amendements apportés obligerait le ministre à faire rapport du nombre de personnes qui se voient attribuer la citoyenneté par suite de l'entrée en vigueur du projet de loi ainsi que de leur lieu de résidence.

Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a mentionné dans son discours que toute cette discussion a été déclenchée par une décision d'une cour de l'Ontario, donc j'aimerais lui poser une question en deux volets.

Premièrement, pourquoi, selon lui, le gouvernement n'a-t-il pas interjeté appel de la décision? C'est pour le moins étrange. Était-ce une décision judiciaire de la part du gouvernement?

Deuxièmement, selon la décision de la cour, un lien considérable doit rattacher la personne au Canada, ce qui est tout de même logique. Notre suggestion serait d'exiger un lien plus fort que ce que le gouvernement propose.

Grant Jackson: Très brièvement, monsieur le Président, c'était une erreur de ne pas interjeter appel de la décision rendue par un tribunal d'instance inférieure. On aurait pu proposer un bien meilleur cadre que le projet de loi C-3.

Malheureusement, les libéraux ont simplement baissé les bras parce qu'ils semblent préférer ne pas prendre de décisions difficiles et jeter le blâme sur les tribunaux quand les choses ne vont pas comme ils le souhaitent. On l'a vu dans d'autres dossiers et on le voit encore dans le dossier de l'immigration. C'est l'option facile.

Nous croyons qu'il y a une meilleure voie à suivre. Des collègues comme le député ont fait un excellent travail en proposant ces amendements au projet de loi C-3.

Ordres émanant du gouvernement

[Français]

L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour prendre part au débat au sujet du projet de loi C-3.

[Traduction]

Le projet de loi régulariserait le statut des personnes qui, sans la limite de la première génération imposée en 2009, seraient aujourd'hui des citoyens canadiens de naissance. Il s'agit d'une cohorte composée en grande partie d'enfants nés après 2009, ce qui signifie qu'ils auraient 16 ans ou moins. Cette cohorte comprend également des descendants de Canadiens qui ont déjà été dépossédés de leur citoyenneté. Le projet de loi vise aussi une très petite cohorte historique qui a perdu sa citoyenneté en raison des dispositions désuètes de la Loi sur la citoyenneté de 1977.

[Français]

Au cours de l'étude en comité, les membres ont proposé et adopté plusieurs modifications au projet de loi C-3. Le gouvernement a examiné chacune d'elles.

Après notre examen, nous restons convaincus que le concept initial du projet de loi C-3 favorise l'équité et la transparence de notre système et confirme la valeur de la citoyenneté canadienne.

[Traduction]

Dans le projet de loi, le cadre prévu pour la citoyenneté par filiation est simple. Une fois qu'il aura été mis en place, un parent canadien né à l'étranger ne pourra transmettre sa citoyenneté à un enfant né ou adopté à l'étranger que si ce parent a eu au moins 1 095 jours de présence effective au Canada avant la naissance ou l'adoption de l'enfant. Chaque génération après la première doit démontrer son lien avec le Canada. Si un parent ne le fait pas, la citoyenneté par filiation s'arrête avec lui.

• (1220)

[Français]

Je tiens à préciser que ce projet de loi ne vise pas à créer une nouvelle façon d'immigrer au Canada.

[Traduction]

Il ne s'agit pas d'un projet de loi sur l'immigration, et il ne permettrait pas non plus à des personnes qui vivent à l'étranger de transmettre la citoyenneté canadienne à perpétuité.

[Français]

L'objectif est de faire en sorte que les enfants de Canadiens entretenant un lien fort avec notre pays puissent accéder à la citoyenneté par filiation, peu importe leur lieu de naissance ou d'adoption.

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

La question est donc la suivante: comment mesure-t-on le lien? Pour les personnes qui s'installent au Canada et qui cherchent à obtenir la citoyenneté, nous avons un moyen clair d'évaluer si elles ont un lien substantiel avec le pays, et il est énoncé dans la Loi sur la citoyenneté: elles doivent accumuler 1 095 jours de présence effective sur une période de cinq ans pour pouvoir présenter une demande de naturalisation. Cependant, la citoyenneté par filiation est différente. Il ne s'agit pas d'accorder la citoyenneté à quelqu'un pour que cette personne intègre le Canada; il s'agit plutôt de confirmer la citoyenneté à la naissance en se fondant sur le lien du parent avec le Canada. Pour cette raison, le critère est différent.

[Français]

Le projet de loi C-3 repose sur un modèle cumulatif. Pour les parents canadiens nés à l'extérieur du Canada, ce modèle cumule chaque jour qu'un parent a passé au pays avant de fonder une famille. Cette approche reconnaît les nombreuses façons pour un Canadien d'entretenir un lien profond avec le pays, même lorsque le travail, les études ou les responsabilités familiales l'amènent à l'étranger.

Prenons un enfant canadien né à l'étranger dont la famille déménage tous les deux ans pour le travail. Cet enfant pourrait avoir vécu près d'une décennie au Canada avant l'âge de 18 ans sans jamais avoir passé trois années consécutives au pays au cours d'une période de cinq ans.

Lorsque cet enfant grandira, il pourra fonder une famille à l'étranger ou choisir d'adopter à l'international. Dans un cadre fixe de trois ans sur cinq, en raison de l'expérience de vie réelle au Canada, il serait impossible pour son enfant d'accéder à la citoyenneté.

[Traduction]

Grâce au modèle cumulatif, les Canadiens dont la vie se déroule aussi au-delà des frontières pourraient démontrer leur lien avec le Canada, de leur naissance jusqu'au moment où ils fondent une famille. C'est la façon la plus équitable et la plus pratique de maintenir la valeur de la citoyenneté canadienne. Importer les exigences liées à la naturalisation dans la citoyenneté par filiation confondrait les objectifs de ces deux politiques distinctes et risquerait d'exclure les enfants de Canadiens dont les liens avec le pays ont été tissés ici au fil du temps.

Notre processus de naturalisation évalue l'état de préparation des immigrants à se joindre à la famille canadienne. Le demandeur doit démontrer un lien substantiel avec le Canada en prouvant qu'il y a résidé récemment, qu'il connaît le pays et qu'il maîtrise l'une des langues officielles. Il doit également passer des tests pour confirmer qu'il est prêt à prendre part à notre vie communautaire.

La citoyenneté par filiation est différente. Ce n'est pas une voie d'immigration. Elle ne confère pas l'appartenance au Canada à une nouvelle personne. Elle reconnaît la citoyenneté qui existe depuis la naissance par l'entremise d'un parent canadien qui a un lien réel avec le Canada, soit parce qu'il est né ici, soit parce qu'il a satisfait au critère légal de présence effective au Canada.

[Français]

Nous ne demandons pas aux Canadiens nés dans ce pays de passer des tests pour conserver leur citoyenneté, et nous n'imposons pas non plus ce type de tests aux Canadiens nés à l'étranger.

Le fait d'imposer de tels tests aux personnes nées ou adoptées à l'étranger au-delà de la première génération créerait entre les Canadiens des distinctions fondées uniquement sur le lieu de naissance. Le Canada ne peut pas avoir différentes classes de citoyens.

Le projet de loi C-3 maintient une séparation appropriée entre le droit de l'immigration et le droit de la citoyenneté. Il garantit que la citoyenneté à la naissance, qu'elle soit déterminée par le lieu ou par la filiation, reste claire, cohérente et sécurisée.

[Traduction]

Le projet de loi C-3 comprend d'importantes mesures de contrôle pour préserver à la fois l'intégrité de la citoyenneté et la sécurité du Canada. La citoyenneté par filiation ne reposerait pas sur un principe d'honneur. Le projet de loi prévoit qu'il incomberait entièrement au parent canadien de fournir la preuve de sa présence effective au Canada pendant 1 095 jours avant la naissance ou l'adoption de l'enfant. Les documents, comme des bulletins scolaires, des talons de chèque de paye et des baux, seraient examinés par les agents. Si un parent est dans l'impossibilité de prouver sa présence effective en sol canadien pour le nombre de jours requis, son enfant né ou adopté à l'étranger n'obtiendrait pas la citoyenneté canadienne, à moins, bien sûr, qu'il immigré ici plus tard en respectant les procédures d'immigration.

• (1225)

[Français]

Toutes les mesures d'intégrité existantes du Canada continuent également de s'appliquer. Les contrôles de passeports, la collaboration entre les services d'application de la loi, les poursuites pour infractions extraterritoriales et la révocation de la citoyenneté en cas de fraude demeurent des outils essentiels pour protéger la sécurité des Canadiens et leur confiance dans le système de citoyenneté.

Le gouvernement reste dévoué à la transparence. Les résultats en matière de citoyenneté et d'immigration font déjà l'objet de rapports publics par le truchement d'outils comme le rapport annuel au Parlement sur l'immigration et le rapport sur les résultats ministériels.

La création de nouvelles obligations de production de rapports, plus particulièrement pour les données que le Canada ne recueille pas, comme le pays de résidence ou la double citoyenneté, ajouterait une complexité inutile et entraînerait des coûts pour les Canadiens.

Le projet de loi représente une avancée réfléchie et équilibrée en ce qui a trait aux lois sur la citoyenneté au Canada.

[Traduction]

Nous savons que tous les partis s'entendent en général sur la nécessité de corriger l'injustice actuelle. Nous croyons que le projet de loi offre cette solution.

[Français]

Le projet de loi modernise également l'application de la citoyenneté par filiation. Il préserve le lien entre les générations de Canadiens tout en veillant à ce que les lois demeurent claires, pratiques et cohérentes.

[Traduction]

Nous croyons que la règle des 1 095 jours est un moyen équitable de mesurer le lien d'un parent avec notre pays, la valeur qu'il accorde à ce dernier et l'authenticité de sa démarche en vue d'obtenir la citoyenneté canadienne pour son enfant.

[Français]

Les compétences linguistiques, les tests de connaissances et les contrôles de sécurité demeurent là où ils sont nécessaires dans le processus de naturalisation et d'immigration.

[Traduction]

Je prends un bref moment pour raconter une histoire. Diverses personnes communiquent avec mon bureau, dont Jeff, qui m'a écrit. C'est un Canadien d'origine grecque dont les grands-parents sont devenus Canadiens alors qu'ils travaillaient dans les marchés aux puces de Montréal. Son père a rencontré sa mère dans les années 1970, mais Jeff est né à Athènes. Il a grandi au Canada et il a poursuivi ses études ici. Puis, des possibilités d'emploi l'ont ramené en Grèce. Même s'il a vécu dans de nombreux pays, il maintient ses liens avec le Canada en y revenant régulièrement. Sans le projet de loi C-3, ses enfants n'auraient pas la chance d'avoir la citoyenneté canadienne, même si elle fait partie de leur identité.

Alors que nous poursuivons ce débat, j'encourage les députés à faire preuve d'ouverture d'esprit et à adopter le projet de loi.

Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je remercie la ministre d'essayer d'expliquer la position des libéraux sur cette question.

Tout d'abord, je tiens à réitérer qu'il était absurde de la part du gouvernement de ne pas contester la décision de la cour inférieure, ce qui lui aurait permis d'avoir la situation bien en main. Cela démontre simplement que, fidèle à son habitude, le gouvernement préfère s'en remettre aux tribunaux pour ne pas avoir à prendre lui-même les décisions difficiles.

Le Canadien moyen qui nous écoute entend dire que le gouvernement a imposé une condition de 1 095 jours de présence au Canada pour le parent. Les Canadiens voient des conditions. Les conservateurs ont proposé des conditions supplémentaires, comme celle de la langue, par exemple. Si la ministre impose des conditions à cette forme de citoyenneté, pourquoi n'ajoute-t-elle pas la condition de la langue? Il est tellement important de parler la langue dans ce pays, que ce soit l'anglais ou le français. Pourquoi la ministre ne tient-elle pas compte d'un aspect aussi important que la langue? Pourquoi n'impose-t-elle que la condition des 1 095 jours?

L'hon. Lena Metlege Diab: Monsieur le Président, le député, que je tiens en grande estime, siégeait lorsque j'ai comparu devant le comité. Il s'exprime toujours bien, et il pose une question respectueuse et très pertinente.

Je répète que nous respectons les institutions du Canada, dont font partie les tribunaux. La vérité, c'est que ce projet de loi remédierait à une situation que la cour a qualifiée d'inconstitutionnelle. Si nous ne faisons rien, la citoyenneté par filiation se poursuivra à perpétuité. Je sais que personne ne veut ça au Parlement.

Nous avons établi une limite de 1 095 jours, que nous jugeons raisonnable, car elle donnerait aux gens le temps de développer un lien substantiel avec notre pays et de se sentir Canadiens. C'est important. La majorité des personnes visées par cette mesure seraient celles dont le statut n'a pas été régularisé avec la loi de 2009 ou la loi de 2015. On parle donc surtout de personnes nées après 2015 et qui, pour la plupart, ont 16 ans ou moins. Je demande aux députés de garder cela en tête.

Ordres émanant du gouvernement

• (1230)

[Français]

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question qui a été posée par mon collègue conservateur et à laquelle on n'a toujours pas répondu. C'était pourtant une très bonne question.

Mon collègue demandait: comment se fait-il que le gouvernement n'inclue pas les deux langues officielles dans les critères du projet de loi, dont l'objectif est de définir ce qui constitue un lien d'attachement suffisant avec le Canada? Il s'agit pourtant d'une condition qui semble tout à fait normale puisque nous fonctionnons en français et en anglais.

Comment se fait-il que ce fameux lien qui serait développé avec le Canada ne comprenne pas la connaissance du français ou de l'anglais, qui en constitue pourtant la base?

La ministre est-elle à l'aise avec l'idée d'accorder la citoyenneté à des gens qui ne parlent ni le français ni l'anglais, mais qui affirment qu'ils ont de profonds sentiments d'attachement envers le pays?

L'hon. Lena Metlege Diab: Monsieur le Président, le projet de loi C-3 adopte une approche qui permet aux personnes de démontrer leur engagement envers le Canada ainsi que leur intention de participer et de contribuer à la société canadienne. La majorité des demandes concernent des enfants nés après 2015, donc âgés de 16 ans et moins. J'espère que ces enfants, s'ils souhaitent devenir Canadiens, verront leurs parents déposer une demande en ce sens, qu'ils viendront au Canada et qu'ils apprendront les deux langues officielles du pays.

[Traduction]

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Monsieur le Président, vers la fin de son discours, la ministre a beaucoup parlé des familles avec qui elle entretient des liens et avec qui elle s'est personnellement entretenue. Pourrait-elle raconter aux à la Chambre ce qu'ont vécu certaines de celles à qui un tel changement législatif serait utile?

L'hon. Lena Metlege Diab: Bien que la mesure législative ne concerne qu'une minorité de la population, monsieur le Président, elle est extrêmement importante. Pour les personnes pour qui nous essayons de corriger la situation, elle fera vraiment la différence. Même si nous ne parvenons à corriger la situation que pour quelques milliers de personnes, c'est bien pour cette raison que nous sommes ici. Il s'agit d'aider les personnes qui entretiennent un lien avec le Canada, qui ont perdu leur droit à la citoyenneté et pour qui les lois de 2009 et de 2015 n'ont rien changé, celles qui pleurent parce qu'elles vouent un attachement profond au Canada. Elles veulent obtenir la citoyenneté canadienne, mais elles veulent aussi obtenir le droit de transmettre la citoyenneté à leurs enfants.

Michael Ma (Markham—Unionville, PCC): Monsieur le Président, mes collègues postnationalistes d'en face annulent les amendements pleins de bon sens que les conservateurs et les bloquistes ont soigneusement rédigés au comité pour améliorer le projet de loi C-3.

Ordres émanant du gouvernement

Les libéraux ne croient pas au Canada parce qu'ils ne croient pas à nos frontières. Ils croient en un système d'immigration à deux vitesses, où la citoyenneté par naturalisation à l'intérieur de nos frontières est soumise à des exigences plus strictes que la citoyenneté par filiation à l'extérieur de nos frontières. Ils croient qu'il faut distribuer les privilèges de la citoyenneté canadienne à l'étranger tout en refileant les coûts et les devoirs de la citoyenneté aux gens qui vivent ici. Ils croient que les Canadiens par opportunisme devraient pouvoir porter le chandail d'Équipe Canada sans jamais passer de temps sur la glace. Ce sont des gens qui veulent apparaître sur la photo de l'équipe sans en faire partie.

Je me permets de rappeler à la Chambre comment toute cette situation a commencé.

L'expression « Canadiens par opportunisme » a vu le jour après 2006, lorsque, durant la guerre au Liban, le gouvernement canadien a évacué 15 000 Canadiens d'origine libanaise, initiative qui a coûté 94 millions aux contribuables canadiens. L'évacuation a commencé en juillet 2006, et, en septembre de la même année, 7 000 des personnes évacuées étaient déjà retournées au Liban. C'est la principale raison pour laquelle le gouvernement Harper a instauré la limite de la première génération plusieurs années plus tard.

Précisons très clairement que les Canadiens par opportunisme, comme en témoigne notre exemple de 2006, sont ceux qui détiennent la citoyenneté canadienne, mais qui vivent à l'étranger sans participer à la vie de la société canadienne. Ils considèrent le Canada comme une police d'assurance en cas de crise, mais ils n'apportent aucune contribution à notre système. Ce sont des titulaires d'un passeport qui rappellent au Canada quand ils ont besoin d'aide. Ils portent le chandail d'Équipe Canada, mais ils ne participent jamais à nos matchs.

Les conservateurs appuient sans réserve toutes les mesures nécessaires pour régler la situation des Canadiens ayant perdu leur citoyenneté. Cependant, ces Canadiens doivent comprendre que les libéraux postnationalistes se sont servis d'eux comme d'un cheval de Troie.

Le projet de loi C-3, dans sa forme initiale, aurait directement aidé les Canadiens qui ont perdu leur citoyenneté. Toutefois, il aurait indirectement créé plus de 100 000 Canadiens par opportunisme. Voilà pourquoi le Bloc et les conservateurs ont uni leurs efforts pour proposer des amendements sensés visant à réduire les répercussions indirectes du projet de loi C-3.

Parlons des amendements sensés rédigés en comité. J'aimerais ajouter que ces lignes directrices ont été élaborées par des partis de l'opposition reconnus au sein d'un comité, et que les comités sont au cœur du processus parlementaire. Notre travail parlementaire légitime est contesté par l'équipe orange, qui a perdu son statut de parti officiel.

Je ne m'attarderai pas plus sur cette digression, mais je m'interroge sur la légitimité d'un parti non officiel qui remet en cause le travail parlementaire des partis reconnus au sein des comités. Quelle image cela donne-t-il? Pourquoi se donner la peine d'établir des comités parlementaires si l'on ignore toutes les résolutions votées? Mais je digresse. Je vais revenir aux amendements.

Nos amendements visaient simplement à harmoniser les exigences relatives à la citoyenneté par filiation avec celles relatives à la citoyenneté par naturalisation au Canada. Est-ce trop demander que d'avoir un système harmonisé avec des normes universelles?

Les amendements que nous avons apportés renforceraient le critère du lien substantiel, tout en accordant de nouvelles responsabilités au ministre en matière de production de rapports concernant le contrôle de la qualité.

Premièrement, nous avons ajouté une exigence voulant qu'une personne doive avoir séjourné au Canada pendant trois ans sur une période de cinq années consécutives. Cela donnerait un peu de souplesse tout en y ajoutant une certaine intensité. Si nous accordons plus de souplesse, on se demandera sérieusement si nous offrons un cheminement vers la citoyenneté ou un simple visa de tourisme.

• (1235)

Deuxièmement, nous avons ajouté des exigences quant aux compétences linguistiques, aux connaissances des diverses composantes de la citoyenneté et aux vérifications de sécurité. Nous ne plaçons pas la barre très haute en demandant une connaissance solide d'une de nos langues officielles et en nous attendant à ce qu'un futur citoyen canadien comprenne les responsabilités et les privilèges liés à la citoyenneté canadienne. Nous demandons beaucoup plus à quiconque veut obtenir un permis de conduire. La barre n'est pas haute non plus quand nous demandons un contrôle de sécurité, mais elle l'est pour les Canadiens par opportunisme qui aimeraient porter le maillot d'Équipe Canada sans avoir à mettre un seul patin sur la patinoire nationale en tant que membre de l'équipe.

Enfin, le Bloc et les conservateurs ont ajouté des exigences quant aux rapports que le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté devra présenter. Tout d'abord, le ministre devrait faire connaître le nombre de certificats de citoyenneté accordés par suite de la promulgation du projet de loi C-3. Ensuite, il devrait faire état des dispenses quant au contrôle de sécurité. En gros, la première série de données servirait à comprendre les résultats de la loi C-3 et la seconde, à faire preuve de vigilance quant aux menaces éventuelles pour la sécurité. Si l'intérêt des Canadiens nous tient à cœur, ces exigences ne sont pas uniquement logiques: elles sont absolument nécessaires. Malheureusement, elles sont trop grandes si l'objectif consiste à brouiller les paramètres opérationnels tout en faisant preuve de laxisme en matière de criminalité.

Ensemble, nos amendements font du critère du lien substantiel, prévu dans le projet de loi C-3, un critère véritablement concret qui dépasse les simples mots sur une page. Bien sûr, il n'y a rien de plus essentiel que ce que la citoyenneté par naturalisation exige de la part de ceux qui comprennent son processus. Nos amendements ajoutent un certain coût au processus d'obtention de la citoyenneté canadienne, un coût qui montre la valeur que nous accordons au fait d'être Canadienne ou Canadien.

J'aimerais terminer mes observations en abordant un thème fondamental du projet de loi C-3, mais dont on a très peu parlé, à savoir la valeur de la citoyenneté canadienne. Chaque citoyen canadien est en quelque sorte un actionnaire votant d'une grande société. Les actionnaires ont élu les libéraux pour qu'ils soient les directeurs en supposant qu'ils accorderaient la priorité aux valeurs qu'incarnent les actionnaires canadiens. Cependant, ils ont fausement promis de redonner leur voix aux actionnaires perdus et ont plutôt choisi de diluer la valeur de chaque action existante en créant un tas de nouveaux actionnaires par opportunisme.

Tout ce que le Bloc et les conservateurs demandent, c'est que le lot de nouvelles actions émises au titre du projet de loi C-3 respectent les mêmes normes que celles qui régissent les gens qui ont acquis des actions grâce à leur participation en main-d'œuvre à la société. Je n'ai qu'une seule question à poser: les libéraux, en tant que dirigeants responsables de notre société, et les consultants de l'équipe orange, qui ne sont plus des membres légitimes du conseil d'administration, s'acquitteront-ils de leur obligation fiduciaire envers nos actionnaires actuels lorsqu'ils décideront que des lots d'actions doivent être émises au titre du projet de loi C-3 sans les mêmes prestations acquises payables aux gens qui participent en main-d'œuvre ni le même travail que nous exigeons d'eux?

• (1240)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ne reconnaissent pas qu'il y a une différence entre quelqu'un qui dit vouloir immigrer au Canada et quelqu'un qui souhaite voir sa citoyenneté réaffirmée. Par exemple, un fonctionnaire étranger qui a servi les Canadiens pendant des années, mais qui a exercé ses fonctions dans une ambassade, souhaite que ses descendants puissent obtenir la citoyenneté. Nous voulons appliquer les mêmes règles que lorsque nous confirmons la citoyenneté, en exigeant une période de résidence substantielle de 1 095 jours. C'est ce qu'on entend par « lien », et je pense que c'est raisonnable, étant donné que, dans le cas des résidents permanents, il faut 1 095...

Le vice-président adjoint (John Nater): Je dois donner au député l'occasion de répondre.

Le député de Markham—Unionville a la parole.

Michael Ma: Monsieur le Président, l'exemple concerne les fonctionnaires des services extérieurs. Après un certain nombre d'années, ils doivent revenir au Canada pendant plusieurs années avant d'être réaffectés. Cela devrait répondre à votre question. Toutes les autres entreprises du secteur privé ont des arrangements similaires qui peuvent être traités de manière appropriée.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je prie le député de s'adresser à la présidence.

Le député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères a la parole.

[Français]

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, je pense que mon collègue a fait référence dans son discours au fait que les amendements apportés par suite d'un travail sérieux effectué en comité notamment par mon collègue le député de Lac-Saint-Jean sont en train d'être détricotés par la connivence entre les libéraux et le NPD. Un de ces amendements visait à ce qu'un rapport sur les effets de cette loi soit déposé au Parlement chaque année.

Que pense mon collègue du fait que le gouvernement, avec l'appui du NPD, ne veut pas faire de reddition de comptes quant à l'effet qu'aura ce projet de loi?

[Traduction]

Michael Ma: Monsieur le Président, le parti au pouvoir, quel qu'il soit, a l'obligation de faire rapport à la Chambre et aux Canadiens de ce qui a été fait. La demande simple du comité — du Bloc et des conservateurs — était que le ministre et le ministre fassent rapport des faits afin que les Canadiens et le Parlement puissent

comprendre ce qui s'est passé et savoir si le traitement des Canadiens en général est équitable.

• (1245)

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, alors que le système d'immigration du Canada est saturé et que la confiance en son équité s'effrite, le projet de loi C-3 envoie au monde le message qu'il est possible de devenir Canadien sans jamais réellement habiter au Canada. La citoyenneté canadienne est l'une des choses les plus précieuses au monde. Des générations ont travaillé dur pour la gagner et l'honorer, mais le projet de loi C-3 prévoit l'octroyer automatiquement à des enfants nés à l'étranger, même si leurs parents n'ont vécu que peu de temps au Canada.

Jadis, nous avions un système d'immigration qui faisait l'envie partout sur la planète. Ce système était fondé sur l'équité, la contribution et la communauté. Or, le projet de loi risque de faire de la citoyenneté canadienne un privilège sur papier plutôt qu'un engagement concret.

Avant d'octroyer la citoyenneté, ne devrions-nous pas à tout le moins exiger un véritable lien avec le Canada et une quelconque preuve d'intérêt envers le Canada, d'effort pour le Canada ou d'appartenance au Canada?

Michael Ma: Monsieur le Président, il est vrai que la valeur de la citoyenneté canadienne était autrefois une source de fierté partout dans le monde. Comme je l'ai dit, si on veut porter l'uniforme de l'équipe, il faut en être membre. Si nous continuons à transmettre la citoyenneté de génération en génération, nous allons perdre la valeur canadienne et le lien avec le Canada.

Quelle serait la loyauté des citoyens envers le Canada s'ils sont titulaires d'un passeport canadien uniquement pour des raisons pratiques?

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous abordons un enjeu d'une grande importance avec l'étude du projet de loi C-3. La citoyenneté canadienne, ce n'est pas qu'un simple statut administratif, c'est un puissant symbole d'appartenance. Elle confère des droits fondamentaux, comme le droit de vote ou celui de voyager avec un passeport canadien, tout en incarnant une responsabilité civique, une identité commune et un lien profond avec notre pays. Être citoyen ou citoyenne du Canada, c'est faire partie d'un projet collectif ancré dans la démocratie, l'égalité, la diversité et la liberté.

En vertu de la Loi sur la citoyenneté, il existe trois façons d'acquérir la citoyenneté canadienne, soit par la naissance sur le sol canadien, par naturalisation en immigrant au Canada et en acquérant le statut de citoyen, ou par filiation si une personne est née à l'étranger d'un parent citoyen canadien. C'est de cette dernière modalité, la citoyenneté par filiation, dont nous discutons aujourd'hui. Je tiens à le préciser, car il est important, dans nos échanges, de ne pas confondre l'acquisition de la citoyenneté par filiation avec celle par naturalisation.

La naturalisation découle d'un processus d'immigration au Canada, tandis que la filiation s'applique lorsqu'une personne est l'enfant d'un citoyen canadien, donc un droit acquis par la naissance. Les critères et les exigences ne sont évidemment pas les mêmes dans ces deux cas. Je nous invite à garder cette distinction bien présente à l'esprit tout au long de nos échanges.

Ordres émanant du gouvernement

Depuis 2009, le droit fondamental à la citoyenneté par filiation a été injustement restreint. Des milliers de personnes ayant un lien réel et durable avec le Canada ont été privées de cette appartenance. En effet, une modification apportée à la Loi sur la citoyenneté sous le gouvernement conservateur de Stephen Harper a introduit une règle arbitraire, communément appelée « la limite de la première génération ».

Cette disposition signifie que seuls les enfants nés à l'étranger d'un parent canadien né au Canada peuvent obtenir automatiquement la citoyenneté. En d'autres termes, si deux générations successives sont nées à l'extérieur du pays, même si les parents sont des citoyens canadiens actifs, l'enfant peut ne pas être reconnu comme citoyen.

Cette règle a rompu le lien juridique et symbolique entre le Canada et de nombreux enfants de Canadiens vivant temporairement à l'étranger. Des familles canadiennes se sont retrouvées dans une situation d'insécurité juridique, voire d'exclusion, en découvrant que leurs enfants étaient considérés comme des étrangers par leur propre pays.

Ces enjeux ne sont pas que théoriques. Ils touchent des enfants qui grandissent dans des foyers canadiens à l'étranger, des familles qui souhaitent transmettre à leurs enfants non seulement un passeport, mais aussi un héritage culturel, une identité canadienne, une appartenance à une communauté et un sentiment de sécurité. Refuser cette reconnaissance, c'est envoyer un message d'exclusion à des personnes qui peuvent se sentir profondément canadiennes. C'est nier la richesse de notre diaspora et la réalité d'un pays où les liens familiaux et citoyens dépassent souvent les frontières.

En décembre 2023, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a jugé que cette limite de la première génération est inconstitutionnelle. Elle viole les articles 6 et 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, portant atteinte à la liberté de circulation et au droit à l'égalité.

Le gouvernement du Canada n'a pas fait appel de cette décision, car il reconnaît que la loi a des conséquences inacceptables. La Cour nous a accordé une prolongation afin de permettre au projet de loi C-3 de compléter son processus parlementaire. Si ce projet de loi n'était pas adopté dans les prochaines semaines, soit avant la suspension de la déclaration, il n'y aurait plus aucune limite à la citoyenneté par filiation pour de nombreuses personnes nées de citoyens canadiens à l'étranger. Des personnes pourraient ainsi transmettre la citoyenneté à leurs enfants à perpétuité sans qu'il soit nécessaire qu'ils aient un lien substantiel avec le Canada.

Ainsi, pour se conformer à nos obligations constitutionnelles et préserver l'intégrité de notre processus d'accès à la citoyenneté, notre gouvernement a choisi de proposer un cadre législatif responsable et équilibré. Je crois sincèrement que c'était la bonne décision.

Ainsi, le projet de loi C-3 vise à étendre l'accès à la citoyenneté par filiation au-delà de la première génération. Il a été conçu avec un objectif clair : rétablir les droits des Canadiens dépossédés de leur citoyenneté, tout en établissant un cadre plus équitable pour les générations à venir. Ce faisant, il vise à trouver un équilibre entre la mise en place de limites raisonnables à la citoyenneté automatique par filiation et la protection des droits et des privilèges associés à la citoyenneté canadienne.

Une fois adopté, le projet de loi C-3 accordera automatiquement la citoyenneté par filiation à toutes les personnes nées à l'étranger d'un parent canadien avant l'entrée en vigueur de la loi. Cela signifie que les descendants de Canadiens, injustement exclus, verront leur statut rétabli. Pour les enfants nés après l'entrée en vigueur, un nouveau cadre est introduit. Ce cadre permet la transmission de la citoyenneté au-delà de la première génération si le parent canadien peut démontrer un lien substantiel avec le Canada, défini comme 1 095 jours de présence physique cumulative, soit environ trois ans. Cette exigence garantit que les enfants qui reçoivent la citoyenneté ont un lien authentique avec le pays, sans pour autant exclure de manière arbitraire des individus selon leur lieu de naissance.

● (1250)

Ainsi, l'introduction du critère de lien substantiel permet de maintenir un équilibre raisonnable. La citoyenneté par filiation demeure possible, mais ancrée dans une connexion réelle et tangible avec le Canada. Ce critère garantit que les générations futures ne recevront pas la citoyenneté sans attache réelle au pays. Cela reflète notre volonté de préserver la valeur de la citoyenneté canadienne sans la restreindre inutilement.

Il s'agit donc d'un cadre moderne, équilibré et responsable. En réalité, il est plus rigoureux que ce que permettrait une simple abolition de la limite de la première génération. Il protège l'intégrité de notre citoyenneté tout en corrigeant des injustices flagrantes. Toutefois, durant l'étude en comité, les collègues conservateurs ont fait adopter plusieurs amendements au projet de loi C-3 qui modifient l'esprit et l'intention du projet de loi d'une façon inacceptable. Par exemple, les amendements conservateurs en comité ont modifié le critère prévu dans le projet de loi pour déterminer le lien substantiel d'un parent avec le Canada. Ce qui a changé, c'est la restriction selon laquelle ces 1 095 jours doivent s'inscrire sur une période de cinq années consécutives. En obligeant les parents de satisfaire à l'exigence de trois ans de présence cumulative au Canada au cours d'une période de cinq ans précédant la naissance ou l'adoption de leur enfant, nous réduirions la flexibilité et les possibilités offertes aux Canadiens de la première génération et des générations suivantes de transmettre leur citoyenneté.

En 2025, les familles canadiennes vivent des vies très différentes, y compris à l'étranger. Nous soutenons leur liberté de poursuivre des études et d'autres études à l'étranger. Nous ne croyons pas que ces choix devraient compromettre leur capacité à transmettre leur citoyenneté canadienne. Le lien avec le Canada peut être démontré de nombreuses façons, et ce lien peut être maintenu tout en poursuivant des activités à l'étranger. Ce changement pourrait donner naissance à de nouveaux « Canadiens perdus ». Il serait fondamentalement injuste de priver du lien substantiel avec le Canada ceux qui ont passé plus de trois ans au Canada sur de longues périodes.

En fait, considérées collectivement, ces modifications sont incohérentes à bien d'autres égards. Elles obligent le ministre à rendre compte annuellement des cas où l'exigence de l'évaluation de sécurité a été levée sans inclure de disposition lui accordant le pouvoir de lever cette exigence. Elles établissent un critère de lien substantiel dans la loi tout en conférant au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements pour établir et modifier ce même critère. Par souci de cohérence, le critère du lien substantiel devrait être défini dans la loi ou dans les règlements, et non dans les deux, comme le souhaitent les collègues de l'opposition.

Enfin, ces modifications obligent Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, à déclarer des données que le gouvernement ne collecte pas actuellement, ce qui imposerait un fardeau supplémentaire au gouvernement et aux contribuables en exigeant la création d'un nouveau mécanisme permettant aux Canadiens d'enregistrer la naissance de leurs enfants à l'étranger. Notre approche consiste à gouverner avec efficacité, détermination et respect de l'argent des contribuables canadiens, et non à introduire de nouvelles formalités administratives.

En conclusion, j'insisterai sur le fait que la citoyenneté canadienne nous apporte à toutes et à tous un sentiment profond d'appartenance à ce pays diversifié, démocratique et inclusif que nous sommes fiers d'appeler le nôtre. Notre gouvernement continuera de protéger la valeur de la citoyenneté canadienne en veillant à ce que le processus reste juste, transparent et fondé sur des principes solides. Le projet de loi C-3 établit un équilibre nécessaire. Il répare une injustice passée envers les Canadiennes et les Canadiens dépossédés de leur citoyenneté, tout en garantissant que l'avenir de la citoyenneté par filiation repose sur des liens authentiques avec notre pays.

Toutefois, les modifications des collègues conservateurs introduisent des exigences inacceptables et inutiles qui n'ont jamais été appliquées à d'autres citoyens en rendant plus difficile le respect du critère de lien substantiel pour ceux qui cherchent à transmettre leur citoyenneté et en créant potentiellement de nouvelles cohortes de Canadiens perdus. Je crois que nous devons veiller à ce que ces modifications ne soient pas incluses à la version finale du projet de loi qui sera adoptée à la Chambre.

En terminant, j'aimerais profiter de cette tribune pour rappeler que, derrière les considérations juridiques et administratives dont nous discutons aujourd'hui, il y a des personnes réelles avec des histoires personnelles, des parcours de vie et des liens sincères avec le Canada. Nous devons garder à l'esprit que les décisions que nous prenons à la Chambre peuvent façonner le destin de personnes et de familles entières. C'est d'ailleurs sur une approche raisonnée et équilibrée que repose l'approche de notre gouvernement concernant le projet de loi C-3, une approche qui veille au respect de nos obligations constitutionnelles tout en préservant l'intégrité de notre citoyenneté.

• (1255)

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai énormément apprécié le discours de mon collègue. Je sais qu'il n'était pas là lors de la dernière législature, durant laquelle nous avons grandement discuté de ce projet de loi. Nous avons eu des discussions avec des familles qui se retrouvent dans cette catégorie. Ce sont des familles de Canadiens qui ont servi à l'extérieur du Canada.

Qu'est-ce que mon collègue pense du fait que cela fait deux ou trois fois que cela revient à la Chambre et que les conservateurs continuent à mettre des barrières à l'accès de ce droit de naissance aux Canadiens?

Surtout, quel message cela envoie-t-il aux familles qui ont servi le Canada, alors qu'on les empêche d'avoir la citoyenneté pour leurs enfants ou leurs petits-enfants?

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, c'est une excellente question. En fait, le projet de loi C-3 vise à corriger une injustice historique. On a vu des personnes qui avaient des liens

Ordres émanant du gouvernement

sincères avec le Canada être privées de leur citoyenneté canadienne. Le projet de loi C-3 est une réponse à ces injustices.

Les modifications apportées en comité par nos collègues conservateurs viendraient mettre en place de nouvelles injustices, pourraient créer des nouvelles générations de Canadiens dépossédés de leur citoyenneté.

Il y a des personnes qui ont des liens substantiels avec le Canada, qui ont travaillé à l'étranger dans le cadre de différentes missions diplomatiques, qui ont passé du temps à l'étranger pour leurs études. On voudrait priver ces gens de la possibilité d'obtenir leur citoyenneté alors qu'ils étaient à l'étranger.

C'est pour ne pas recréer une nouvelle injustice que je m'oppose aux modifications proposées par nos collègues.

[Traduction]

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, je suis perplexe de voir à quel point les libéraux semblent insensibles à la question de savoir pourquoi ils sont si favorables à l'idée de ne pas vérifier les antécédents criminels des personnes qui entrent dans notre pays. Quel que soit le volet du système d'immigration par lequel les gens viennent ici, pourquoi les libéraux appuieraient-ils une telle chose?

La question que je pose au député d'en face est simple. Les gens de sa collectivité sont-ils satisfaits? Seraient-ils heureux que des gens s'installent dans sa région, dans la rue où il vit ou dans les environs sans savoir s'ils ont commis des crimes dans leur pays d'origine?

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, la question de mon collègue me laisse assez perplexe, parce qu'on semble confondre beaucoup d'éléments.

Nous ne sommes pas en train de discuter d'un programme d'immigration. Nous parlons de l'accès à la citoyenneté par la filiation, donc d'un droit acquis à la naissance lorsque notre parent est citoyen canadien ou qu'il a conservé un lien substantiel avec le pays. Ce n'est pas du tout la même chose. Lorsqu'on mélange tout, on induit le public en erreur. Il est important d'être rigoureux dans un débat comme celui que nous avons aujourd'hui.

En fait, insinuer que la citoyenneté par filiation est un volet de l'immigration, ce n'est pas faire preuve de cette rigueur dont les Canadiens et les Canadiennes s'attendent de notre part.

• (1300)

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, un des objectifs des amendements qui ont été apportés, c'est effectivement d'accorder la citoyenneté par filiation, mais on dit que la personne devrait quand même être soumise à des tests de sécurité, de langue et de connaissance de la citoyenneté, comme le sont tous les citoyens qui sont naturalisés.

Pourquoi mon collègue et les libéraux s'opposent-ils à ça?

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur le Président, l'acquisition de la citoyenneté par filiation et l'acquisition de la citoyenneté par naturalisation sont deux choses complètement distinctes.

Ordres émanant du gouvernement

L'accès à la citoyenneté par naturalisation, c'est l'aboutissement d'un processus d'immigration pour lequel il y a différents critères, notamment la connaissance des langues officielles et de multiples autres critères. Il est légitime d'imposer ces critères parce que c'est un processus d'immigration. On répond aux critères et, par la suite, on obtient la citoyenneté par naturalisation.

L'acquisition de la citoyenneté par filiation, ce n'est pas un programme d'immigration. C'est un droit acquis à la naissance en raison du fait que notre parent est citoyen canadien ou qu'il a conservé un lien substantiel avec le pays. Nous parlons donc de deux choses différentes: la citoyenneté par filiation et la citoyenneté par naturalisation. Les critères d'immigration sont un sujet complètement différent.

[Traduction]

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, c'est un privilège de prendre de nouveau la parole à la Chambre au sujet du projet de loi à l'étude.

J'ai été déçu d'apprendre que nos collègues libéraux s'affairaient à annuler les amendements pleins de bon sens que les conservateurs et les bloquistes ont adoptés dans le cadre des délibérations du comité sur le projet de loi C-3. Il n'est pas surprenant qu'ils obtiennent l'aide de leur partenaire traditionnel de coalition, le NPD.

Les libéraux ont fait du système d'immigration un cauchemar. Maintenant, ils veulent faire adopter encore plus de mesures législatives qui, au lieu de régler les problèmes qu'ils ont créés, continueront d'aggraver cet énorme gâchis. Ils souhaitent ajouter potentiellement des milliers de nouveaux citoyens alors que nous n'avons pas les logements, les soins de santé ni les emplois nécessaires pour les accueillir.

Au comité, les conservateurs ont proposé de nombreux amendements pour rendre ce mauvais projet de loi un peu moins mauvais. Je tiens à remercier nos collègues du Bloc, qui ont travaillé avec nous pour faire adopter ces amendements par le comité.

Les libéraux diront qu'ils doivent adopter ce projet de loi parce qu'un tribunal inférieur a statué que la limite de la citoyenneté par filiation à la première génération pouvait être maintenue indéfiniment. Ils omettent toutefois de mentionner qu'ils n'ont pas interjeté appel de la décision de la cour et que, en plus, ils ont le pouvoir de déterminer comment elle sera mise en œuvre par le truchement des mesures législatives qu'ils présentent.

Le gouvernement conservateur précédent avait instauré une règle stipulant que, si une personne souhaitait transmettre sa citoyenneté à un enfant né à l'étranger, elle ne pouvait le faire que pour une seule génération, et que toute personne obtenant la citoyenneté par filiation devait avoir un lien substantiel avec le Canada. Les libéraux souhaitent que ce lien substantiel soit établi sur une période de trois ans au cours de la vie d'une personne. Le premier amendement adopté en comité visait à harmoniser les exigences en matière de résidence pour les personnes obtenant la citoyenneté par naturalisation et celles obtenant la citoyenneté par filiation.

Il n'est vraiment pas logique, pour mes électeurs et, je crois, pour les Canadiens de tout le pays, d'accorder la citoyenneté à quelqu'un dont les parents ont vécu ici pendant trois ans, il y a 30 ans de cela. Depuis ce temps, ils ne sont plus jamais revenus au Canada, ils ne connaissent rien sur le pays et ils n'en parlent peut-être même pas la langue. Ni eux ni leurs parents n'ont contribué à l'économie du pays. Ils n'ont jamais vécu ici, mais ils obtiendraient automatique-

ment la citoyenneté, sans avoir besoin de se soumettre aux vérifications faisant partie des procédures normales d'immigration. Les conservateurs ont proposé que les nouveaux citoyens soient tenus de vivre au Canada pendant au moins trois années consécutives sur une période de cinq ans pour que les dispositions du projet de loi s'appliquent à leurs descendants.

Le gouvernement libéral ayant manqué à plusieurs reprises à son devoir de soumettre les immigrants à des vérifications rigoureuses de casier judiciaire, on peut facilement imaginer que ce serait un véritable casse-tête administratif de déterminer si une personne a bel et bien prouvé avoir passé trois années au Canada, au cours d'une période de cinq ans, sur l'ensemble de sa vie. Il y aurait un risque élevé de fraude. Comment un agent d'immigration est-il censé vérifier les trois années de présence physique à l'aide de documents qui pourraient dater de plusieurs décennies ou ne pas exister?

Pour éviter toute confusion, précisons que les libéraux souhaitent que la durée soit de trois années au cours de la vie d'une personne. Nous proposons trois années sur une période de cinq ans. Ce changement est raisonnable. Il a été appuyé par le Bloc et adopté en comité, mais nous apprenons aujourd'hui dans les journaux que le NPD s'est associé aux libéraux pour rejeter cet amendement très important. Cela alourdira encore plus le processus déjà compliqué et augmentera l'arriéré massif accumulé par les libéraux, ce qui nuira aux immigrants sincères qui attendent leur tour.

Le deuxième amendement adopté en comité visait à ajouter un élément linguistique. Je dirais qu'il est déjà suffisamment difficile pour les nouveaux citoyens de s'établir et de progresser au Canada lorsqu'ils parlent un peu l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, l'anglais ou le français. Comment peuvent-ils s'intégrer et contribuer activement à la société canadienne s'ils ne peuvent communiquer dans ni l'une ni l'autre de nos langues officielles? Les lois canadiennes sur la citoyenneté doivent faciliter l'intégration des immigrants au pays, et non pas l'empêcher. Les langues font partie de notre identité nationale et constituent un lien que nous partageons. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de la capacité de communiquer les uns avec les autres.

● (1305)

Je suis quelque peu perplexe quant au vote des libéraux contre cet amendement, car lorsque le Comité de la citoyenneté a interrogé la ministre libérale de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté sur ce qu'elle considérait comme les valeurs canadiennes, elle a hésité, marmonné, puis admis que les langues officielles en font partie. Si la ministre estime que l'anglais et le français font partie des valeurs canadiennes, pourquoi le gouvernement libéral ne cherche-t-il pas activement à les célébrer et à les promouvoir dans le projet de loi que cette même ministre a présenté au Parlement?

Pire encore, le projet de loi n'exige pas de vérification obligatoire des antécédents criminels, ce qui signifie que la citoyenneté pourrait être accordée sans filtrage de sécurité complet. On ne peut pas sous-estimer l'importance des vérifications des antécédents. Les Canadiens s'attendent à ce que les gens que nous accueillons dans notre pays soient des citoyens respectueux des lois, comme eux. Ils s'attendent à ce que les gens qu'ils croisent sur la rue, qui fréquentent les centres communautaires et les centres commerciaux, qui se trouvent autour des écoles et partout ailleurs, soient des citoyens respectueux des lois. Une vérification des antécédents permettrait de corriger ce problème. Elle permettrait de régler précisément cette question.

Malheureusement, les libéraux disent qu'aucune vérification des antécédents n'est nécessaire pour cet afflux de gens qui n'ont jamais vécu ici auparavant et qui arrivent à l'âge de 30, 35 ou 40 ans. Ils ont pu faire ce qu'ils voulaient dans leur pays, mais ils ont droit à la citoyenneté, alors nous devons simplement la leur accorder. Cela n'a pas de sens. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens.

Supprimer cette exigence, que le Canada applique à d'autres voies d'immigration, est irresponsable, dangereux et certainement beaucoup moins sûr. Nous méritons mieux. Les Canadiens méritent mieux. Nous constatons un taux de criminalité élevé dans nos collectivités, où des agressions violentes ont lieu dans des quartiers autrefois calmes et sûrs. Ne pas exiger de vérification des antécédents pour les nouveaux citoyens met les Canadiens en danger et ne fera qu'aggraver la criminalité dans nos collectivités.

Le gouvernement libéral agit de manière irresponsable en présentant un projet de loi qui aggravera des problèmes déjà critiques. Il est imprudent de sa part de vouloir renverser les amendements sensés que les conservateurs et le Bloc ont adoptés en comité. Ce projet de loi porte atteinte à la citoyenneté canadienne et à ce que signifie être Canadien. Il aura pour conséquence de créer de nouveaux citoyens qui n'auront que très peu de liens, voire aucun, avec le Canada. Nous ne saurons pas s'ils ont des antécédents criminels ou s'ils respectent les valeurs canadiennes. Dans bien des cas, nous ne serons pas en mesure de prouver avec certitude que les demandeurs ont séjourné dans le pays pendant la période requise. Il se peut tout simplement que les dossiers n'existent pas, sans parler de la difficulté de vérifier des renseignements datant de 30, 40 ou 50 ans.

Je souscris à l'article du projet de loi qui concerne les adoptions internationales. J'ai longuement parlé dans cette enceinte de l'adoption de mes propres enfants à l'étranger, donc cette question me touche de près.

Nous dévalorisons la citoyenneté canadienne en fixant la barre si bas pour ceux qui obtiennent la citoyenneté par filiation. C'est injuste pour toutes les personnes qui ont travaillé dur, qui ont appris l'une de nos langues et qui ont dû réussir tous les examens requis.

Pour conclure, la pagaille que les libéraux ont semée dans le système d'immigration a aggravé toutes les crises au pays: celles du logement, de la santé et de l'emploi. Les libéraux ont fait venir trop de monde, trop vite, sans avoir de plan. Maintenant, les collectivités débordent. Les jeunes ne trouvent pas d'emploi, et les nouveaux arrivants ont du mal à trouver un logement et à se nourrir. En ce moment, le taux de chômage chez les jeunes dans le Grand Toronto avoisine les 20 %. Le plan des libéraux pour les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires a déjà surchargé le système. Les jeunes Canadiens ne trouvent pas dans notre pays les emplois au bas de l'échelle que la plupart d'entre nous à la Chambre pouvaient facilement obtenir quand nous avions leur âge.

Maintenant, les libéraux veulent faire venir davantage de gens sans procéder à une vérification adéquate de leurs antécédents, ce qui engorgera le système tout en renforçant encore plus la pression qui s'exerce au chapitre du logement, de la santé et de l'emploi. Dans les hôpitaux du Grand Toronto comme d'ailleurs au pays, des gens attendent cinq, six, sept ou huit heures pour obtenir des services, sans succès.

Les libéraux disent qu'il n'y a pas lieu de vérifier les antécédents. Ils ont trouvé une autre filière à ajouter au système. Ils feront en sorte qu'il sera très facile pour les personnes en cause d'entrer au

Ordres émanant du gouvernement

pays. Ce projet de loi ne fera que nous plonger plus profondément dans le chaos. Il dévalorise la citoyenneté canadienne, il alourdit encore plus l'appareil bureaucratique et il ébranle la confiance dans notre système d'immigration, qui faisait naguère l'envie du monde entier.

● (1310)

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rappeler que la naturalisation découle d'un processus d'immigration au Canada, tandis que la filiation s'applique lorsqu'une personne est l'enfant d'un citoyen canadien, et que ce parent a conservé un lien substantiel avec le Canada.

La filiation n'est pas un programme d'immigration. C'est complètement faux d'affirmer le contraire. J'aimerais comprendre pourquoi mon collègue s'entête à répéter cette fausse information à la Chambre lors de nos débats.

[Traduction]

Costas Menegakis: Monsieur le Président, le député n'a probablement pas lu le projet de loi dans son intégralité et ne comprend probablement pas les conséquences que celui-ci aurait.

Il y aura, dans la collectivité du député, des personnes qui sont entrées au pays sans avoir fait l'objet d'une vérification de leurs antécédents et qui ne parlent pas la langue. Ils auront affirmé tout bonnement que leur mère et leur père étaient ici il y a 30 ans, que ceux-ci ont fait leurs études universitaires ici et qu'ils ont obtenu la citoyenneté à l'époque, pour ensuite quitter le pays.

Prenons l'exemple d'un individu né dans un autre pays et qui ne parle pas notre langue. Il a commis cinq ou six crimes. Sachant que c'est un criminel, son pays le laissera volontiers partir au Canada, où il sera accueilli à bras ouverts.

Le député d'en face ne comprend pas le danger que représente le ridicule projet de loi à l'étude pour les collectivités.

[Français]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, avec le projet de loi C-3, au-delà des débats sémantiques sur la naturalisation et la filiation, on pourrait avoir quelqu'un qui a obtenu sa citoyenneté en ayant habité trois ans sur 60 ans au Canada et dont les enfants, qui n'ont jamais habité au Canada, vont obtenir la citoyenneté sans connaître la langue et sans avoir passé de test de sécurité.

Que pense mon collègue de toute cette question? Pourquoi les libéraux tiennent-ils à avoir des conditions aussi peu rigoureuses pour accorder la citoyenneté par filiation?

[Traduction]

Costas Menegakis: Voilà une question judicieuse, monsieur le Président. Il est clair que le député a lu le projet de loi et comprend les conséquences qu'il aurait pour les collectivités.

Il n'est nullement logique, d'aucune façon, de penser qu'une personne qui a vécu ici il y a 50 ou 60 ans puisse transmettre la citoyenneté à perpétuité à des générations successives simplement parce qu'elle était ici il y a 50 ou 60 ans, sans avoir fait un apport quelconque, pas même une minute de sa vie, à l'une des provinces ou à l'un des territoires canadiens.

Ordres émanant du gouvernement

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Partout dans le monde, monsieur le Président, les gens rêvaient d'être Canadiens, et pour cause. Notre système d'immigration a déjà été le meilleur: équitable, prévisible et axé sur le travail et la motivation. Cependant, c'est maintenant la pagaille, avec des millions de résidents temporaires, des centaines de milliers de sans-papiers et des arriérés sans fin. Au lieu de régler le problème, le projet de loi C-3 empirerait les choses en accordant la citoyenneté à des personnes sans attachement ni lien concret.

On dirait que le gouvernement ne comprend pas que le système est en arrêt cardiaque. Y a-t-il une raison pour laquelle les libéraux refusent de régler le problème?

Costas Menegakis: Monsieur le Président, en fait, le seul mot qui me vient à l'esprit est « incompétence ». Nous en sommes maintenant au septième ministre libéral de l'Immigration en 10 ans. Le projet de loi est en fait une copie d'un projet de loi antérieur. Les députés ministériels ont simplement remplacé le titre du projet de loi qu'il a présenté lors de la législature précédente, le projet de loi C-71, qui est devenu le projet de loi C-3. Ils l'ont présenté en mai ou en juin, puis ils ont pris congé pendant l'été. Ils sont tous rentrés chez eux. Ils n'ont mené aucune consultation auprès des collectivités de l'ensemble du pays. Ils ne voulaient pas écouter les gens...

Une voix: Oh, oh!

Costas Menegakis: Monsieur le Président, les libéraux pensent que la présence du whip du gouvernement dans cette enceinte est une bonne façon de présenter ou de défendre le projet de loi. Ils pensent que ce député représente bien les habitants de Kingston et les Îles en faisant du chahut lorsqu'un député prend la parole à la Chambre. Le gouvernement n'est pas sérieux...

Une voix: Oh, oh!

Costas Menegakis: Monsieur le Président, si les députés ministériels étaient sérieux, ils feraient passer en premier les intérêts des Canadiens plutôt que leurs politiques partisans absurdes.

• (1315)

Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler du projet de loi dont nous sommes saisis.

Nous parlons du projet de loi C-3, qui porte fondamentalement sur la migration en chaîne. Ce projet de loi permettrait aux parents qui ne sont pas nés au Canada d'accorder *ad vitam aeternam* la citoyenneté à leurs enfants qui sont également nés à l'extérieur du pays. À mon avis, ce n'est pas une bonne chose.

Comment en sommes-nous arrivés là? À l'origine, il y a longtemps, le projet de loi S-245 a été présenté. Il avait comme objectif de régler un problème bien simple: la question des Canadiens dépossédés de leur citoyenneté. Ensuite, un tribunal ontarien a rendu une décision que le gouvernement fédéral a choisi de ne pas porter en appel. Les libéraux ont décidé de laisser les tribunaux établir la politique du gouvernement du Canada. Je pense qu'ils étaient trop faibles ou trop effrayés, je ne sais pas exactement, pour élaborer eux-mêmes la politique, alors ils se sont contentés de dire: « Très bien, nous ferons ce que le tribunal exige. »

À mon avis, les libéraux auraient dû porter la décision en appel et prendre leur propre décision quant à ce qu'ils voulaient inscrire dans la loi. Or, au cours de la dernière session, ils ont présenté le

projet de loi C-71, puis ils ont oublié la question. Ils n'y ont jamais donné suite, et nous nous retrouvons aujourd'hui avec essentiellement le même projet de loi.

Comme je l'ai dit, le projet de loi C-3 est un projet de loi sur la migration en chaîne qui permettrait aux gens de transmettre indéfiniment la citoyenneté à leurs enfants, que ces personnes soient nées au Canada ou non. La vérité, c'est que les libéraux ont ajouté une condition à cet égard. Les libéraux énoncent sans cesse des subtilités relatives aux moyens employés pour obtenir la citoyenneté, sauf que dans le fond, ce n'est pas vraiment important. Il y a une condition, à savoir que la personne doit être présente au Canada pendant 1 095 jours. Nous en avons entendu parler toute la journée à la Chambre.

Selon nous, c'est acceptable, mais nous voulons faire de petits ajustements et proposer quelques conditions additionnelles, tout simplement. C'est bien de cela que nous débattons à la Chambre aujourd'hui. Nous souhaitons établir combien il y aura de conditions et quelle sera leur nature. Il y a des conditions, c'est clair. Le gouvernement en a proposé quelques-unes, et nous en proposons quelques autres.

Nous proposons de renforcer un peu le critère du lien. Ainsi, une personne devra effectivement être présente au Canada pendant 1 095 jours, pas forcément de façon consécutive, mais au cours d'une période de cinq ans. Nous proposons également qu'on vérifie que les demandeurs savent l'anglais ou le français, qu'ils connaissent le Canada en leur faisant passer un examen de citoyenneté, et qu'ils n'aient pas de casier judiciaire.

Ce sont des mesures que nous estimons très raisonnables et équitables. Nous avons pu présenter ces propositions pleines de bon sens au comité, où nous avons reçu l'appui de la majorité grâce à l'aide du Bloc. Or, dans son désir constant de tout saccager, le gouvernement veut encore apporter des modifications. Voilà où nous en sommes.

Les députés pourraient se demander quel est le risque. Nous parlons d'enfants et d'autres personnes qui ont probablement un lien, ce qui est très probablement vrai dans bien des cas. Il y a des personnes qui sont tout à fait légitimes, qui sont jeunes, âgées de moins de 15 ou 16 ans, et peut-être de moins de 5 ou 10 ans. Certes, ces personnes seraient, de manière générale, des candidats légitimes à la citoyenneté, mais notre système est très défaillant.

Le gouvernement a fait un tel gâchis de notre système d'immigration. Il a fait n'importe quoi en matière d'asile et ne contrôle plus le nombre d'étudiants étrangers dans ce pays. Tout le monde le sait. Les failles sont bien connues et bien documentées. Cependant, nous avons à présent un gouvernement qui a complètement détruit notre système et qui nous dit de lui faire confiance, qu'il maîtrise la situation et qu'il sait exactement ce qu'il fait. Eh bien, qu'on me pardonne si je ne lui fais pas confiance et si je ne pense pas qu'il maîtrise la situation, car selon moi, il ne la maîtrise pas.

Nous savons que lorsqu'un système est défaillant, des personnes mal intentionnées tentent d'en tirer profit, et c'est exactement ce qui se produira avec le système proposé. C'est pourquoi nous avons proposé des amendements, que je vais rapidement passer en revue.

Le premier concerne la période. La première condition proposée par le gouvernement était que les parents devaient passer 1 095 jours au Canada avant la naissance d'un enfant. D'accord, mais nous voulons que le critère du lien soit un peu plus strict, car ce nombre de jours peut être réparti sur plusieurs années. Nous proposons que ces 1 095 jours non consécutifs soient répartis sur une période ne dépassant pas cinq ans. C'est ce que nous proposons, et nous pensons que c'est très raisonnable.

Deuxièmement, nous croyons que les personnes qui obtiennent la citoyenneté par cette méthode devraient savoir parler soit le français, soit l'anglais. C'est une exigence assez simple. Ce n'est pas compliqué. Nous l'imposons à toutes les autres personnes qui obtiennent la citoyenneté dans notre pays. Nous estimons donc que c'est une demande très raisonnable et tout à fait nécessaire pour bien vivre au Canada.

La troisième condition qui, selon nous, devrait figurer dans le projet de loi est un examen de citoyenneté. Nous devons nous assurer que les personnes qui viennent dans notre pays le connaissent réellement, car, par définition, il s'agit de personnes qui n'ont peut-être jamais séjourné au Canada. Nous devons nous assurer qu'elles comprennent ce que signifie vivre au Canada et quels sont leurs droits et leurs responsabilités, comme les autres personnes qui viennent vivre dans notre pays.

• (1320)

Enfin, l'évaluation de sécurité est l'autre condition que nous jugeons très raisonnable et prudente. Nous voulons nous assurer que les criminels d'ailleurs n'obtiennent pas automatiquement la citoyenneté canadienne. C'est une question de bon sens, non? Je ne vois pas pourquoi le gouvernement a tant de mal à le comprendre.

Il pourrait y avoir une personne reconnue coupable de crimes dans un autre pays qui constate que ses parents ont vécu au Canada pendant 1 095 jours avant sa naissance, quand ils étaient à l'université, ou quelque chose du genre. Cette personne pourrait penser avoir trouvé une échappatoire: même si elle est recherchée pour des crimes commis dans son pays, elle ira simplement au Canada parce que ses parents pourraient lui transmettre leur citoyenneté. C'est ce que nous essayons d'éviter, et une simple évaluation de sécurité empêcherait ce genre de stratagème.

Nous demandons aussi d'inclure un autre élément qui, selon moi, est très raisonnable; il s'agit d'un mécanisme de déclaration qui permettrait au Parlement et, par conséquent, à la population canadienne de savoir combien de personnes ont obtenu la citoyenneté par ce moyen.

J'estime que ce sont là des éléments très raisonnables à demander.

Il y a des risques quand des personnes peuvent manipuler un système vulnérable pour en profiter abusivement. Les amendements qui ajouteraient en somme quelques conditions à celles que les libéraux ont déjà proposées réduiraient ces risques et rendraient le système un peu moins vulnérable.

Je tiens également à souligner que ce projet de loi toucherait un grand nombre de jeunes, ceux de moins de 16 ans, comme je l'ai déjà dit. Ils devraient répondre très facilement aux exigences, comme la période de présence au pays, les langues officielles, le test sur le Canada et l'évaluation de sécurité, dont on pourrait les exempter. À l'heure actuelle, seules les personnes de 18 à 54 ans

doivent s'y conformer. Il n'y aurait pas vraiment de fardeau imposé aux jeunes.

Ce qui nous ramène à ce que je disais au début: nous n'en voulons pas aux gens qui s'installent au pays légitimement. Nous tenons à ce que ces personnes obtiennent la citoyenneté à laquelle elles ont droit. Nous voulons cependant que les personnes qui ne méritent pas la citoyenneté, celles qui profitent du système, fassent l'objet de certaines vérifications. Nous tenons à contrôler et à savoir qui entre au pays.

Je sais que le NPD est très en colère contre les électeurs qui lui ont retiré son statut de parti à la Chambre. Je suis persuadé que cela a causé beaucoup d'anxiété dans ses rangs et chez ses membres. Notre collègue de Vancouver-Est s'opposait vivement aux amendements apportés par le comité sans elle, car elle ne pouvait pas y participer. Je sais qu'elle a pris la parole vendredi, et voici deux ou trois faits que je veux qu'elle comprenne bien.

Le premier point concerne les jours consécutifs. Selon la députée, nous proposons que pour satisfaire au critère, les jours devraient être consécutifs. Or, ce n'est pas le cas. Il s'agirait de 1 095 jours sur une période de cinq ans. Nous comprenons que les gens doivent pouvoir se rendre dans leur pays d'origine pour assister à des mariages, à des funérailles ou à d'autres événements, et nous estimons que c'est tout à fait raisonnable. Il ne s'agit pas de jours consécutifs, mais d'une période de cinq ans au cours de laquelle nous estimons qu'il devrait y avoir un lien substantiel avec le Canada.

L'autre point que je souhaite aborder brièvement concerne la confusion qui règne autour de la définition de la notion de « visiteur » dans notre pays. Pourtant, la définition est assez claire. J'ai grandi dans une charmante ville de l'Est de la Saskatchewan, Yorkton. Mes grands-parents vivaient à l'autre bout de la province, à Herbert, une autre charmante ville de la Saskatchewan. J'ai passé beaucoup de temps à Herbert, mais je me suis toujours considéré comme un visiteur; je n'ai jamais pensé que j'étais réellement de là-bas ou que j'avais un lien substantiel avec cette ville. J'ai grandi à Yorkton et c'est là que je passais la plupart de mon temps.

C'est le principe que nous devons suivre. Les gens peuvent avoir visité le Canada plusieurs fois, et c'est très bien. Nous accueillons les visiteurs à bras ouverts. Nous sommes ravis qu'ils dépensent leur argent dans notre pays, c'est formidable, mais nous devons également veiller à ce qu'ils ne s'imaginent pas que ça leur confère le droit d'obtenir la citoyenneté canadienne. Nous devons être très clairs sur la signification du terme « visiteur » et sur ce qu'il représente.

Nous devons également faire preuve de prudence à l'égard du gouvernement actuel et de celle qui est maintenant la septième ministre de l'Immigration que nous voyons passer à la Chambre. Depuis 10 ans, nous avons eu sept ministres de l'Immigration qui n'ont pas fait preuve de diligence raisonnable à l'égard des projets de loi comme celui dont nous sommes saisis. La ministre actuelle a simplement repris le projet de loi de la dernière législature, qui était celui de la législature précédente. Les ministres se contentent de présenter les projets de loi sans vraiment y réfléchir et sans appliquer quelque logique que ce soit. C'est très dangereux, et nous devons être très prudents à cet égard.

Ordres émanant du gouvernement

Ce que nous observons actuellement, c'est le retour de l'ancienne coalition NPD-libérale. Un budget sera présenté la semaine prochaine, et je pense que ce qui se passe ici, c'est qu'en échange de son appui au budget, le NPD a exigé que les libéraux appuient les amendements qu'il souhaite apporter à ce projet de loi. C'est là où nous en sommes actuellement: la coalition NPD-libérale perdure.

La citoyenneté est précieuse. Nous devons la valoriser et la protéger.

• (1325)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, deux ou trois points me viennent à l'esprit. D'abord et avant tout, les conservateurs ne semblent pas vouloir comprendre qu'il y a une différence entre ce que prévoit ce projet de loi et ce qui se produit lorsqu'une personne immigré au Canada. Lorsqu'une personne immigré au Canada, elle devient résidente permanente, puis elle doit satisfaire à certains critères avant de pouvoir obtenir la citoyenneté. Par exemple, elle doit être au Canada au moins 1 095 jours sur une période de cinq ans. Or, ce projet de loi vise plutôt à accorder la citoyenneté à des personnes qui pourraient ou devraient y avoir droit.

Je me demande si le député d'en face peut admettre qu'il y a une différence.

Brad Redekopp: Monsieur le Président, je sais que le député de Winnipeg-Nord est un maître des mots et qu'il aime parler de toutes sortes de façons, mais la réalité est très simple: une personne qui n'est pas canadienne obtiendrait la citoyenneté canadienne d'une manière ou d'une autre. Le député a parlé de différences entre certaines méthodes. Ça n'a pas vraiment d'importance. Le Canadien moyen ne comprend pas ces distinctions de toute façon, et je ne le blâme pas, car le système est très compliqué.

La réalité, c'est qu'une personne sans citoyenneté obtiendrait la citoyenneté. La réalité, c'est que le gouvernement n'imposerait qu'une condition à cette personne. Nous proposons d'en ajouter quelques-unes. C'est tout. C'est très simple, mais le gouvernement refuse de tenir compte des conditions liées à la criminalité, à la langue et à la connaissance du pays.

C'est ce que nous avons proposé et c'est ce qui a été adopté au comité. Nous aimerions que le projet de loi en tienne compte.

[Français]

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, mon collègue de Lac-Saint-Jean, qui représente le Bloc québécois, a interrogé la ministre sur le dossier. Il lui a demandé combien de personnes supplémentaires obtiendraient la citoyenneté grâce à cette loi. La ministre a été absolument incapable de lui répondre et de lui donner un chiffre.

Ma question pour mon collègue conservateur est la suivante: comment se fait-il que nous ayons un gouvernement qui met en place des politiques dont il ne connaît absolument pas les conséquences?

[Traduction]

Brad Redekopp: Monsieur le Président, mon collègue a parlé du député de Lac-Saint-Jean, qui est un membre très diligent du comité. Il fait un excellent travail et il a été très utile au comité dans son ensemble.

Le député a posé une excellente question. Le député de Lac-Saint-Jean et nous avons posé la même question au gouvernement. Nous lui avons demandé combien de personnes seraient touchées par le projet de loi, mais il est incapable de nous répondre. C'est très inquiétant, car, si un gouvernement ne connaît pas l'incidence de l'une de ses politiques, il prend des risques avec une question importante qui tient à cœur aux Canadiens, soit la citoyenneté.

Le gouvernement n'a aucune idée des répercussions qu'aurait le projet de loi et il est incapable de répondre à la question la plus fondamentale, à savoir combien de personnes seraient touchées par le projet de loi, et pourtant, il va de l'avant avec ce dernier. Les libéraux le font progresser en gesticulant et en disant espérer que ce sera un bon projet de loi. C'est un très mauvais choix.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, ça fait du bien d'entendre à la Chambre un discours formulé en termes clairs et accessibles à tous. Nous croyons comprendre que des amendements très simples ont été apportés à l'étape de l'étude par le comité. C'est d'ailleurs la raison d'être des comités.

Je me demande si le député peut nous dire pourquoi, à son avis, le gouvernement libéral s'oppose à de simples amendements qui protégeraient la sécurité des Canadiens et qui préserveraient la valeur de la citoyenneté canadienne.

Brad Redekopp: Voilà six ans que je siége au Parlement, monsieur le Président, et j'ai encore du mal à saisir le raisonnement et la logique du gouvernement libéral. D'ailleurs, il est parfois très difficile de comprendre la logique qui motive les décisions.

Comme je viens de le dire, le gouvernement ignore combien de personnes le projet de loi toucherait. Malgré tout, il va de l'avant. Il n'a aucune idée du nombre possible de personnes ayant un casier judiciaire qui pourraient avoir recours à la nouvelle méthode d'accès à la citoyenneté pour venir s'installer au pays, et pourtant, il garde le cap. Il n'a aucune idée des conséquences qu'entraîneront l'absence dans cette mesure législative particulière de critères d'ordre linguistique et d'autres éléments que nous jugeons essentiels.

Le gouvernement n'est capable ni de réfléchir aux éventualités, ni d'anticiper les problèmes, ni d'envisager qu'une personne mal intentionnée puisse profiter de la situation ou abuser du système qu'il aura créé. Comme d'autres l'ont dit, il est incapable de prévoir les conséquences.

À mes yeux, nous avons un gouvernement faible qui élabore des lois faibles.

• (1330)

Jamil Jivani (Bowmanville—Oshawa-Nord, PCC): Monsieur le Président, je souhaite commencer mon intervention sur le projet de loi C-3 aujourd'hui en soulignant le travail remarquable accompli par les Québécois pour orienter le débat sur l'immigration dans notre pays dans une direction plus positive.

[Français]

Je veux féliciter les nationalistes du Québec. Depuis plusieurs années, les Québécois n'ont pas peur de parler d'immigration, d'identité et d'intégration. Il faut en faire plus pour améliorer notre système d'immigration. Je les remercie de leur courage.

[Traduction]

L'un des Québécois que je tiens à saluer est un jeune homme remarquable originaire de la belle ville de Montréal, M. Anthony Koch, qui a écrit cet été dans les pages du *National Post* pour exprimer ses préoccupations au sujet d'une question qui empêche le Canada d'avoir une conversation sensée sur sa politique d'immigration. Je vais lire un extrait de l'article de M. Koch aux députés. Il a écrit :

Le fait que mes grands-parents étaient des immigrants ne signifie pas que je dois soutenir indéfiniment l'immigration massive. Cela ne signifie pas que je dois rester indifférent, alors que mon pays est en train de devenir méconnaissable. Cela ne signifie pas que je dois accepter la pression exercée sur les écoles, les hôpitaux, le marché immobilier et les municipalités par des niveaux d'immigration insoutenables, au nom d'une dette morale imaginaire que je n'ai jamais contractée.

Je ne dois rien à ceux qui utilisent mes origines comme une arme.

Je tiens à remercier M. Koch pour ses propos. Je souhaite souligner son argument relatif à l'utilisation par les libéraux des origines des descendants d'immigrants comme un moyen de nous diviser, de nous coincer et de nous faire sentir contraints d'approuver leurs politiques d'immigration. C'est immoral, et il est important de noter que cela transparaît dans les débats à la Chambre sur le projet de loi C-3, l'ancien projet de loi C-71.

Les députés savent peut-être que j'aime faire mes recherches. J'ai épluché les comptes rendus des débats sur le projet de loi C-3 et j'ai trouvé de nombreuses occasions où des députés libéraux et néo-démocrates ont parlé de leur héritage en tant qu'immigrants ou descendants d'immigrants, comme si cela nécessitait un certain point de vue ou une certaine position sur le projet de loi C-3. Certains exemples ont été donnés par les députés de Vancouver Granville, de Kingston et les Îles, de Spadina—Harbourfront et de Vancouver-Est, qui ont tous parlé à la Chambre de leurs propres racines familiales ou de leurs antécédents en matière d'immigration, comme si cela avait un rapport avec leur position sur le projet de loi C-3. C'est un exemple parfait de ce que M. Koch a écrit. Les libéraux ont tendance à utiliser les origines d'une personne contre elle. J'irais même jusqu'à dire qu'il s'agit d'un exemple classique de racisme libéral, qui est devenu incontrôlable ici, à Ottawa.

J'aimerais expliquer mon argument plus en détail et parler de l'histoire de ma propre famille pour faire une comparaison.

Mon père est parti du Kenya pour venir s'établir au Canada. La vie de mon père pourrait d'ailleurs servir de scénario de film. Orphelin de naissance originaire de Nairobi, mon père est un Africain noir très fier de ses origines. Il a été adopté par une famille ismaélienne et il est redevenu orphelin à l'adolescence. Il a donc dû apprendre seul à devenir un homme. Il est venu au Canada et il a travaillé dans des restaurants et des cuisines d'hôtel. C'était un travail difficile qui a pesé lourd sur son corps, comme on peut le constater aujourd'hui. Or, je peux assurer aux députés que mon père n'a pas fait tout ce travail pour qu'un jour, des libéraux suffisants à Ottawa puissent dire à son fils qu'il doit appuyer les politiques d'immigration libérales et la dévalorisation de la citoyenneté canadienne.

Mon grand-père est parti d'Écosse pour venir s'établir au Canada après la Seconde Guerre mondiale. Il était fauché. Il avait les poches vides. Il était sans le sou. Il a obtenu un bon emploi syndiqué en tant que concierge d'école pour le conseil scolaire du district de Toronto. Quand tous les autres rentraient chez eux pour la soirée, il était encore là, à travailler, à laver les planchers et à nettoyer les salles de classe pour que les enfants aient un bel endroit pour apprendre le lendemain. Or, je peux assurer aux députés qu'il n'a

Ordres émanant du gouvernement

pas lavé les planchers et nettoyé les salles de classe pour qu'un jour, des libéraux suffisants à Ottawa puissent dire à son petit-fils qu'il doit appuyer les politiques d'immigration libérales et la dévalorisation de la citoyenneté canadienne.

● (1335)

Ma grand-mère est arrivée au pays en provenance d'Irlande après la dévastation de son quartier, à Belfast, pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle est venue ici et a rencontré mon grand-père. Ils ont élevé quatre enfants ensemble. Elle a aidé à élever ses petits-enfants. Elle allait à l'église tous les dimanches. Elle aimait ce pays et elle aimait Jésus-Christ. Elle n'a pas travaillé aussi fort au bien de ses enfants pour qu'un jour, des libéraux suffisants à Ottawa puissent dire à son petit-fils qu'il doit soutenir les politiques d'immigration libérales et la dévalorisation de la citoyenneté canadienne.

Ce que je veux dire, c'est que ma famille est venue ici pour faire partie de ce pays. Elle est venue ici pour être libre, ce qui signifie que nous pouvons avoir des points de vue différents de ceux des libéraux sur des questions importantes, notamment l'immigration et la citoyenneté. Nous sommes libres de dire ce que nous pensons être le mieux pour l'avenir de ce pays en tant que Canadiens égaux. Voir nos origines utilisées contre nous pour nous intimider et nous faire croire que nous devons approuver les politiques défaillantes des libéraux est tout simplement dingue. C'est d'ailleurs à cause de ces politiques que la population affiche la plus grave perte de confiance de mon existence dans le système d'immigration.

Nous refusons l'instrumentalisation de nos origines. Nous refusons le racisme des libéraux. Qu'ils aillent se faire cuire un œuf. Je ne veux rien entendre. Les choses ont changé à la Chambre des communes. Les choses ont changé au pays. Des personnes de toutes les religions et de toutes les cultures peuvent y affirmer avec assurance qu'elles rejettent les politiques d'immigration des libéraux. Nous ne sommes pas d'accord avec eux. Nous désapprouvons ce qu'ils ont fait au système.

Nous sommes en train de bâtir un magnifique mouvement ancré dans la diversité. Dans ma circonscription, Bowmanville—Oshawa-Nord, des gens de toutes les confessions religieuses et de toutes les origines culturelles se dénoncent d'une seule voix ce que les libéraux ont fait au système d'immigration du Canada. Des gens qui ont grandi en parlant anglais à la maison et des gens qui ont appris l'anglais beaucoup plus tard dans leur vie nouent des liens et discutent ensemble de ce qui ne va pas dans la politique d'immigration du pays.

Les libéraux font de beaux discours à ce sujet en prétendant qu'ils apportent des changements. Pourtant, nous voyons ce qui se passe à la Chambre en ce moment avec le projet de loi C-3. Les libéraux s'entêtent à favoriser l'approche tout à fait irresponsable et insoutenable en matière d'immigration qui nous a menés là où nous en sommes. Nous avons un grave problème, mais ils prennent les choses à la légère.

Comme nous sommes des descendants d'immigrants, les libéraux pensent qu'ils peuvent nous dire que nous devons nous ranger derrière eux. Non. Il n'en est pas question. Mes grands-parents et mon père n'ont pas travaillé aussi fort pour qu'on se laisse maintenant marcher sur les pieds par ces gens-là. On ne se laissera plus faire.

Ordres émanant du gouvernement

Je répète que le système d'immigration connaît de très graves problèmes. Les libéraux veulent rassurer le public en lui disant qu'il peut compter sur eux pour régler les problèmes, sauf que s'entêter à garder le cap n'est pas la solution. C'est pourtant ce que font les libéraux en présentant un projet de loi sans pouvoir dire avec certitude aux Canadiens combien de personnes notre pays accueillera par suite de son adoption. Alors que les hôpitaux sont débordés, qu'il y a une pénurie de logements et d'emplois, et que les bouchons de circulation s'aggravent de jour en jour dans la région du Grand Toronto, les libéraux présentent un projet de loi sans pouvoir nous dire combien de personnes viendront s'installer ici.

Sommes-nous censés laisser les gens mêmes qui ont brisé le système s'entêter à faire fausse route? Sommes-nous censés l'accepter sans rien dire simplement parce que nous descendons d'immigrants? Non, c'est inacceptable.

En conclusion, je tiens à souligner le bon travail que les membres conservateurs du comité de l'immigration ont effectué, ici, à Ottawa, en présentant des amendements axés sur le gros bon sens pour tenter d'éviter le pire en injectant un peu de logique dans ce projet de loi terriblement mal conçu. Une fois de plus, le projet de loi montre que les libéraux n'ont rien appris du fait que la confiance du public dans le système d'immigration du Canada est plus faible qu'elle ne l'a jamais été de mon vivant.

• (1340)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que je n'aurai pas suffisamment de temps pour répondre pleinement aux déclarations du député.

Je peux lui dire que, lors de la récente campagne électorale, le premier ministre s'est engagé à régler les problèmes d'immigration. Concrètement, il faut stabiliser le système, et nous sommes en bonne voie d'y parvenir.

Ce n'est pas pour rien que nous en sommes là. Certes, le gouvernement fédéral doit assumer une certaine part de responsabilité, mais il en va de même pour les établissements postsecondaires et d'autres intervenants, comme les provinces. Le blâme ne revient pas au seul gouvernement. Le député tente de donner l'impression que le gouvernement ne doit pas tenir compte des origines de notre pays. Il trouve que c'est négatif. Pourtant, il a aussi parlé de ses propres origines. C'est plutôt incohérent.

Le Parti conservateur appuiera-t-il le projet de loi C-3?

Jamil Jivani: Monsieur le Président, mes collègues conservateurs au comité de l'immigration ont présenté une série d'amendements demandant au gouvernement libéral de prendre de meilleures décisions sur la politique d'immigration. La balle est maintenant dans le camp des libéraux. Vont-ils insuffler un peu de gros bon sens dans le projet de loi ou continuer à s'entêter à maintenir leur approche qui a brisé le système d'immigration que nous avons aujourd'hui?

Le député veut souligner que j'ai fait allusion à mes origines. Je me permets de réaffirmer au député où je veux en venir. Même s'ils adorent croire le contraire, personne, y compris les libéraux, ne peut savoir ce que quelqu'un pense en fonction de son apparence ou de ses origines. Deux personnes peuvent être les descendants d'immigrants et débattre de la politique d'immigration.

Quelles que soient les origines de notre pays, les libéraux ne peuvent pas nous dicter quoi dire et quoi croire. Nous sommes des gens libres.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'ai participé aux séances du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration qui portaient sur le projet de loi C-3. Nous avons entendu des témoins experts et nous avons analysé leurs témoignages de façon rigoureuse. Des amendements ont été déposés, débattus et appuyés par la majorité des membres du Comité pour modifier le projet de loi C-3.

Aujourd'hui, nous nous réveillons et nous voyons que les libéraux, par une « procédure » quelconque, essaient de défaire, à la Chambre, les amendements qui ont été apportés et qui ont été appuyés par la majorité des membres du Comité.

Selon mon collègue, qu'est-ce que cela indique sur la vision des libéraux du travail que nous faisons en comité rigoureusement? Cela fait partie de notre travail en tant que parlementaires. Qu'est-ce que ça dit de la vision des libéraux de la démocratie et du travail en comité?

[Traduction]

Jamil Jivani: Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir répondre à mon collègue en français. J'y travaille. J'y arriverai un jour.

Je suis d'accord avec mon collègue d'en face pour dire que le gouvernement libéral prétend vouloir travailler avec les gens. Il dit tout le temps qu'il veut juste travailler avec nous, mais il accuse les partis de l'opposition de faire de l'obstruction. Nous faisons ce pour quoi nos concitoyens nous ont élus. Nous présentons des amendements et ils sont adoptés par le comité, mais les libéraux continuent de dire non.

C'est la preuve. Ce sont eux qui font de l'obstruction. Les libéraux font de l'obstruction ici, à Ottawa, et leur approche en matière d'immigration en est un parfait exemple. Ils prétendent vouloir changer, puis ils s'adressent à leurs amis dans les médias et les médias amplifient le message selon lequel ils veulent changer de cap. Regardons les chiffres. Ils parlent d'eux-mêmes. Les libéraux ont brisé le système et ils ne veulent pas le réparer.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, alors que notre système d'immigration est saturé et que la foi en son équité s'effrite, le projet de loi C-3 indique au monde entier qu'il est possible d'être Canadien sans jamais vraiment vivre ici. La citoyenneté canadienne est l'une des choses les plus précieuses au monde. C'est quelque chose que des générations ont travaillé dur pour obtenir et honorer, mais le projet de loi C-3 accorderait automatiquement la citoyenneté aux enfants nés à l'étranger, même si leurs parents ont vécu peu de temps au Canada. Nous avons un système d'immigration qui faisait l'envie du monde entier, un système fondé sur l'équité, la contribution et la communauté, mais le projet de loi risque de faire de la citoyenneté canadienne un privilège sur papier plutôt qu'un engagement concret.

Avant d'accorder la citoyenneté, ne devrions-nous pas à tout le moins exiger que la personne ait un lien authentique avec ce pays qu'est le nôtre, qu'elle prouve qu'elle désire y vivre et fasse des efforts en ce sens, et qu'elle ait un sentiment d'appartenance?

● (1345)

Jamil Jivani: Monsieur le Président, oui, nous devrions exiger un lien réel avec le Canada avant d'accorder la citoyenneté à quelqu'un. C'est là une exigence minimale sur laquelle tous les Canadiens, quelles que soient leur culture, leur religion et leurs origines, peuvent s'entendre. Or, elle est maintenant remise en cause. Le gouvernement libéral remet en cause quelque chose qui fait consensus. Il devrait avoir honte.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, il y a quelques mois, je prenais la parole au sujet du projet de loi C-3, une reprise du projet de loi C-71 et du projet de loi S-245 du Sénat, qui visait à corriger une injustice historique en octroyant la citoyenneté à des Canadiennes et à des Canadiens dont les dossiers avaient été oubliés dans les craques du plancher.

Je parlais d'enfants de parents canadiens qui étaient nés à l'étranger et qui avaient perdu leur citoyenneté en raison de changements dans les règles fédérales ou pour d'autres conditions qui me semblaient alors difficilement justifiables. Essentiellement, ce que nous disent tous ces projets de loi, c'est qu'on doit redonner la citoyenneté à tous ces gens qui ont perdu leur statut en raison des dispositions trop complexes et souvent injustes des lois canadiennes précédentes.

Dans les faits, le projet de loi C-3 reprend l'entière responsabilité des amendements proposés au projet de loi C-71, qui visait à corriger les injustices et les erreurs de la Loi sur la citoyenneté.

Le projet de loi répond au jugement de la Cour supérieure de justice de l'Ontario qui a déclaré que la limite de transmission de la citoyenneté aux enfants de Canadiens nés à l'étranger à la première génération était inconstitutionnelle. Le gouvernement avait alors six mois pour modifier la loi. Le projet de loi C-3 a été déposé comme garantie, parce que le projet de loi S-245 et même le projet de loi C-71 ne pouvaient malheureusement pas suivre leur cours, pour des raisons de partisanerie.

Sur ce point, je tiens à rappeler ceci. Malgré, parfois, mes divergences d'idées avec mes collègues des autres partis qui siègent à la Chambre, on le sait, je n'ai pas l'habitude de faire dans la partisanerie. Je pense même que d'être transpartisan, souvent, ça me permet de bien faire mon travail pour les Jeannois et les Jeannoises qui, depuis 2019, me permettent de fièrement les représenter à la Chambre des communes. En ce sens et sans vouloir faire de la partisanerie, je crois tout de même que, lorsqu'on souhaite mettre en place un projet de loi de la sorte, on doit au minimum évaluer l'ensemble des répercussions sur la population.

Revenons au sujet qui nous intéresse aujourd'hui. Selon les premières estimations du ministère de l'Immigration de l'époque, on disait qu'il restait entre 100 et 200 personnes — certains disaient de 500 à 600 — qui n'avaient toujours pas retrouvé leur citoyenneté.

En comité, tout comme dans diverses publications, dont celle du directeur parlementaire du budget, on s'est vite rendu compte que le nombre de Canadiens dépossédés de leur citoyenneté était difficile à évaluer. Aux dires mêmes de la ministre de l'Immigration qui était présente en comité, ce serait un chiffre impossible, c'est le mot qu'elle a utilisé, à estimer.

Je crois que c'est dans des moments comme celui-ci qu'on constate toute l'importance du travail parlementaire qui se fait dans les comités de la Chambre des communes. Comme parlementaires,

Ordres émanant du gouvernement

nous devons absolument être rigoureux et soucieux des effets des décisions que nous prenons. Cela a toujours été la façon de travailler du Bloc québécois et cela va continuer de l'être.

Avant de poursuivre, je souhaite confirmer que, comme ce fut le cas pour les projets de loi C-71 et S-245, le Bloc québécois est d'accord sur le projet de loi C-3 tel qu'amendé par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Mes collègues et moi y avons effectué un travail qui a peut-être été perçu comme sévère mais qui, après la collecte d'informations et après l'analyse des faits, était beaucoup plus que nécessaire.

Le projet de loi a notamment été amendé en comité afin que les exigences de la transmission de la citoyenneté par filiation aux Canadiens nés à l'étranger de deuxième génération soient identiques aux exigences des citoyens naturalisés. Le projet de loi C-3 prévoyait que la citoyenneté soit octroyée aux enfants dès lors qu'un des parents a séjourné un minimum de 1 095 jours au Canada sur une période indéterminée précédant la naissance de l'enfant.

Afin d'assurer une cohérence dans les lois fédérales, nous avons appuyé un amendement voulant que cette exigence de 1 095 jours soit remplie à l'intérieur d'un délai de cinq ans, comme c'est le cas pour une personne qui souhaite obtenir la citoyenneté par le processus d'immigration.

Nous avons également appuyé un amendement qui obligera les personnes qui auront plus de 18 ans lors de leur demande de citoyenneté à se conformer à des exigences supplémentaires. Elles devront répondre aux mêmes exigences imposées aux citoyens naturalisés, c'est-à-dire passer un test de langue, passer un test de connaissance de la citoyenneté et se soumettre à une évaluation de sécurité.

De plus, le projet de loi C-3 obligera désormais une certaine reddition de comptes de la part du gouvernement fédéral. On n'a jamais trop de redditions de comptes de la part du gouvernement fédéral. On exigera le dépôt du rapport sur les statistiques annuelles du nombre de citoyennetés octroyées par le projet de loi, ce qui me semble tout à fait normal et facile à comprendre.

Nous croyons sincèrement que ces amendements répondent au jugement de la cour qui demandait que nous déterminions ce qu'est un lien réel avec le Canada. Puisque tous devraient égaux devant la loi, en calquant les exigences de naturalisation aux enfants de deuxième génération nés à l'étranger, on établit que les règles sont les mêmes pour tous.

● (1350)

Les amendements présentés par le gouvernement à cette étape-ci posent problème. Nous savons pertinemment qu'ils visent à remettre les articles amendés dans leur état initial, sauf pour celui qui concerne les trois exigences, soit le test de sécurité, de langue et de citoyenneté pour les personnes âgées entre 18 ans et 55 ans.

Les amendements ont aussi comme objectif insidieux de renverser le travail de la majorité des membres du Comité, qui ont travaillé de façon rigoureuse pour en arriver à ce résultat. À cet égard, le Bloc québécois demande que le travail accompli par les membres du Comité soit respecté. C'est quand même assez hallucinant que nous ayons à dire à la Chambre que le travail des membres du Comité doit être respecté. Pour cette raison, nous allons nous opposer aux amendements proposés par le gouvernement à l'étape du rapport.

Ordres émanant du gouvernement

Comme on le sait, j'étais en faveur des projets de loi S-245 et C-71. Je suis donc bien évidemment en faveur d'une adoption rapide du projet de loi C-3 afin de répondre aux exigences de la cour. Toutefois, ça ne veut pas dire que je suis en faveur d'un travail bâclé. Je parle d'une adoption rapide, mais efficace. Je parle d'une adoption qui est le fruit d'un travail rigoureux qui a permis au projet de loi de suivre les étapes habituelles, dont celles de l'analyse en comité et du dépôt d'un rapport à la Chambre. Je parle d'une adoption qui respecte la décision de la majorité des membres de la Chambre et le travail pertinent du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Je trouve ça dommage quand je lis des amendements comme ceux déposés aujourd'hui. J'y vois un manque de considération du travail qui se fait au sein des comités. Comme parlementaires, nous devons nous attaquer aux problèmes que les citoyens ont à cœur avec un grand sens du devoir et sans partisanerie. Au Bloc québécois, c'est toujours ce que nous faisons.

La présidence le sait mieux que personne à la Chambre, quand nous mettons le pied ici, c'est toujours pour travailler pour notre monde et pour personne d'autre. Au Bloc québécois, nous sommes là pour les Québécoises et les Québécois qui ont à cœur l'avenir du Québec, pas seulement quand c'est le temps de satisfaire nos envies électoralistes. Ça, les gens le savent. Ils ont vu le travail que nous avons fait en comité sur ce projet de loi. Ils ont entendu les réponses évasives des représentants du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration lorsque nous leur avons posé des questions dans le cadre de leur comparution.

Je souhaite sincèrement que les efforts et l'énergie que mes collègues et moi avons mis à étudier ce projet de loi puissent être considérés et respectés à leur juste valeur. Je le répète, le statut de citoyen doit être égal pour tous et les lois canadiennes doivent être cohérentes.

Malgré ce que mes collègues d'en face peuvent en penser, les amendements adoptés à la majorité par les membres du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration vont en ce sens.

Je suis prêt à répondre aux questions.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si nous appliquons le principe que le député défend en ce moment à tous les projets de loi dont un comité permanent est saisi, nous ne pourrions pas proposer d'amendements. Toutes les mesures législatives doivent être renvoyées à un comité. Ce qu'il est important de reconnaître dans ce débat, c'est que les conservateurs et les bloquistes n'ont pas collaboré avec les partis qui n'ont pas le statut de parti officiel, ce qui signifie que des amendements ont été présentés sans leur participation.

Le député ne croit-il pas qu'au final, ce devrait être la majorité des députés qui composent la Chambre qui déterminent le sort des projets de loi qui franchissent l'étape de l'étude en comité?

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le Président, pour être poli, je dirai que, fidèle à son habitude, le député de Winnipeg-Nord n'est pas de bonne foi.

Les amendements qui sont présentés par le gouvernement s'attaquent directement aux amendements qui ont été votés en comité. Ils défont simplement les amendements qui ont été votés en comité.

Or, selon ce que le directeur parlementaire du budget nous a dit en comité, ce ne sont pas 500, 600, 700 ou 1 000 personnes qui seraient touchées par le projet de loi, mais bien de 115 000 personnes à 150 000 personnes. La ministre de l'Immigration nous a dit que c'était impossible à estimer.

Nous avons fait un travail en mettant des balises pour être certains de travailler de façon rigoureuse sur un projet de loi qui est important pour des personnes qui ont vécu une injustice. Ce que le gouvernement fait présentement, c'est carrément s'allier à un autre parti qui ne siège pas en comité et qui n'est pas là pour voter sur des amendements.

Malheureusement, le travail accompli en comité est pris à la légère par ce groupe, qui dit tout le temps qu'il veut collaborer.

• (1355)

[Traduction]

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face parle souvent de l'importance des droits linguistiques au Canada. Je souligne que l'un des amendements adoptés à l'étape de l'étude en comité visait à faire en sorte que les personnes qui obtiennent la citoyenneté par filiation grâce à ce projet de loi gouvernemental très mal ficelé soient soumises aux mêmes exigences linguistiques qu'une personne qui demande la citoyenneté par naturalisation. On parle d'adultes.

Le député peut-il expliquer pourquoi il a appuyé cet amendement et pourquoi il est crucial de veiller à ce que les personnes qui demandent la citoyenneté canadienne aient une connaissance suffisante de l'une des langues officielles du Canada?

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le Président, cet amendement est très important. Évidemment, on veut faire la démonstration qu'une personne qui obtient sa citoyenneté a un lien spécial avec le Canada. C'est la première chose. Je pense aussi que, être capable de parler l'une de deux langues officielles lorsqu'on obtient sa citoyenneté et qu'on est majeur, ça ne devrait même pas être une question. Il y a des pays où c'est obligatoire de connaître la langue pour obtenir la citoyenneté. Je pense donc que c'est un travail tout à fait raisonnable et rigoureux.

Encore, pourquoi faut-il se battre pour que quelqu'un connaisse la langue nationale, qui est le français au Québec, avant de devenir un citoyen qui habite sur le territoire québécois? Au Bloc québécois, nous allons plus loin. Nous pensons que lorsqu'une personne a une adresse au Québec et qu'elle veut obtenir la citoyenneté, elle devrait maîtriser le français. Pour l'instant, dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ce n'est même pas une obligation. On n'a qu'à maîtriser l'anglais pour devenir citoyen canadien, même si on habite Québec. Cela n'a aucun sens, car le français est la langue officielle du Québec.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, mon collègue soulevait à juste titre le facteur de l'inconnue. Comme la ministre l'a dit, on n'a aucune idée du nombre de nouveaux citoyens que cette loi va créer. Dans ce contexte, il semblerait que le comité a eu la sagesse de demander qu'un rapport soit déposé à la Chambre ou, à tout le moins, au comité pour indiquer combien de personnes seraient touchées chaque année par cette nouvelle loi.

J'aimerais savoir si mon collègue trouve ça important et s'il a entendu le gouvernement dire que c'était quelque chose qu'il allait respecter.

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le Président, c'est fabuleux: le gouvernement ne veut pas nous dire combien de personnes sont actuellement touchées par cette loi et obtiendront leur citoyenneté. Pire, le gouvernement ne veut pas, à la suite de l'adoption de ce projet de loi, nous dire combien de personnes seront touchées année après année. Le gouvernement est allergique à la reddition de comptes, peu importe le dossier qu'il touche. C'est le contraire de Midas. Midas transforme tout ce qu'il touche en or, et le gouvernement transforme tout en un mot que je ne dirai pas.

Ce gouvernement a un problème lorsqu'il est question de rendre des comptes à la population. Personne ne comprend pourquoi, alors que c'est le rôle du gouvernement de rendre des comptes à la population. Chaque fois qu'on lui demande un rapport ou de la reddition de comptes, il se cache la tête dans le sable comme le font les autruches. Ce gouvernement est une vraie honte quand vient le temps de rendre des comptes à la population.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES AGRICULTEURS CANADIENS

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Monsieur le Président, alors que les couleurs vives de l'automne annoncent la fin des récoltes, je tiens à prendre un moment pour rendre hommage aux formidables agriculteurs de Kitchener—Conestoga et de l'ensemble du pays, dont le dévouement contribue à tous nous nourrir.

Des champs de Wellesley et de Wilmot aux granges et aux serres de Woolwich, les agriculteurs travaillent sans relâche pour nourrir les familles, alimenter l'économie et gérer les terres avec soin et résilience.

Bien que la récolte automnale marque un jalon saisonnier pour bien des gens, le travail des agriculteurs n'est jamais vraiment terminé. Qu'il s'agisse de faire de la planification, de prendre soin du bétail ou de gérer les opérations, les agriculteurs poursuivent leur travail essentiel tout au long de l'année. Par conséquent, je remercie tous les agriculteurs de leur travail acharné, de leur résilience et de l'attention qu'ils nous portent et qu'ils portent à la terre. Ils font la fierté de Kitchener—Conestoga et la force du Canada.

● (1400)

UN HOMMAGE AUX ANCIENS COMBATTANTS

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, cette fin de semaine, le musée Billy Bishop a organisé sa 25^e cérémonie annuelle en hommage aux anciens combattants de la région.

À ce jour, on a rendu hommage à 230 anciens combattants de la région. Cette année, on a rendu hommage à 11 femmes et hommes courageux pour les services qu'ils ont rendus et les sacrifices qu'ils ont faits.

Le soldat Percy James Barber, blessé à la crête de Vimy, et le caporal suppléant Arthur Simpson Martin, M.M., membre des Royal Canadian Dragoons, ont participé à la Première Guerre mondiale.

Déclarations de députés

Le soldat Benjamin Roy Ashkewe, le sergent Howard Arnold Jones, le lieutenant James Russel Martin, le soldat Leslie McGregor et le lieutenant d'aviation Howard Weaver ont été tués au combat pendant la Seconde Guerre mondiale.

La caporale Margaret Ruth Ellis, membre du Service féminin de l'Aviation royale canadienne, et le sergent-major William Alexander Spears, membre du régiment de Perth, sont rentrés à la maison après avoir servi sous les drapeaux.

L'adjudant Allan Johnson, membre du Royal Canadian Regiment, qui a participé à des missions au Kosovo et en Afghanistan, et l'adjudant-chef Chris Pawliw, membre des Grey and Simcoe Foresters, qui a participé à des missions en Croatie, en Sierra Leone et en Afghanistan, sont des anciens combattants qui ont servi plus récemment.

Les anciens combattants du Canada sont des hommes et des femmes exceptionnels. Ils ont servi notre pays et ils méritent qu'on se souvienne de leurs sacrifices et des contributions qu'ils ont apportées au Canada.

Pro patria. N'oublions jamais.

GORDON GRANT

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour dire au Parlement que j'ai beaucoup de raisons de célébrer cette année. Cependant, l'été dernier, ma famille a vécu un deuil. Gordon Grant, mon oncle et le doyen de notre famille, est décédé à l'âge de 91 ans.

Ses origines étaient un mélange unique. En effet, mon grand-père, Hong Hing, était un immigrant de la Chine, alors que ma grand-mère, Agnes Grant, était membre de la bande de Musqueam. Mon oncle Gordon a été la première personne à avoir des origines chinoises au sein de la communauté Musqueam.

À l'âge de 20 ans, il a pris mon père sous son aile à la suite du décès de mon grand-père, un homme que je n'ai jamais eu la chance de rencontrer. Mon oncle a par la suite fondé une famille de cinq enfants.

Je sais que mon oncle est la raison pour laquelle je m'exprime avec une si grande confiance aujourd'hui. Sa volonté ferme et sa détermination assumée ont pavé la voie à l'homme que je suis.

Il m'a montré comment je peux être fier d'être un Canadien d'origine chinoise et issu de la bande de Musqueam. Il a nourri en moi la fierté d'être Canadien. S'il y avait plus d'oncles Gordie, notre pays s'en porterait mieux.

[Le député s'exprime en hul'q'umi'num.]

[Traduction]

*Déclarations de députés***L'INDUSTRIE DE LA CHASSE AU PHOQUE**

Jonathan Rowe (Terra Nova—Les Péninsules, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs ont du mal à exporter leur canola, les aciéries se heurtent aux droits de douane, et les travailleurs de l'automobile ont perdu de 3 000 emplois au profit des États-Unis. Quel que soit le domaine, il semble que tout ce que les libéraux font, c'est aider Trump à ériger un mur, ou plutôt des barrières commerciales. Ils n'ont d'ailleurs jamais parlé des obstacles au commerce dont fait les frais l'industrie de la chasse au phoque à Terre-Neuve-et-Labrador.

La surpopulation de phoques dans le Canada atlantique tue l'écosystème dans notre coin de pays. Selon le ministère des Pêches et des Océans, alors qu'une récolte durable se chiffre à environ 250 000 phoques, seulement 30 000 d'entre eux sont tués chaque année.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: un phoque mange 11 livres de poisson par jour. Pour l'ensemble de la population, on parle de 9,7 milliards de livres de poisson par année. La quantité de poissons pêchés dans toute la région de l'Atlantique est pour sa part inférieure à 2,5 milliards de livres.

Il faut rétablir un équilibre dans notre écosystème. Il faut nourrir la population canadienne. Il faut un premier ministre qui éliminera les obstacles au commerce international au bénéfice des chasseurs de phoques canadiens.

* * *

[Français]

HUGUETTE VEILLEUX

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion du Mois de l'histoire des femmes, je souhaite rendre hommage à l'apport extraordinaire et souvent silencieux d'une femme exceptionnelle.

Née pendant la Seconde Guerre mondiale, elle a élevé sept enfants tout en travaillant chaque jour aux côtés de son mari à la ferme familiale située dans le Bas-Saint-Laurent. Malgré des journées exigeantes et épuisantes, elle a trouvé la force et le courage de siéger au conseil d'administration d'une grande compagnie d'assurances pendant plus de 26 ans, soit de 1986 à 2012. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'à cette époque, les femmes présentes dans les conseils d'administration d'entreprises d'envergure se comptaient sur les doigts d'une main.

Ce n'est que récemment que ses enfants ont pleinement réalisé qu'avec une discrétion remarquable, mais une détermination inébranlable, leur mère avait continué à faire progresser la place des femmes vers une société égalitaire. Cette femme s'appelle Huguette Veilleux.

J'aimerais dire à ma mère que je suis fier d'être son fils.

* * *

[Traduction]

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, dernièrement, les relations canado-américaines ont fait l'objet de nombreux commentaires négatifs, alors j'aimerais essayer quelque chose d'un peu différent aujourd'hui. Depuis des générations, le Canada et les États-Unis partagent la plus longue frontière non défendue au monde, combattent le mal ensemble sur les champs de bataille, maintiennent de solides relations

commerciales et tissent des liens entre les deux nations par l'entremise de mariages comme le mien.

La paix, la liberté et la prospérité que nos deux pays ont connues ont contribué à stabiliser le monde. Pour que cela se poursuive, nous devons tous protéger nos économies et nos sociétés au moyen de politiques intelligentes, d'une armée puissante et de mesures de protection solides pour nos institutions démocratiques. Nous devons également chercher à comprendre les complexités auxquelles chacun de nos pays est confronté, de même que nos espoirs et nos défis.

Je vais faire ma part en disant à mon mari, le sergent-chef Jeffrey Scott Garner père, un fier Américain jusqu'à la moelle, que je l'aime. Je le remercie de m'aimer pendant que je défends mon peuple tout en m'apportant des points de vue importants sur sa nation.

Puissions-nous tous continuer à rechercher la prospérité et la paix entre nos nations. Le monde libre compte sur nous pour bien faire les choses.

* * *

● (1405)

LE JOUEUR DES SABRES DE BUFFALO

Mike Kelloway (Sydney—Glace Bay, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à Colten Ellis, qui vient de River Denys, au Cap-Breton. Colten a récemment fait ses débuts dans la LNH avec les Sabres de Buffalo. Il a arrêté 26 tirs, a remporté sa première victoire dans la ligue et a été désigné première étoile du match après la victoire de 4-2 de Buffalo contre les Red Wings.

Le parcours de Colten, des patinoires du Cap-Breton jusqu'à celles de la LNH, témoigne de son incroyable détermination et de son talent exceptionnel, ainsi que du soutien que lui apporte sa communauté depuis le début. Colten prouve aux jeunes athlètes du Cap-Breton que tout est possible.

Au nom de tous les amateurs de hockey du Cap-Breton, j'offre mes sincères félicitations à Colten et à sa famille. Nous sommes fiers de lui et nous l'encourageons tout au long de son parcours.

* * *

[Français]

LE 125^E ANNIVERSAIRE DES CAISSES POPULAIRES

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, à l'occasion du 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, c'est pour moi, Lévisienne, un honneur de rendre hommage à Alphonse et Dorimène Desjardins, fondateurs de ce qui est devenu le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord et l'un des plus importants employeurs privés du Québec.

La première caisse populaire, la Caisse populaire de Lévis, a vu le jour en décembre 1900. C'est là que 132 personnes ont signé le pacte social fondateur. Depuis, l'attachement des Québécois envers cette institution ne s'est jamais démenti. Avec ses quelque 7 millions de membres et sa présence partout dans les régions, Desjardins est aujourd'hui une figure incontournable du développement économique du Québec, mais aussi un acteur important ailleurs au Canada et au-delà de nos frontières.

Je salue la vision d'Alphonse et de Dorimène, leurs valeurs de justice et de solidarité qui traversent le temps, ainsi que tous les employés qui, au fil des décennies, ont fait de Desjardins une coopérative qui suscite une immense fierté. Je salue également M. Denis Dubois, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est avec nous aujourd'hui à Ottawa.

LE 125^E ANNIVERSAIRE DES CAISSES POPULAIRES

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, cette année, on célèbre les 125 ans d'une véritable fierté québécoise: le Mouvement Desjardins. Fondé à Lévis en 1900 par Alphonse Desjardins, c'est la révolution tranquille avant la Révolution tranquille.

Alors que les banques anglophones tournaient le dos aux Canadiens français et que les prêts usuraires faisaient des ravages, Alphonse Desjardins s'inspira du modèle coopératif européen pour créer une caisse pour et par le peuple.

Au fil des années, les caisses populaires ont permis à nos gens, les agriculteurs, les ouvriers, d'avoir accès à du crédit, en plus de participer à la naissance et à la croissance de plusieurs fleurons d'ici comme Sico, Vachon, Cascades et, bien sûr, le Cirque du Soleil.

Aujourd'hui, Desjardins est bien enraciné dans nos régions, nos villages et nos villes. C'est un symbole de détermination et de réussite collective qui reflète l'esprit d'entrepreneuriat du peuple québécois.

Au nom du Bloc québécois, j'invite la Chambre à se joindre à moi pour souhaiter un superbe 125^e anniversaire au Mouvement Desjardins. Je lève mon verre à 125 autres années, et encore plus.

LA NUIT DES SANS-ABRI

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Monsieur le Président, la 27^e édition de la Nuit des sans-abri de Longueuil s'est tenue sous le thème « De la solidarité pour plus de dignité ».

Organisé par la Table Itinérance Rive-Sud, cet événement rassemble chaque année citoyens, organismes communautaires et institutions pour sensibiliser à la réalité de l'itinérance, déconstruire les préjugés et promouvoir la solidarité.

J'aimerais saluer le travail exceptionnel de M. Gilles Beauregard, coordonnateur des bénévoles et des organismes communautaires. J'aimerais aussi remercier les personnes qui ont partagé leur vécu avec courage. Leur engagement nous rappelle que personne ne devrait être laissé sans toit ni espoir.

L'itinérance n'est pas une fatalité, mais exige compassion, collaboration et action. Ensemble, bâtissons des communautés où chacun peut vivre avec dignité.

[Traduction]

LE BUDGET

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, après 10 ans de gouvernement libéral, le Canada est passé d'un pays dont la classe moyenne était la plus prospère du monde à un pays où les comptes bancaires et les réfrigérateurs sont vides, et où les maisons sont inabordables. C'est pourquoi les conservateurs exigent un budget abordable qui n'impose pas de taxes cachées sur les ali-

Déclarations de députés

ments comme la taxe sur le carbone pour les industries, l'interdiction visant les plastiques et la réglementation sur les carburants, un budget qui réduit les charges fiscales relatives au travail, à la construction de logements, aux investissements et à l'énergie, y compris l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les gains en capital, un budget qui met fin à la taxe de l'inflation, qui est la plus cruelle de toutes les taxes, en maintenant le déficit en dessous du déficit de 42,7 milliards de dollars prévu par Justin Trudeau et en freinant les dépenses incontrôlées dans la bureaucratie, les consultants externes, les faux demandeurs d'asile et, surtout, l'aide aux entreprises parasites.

Le gouvernement a fait fuir du Canada un demi-billion de dollars en investissements et a placé le Canada au dernier rang des pays du G7 et de l'OCDE au chapitre de la croissance par habitant. C'est pourquoi les conservateurs exigent qu'on apporte des changements radicaux pour remédier à la décennie perdue sous les libéraux, et qu'on fasse passer les Canadiens en premier.

● (1410)

LE PROGRAMME DES STAGIAIRES EN SERVICE ACTIF

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner la présence de deux personnes remarquables qui sont en visite à Ottawa aujourd'hui et qui ont fondé le programme des étudiants en service de l'Université de Guelph, soit M. John Walsh et le lieutenant Darren Sargent, du 11^e Régiment d'artillerie de campagne de Guelph.

Depuis huit ans, le programme des étudiants en service offre des accommodements pédagogiques et des possibilités d'apprentissage par l'expérience tout en favorisant une culture sur le campus qui valorise le service militaire. Il permet aux membres des Forces armées canadiennes de rester dans la Force de réserve, de s'épanouir professionnellement et d'acquérir des connaissances qui consolident à la fois leur carrière militaire et leur réussite scolaire. Les étudiants en service nous rappellent une simple vérité: les personnes qui portent l'uniforme peuvent aussi porter la toque et la toge, car les personnes qui servent notre pays méritent toutes les chances de réussir en classe.

Au nom du Parlement du Canada, je remercie M. Walsh, le lieutenant nouvellement promu Sargent ainsi que tous les anciens étudiants et étudiants actuels qui ont servi et qui ont étudié dans le cadre du programme des étudiants en service. Leur dévouement envers le Canada en uniforme, dans les salles de classe et dans la collectivité nous rend très fiers. Je les remercie de leur service.

LES MESURES D'AIDE AU COÛT DE LA VIE

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, le coût de la vie dans la région de Waterloo n'a jamais été aussi élevé. Depuis 2019, le nombre de visites mensuelles dans les banques alimentaires du Canada a plus que doublé. Rien que dans la région de Waterloo, une famille sur huit a actuellement recours aux programmes d'aide alimentaire. Les familles consacrent 1 350 \$ par mois rien que pour payer l'épicerie, alors que le prix des logements ne cesse d'augmenter. Pourtant, le gouvernement libéral ne tient pas ses promesses.

Questions orales

Des promesses ont été faites, mais les mesures d'aide ne sont jamais venues. Je me permets de citer le premier ministre: « Nous devons faire des choses que l'on croyait impossibles à une vitesse inédite depuis des générations. » C'était pendant la campagne électorale. Voici ce qu'il dit aujourd'hui: « Il faudra des sacrifices et du temps pour arriver à nos fins. »

Les Canadiens ont assez fait de sacrifices. Il nous faut des leaders qui savent écouter, qui passent à l'action et qui donnent des moyens d'agir. Il est temps de cesser de récompenser les retards et de commencer à exiger des résultats, car, dans la région de Waterloo, l'inabondabilité n'est pas qu'un sujet de discussion, c'est une réalité.

[Français]

LE 125^E ANNIVERSAIRE DES CAISSES POPULAIRES

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, je rends hommage à un citoyen remarquable qui a travaillé ici même, à la Chambre des communes, comme sténographe. C'est en assistant aux débats de la Chambre qu'Alphonse Desjardins fut exposé au problème de l'accès au crédit et aux ravages des prêts usuraires.

Il entreprend une vaste recherche sur le modèle coopératif. Au fil de sa recherche et de ses interactions avec plusieurs coopérateurs européens, il adapte ce modèle au contexte et crée la première caisse populaire, à Lévis. Depuis 125 ans, le Mouvement Desjardins est devenu le plus grand groupe coopératif financier en Amérique du Nord, et nous lui devons une fière chandelle.

Je remercie Alphonse et Dorimène Desjardins, qui nous ont légué un incontournable mouvement. Desjardins se distingue en Amérique du Nord par sa solidarité financière, sa haute capitalisation et son engagement indéfectible auprès de ses 7,8 millions de membres et clients au pays. Je salue aussi M. Denis Dubois, le nouveau président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, et je leur souhaite 125 autres années à bâtir l'avenir.

[Traduction]

L'ABORDABILITÉ DES ALIMENTS

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Monsieur le Président, les banques alimentaires ont cumulé plus de 2 millions de visites en mars et deux fois plus de Canadiens ont eu besoin d'aide pour se nourrir qu'en 2019. Dans un pays aussi riche en ressources que le nôtre, c'est inacceptable.

Près d'une personne sur cinq qui a recours à une banque alimentaire occupe un emploi. Ces personnes vont travailler tous les jours, mais elles n'ont toujours pas les moyens de se procurer des aliments à l'épicerie. Le tiers de personnes qui visitent les banques alimentaires sont des enfants, mais on constate aussi un nombre record d'ainés. Les banques alimentaires font tout ce qu'elles peuvent, mais elles sont à la limite de leurs capacités. Les banques alimentaires doivent payer le double de ce qu'il en coûtait il y a quelques années pour maintenir leurs provisions.

Selon un rapport récent, le prix des aliments à Terre-Neuve-et-Labrador a augmenté d'environ 4 % l'an dernier. Cela peut sembler peu, mais cela signifie que les familles qui étaient déjà à bout de souffle doivent maintenant se priver de nourriture. À Stephenville, Catherine a confié à mon équipe qu'elle

n'achète que ce qui est en rabais et que les fruits frais sont un luxe. Elle cultive des légumes pour pouvoir se nourrir. Elle fait tout ce qu'il faut, mais elle n'arrive toujours pas à joindre les deux bouts chaque mois.

Il est temps d'agir. Les Canadiens méritent mieux que des excuses.

● (1415)

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES FEMMES

Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, octobre est le Mois de l'histoire des femmes, et il n'est pas encore terminé. J'invite les députés à se joindre à moi pour célébrer toutes les femmes et les filles extraordinaires du pays, les femmes d'hier et d'aujourd'hui qui ont fait des découvertes révolutionnaires en médecine, qui ont joué un rôle de pionnières dans les avancées en intelligence artificielle, qui se sont distinguées dans la fonction publique, et j'en passe.

De ce côté-ci de la Chambre, nous investissons dans la prospérité des femmes. Le gouvernement a versé 7 milliards de dollars dans le cadre de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat pour aider plus de 400 000 femmes à lancer et à développer leur entreprise. De ce côté-ci de la Chambre, nous investissons dans la sécurité des femmes. Le gouvernement a versé plus de 539 millions de dollars dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe afin de mieux protéger les femmes et de mettre fin au cycle de la violence. De ce côté-ci de la Chambre, nous investissons dans le leadership des femmes. Les femmes représentent 40 % de l'équipe libérale au Parlement, et nous avons le plus grand caucus de femmes de l'histoire du Canada.

Nous savons que, quand nous investissons dans les femmes, le Canada prospère.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, Banques alimentaires Canada a publié aujourd'hui son rapport Bilan-Faim de 2025, qui montre une augmentation de 100 % du nombre de personnes qui doivent recourir à une banque alimentaire au Canada depuis que les libéraux sont arrivés au pouvoir.

L'année dernière, 39 % ont vécu de l'insécurité alimentaire; 53 % ont sauté un repas; 34 % ont passé une journée au complet sans manger et 82 % des ménages n'ont pas mangé à leur faim à cause des politiques inflationnistes des libéraux.

Combien de repas les Canadiens vont-ils devoir sauter en raison du budget coûteux de ce premier ministre?

Questions orales

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, Banques alimentaires Canada évoque quatre grands chantiers qui disent contribuer à régler le problème de la faim au Canada. C'est un problème qui perdure et qui ne devrait pas exister, mais contre lequel nous menons un grand combat. Il y a notamment la prestation pour les gens en situation de handicap, les soins dentaires, l'aide alimentaire dans les écoles et la Stratégie nationale sur le logement. Ce sont tous des programmes contre lesquels les conservateurs ont voté.

Le chef de l'opposition soulève cette question et, ensuite, il vote contre toute initiative qui aide les gens les plus démunis. Honte à lui.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je vais paraphraser ce que Banques alimentaires Canada a dit dans son rapport Bilan-Faim. Il a fallu des décennies pour qu'il y ait 1 million de personnes par mois qui fréquentent les banques alimentaires, mais juste cinq ans pour arriver à plus de 2 millions de personnes.

Parlons-en, des programmes des libéraux. Alors qu'ils sont au pouvoir depuis 10 ans, il y a maintenant 700 000 enfants qui doivent avoir recours aux banques alimentaires. Les programmes des libéraux nourrissent la bureaucratie et non pas les enfants.

Vont-ils forcer les Canadiens à sacrifier encore plus de repas avec leur...

Le Président: L'honorable secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse a la parole

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, je sais que les Canadiens font face à des défis. C'est pourquoi notre gouvernement investit dans les familles canadiennes pour les aider à aller de l'avant. Ce rapport souligne l'aide que les familles reçoivent grâce au Programme national d'alimentation scolaire du Canada. Nous le rendons permanent.

Nous allégeons également la pression qui pèse sur les familles grâce à nos investissements dans les soins dentaires, les services de garde pour les enfants et l'Allocation canadienne pour enfants.

Selon ce rapport, ces mesures sont essentielles pour soulager la pression qui pèse sur les familles.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, Banques alimentaires Canada a publié aujourd'hui son rapport intitulé « Bilan-Faim 2025 », qui montre que le nombre de Canadiens qui dépendent des banques alimentaires a plus que doublé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral. Il révèle que 39 % des Canadiens souffrent d'insécurité alimentaire, que 82 % n'ont pas assez à manger, que 34 % ont passé une journée entière sans manger, que 53 % ont sauté un repas pour pouvoir payer autre chose, et que 28 % ne mangent pas à leur faim au moins une fois par semaine. Maintenant, le premier ministre dit que les Canadiens devront faire encore plus de sacrifices.

De combien de repas les Canadiens devront-ils se priver pour financer un autre budget libéral coûteux?

● (1420)

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition est doué pour lancer toutes

sortes d'affirmations du genre. Ce qu'il néglige, c'est de tenir compte de ce que les groupes sur le terrain ont à dire. Bien sûr, trop de gens vivent dans la pauvreté au Canada, mais le gouvernement met en place d'importantes initiatives — auxquelles le chef de l'opposition et son parti se sont opposés — qui ont toutes été évoquées dans le rapport publié aujourd'hui par Banques alimentaires Canada.

Nous appuyons ces programmes d'aide essentiels pour les Canadiens. Le député vote contre eux, puis ose se lever et nous critiquer parce que nous mettons en place des mesures de soutien pour les Canadiens les plus vulnérables.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les programmes des libéraux ne nourrissent pas les enfants, ils nourrissent la bureaucratie, les consultants, les lobbyistes et les proches du Parti libéral. Si les députés en doutent, ils n'ont qu'à vérifier: 700 000 enfants dépendent des banques alimentaires chaque mois.

Le rapport dit: « Il a fallu des décennies pour atteindre le chiffre d'un million de visites en un mois et une demi-décennie pour doubler ce chiffre [...] Ce ne sont pas des cas d'exception. C'est la nouvelle normalité au Canada. »

Plus le gouvernement dépense, plus les prix augmentent. De combien de repas les enfants canadiens devront-ils être privés à cause de cet autre budget libéral coûteux?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, la plus grande banque alimentaire du Canada, la Daily Bread Food Bank de Toronto, demande à ce qu'on rende le programme national d'alimentation scolaire permanent par voie législative. Nous répondons à son appel. Elle le réclame parce que le programme, auquel le Parti conservateur s'est opposé, aide à fournir des repas nutritifs à 400 000 enfants dans les écoles.

Les députés d'en face auront bientôt l'occasion d'agir dans l'intérêt des citoyens de leur circonscription et de rendre permanent le programme d'alimentation scolaire. Nous les exhortons à le faire.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les programmes libéraux alimentent la bureaucratie, les lobbyistes, les consultants et les initiés, mais ils ne nourrissent pas les enfants. Les enfants ne peuvent pas manger les communiqués de presse ni les séances de photos des libéraux. Les mères ne peuvent pas remplir leurs paniers d'épicerie avec les vantardises libérales.

Les Canadiens doivent se nourrir. À l'heure actuelle, après 10 ans de gouvernement libéral, 2,2 millions de Canadiens font la queue devant les banques alimentaires, dont 700 000 enfants. Un tiers d'entre eux vivent dans des familles qui travaillent, mais dont les salaires sont engloutis par les impôts et l'inflation des libéraux.

Combien de repas les Canadiens devront-ils sacrifier pour le prochain budget libéral coûteux?

Questions orales

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition semble faire complètement abstraction du fait que le gouvernement se concentre sur l'abordabilité. Nous nous concentrons sur le logement abordable, qui, selon les rapports, est un facteur essentiel pour l'abordabilité des denrées alimentaires. Nous prenons des mesures. Pensons à la trajectoire sur laquelle nous nous trouvons actuellement. Selon le Bureau du directeur parlementaire du budget, les taux hypothécaires sont en baisse et le coût moyen des loyers diminue.

Nous constatons des progrès, mais nous ne nous arrêtons pas là. Maisons Canada figurera dans le budget, c'est-à-dire 13 milliards de dollars pour le logement abordable et pour lesquels l'opposition pourra voter.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, est-ce que l'abordabilité est leur priorité?

Voici des faits tirés du rapport Bilan-Faim: 78 % des banques alimentaires ont dû acheter plus d'aliments que d'habitude parce qu'elles commençaient à en manquer et qu'elles ne recevaient pas assez de dons. Le quart des banques alimentaires ont manqué de nourriture alors que des gens faisaient encore la queue pour avoir quelque chose à manger. À l'heure actuelle, près du tiers des Canadiens ne mangent pas à leur faim au moins une fois par semaine. On croirait parler de la Grande Dépression, et le premier ministre a l'audace de dire que les Canadiens devraient faire encore plus de sacrifices.

Combien de repas les Canadiens devront-ils sacrifier à cause de son coûteux budget?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, d'après la question du chef de l'opposition officielle, je déduis qu'il appuiera le budget de 2025, qui vise à rendre permanent le programme d'alimentation dans les écoles, à intensifier nos efforts dans le domaine de l'emploi pour les jeunes Canadiens et à investir dans la formation professionnelle des futurs gens de métier.

Je viens d'annoncer que le budget prévoira un crédit d'impôt de 1 100 \$ par année pour les préposés aux services de soutien à la personne. Nous mettons de l'argent dans les mains des Canadiens et nous les soutenons. Voilà pourquoi ils nous font confiance.

* * *

[Français]

LES FINANCES

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, encore en fin de semaine, le gouvernement blâmait l'opposition en se plaignant de manquer d'appuis pour faire adopter son budget. Petit rappel amical: la population a élu un gouvernement minoritaire. Ça veut dire que les citoyens ont voulu que le gouvernement travaille avec les partis de l'opposition et qu'il fasse des ententes. Le gouvernement peut s'entendre avec les conservateurs, avec nous ou avec des députés indépendants.

Au lieu de rechigner et de faire des menaces d'élection, quand est-ce qu'il va se mettre au travail?

• (1425)

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, de toutes les critiques qu'on peut formuler à l'égard du gouvernement, je pense que celle de ne pas travailler est l'une des plus farfelues.

Cela dit, il y a 44 députés québécois de ce côté-ci de la Chambre qui travaillent pas mal fort à véhiculer les besoins de leur communauté, les demandes de leur milieu et les besoins réels sur le terrain du Québec. Il me semble que le Bloc québécois tarde un peu à se rendre compte de ça, fort de ses 22 députés. Le gouvernement est minoritaire, mais...

Le Président: L'honorable députée de Saint-Jean a la parole.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, les libéraux ne savent même plus c'est quoi, travailler ensemble pour le bien commun. Ce qu'ils nous disent, c'est de voter pour leur budget même s'ils n'ont tenu compte d'aucun des besoins du Québec. Ensuite, ils sont tout surpris quand on leur répond qu'il faudrait qu'ils aillent travailler.

Il reste une semaine avant le fameux « s'quatre » novembre. Les libéraux connaissent très bien nos demandes concernant la santé, les aînés, le logement, l'accès à la propriété, les infrastructures et le remboursement des 814 millions de dollars volés aux Québécois.

La vraie question, finalement, c'est: veulent-ils vraiment notre appui?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je pense que je vais faire appel à votre aide parce que j'ai beaucoup de difficulté à comprendre la position du Bloc québécois.

Il y a eu une rencontre entre le chef du Bloc québécois et le premier ministre, le ministre des Finances, le leader du gouvernement à la Chambre et moi-même. Le Bloc québécois nous a présenté une série de demandes, puis il a dit qu'il ne voterait pas pour le budget. J'ai beaucoup de misère à comprendre ça.

Est-ce qu'ils sont prêts à négocier? Si oui, nous sommes prêts à négocier. Si non, ils ne sont pas prêts à négocier, mais ils ne peuvent pas être assis entre deux chaises, comme ça.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, les libéraux ont rencontré les chefs de partis sur le budget quand le budget était déjà écrit. Ils n'ont pas parlé aux Québécois non plus. Il n'y a même pas eu de consultations prébudgétaires. Aucun témoin n'a été reçu en comité. Après une année et demie sans budget, les libéraux ont travaillé tout seuls, sans même rencontrer un seul intervenant des milieux socioéconomiques du Québec. Ensuite, ils sont surpris quand on leur montre qu'ils ne répondent pas aux besoins des Québécois.

Les libéraux savent quoi faire pour qu'on les appuie, contrairement à ce qu'ils disent. La vraie question est la suivante: est-ce qu'ils veulent vraiment qu'on l'appuie, leur budget?

Questions orales

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont élu un nouveau gouvernement, il y a six mois, avec le mandat d'entreprendre de grands projets et de grands chantiers, au Québec comme ailleurs, de répondre aux besoins des milieux, d'aller dans les communautés, de faire avancer des projets et de créer des opportunités pour nos jeunes partout au Québec et au Canada.

Voici la vraie question: est-ce que le Bloc québécois va provoquer des élections pour Noël en 2025, oui ou non?

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, les banques alimentaires Daily Bread Food Bank et North York Harvest Food Bank de Toronto viennent de publier leur rapport annuel. Il s'intitule « Who's Hungry », et il semble que la réponse à cette question soit « presque tout le monde ». En un seul mois, on a dénombré 2,2 millions de visites. Il a fallu des décennies pour atteindre 1 million de visites et seulement 5 ans sous les libéraux pour doubler ce nombre à plus de 2 millions. Dans le rapport, on apprend que 82 % des ménages ont déclaré ne pas avoir mangé à leur faim cette année. La majorité des répondants a déclaré que c'était à cause du coût de la vie. Chaque dollar que le gouvernement dépense ne fait qu'augmenter le prix des aliments.

On parle de plus de 4 millions de visites à Toronto. Combien de personnes de plus les libéraux veulent-ils envoyer dans les banques alimentaires l'an prochain?

L'hon. Stephanie McLean (secrétaire d'État (Aînés), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a pris et continue de prendre des mesures concrètes pour soutenir les Canadiens. Nous avons créé le programme national d'alimentation dans les écoles, le Régime canadien de soins dentaires et un certain nombre de mesures qui aident les Canadiens, alors qu'on ne peut pas se fier aux conservateurs pour aider qui que ce soit. Ils utilisent la situation pour faire des allocutions au lieu de réellement se soucier des Canadiens et de se demander si les gens ont les ressources dont ils ont besoin.

Ces programmes aident les aînés partout au pays et leur garantissent qu'ils ont ce dont ils ont besoin pour prendre leur retraite dans la dignité, tandis que les conservateurs repoussent l'âge de la retraite à chaque vote.

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, si l'un ou l'autre de ces programmes était efficace, plus de 700 000 enfants n'auraient pas recours aux banques alimentaires. Il faut faire baisser le prix de l'alimentation.

À la place, les libéraux ont doublé le déficit et ils ont fait bondir le recours aux banques alimentaires de 360 % en 5 ans à Toronto. Le quart des personnes qui fréquentent les banques alimentaires sont aux études. Or, pas plus tard que la semaine dernière, le premier ministre a fait la leçon à tous les étudiants sur les sacrifices qu'ils allaient devoir faire. Après l'accession à la propriété et les emplois bien rémunérés, voilà qu'il leur demande maintenant de sacrifier la nourriture.

Quels sacrifices devront-ils faire pour mettre fin aux dépenses effrénées du premier ministre?

• (1430)

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, le rapport mentionné indique également noir sur blanc que pour résoudre les problèmes, nous devons renforcer les mesures de soutien pour les familles. Il y est explicitement question de fournir des repas à l'école, des soins dentaires, des services de garde et des logements abordables à grande échelle.

Les députés conservateurs ont voté contre chacune de ces mesures. Le député conservateur de Central Newfoundland a même qualifié le Programme national d'alimentation scolaire du Canada de « foutaise », même si ce dernier nourrit déjà 4 000 enfants dans la propre province du député.

Nous sommes déterminés à trouver des solutions et à être à la hauteur des attentes des familles canadiennes.

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Monsieur le Président, les banques alimentaires sont censées répondre aux besoins urgents et non aux besoins quotidiens. Pourtant, de plus en plus de Canadiens y ont recours chaque mois juste pour se nourrir. Les familles travaillent plus fort, mais elles ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts à mesure que le prix du panier d'épicerie augmente et que les chèques de paie diminuent. Ce n'est pas une question de générosité. C'est d'un fiasco qu'il s'agit. La cheffe de la direction de Banques alimentaires Canada, Kirstin Beardsley, a signalé que 2,2 millions de visites ont été recensées dans les banques alimentaires en un seul mois. Plus les libéraux refusent de tenir compte de la réalité sur le terrain, plus la crise s'aggrave.

Quand le gouvernement libéral se rendra-t-il compte que ses déficits inflationnistes poussent les Canadiens vers les banques alimentaires?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, je suppose que la députée d'en face a écouté ma collègue quand celle-ci a cité Banques alimentaires Canada au sujet de ce qui doit être fait. Il faut rendre permanent le programme d'alimentation dans les écoles, investir dans le logement abordable et veiller à ce que les gens aient le soutien nécessaire pour vivre confortablement, y compris des services de garde abordables et des soins dentaires.

C'est ce que nous allons faire, et nous espérons sincèrement que les conservateurs ne voteront pas encore une fois contre l'intérêt des Canadiens.

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Monsieur le Président, nous ne cessons de sonner l'alarme, mais on a l'impression que personne de ce côté-là n'écoute.

Les familles sont à bout et les collectivités ploient sous le poids de la hausse des coûts. Une personne occupant un poste de direction dans le secteur des banques alimentaires a dit clairement que ce sont les coûts du logement et de la nourriture qui contribuent le plus à l'augmentation de la demande à l'égard de leurs services. Les coûts des biens de première nécessité continuent d'augmenter, contrairement aux rentrées d'argent.

Quand le gouvernement écoutera-t-il enfin les Canadiens et cessera-t-il de permettre que les taxes cachées, les taxes sur les emballages et la taxe sur le carbone pour les industries poussent les familles vers les banques alimentaires?

Questions orales

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, la députée d'en face a fait le lien entre le coût du logement et le coût des aliments. C'est pourquoi le gouvernement accorde autant d'attention au logement abordable.

Des mesures sont prises dans ce dossier et nous constatons des progrès. Les loyers moyens ont diminué partout au Canada. Les taux hypothécaires sont à la baisse. Le prix des logements diminue et fait baisser le coût de la vie. Le gouvernement réduit les impôts de 22 millions de Canadiens ainsi que des personnes qui achètent une première maison.

Toutes ces mesures donnent des résultats, et nous ne nous arrêtons pas là.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, selon Banques alimentaires Canada, il y a eu 2,2 millions de visites dans les banques alimentaires en un seul mois, soit le double de ce qu'on observait il y a à peine six ans. Selon la cheffe de la direction de l'organisme, la pauvreté et la faim sont devenues « la nouvelle normalité au Canada », et nombre de travailleurs canadiens, qu'ils soient travailleurs de la construction ou employés de bureau, « doivent passer à la banque alimentaire en rentrant chez eux après le travail ». Les familles les plus durement touchées sont celles des régions rurales du Canada, où la nourriture et le carburant coûtent déjà plus cher, et où bon nombre d'emplois sont saisonniers.

Quand le premier ministre va-t-il admettre que ses déficits inflationnistes obligent les Canadiens à aller à la banque alimentaire plutôt qu'à l'épicerie, et quand va-t-il changer d'approche?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, il est difficile d'entendre le parti d'en face parler d'abordabilité alors qu'il a voté contre toutes les mesures d'abordabilité proposées par le gouvernement. Qu'il s'agisse de l'Allocation canadienne pour enfants, des garderies, du programme d'alimentation en milieu scolaire, qui n'est pas de la « foutaise », ou du logement, nous nous efforçons de rendre le coût de la vie abordable pour les Canadiens. Nous réduisons le fardeau fiscal de 22 millions de Canadiens. Nous éliminons la TPS pour les acheteurs d'une première maison.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons, contrairement au parti d'en face, qu'il faut soutenir les personnes les plus vulnérables de notre société.

[Français]

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, « Montréal grugé par la faim » titre *La Presse*. Le Bilan-Faim 2025 de Banques alimentaires Canada dresse un portrait sombre de l'état des finances des familles canadiennes, après 10 ans de gouvernement libéral. Pour l'ensemble du Québec, ce sont près de 600 000 personnes qui sont aidées chaque mois par les organismes de dépannage alimentaire. Partout au Canada, plus de 2 millions de personnes par mois ont recours aux banques alimentaires. La tendance s'est accélérée après 10 années de dépenses inflationnistes libérales: 33,5 % sont des enfants, soit près du double d'il y a six ans.

Est-ce que le premier ministre pense qu'il est encore temps de leur demander de faire des sacrifices?

• (1435)

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.): Monsieur le Président, l'inflation alimentaire est un phénomène mondial qui est beaucoup plus complexe que les lignes simplistes que répètent les députés conservateurs. La grande différence entre le Parti conservateur et ce côté-ci de la Chambre, c'est qu'ici, nous croyons que le gouvernement doit fournir un rempart contre cette inflation, que nous devons aider les familles de la classe moyenne et les plus vulnérables.

C'est ce que nous faisons avec l'Allocation canadienne pour enfants, qu'ils auraient sacrifiée de l'autre côté de la Chambre. C'est ce que nous faisons avec la Politique nationale d'alimentation scolaire. La présidente du Club des petits déjeuners du Québec disait que cela allait améliorer les conditions de vie des jeunes Québécois. Un des collègues conservateurs disait la semaine dernière que c'était de la poubelle.

C'est ça, la différence entre les conservateurs et les libéraux.

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, ce gouvernement ne crée pas un rempart contre l'inflation, il crée l'inflation. Il pousse les Canadiens et les Canadiennes vers les banques alimentaires. Ce n'est pas pour rien que le rapport Bilan-Faim 2025 de Banques alimentaires Canada s'appelle « Les banques alimentaires comme bouée de sauvetage: la nouvelle normalité au Canada ». La nouvelle normalité au Canada, c'est le recours aux banques alimentaires. C'est la nouvelle normalité sous ces libéraux. En effet, 20 % des utilisateurs des banques alimentaires ont un emploi, 8 % sont des aînés, 23 % sont des familles avec deux parents.

Qu'attend le premier ministre pour mettre fin à ses dépenses inflationnistes, qui poussent de plus en plus de Canadiens vers les banques alimentaires?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, ce rapport indique clairement que, pour relever ces défis, nous devons renforcer les mesures de soutien aux familles.

Or, les députés conservateurs s'opposent à chacune de ces mesures qui aident à surmonter les défis décrits dans ce rapport. En effet, le député conservateur de Central Newfoundland a qualifié le programme national de repas scolaires de poubelle, même si cela permet déjà de nourrir plus de 4 000 enfants dans sa province.

Nous nous concentrons sur les solutions et sur les résultats pour les familles canadiennes.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, samedi, Donald Trump a annoncé 10 % de droits de douane de plus pour notre industrie forestière. Ces 10 % s'ajoutent aux 10 % qu'on subit depuis le 14 octobre et aux 35 % de droits compensateurs qui existent déjà. C'est donc 55 % de droits de douane. C'est clair: Washington veut la peau de notre industrie.

Ça prend un plan de sauvetage incluant un soutien financier et une subvention salariale pour protéger les emplois, et ça nous le prend maintenant.

Qu'est-ce qu'il faut de plus que 55 % de droits de douane pour que le gouvernement agisse pour l'industrie forestière?

Questions orales

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada—États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, le gouvernement demeure tout à fait prêt à reprendre les discussions avec le gouvernement américain.

Cependant, notre collègue a fait allusion à certaines augmentations de droits de douane potentielles. Il faut être prudent et attendre de voir le décret officiel du gouvernement américain avant de conclure à l'application de certains pourcentages.

Cependant, nous partageons totalement son inquiétude quant à l'avenir des travailleurs et des industries forestières. Comme dans d'autres secteurs de l'économie, nous allons appuyer ces travailleurs et ces industries et...

Le Président: L'honorable député de Jonquière a la parole.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, dire qu'on est inquiet, c'est une chose; agir, c'est autre chose.

L'industrie forestière était déjà au point de rupture avant l'annonce des nouveaux droits de douane, samedi. C'est l'industrie la plus durement frappée par Washington. Pourtant, l'aide financière annoncée par les libéraux au mois d'août n'est toujours pas débloquée, presque trois mois plus tard, il n'y a toujours pas de subvention salariale pour protéger les emplois et il n'y a toujours pas de plan de sauvetage. Pire encore, Ottawa a même supprimé des mesures visant à faciliter l'accès à l'assurance-emploi. La crise n'est pas terminée, elle s'empire.

Qu'attendent les libéraux pour s'activer pour l'industrie forestière?

L'hon. Mélanie Joly (ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, nous nous activons et nous sommes prêts à travailler avec notre collègue. Je sais qu'il y a plusieurs entreprises de l'industrie forestière dans sa circonscription.

Les aides financières sont disponibles par l'entremise des banques. Le tout est garanti par la BDC. Le système fonctionne. Les premières sommes ont déjà été versées au cours des deux dernières semaines. Nous nous efforçons de trouver des solutions.

Cela dit, nous savons qu'il y a encore plus à faire et que nous devons aider l'industrie et les travailleurs. Nous serons là.

* * *

• (1440)

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, sous le gouvernement libéral, les prix des denrées alimentaires atteignent des sommets vertigineux. La situation est tellement grave qu'un utilisateur de banque alimentaire sur cinq travaille à temps plein. Même les personnes qui travaillent à temps plein n'ont pas les moyens de se nourrir au Canada. Aujourd'hui, les banques alimentaires sont mises à rude épreuve, avec 2,2 millions de visites en un mois seulement, et les libéraux pensent que le Canada est mûr pour davantage de dépenses inflationnistes, ce qui revient à tourner le fer dans la plaie.

Quand les libéraux cesseront-ils d'écraser les travailleurs avec leurs dépenses inflationnistes et comprendront-ils qu'il est temps de changer de cap?

L'hon. Stephanie McLean (secrétaire d'État (Aînés), Lib.): Monsieur le Président, Banques alimentaires Canada a souligné l'importance des mesures prises par le gouvernement fédéral pour aider les Canadiens, comme le Programme national d'alimentation scolaire et le Régime canadien de soins dentaires, qui vient en aide à plus de deux millions de personnes âgées.

Nous bâtissons une économie qui fonctionne pour tout le monde. Les conservateurs ont toujours cherché à repousser l'âge de la retraite, à réduire les prestations et à laisser les aînés pour compte, ce à quoi je dis: « plus jamais ». C'est à nous que la population canadienne fait confiance, pas aux conservateurs. C'est pourquoi, alors que ces derniers votent contre toutes les mesures favorables aux Canadiens, nous renforçons l'autonomie des aînés du Canada et protégeons non seulement leur dignité, mais aussi leur tranquillité d'esprit.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, les libéraux adorent parler de programmes alimentaires politiques au lieu de parler de ce sur quoi portait la question: la nourriture abordable. Avant les dépenses inflationnistes et les taxes cachées sur les aliments des libéraux, les Canadiens avaient les moyens de se nourrir. Les parents ne veulent pas que l'État s'occupe de leurs enfants à leur place. Ils veulent que le gouvernement élimine les taxes sur les aliments et mette fin aux dépenses inflationnistes pour qu'ils aient les moyens de nourrir eux-mêmes leurs enfants.

Il y a la norme sur les carburants des libéraux, la taxe sur les emballages alimentaires, la taxe sur le carbone pour les industries et les dépenses inflationnistes. Jusqu'où irons-nous?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je dois mettre quelques petites choses au clair. Les conservateurs parlent de taxes imaginaires. Je pense que le député doit donner l'heure juste. Il n'y a pas de taxe sur la nourriture. Il n'y aura jamais de taxe sur la nourriture. Voilà, c'est clair.

Les conservateurs parlent de programmes imaginaires. Je peux assurer au député qu'il a voté contre des programmes très concrets pour l'alimentation en milieu scolaire, les soins dentaires et bien d'autres choses dont bénéficieraient les personnes les plus vulnérables de la société. Mon dernier point est celui-ci: qu'est-ce qu'une dépense inflationniste quand il est question de soutenir les Canadiens? Les Canadiens veulent le savoir.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, chaque dollar dépensé par le premier ministre provient des poches des Canadiens sous forme d'une hausse des prix, notamment du prix des aliments. Il a fallu des décennies pour que les banques alimentaires soient fréquentées chaque mois par 1 million de personnes. Or, il n'a fallu que six mois aux libéraux pour doubler ce nombre. Le premier ministre a fait le pari de doubler le déficit, ce qui forcera plus de 2,2 millions de Canadiens à recourir à une banque alimentaire chaque mois.

Quand les libéraux se rendront-ils compte que les déficits inflationnistes font grimper le coût des aliments et poussent davantage de Canadiens à recourir aux banques alimentaires?

Questions orales

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, quand le premier ministre a dit qu'il était temps pour le Canada de miser gros, il parlait de miser gros sur les Canadiens. C'est quelque chose que les conservateurs ne comprennent pas. Ils refusent d'investir dans les Canadiens.

Aujourd'hui, j'ai annoncé que, dans le budget de 2025, 75 millions de dollars seront versés aux syndicats des métiers de la construction pour que les jeunes puissent obtenir d'excellents emplois dans les métiers spécialisés. Ce sont des emplois bien rémunérés. C'est ainsi qu'on parie sur les Canadiens. C'est ainsi qu'on les soutient.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, si des programmes comme celui-là fonctionnaient vraiment au lieu d'alimenter la bureaucratie, 700 000 enfants n'auraient pas à se tourner vers une banque alimentaire chaque mois. Ce sont les déficits des libéraux qui alimentent l'inflation et qui font grimper le coût de l'épicerie de 4 %. Des personnes qui avaient l'habitude de faire des dons et du bénévolat dans les banques alimentaires y font maintenant la queue pour obtenir de la nourriture.

Pourquoi les libéraux n'arrêtent-ils pas de nourrir leur amour-propre et leur bureaucratie hypertrophiée afin que les Canadiens aient enfin les moyens de se nourrir?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Il faudrait se brancher, monsieur le Président. Soit ils outillent les Canadiens grâce à des emplois bien rémunérés, soit ils les outillent grâce à des programmes comme le Programme national d'alimentation scolaire. Nous croyons aux deux options, car nous misons sur les Canadiens. Nous misons à la fois sur leur résilience et leur capacité à obtenir des emplois bien rémunérés alors que nous créons des projets partout au pays. Le député d'en face ne veut pas investir dans les Canadiens, que ce soit pour les soutenir maintenant ou pour les aider à avoir un avenir meilleur.

Alors, que veut-il? Quelle option demande-t-il au juste? Qu'on réduise les services offerts à la population ou qu'on investisse dans les Canadiens? Nous allons faire les deux. Nous allons nous assurer...

• (1445)

Le Président: Le député de Saskatoon—University a la parole.

Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Monsieur le Président, des Canadiens qui travaillent fort passent toute leur journée au travail et, sur le chemin du retour, ce n'est pas à l'épicerie qu'ils arrêtent, c'est à la banque alimentaire. Des millions de travailleurs canadiens doivent se rendre dans les banques alimentaires parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer les taxes libérales cachées sur les aliments, comme la taxe sur le carbone pour les industries et la taxe sur les emballages alimentaires. Banques alimentaires Canada rapporte un nombre record de 2,2 millions de visites en un seul mois. Les dons sont en baisse parce que les Canadiens sont fauchés.

Quand les libéraux déconnectés d'en face admettront-ils qu'ils font grimper le coût des aliments et poussent les Canadiens vers les banques alimentaires?

L'hon. Buckley Belanger (secrétaire d'État (Développement rural), Lib.): Monsieur le Président, après 10 ans à Ottawa, les

14 députés conservateurs de la Saskatchewan ont accumulé 140 ans d'expérience à la Chambre, et c'est la première question qui nous a été posée du point de vue de la Saskatchewan. Ma circonscription de la Saskatchewan est enfin représentée au sein du gouvernement. Nous allons nous attaquer au problème du logement. Nous allons nous attaquer au coût de la vie. Je suis heureux que les conservateurs de la Saskatchewan se soient enfin réveillés.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Monsieur le Président, les citoyens de ma circonscription, Avalon, ainsi que les bonnes gens de Terre-Neuve-et-Labrador ont été choqués d'entendre le député conservateur de Central Newfoundland dire que le programme qui fournit des repas sains à au moins 4 100 enfants dans les écoles de notre province était « de la foutaise ». En réalité, ce sont des centaines de milliers d'enfants qui sont nourris dans les écoles d'un bout à l'autre du Canada grâce au gouvernement. Je suppose qu'il est plus facile pour les conservateurs de justifier leur intention d'éliminer ce programme s'ils se font croire qu'il n'existe pas.

La secrétaire d'État pourrait-elle informer les citoyens de ma circonscription des avantages du Programme national d'alimentation scolaire?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, à la suite des propos tenus par le député la semaine dernière, Sarah, de Central Newfoundland, a communiqué avec moi pour me parler du Programme national d'alimentation scolaire à son école. Elle dit qu'il s'agit d'un programme merveilleux, que plus d'élèves qu'avant ont accès à des repas sains, que la responsable du dîner, qui travaillait à temps partiel, travaille maintenant à temps plein, et qu'il a fallu embaucher deux grandes mères pour travailler à temps partiel. Le programme a donc créé de l'emploi dans cette région.

Les exemples comme celui-ci sont innombrables au Canada. Les enfants ont maintenant accès à des repas grâce au Programme national d'alimentation scolaire. Nous serons toujours là pour les familles canadiennes.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Monsieur le Président, des enfants ne mangent pas à leur faim au Canada à cause de la mauvaise gestion des libéraux. Chaque dollar que le premier ministre libéral dépense provient des poches des familles canadiennes en raison de la hausse des prix et de l'inflation alimentaire. Le tiers des enfants canadiens vivent maintenant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire. Banques alimentaires Canada a annoncé un niveau de fréquentation record aux banques alimentaires, soit 2,2 millions de personnes en un seul mois, dont plus de 700 000 étaient des enfants.

Quand les libéraux se rendront-ils compte que leurs déficits inflationnistes font grimper le coût des aliments et poussent des enfants canadiens à recourir aux banques alimentaires?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes déterminés à bâtir l'économie la plus forte du G7, ainsi qu'à protéger et à renforcer les mesures de soutien qui aident les familles canadiennes. Je souligne que le rapport dont il est question ici indique que l'aide que les familles reçoivent grâce au Programme national d'alimentation scolaire, au Régime canadien de soins dentaires et au système de garde des jeunes enfants est essentielle pour que les Canadiens puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés en ce moment.

Le gouvernement défendra toujours les familles canadiennes.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Monsieur le Président, si un seul de ces projets et programmes fonctionnait, il n'y aurait pas 700 000 enfants qui font la file aux banques alimentaires chaque mois. Cette situation est inacceptable et pourtant, les libéraux ont trouvé le moyen de la normaliser. Neuf enfants sur dix ne reçoivent même pas de nourriture par le biais du Programme national d'alimentation scolaire.

Quand les libéraux se rendront-ils compte que leurs déficits inflationnistes et leurs taxes cachées sur les aliments font grimper le prix des aliments et forcent les enfants canadiens à recourir aux banques alimentaires?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, aucun enfant au Canada ne devrait aller à l'école le ventre vide. Voilà pourquoi le gouvernement a mis en place le Programme national d'alimentation scolaire. C'est aussi pour ça que le nouveau gouvernement s'est engagé à présenter un projet de loi pour rendre ce programme permanent et prévoir le financement nécessaire pour assurer sa pérennité. Il s'agit d'un outil essentiel pour relever les défis auxquels les familles canadiennes sont confrontées. Nous sommes fiers de ce programme.

• (1450)

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Monsieur le Président, chaque dollar dépensé par le premier ministre est puisé dans les poches des Canadiens par l'intermédiaire de la hausse des prix et de l'inflation alimentaire. Banques alimentaires Canada fait état de 2,2 millions de visites en l'espace d'un mois. C'est deux fois plus qu'il y a six ans. Ce qui est encore plus alarmant, c'est qu'une visite sur trois est effectuée par un enfant. La cheffe de la direction de Banques alimentaires Canada dit que les parents s'arrêtent à la banque alimentaire en rentrant du travail au lieu d'aller à l'épicerie.

Quand le premier ministre admettra-t-il enfin que ses dépenses inflationnistes et ses déficits poussent les parents vers les banques alimentaires?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, il y a des années, le Réseau pour une alimentation durable a effectué une analyse de tous les problèmes qui pèsent sur le système alimentaire. Les députés savent-ils quelle question unissait le plus les Canadiens? Celle de l'alimentation des enfants. C'est instinctif pour n'importe quel parent, mais le désir de nourrir les enfants s'étend de manière presque universelle à tous les Canadiens, à l'exception des conservateurs. Ils ont adopté la position la plus impopulaire. Ils vont jusqu'à s'opposer à un programme national d'alimentation scolaire. Leur excuse habituelle est de prétendre qu'il n'y a pas de nourriture dans le programme d'alimentation, mais la semaine dernière, ils ont eu le front de qualifier le programme d'alimentation de « foutaise ». Qui peut dire une chose pareille?

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Monsieur le Président, si ces programmes nourrissaient vraiment les enfants comme les libéraux le prétendent, on ne verrait pas plus de 750 000 enfants faire la file aux banques alimentaires chaque mois.

Les taxes cachées des libéraux, comme la norme sur les combustibles, la taxe sur l'emballage des aliments, la taxe sur le carbone pour les industries et la hausse de l'inflation, appauvrissent les familles quand celles-ci passent à la caisse à l'épicerie. Le prix du panier d'épicerie a augmenté de 4 % dans l'ensemble, avec des

hausse de 17 % pour le bœuf haché, de 28 % pour le café et de 9 % pour la soupe. Ces hausses font en sorte qu'un nombre record de Canadiens se tournent vers les banques alimentaires pour nourrir leur famille.

Quand le premier ministre cessera-t-il de rendre la vie des familles canadiennes plus difficile?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, alors que le gouvernement investit dans l'alimentation saine de 400 000 enfants de plus dans les écoles, les conservateurs considèrent que c'est « de la foutaise ». Alors que le gouvernement s'efforce d'accélérer les grands projets d'infrastructure afin de créer des dizaines de milliers d'emplois, le chef conservateur considère que tout cela est « pathétique ». Alors que le gouvernement donne aux forces de l'ordre les outils dont elles ont besoin pour assurer la sécurité de nos collectivités, le chef conservateur qualifie la GRC de « méprisable ».

La tendance est claire: les conservateurs dénigrent les gens, les projets et les programmes qui aident les Canadiens, alors que nous continuons de faire ce qu'il faut pour répondre à leurs besoins.

* * *

LES AÎNÉS

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Monsieur le Président, les personnes qui ont bâti ce pays et qui nous ont enseigné la valeur du travail acharné et d'une bonne gestion budgétaire doivent faire la queue dans les banques alimentaires. Selon Banques alimentaires Canada, près de 10 % des utilisateurs des banques alimentaires sont des aînés, une hausse de 22 % par rapport à 2019.

Les dépenses inconsidérées du gouvernement libéral ont fait grimper les prix et ont laissé pour compte les aînés. Quand le gouvernement libéral mettra-t-il fin aux dépenses inflationnistes et respectera-t-il nos aînés afin qu'ils puissent vivre leur retraite dans la dignité?

L'hon. Stephanie McLean (secrétaire d'État (Aînés), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est le seul parti à la Chambre sur lequel on peut compter pour défendre les intérêts des aînés. Il a ramené l'âge de la retraite à 65 ans, alors que les conservateurs voulaient le faire passer à 67 ans.

Grâce aux mesures qu'il a prises, le gouvernement veille à ce que les aînés canadiens aient accès à deux des plus grands programmes sociaux du pays, soit la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Par l'entremise de ces programmes, nous veillons à ce que les aînés les plus vulnérables sur le plan financier reçoivent jusqu'à 1 086 \$ par mois. Ce sont des mesures comme celles-ci qui font en sorte que les aînés ont...

Le Président: Le député de Markham—Unionville a la parole.

*Questions orales***L'ÉCONOMIE**

Michael Ma (Markham—Unionville, PCC): Monsieur le Président, chaque dollar que le premier ministre dépense sort des poches des Canadiens, sous la forme de hausses de prix et d'inflation alimentaire. Le nombre de visites mensuelles aux banques alimentaires a doublé depuis 2019, pour atteindre 2,2 millions de visites par mois. Les aînés représentent désormais près de 10 % des usagers des banques alimentaires. Il s'agit d'une augmentation de 22 %.

Le recours aux banques alimentaires est devenu une nécessité chronique pour survivre. Quand les libéraux se rendront-ils compte que leurs déficits inflationnistes font grimper le coût de l'alimentation, ce qui pousse les Canadiens vers les banques alimentaires?

● (1455)

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, je pense que nous avons soulevé beaucoup de points au cours de la période des questions, mais je me permets de rappeler à l'opposition qu'aujourd'hui, j'étais avec des représentants du Syndicat international des employés de services, qui représente les préposés aux bénéficiaires de partout au pays. Je rappelle aussi que le budget de 2025 propose d'accorder un crédit d'impôt non remboursable d'une valeur de 1 100 \$ par année à ces personnes exceptionnelles et vaillantes qui, jour après jour, aident les membres de nos familles et les aînés canadiens. Le Syndicat s'est battu pour ça; il l'a demandé. Chose promise, chose due.

Je terminerai en disant ceci: l'argent ira dans les poches de ces travailleurs. J'espère sincèrement que les conservateurs appuieront le budget.

[Français]

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, ce matin, un bébé abandonné dans un abribus est malheureusement décédé. C'est d'une tristesse indescriptible, et je suis certain que l'ensemble de mes collègues à la Chambre se joignent à moi pour lui souhaiter de reposer en paix.

Quelle souffrance la mère doit-elle vivre pour en arriver là? Notre monde souffre. Notre monde est découragé. Notre monde a de la difficulté à se loger. Notre monde a de la difficulté à se nourrir. Les gens perdent leur emploi. Notre monde, ce sont les Canadiens et les Canadiennes.

Les libéraux sont-ils conscients des conséquences de leur mauvaise gestion?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.): Monsieur le Président, je pense que je parle au nom de tous mes collègues lorsque je dis que la famille de ce bébé a toute notre sympathie. C'est une tragédie qui touche tout le Québec en ce moment. Je trouve proprement regrettable de la voir utilisée par le Parti conservateur pour poser une question aujourd'hui.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, ce sont des faits. Nous nous sommes joints à l'enfant et à sa famille. C'est ce que nous faisons. Nous devons nous battre. Nous parlons de notre monde. Je vais parler de mon monde, à Richmond—Arthabaska.

Le recours aux banques alimentaires a augmenté. Des gens ont créé une organisation, qui s'appelle le Clan Destins et qui met de la

nourriture dans les boîtes à lunch des enfants. Qu'est-ce que les libéraux vont faire pour aider les gens à se nourrir et à donner à manger aux enfants?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, nous avons un programme national d'alimentation scolaire pour les enfants. Il vise à aider les Canadiens à affronter les défis auxquels ils sont confrontés en ce moment. Ce que je veux dire, c'est que les députés d'en face auront l'occasion d'appuyer ce programme et le budget de ce programme. Je les encourage tous à appuyer le Programme national d'alimentation scolaire du Canada.

Richard Martel (Chicoutimi—Le Fjord, PCC): Monsieur le Président, les banques alimentaires au Canada rapportent un nombre record de 2,2 millions de visites en un seul mois.

Je cite la PDG de Banques alimentaires Canada: la pauvreté et la faim se sont normalisées au Canada. Les gens s'arrêtent aux banques alimentaires en rentrant du travail au lieu de faire leur épicerie.

Les déficits inflationnistes augmentent le coût de la nourriture. Pourquoi le premier ministre continue-t-il de toujours dépenser plus sans se préoccuper des gens qui n'ont rien à manger?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Lib.): Monsieur le Président, je trouve toujours surprenantes ces questions de la part d'un parti qui était prêt à sacrifier tant de programmes dont les Québécois, dont les Canadiens dépendent jour après jour. On peut penser à l'Allocation canadienne pour enfants, au programme de soins dentaires, au programme d'alimentation scolaire.

Si le député le veut, je l'invite à venir dans ma circonscription parler aux gens de la Société de Saint-Vincent de Paul ou aux gens de Centraide et à leur dire que c'est de la bureaucratie qui ne sert à rien et qui n'a jamais nourri quelqu'un. Je pense que les députés de l'autre côté de la Chambre ont besoin de se reconnecter à la réalité.

* * *

LA SANTÉ

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a toujours été au rendez-vous afin de soutenir les travailleuses et les travailleurs de la santé, ces femmes et ces hommes dévoués qui veillent chaque jour sur nos proches et sur nos aînés.

Ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Peut-elle nous expliquer comment les mesures nouvellement annoncées, notamment le crédit d'impôt destiné aux préposés aux services de soutien à la personne ainsi que le soutien accru à la formation syndicale, contribueront à renforcer notre système de santé et à mieux appuyer celles et ceux qui œuvrent avec tant de dévouement?

● (1500)

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question. Notre nouveau gouvernement soutient, protège et valorise ceux et celles qui prennent soin des Canadiens et des Canadiennes au quotidien.

Notre nouveau crédit d'impôt remboursable pour les préposés aux soins personnels pouvant atteindre 1 100 \$ par an reconnaît leur travail précieux. Nous protégeons les travailleurs en interdisant les clauses de non-concurrence dans les secteurs réglementés par le gouvernement fédéral.

Nous répondrons aux attentes des Canadiens et des Canadiennes.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a dit à une salle pleine d'étudiants qu'ils allaient devoir faire des sacrifices. Ils ont déjà renoncé à leur rêve d'accéder à la propriété, ils sont restés sans emploi tout l'été et ils paient le prix de l'explosion du coût des aliments. Le recours aux banques alimentaires a doublé depuis 2019, et les Canadiens ne devraient plus avoir à faire de sacrifices en raison des échecs des libéraux. Ils ont assez fait de sacrifices pendant 10 longues années.

Les libéraux vont-ils enfin tenir leurs promesses et contrôler les dépenses afin que les jeunes Canadiens aient les moyens de se nourrir?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai annoncé 75 millions de dollars de plus pour la formation dans les métiers spécialisés, en partenariat avec les syndicats de tout le pays. Pourquoi? C'est parce que les métiers désignés Sceau rouge sont des emplois bien rémunérés et que nous avons besoin de gens partout au pays pour construire des maisons et réaliser des projets d'infrastructure.

Nous savons que les travailleurs syndiqués peuvent faire le travail. Les jeunes ont hâte de pouvoir occuper ces emplois bien rémunérés alors que nous bâtissons ensemble un Canada fort.

Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré devant une salle remplie d'étudiants que ceux-ci allaient devoir faire des sacrifices. Cela inclut les étudiants du Collège Fanshawe à London.

Les jeunes Canadiens ont déjà consenti suffisamment de sacrifices au cours de ces 10 longues années. Ils ont renoncé à leur rêve d'accéder à la propriété. Ils ont dû encaisser une hausse considérable du prix des aliments. Ils ont passé un été sans emploi.

Banques alimentaires Canada a indiqué que le nombre de visites mensuelles dans les banques alimentaires avait doublé depuis 2019, atteignant plus de 2,2 millions. Près d'une personne sur cinq qui a recours aux banques alimentaires a un emploi, mais ne parvient toujours pas à joindre les deux bouts. La cheffe de la direction de l'organisme a souligné que la pauvreté et la faim étaient en train de se normaliser au Canada.

Quand les libéraux cesseront-ils de rompre leurs promesses et permettront-ils aux Canadiens dans le besoin de se nourrir convenablement?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, alors que le parti d'en face et son chef semblent clairement perdre le contrôle, nous nous concentrons sur ce que nous pouvons contrôler. Nous allons réaliser des investissements générationnels afin de transformer notre économie, qui passera de la dépendance à la rési-

Questions orales

lience. Le 4 novembre, nous présenterons un budget qui investira dans le Canada. Nous allons bâtir le Canada parce que nous croyons en lui.

Jonathan Rowe (Terra Nova—Les Péninsules, PCC): Monsieur le Président, le recours aux banques alimentaires a doublé au cours des six dernières années et dépasse maintenant les 2 millions d'utilisateurs par mois. Sur ce nombre, 20 % ont un emploi. Plus alarmant encore: les ménages biparentaux représentent 25 % des utilisateurs de banques alimentaires.

Les jeunes Canadiens font tout ce qu'il faut, mais ils n'arrivent toujours pas à vivre à cause de l'inflation libérale. Au lieu de leur demander de faire plus de sacrifices, pourquoi le gouvernement libéral ne sacrifie-t-il pas son ego en mettant fin à ses budgets inflationnistes?

L'hon. Joanne Thompson (ministre des Pêches, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à mon collègue de Terre-Neuve-et-Labrador, un député de l'opposition, que les programmes d'alimentation scolaire sont importants pour une province. C'est pourquoi notre province a été la première à adhérer au Programme national d'alimentation scolaire du Canada. Les conservateurs, eux, ont voté contre. Un député conservateur a même affirmé que c'est « de la foutaise ». Ce programme est important parce qu'il nourrit les enfants. Je veux demander au député s'il votera avec nous le moment venu.

* * *

LA SANTÉ

Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens dépendent chaque jour des préposés aux bénéficiaires, que ce soit dans les établissements de soins de longue durée, les maisons de retraite ou les milieux communautaires. Ces travailleurs méritent une juste reconnaissance des soins essentiels qu'ils prodiguent.

La ministre peut-elle informer la Chambre des façons dont le budget de 2025 contribuera à renforcer la main-d'œuvre en soins aux bénéficiaires et à faire en sorte qu'elle soit soutenue et récompensée pour ses contributions essentielles?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, j'étais à Extensicare avec un certain nombre de préposés aux bénéficiaires lorsque nous avons annoncé une mesure de soutien pour les travailleurs qui s'occupent de nos proches. Kelly, l'une des préposées aux bénéficiaires, a dit que les gens parlent tout le temps de l'importance du travail, mais que c'était la première fois qu'ils avaient l'impression que quelqu'un faisait quelque chose pour eux.

Je suis ravie de dire que nous soutiendrons les préposés aux bénéficiaires au moyen d'un crédit d'impôt remboursable de 1 100 \$ par année. De plus, nous veillerons non seulement à ce que ces travailleurs se sentent soutenus, mais aussi à ce qu'ils soient soutenus dans leur milieu de travail.

Affaires courantes

• (1505)

[Français]

L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Monsieur le Président, on pensait avoir tout vu à l'Agence du revenu du Canada, mais hier, Radio-Canada, sous la plume de Daniel Leblanc, nous apprenait que l'Agence du revenu du Canada avait produit des documents, un chèque élevé pour une entreprise qui demandait un remboursement. Sans que des travailleurs de l'Agence du revenu du Canada aient fait des vérifications, on a envoyé le chèque. Sait-on quel était le montant? Il était de 4 997 433, 72 \$, presque 5 millions de dollars. Sait-on qui s'est rendu compte de ça? Ce n'est pas l'Agence du revenu du Canada, c'est la Banque TD. Quand c'est la banque qui fait la *job* de l'Agence, cela n'a pas de bon sens. C'est ça, 10 ans de mauvaise gestion libérale.

Est-ce qu'il y a quelqu'un dans cette équipe qui va se lever et oser défendre l'indéfendable?

[Traduction]

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, il est illégal d'abuser du régime fiscal, et l'Agence du revenu du Canada impose des sanctions quand elle relève de tels cas.

Bien que nous ne puissions pas formuler de commentaires sur les affaires dont les tribunaux sont saisis, les Canadiens peuvent avoir l'assurance que l'Agence du revenu du Canada préserve l'intégrité du régime fiscal et prévient la mauvaise utilisation de données sensibles. Le nouveau gouvernement est déterminé à travailler avec l'Agence du revenu du Canada pour continuer de renforcer l'intégrité du régime fiscal et de protéger l'argent des contribuables.

* * *

LA SANTÉ

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, les Albertains doivent payer des frais de 100 \$ pour se faire vacciner contre la COVID-19, alors que les autres Canadiens se font vacciner gratuitement. La Loi canadienne sur la santé garantit à tous l'accès aux soins de santé dont ils ont besoin, quel que soit l'endroit où ils vivent, mais le gouvernement ne fait rien alors que des premiers ministres provinciaux enfreignent la loi et que la santé des Canadiens en pâtit.

J'ai écrit au premier ministre à ce sujet il y a des mois, mais il ne m'a toujours pas répondu. Je lui pose donc la question aujourd'hui: pourquoi refuse-t-il de faire appliquer la Loi canadienne sur la santé pour que les Canadiens puissent obtenir les soins qu'ils méritent?

[Français]

L'hon. Marjorie Michel (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais dire à ma collègue que nous croyons effectivement dans les vaccins. La science est très claire sur la question des vaccins. Nous travaillons de près avec les provinces et les territoires pour accélérer la vaccination. Les vaccins qui sont absolument nécessaires sont couverts par les provinces. Je travaille effectivement avec la province de l'Alberta pour augmenter la vaccination dans la province.

AFFAIRES COURANTES

• (1510)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET ÉTHIQUE

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, je propose que le troisième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, présenté à la Chambre le lundi 22 septembre 2025, soit adopté.

Je partagerai mon temps de parole avec le député de Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, qui est également un fervent défenseur de l'ouverture, de la transparence, de la vérité et de la responsabilité. Membre du comité de l'éthique, il est notre ministre du cabinet fantôme en matière d'éthique.

Le comité de l'éthique est en train d'étudier un rapport et le projet de réviser la Loi sur les conflits d'intérêts. Comme je l'ai indiqué à la Chambre, le comité examine actuellement les règles en matière de conflits d'intérêts, les mécanismes de divulgation et les mesures de conformité énoncées dans la loi.

Le comité demande également à la Chambre de lui indiquer s'il y a lieu de modifier ou d'élargir la portée de la loi afin de renforcer la transparence, de prévenir les conflits d'intérêts, d'éviter les conflits d'intérêts potentiels ou apparents, de réglementer la détention d'actifs dans des paradis fiscaux par les titulaires de charges publiques — je reviendrai sur ce point dans quelques instants —, d'étendre les dispositions de la loi aux chefs de partis politiques et aux candidats à la direction de partis politiques, et d'alourdir les sanctions en cas de non-conformité. À l'issue de sa révision, le comité devrait rendre compte de ses conclusions à la Chambre.

Je vous dirai très franchement que les auteurs de la Loi sur les conflits d'intérêts n'avaient pas envisagé une situation comme celle à laquelle nous faisons face en ce moment. Nous avons ici un titulaire de charge publique désignée en conflit d'intérêts à cause de vastes avoirs qu'il avait accumulés quand il travaillait dans le secteur privé. Nous cherchons à déterminer quelles améliorations apporter à la Loi sur les conflits d'intérêts. Nous pourrions peut-être formuler des recommandations à la Chambre, et certainement au gouvernement, pour modifier cette loi de manière à protéger la transparence et la reddition de comptes que les Canadiens exigent, et cela à juste titre.

Il ne s'agit pas seulement d'un conflit d'intérêts. La notion d'apparence de conflit d'intérêts est tout aussi importante. Nous constatons que de nombreuses lacunes dans la présente Loi permettent aux titulaires d'une charge publique désignée, même ceux qui occupent le poste le plus élevé au pays, de se servir de ses nombreuses échappatoires pour la contourner. Cela inciterait les gens raisonnables et réfléchis de notre pays à remettre en question les motifs et l'intention de certains titulaires de charge désignée.

Nous comprenons très bien qu'il ne faut pas juger au cas par cas. Voilà pourquoi nous examinons cette loi en profondeur. Nous tenons à ce que les Canadiens sachent que les titulaires de charge publique désignée n'utilisent pas leur bureau comme moyen d'améliorer ou de promouvoir leurs intérêts personnels ou d'en tirer des gains financiers.

Affaires courantes

Comme mes collègues s'en souviendront, cette loi est très complète, mais elle vise à assurer une gouvernance éthique. Elle est essentielle au maintien de la confiance du public envers le gouvernement. Elle a aussi été conçue pour prévenir l'abus de pouvoir. Elle vise à empêcher les fonctionnaires d'utiliser leurs fonctions, comme je l'ai dit, pour faire avancer leurs intérêts personnels. Elle vise également à préciser leurs obligations. Les titulaires d'une charge publique désignée ont des responsabilités complexes et variées au titre de cette loi.

Cette loi prévoit également certaines mesures de surveillance et de responsabilisation afin de renforcer les mécanismes de surveillance, de sorte que les examens parlementaires puissent définir les lacunes en matière d'application et de conformité. En fait, le comité s'en occupe à l'heure actuelle. Il évalue l'efficacité du commissariat à l'éthique. Le comité supervise le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Le comité fait cela aussi pour répondre aux préoccupations du public, à des cas très médiatisés et à des controverses qui pourraient entraîner la nécessité d'un examen législatif, ce qui est le cas du premier ministre en ce moment. Quant à la modernisation et la réforme, le comité a également l'intention de corriger quelques dispositions désuètes.

Il peut être nécessaire de revoir les dispositions législatives de temps à autre afin de tenir compte des réalités actuelles, notamment en ce qui concerne les actifs numériques et les pratiques de lobbying. Je suis très heureux d'annoncer que le comité de l'éthique a adopté une motion visant à étudier la Loi sur le lobbying, qui n'a pas été revue depuis 2012, même si la loi exige qu'elle soit examinée tous les cinq ans. Je sais que la commissaire au lobbying est bien prête à effectuer cet examen, et je m'attends, monsieur le Président, à ce que vous entendiez le comité ou les leaders parlementaires demander au comité de mener un tel examen.

• (1515)

Cela vise également à éliminer les ambiguïtés. Il se peut que certaines règles ne pas soient pas claires ou ne soient pas appliquées de manière incohérente aux différentes fonctions.

D'abord et avant tout, il s'agit certainement d'améliorer la transparence en renforçant les exigences en matière de divulgation et de reddition de comptes qui permettent de mieux atteindre ce qui, au bout du compte, devrait être l'objectif de tous les parlementaires et de tous les titulaires d'une charge publique désignée: veiller à ce que le public ait l'assurance que les titulaires d'une charge publique désignée ne se servent pas de leur poste pour améliorer leur portefeuille financier.

À l'heure actuelle, le comité se penche sur l'applicabilité de la loi à diverses fonctions, car les ministres, les secrétaires parlementaires et les hauts fonctionnaires ont différents niveaux d'obligations. Il évaluera les règles d'après-mandat et se penchera sur les exemptions et les exceptions. Certaines dispositions pourraient prévoir des exceptions susceptibles de nécessiter un examen un peu plus approfondi.

Du point de vue de l'harmonisation des politiques et des lois, il faudrait s'aligner sur d'autres cadres d'éthique afin d'assurer la conformité avec le Code régissant les conflits d'intérêts des députés et d'autres dispositions législatives fédérales en matière d'éthique, et il faudrait certainement élargir la reddition de comptes, notamment en ce qui concerne la transparence, le lobbying et les mesures législatives sur la protection des renseignements personnels.

Le comité travaille. L'étude est en cours. Le comité a eu des interactions plutôt importantes avec des témoins. Leurs suggestions pourraient éventuellement devenir des recommandations dans le rapport que nous présenterons au Parlement, et le gouvernement pourrait alors répondre à bon nombre de ces recommandations. Je ne veux certainement pas exclure de retombées possibles.

De toute évidence, le comité a encore du travail à faire. Il y a d'autres témoins à entendre et, alors que nous élaborons le rapport et les recommandations, je peux dire à la Chambre sans trop risquer de me tromper que bon nombre de ces recommandations permettront d'améliorer grandement la Loi sur les conflits d'intérêts et de la moderniser pour l'adapter à l'époque actuelle et à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Rappelons que, vu les intérêts personnels, du premier ministre actuel, il se trouve dans une situation sans précédent de conflits d'intérêts. Aucun de ses prédécesseurs n'a dû déclarer 103 conflits d'intérêts comme lui, ainsi que des actions aux États-Unis qui représentent près de 93 % de son portefeuille.

Ce qui rend cette question importante, en particulier dans le contexte des fiducies sans droit de regard et des filtres anti-conflits d'intérêts mis en place, c'est qu'il existe de nombreuses lacunes dans le cadre actuel de la loi permettant à un titulaire de charge publique désignée de participer directement au processus décisionnel, alors qu'il devrait en réalité se récuser de toute décision prise s'il y a un gain financier ou un intérêt financier en jeu.

Le comité souhaite s'assurer qu'il est en mesure de combler ces lacunes. Les témoins qui ont comparu ont formulé des suggestions importantes à cet égard, qui serviront de base à la plupart des recommandations du comité.

Nous souhaitons également garantir une gouvernance éthique. La loi est essentielle au maintien de l'intégrité et de la confiance du public dans le gouvernement. Dans certains cas, cette confiance a été érodée, pour être franc. Dans le cas du premier ministre, pendant la campagne électorale, il a déclaré à un journaliste qu'il ne détenait que des liquidités et des biens immobiliers, mais nous avons découvert, après la publication du rapport d'éthique, que le premier ministre détenait un vaste portefeuille de participations dans des sociétés, notamment affiliées à Brookfield et à d'autres, dont 93 % se trouvent aux États-Unis.

Nous avons également appris, grâce aux témoignages de témoins, que lorsque le premier ministre était à la tête de Brookfield, le recours à des paradis fiscaux a permis d'éviter des impôts à hauteur de 6,5 milliards de dollars. Lorsque les entreprises canadiennes ne paient pas leurs impôts, il y a moins d'argent pour les services destinés aux personnes vulnérables, pour les soins de santé et pour l'éducation. Nous voulons donc rétablir la confiance du public, faire en sorte que les titulaires d'une charge publique désignée respectent les normes les plus élevées et procéder à un examen et à une modernisation de la Loi sur les conflits d'intérêts afin qu'elle reflète les réalités du Canada d'aujourd'hui.

Affaires courantes

● (1520)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je m'interroge sur ce qui a motivé la présentation de ce rapport. J'aurai l'occasion de faire des observations plus détaillées sous peu, mais ma question au député est la suivante: étant donné que nous espérons commencer à débattre le projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution, qu'un budget sera déposé bientôt et qu'une échéance fixée par la Cour supérieure approche, concernant le projet de loi C-3, dont nous étions censés débattre cet après-midi, le député peut-il nous dire si les conservateurs ont l'intention de continuer à débattre du rapport au cours des prochaines heures?

John Brassard: Monsieur le Président, je dirai ceci: que le rapport soit présenté à la Chambre et qu'il soit adopté est une exigence afin que le comité de l'éthique puisse non seulement poursuivre son étude, mais aussi finir par présenter un autre rapport à la Chambre. Des députés libéraux membres du comité se sont dits d'accord pour que la Chambre adopte le rapport.

La Chambre devait être saisie de la motion d'adoption un jour ou l'autre, et c'est aujourd'hui que c'est arrivé. J'espère que le député ne s'oppose pas aux travaux du comité visant à améliorer et à accroître la transparence et la reddition de comptes des titulaires d'une charge publique désignée.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer la motion présentée par mon collègue de Barrie.

J'aimerais qu'il en dise davantage sur ce dont il vient de parler. Je trouve un brin préoccupant que le député de Winnipeg-Nord s'interroge sur ce qui a motivé la présentation du rapport. Je trouve son insinuation quelque peu déconcertante, étant donné que nous devrions tous prôner le respect des règles d'éthique en matière de gouvernance, quoiqu'elle dénote une introspection de la part des libéraux.

Je me demande si mon collègue pourrait en dire un peu plus à ce sujet et sur l'importance pour le gouvernement de respecter les règles d'éthique, même si ça ne plaît pas aux libéraux.

John Brassard: Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que le comité de l'éthique doit exercer une fonction de surveillance, donc il doit demander des comptes au gouvernement. Ce n'est pas pour rien qu'il comprend une majorité de députés de l'opposition, et il est de notre devoir d'assurer la surveillance. D'autres comités le font également. Toutefois, comme je l'ai dit, il est essentiel d'assurer la transparence et la reddition de compte pour les Canadiens. Il est aussi essentiel que ceux-ci aient l'assurance que la Loi sur les conflits d'intérêts permet de demander des comptes aux titulaires de charge publique désignés. La Loi est également essentielle en cas d'apparence de conflit d'intérêts.

Dans l'exemple que j'ai donné tout à l'heure, le premier ministre a déclaré 103 conflits d'intérêts et plus de 550 actions détenues aux États-Unis. Par exemple, lors des audiences du comité des transports, la sous-greffière du Conseil privé nous a dit que l'examen des conflits d'intérêts du premier ministre nécessite que tout un service s'y consacre. Ainsi, nous voulons que les bonnes personnes viennent témoigner, notamment le greffier du Conseil privé et le chef de cabinet du premier ministre, pour que les contrôles soient effectués correctement et que le premier ministre ne soit pas en situation de conflit d'intérêts.

[Français]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, je salue mon collègue du comité qui, je tiens à le souligner ici cet après-midi, fait un très bon travail de président.

Nous avons reçu effectivement quelques témoins, dont le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, qui était très préoccupé par le fait que restreindre les règles en matière de conflits d'intérêts pourrait décourager des gens dits compétents à venir faire de la politique. Il disait qu'il fallait trouver un juste milieu entre rétablir ou accroître la confiance de la population envers les institutions démocratiques et ne pas exagérer ce resserrement des règles.

Qu'en pense mon collègue

John Brassard: Monsieur le Président, aucune personne aspirant à devenir premier ministre ou à siéger au Parlement ne devrait tirer profit de ce qu'il dissimule dans ses avoirs privés.

[Traduction]

Nous avons beaucoup parlé de l'idée que les titulaires d'une charge publique désignée vendent tous leurs avoirs et nous avons entendu des témoignages allant dans ce sens. Ainsi le public n'aurait pas l'impression que ces personnes cherchent à profiter de leur poste pour s'enrichir.

● (1525)

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, la motion présentée par mon collègue de Barrie-Sud—Innisfil, qui préside le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, est importante.

Ayant siégé à ce comité pendant les dernières législatures, j'ai eu l'occasion de collaborer avec le député de Barrie-Sud—Innisfil et de constater qu'il adoptait l'approche sérieuse qui est nécessaire lorsque nous traitons de questions relevant de la compétence de ce comité. C'est un excellent exemple du travail important dont il est capable. Comme les députés des partis de l'opposition y détiennent la majorité des voix, ce comité est bien placé pour examiner, remettre en question et tester nos règles et nos lois dans le contexte des enjeux qui ont miné la confiance des Canadiens envers nos institutions démocratiques ces dernières années.

Nous avons constaté que la Loi sur les conflits d'intérêts n'a pas été bien respectée par le gouvernement libéral au cours des 10 dernières années, des membres du Cabinet actuel ayant enfreint cette loi et l'ancien premier ministre Trudeau l'ayant enfreinte à 5 reprises. Cela préoccupe les Canadiens. Nous examinons actuellement cette loi dans un contexte où le premier ministre actuel doit gérer 103 conflits d'intérêts potentiels. Qu'est-ce que cela signifie? Comment le processus est-il utilisé pour renforcer et préserver la confiance que les Canadiens sont censés avoir dans leur exécutif et leurs représentants élus?

En raison de ces conflits d'intérêts, des filtres ont été instaurés pour que certaines questions ne fassent pas l'objet de discussions au sein du Cabinet en présence du premier ministre. Il y a 103 conflits potentiels et, compte tenu du poste qu'occupait le premier ministre en tant que président de Brookfield, ils portent sur des dossiers qu'il serait normalement important d'aborder avec le premier ministre, soit les télécommunications, les infrastructures et les forces armées. J'ajoute que ces filtres — cette protection — sont davantage pour les Canadiens que pour le premier ministre. Le but doit être de protéger les Canadiens contre les agissements des titulaires de charge publique, donc des ministres, et, dans ce cas-ci, du premier ministre, étant donné sa participation à des discussions et à des décisions qui pourraient améliorer ses propres finances et dont il pourrait tirer un avantage financier. Cependant, les personnes qui administrent les filtres, soit le greffier du Conseil privé et le chef de cabinet du premier ministre, travaillent aussi pour lui.

L'ancien greffier du Conseil privé a témoigné devant le comité. Voici le point que je souhaite souligner à ce sujet: les cinq fois que l'ancien premier ministre, M. Trudeau, a enfreint la Loi sur les conflits d'intérêts, c'est M. Wernick qui était greffier. Peut-on dire que le système a été efficace? Je dirais qu'il n'a pas fonctionné, et même qu'il a très mal fonctionné. Est-ce quelque chose qui doit être changé? Le comité se penche sur cette question, bien sûr.

• (1530)

La question de savoir si, selon la définition de la loi, le dessaisissement de fonds est suffisant est également très importante. Un autre témoin qui a comparu devant le comité, un ancien chef de cabinet de l'ancien premier ministre Harper, a convenu de l'affirmation selon laquelle le dessaisissement devrait signifier que la personne s'est bel et bien départie du bien, qu'elle ne l'a pas déposé en fiducie sans droit de regard, mais vendu.

Le premier ministre actuel a encore des conflits d'intérêts. Il a mis en place toutes sortes de fonds lorsqu'il travaillait à Brookfield et il a investi dans ces fonds, mais les détails de ces fonds ne sont pas clairs pour le public. C'est très opaque. Détient-il toujours des investissements dans des paradis fiscaux par l'intermédiaire de cette fiducie sans droit de regard? On ne le sait pas. Un premier ministre devrait-il avoir des investissements dans des paradis fiscaux? Je dirais que non. Il devrait payer des impôts comme tout le monde et non pas utiliser les astuces comptables sur lesquelles les riches se fient pour éviter de payer leur juste part. Nous nous attendons au moins à ce que le premier ministre paie sa juste part d'impôts.

Par conséquent, nous nous attendons à pouvoir obtenir une certaine transparence dans le cadre du processus de production de rapports. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. « Se dessaisir » devrait-il plutôt signifier que l'on vend ces biens contrôlés, pas ses biens immobiliers, sa maison, et que le processus d'investissement est ensuite réalisé par quelqu'un qui gère les fonds en suivant les directives du premier ministre?

L'actuel commissaire à l'éthique nous a dit que, quand des fonds sont placés dans une fiducie sans droit de regard, peu de transactions sont effectuées, et que les fonds en ressortent souvent sous la même forme. La composition de la fiducie est la même. Cependant, je pense que, si on examine le rendement des investissements que le premier ministre a faits immédiatement avant d'entrer en fonction et qu'il a ensuite placés dans la fiducie qui doit être gérée par quelqu'un d'autre, on constaterait que les seules personnes qui n'ont pas de droit de regard sur la composition complète de la fiducie sont les Canadiens. Le premier ministre sait ce qui a été placé dans la fidu-

Affaires courantes

cie et ce qui en ressortira, et, selon les décisions qu'il prend, la valeur de ses investissements augmentera. Ses décisions ne peuvent être bloquées, le cas échéant, que par ses deux employés. Voilà ce que nous devons examiner. Nous devons mieux connaître qui gère la fiducie et comment elle est gérée.

Pour ces raisons — et pour d'autres raisons que je ne peux pas expliquer en détail en ce moment, mais que j'aimerais voir examinées par le comité —, je vais proposer un amendement à la motion.

Je propose:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit: « le troisième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, présenté le lundi 22 septembre 2025, ne soit pas maintenant agréé, mais qu'il soit renvoyé au Comité pour un examen approfondi, dans l'objectif de déterminer si la portée de l'examen de la Loi sur les conflits d'intérêts proposée par le Comité devrait être modifiée de manière à mieux éclairer les préoccupations soulevées par l'ampleur sans précédent des intérêts du premier ministre dans des sociétés et des actions, pourvu que, aux fins de cette étude:

a) les personnes suivantes soient ordonnées à comparaître comme témoins, séparément, pour au moins deux heures chacune, à des dates et à des heures qui seront fixées par le président du Comité, mais pas plus tard que le vendredi 21 novembre 2025:

(i) Michael Sabia, greffier du Conseil privé et administrateur du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre,

(ii) Marc-André Blanchard, chef de cabinet du premier ministre et administrateur du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre,

(iii) Bruce Flatt, chef de la direction de la société Brookfield et successeur immédiat du premier ministre à la présidence du conseil d'administration de Brookfield Asset Management Inc.,

(iv) Connor Teskey, président de Brookfield Asset Management Inc. et chef de la direction de Brookfield Renewable Partners L.P.;

b) une instruction soit donnée au Comité qu'il fasse rapport de ses conclusions à la Chambre d'ici le vendredi 28 novembre 2025. »

L'amendement est appuyé par le député de St. Albert—Sturgeon River, qui fait de l'excellent travail au nom de ses concitoyens.

• (1535)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): L'amendement est jugé recevable.

Nous passons aux questions et observations. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, en fin de semaine, un concitoyen m'ayant mis la puce à l'oreille, j'ai fait une recherche sur Internet. J'ai demandé si des députés conservateurs avaient des investissements dans Brookfield Asset Management. Beaucoup en ont, de la cheffe adjointe au — tenez-vous bien — chef du Parti conservateur. J'ai appris que même si ce dernier ne détient pas directement d'actions de Brookfield, il détient un investissement indirect dans cette société par l'entremise du FNB indicel FTSE Canada Vanguard, qui possède des actions de Brookfield.

En faisant un décompte rapide, j'ai constaté que l'intelligence artificielle a identifié sept députés qui ont des investissements dans Brookfield.

Je me demande si le député peut me dire combien de députés conservateurs ont des investissements directs ou indirects dans Brookfield Asset Management. Le député connaît-il la réponse?

Affaires courantes

Michael Barrett: Madame la Présidente, je doute moi aussi de la capacité du député à utiliser Google, mais je n'ai pas cette information sous la main. Je soulignerais néanmoins que la Loi sur les conflits d'intérêts doit être mise à jour de sorte que le premier ministre et les chefs de parti à la Chambre des communes soient tenus de se départir de leurs actifs et de les placer...

Une voix: Y compris votre chef.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): À l'ordre.

Michael Barrett: Madame la Présidente, je faisais peut-être de la projection. J'ai dit que le premier ministre et les chefs de tous les partis à la Chambre des communes devraient être tenus de se départir de leurs actifs, puisque les Canadiens veulent de la transparence. Après 10 années à voir leur confiance ébranlée par les libéraux, ils doivent retrouver confiance dans les institutions publiques.

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Madame la Présidente, premièrement, nous aimerions avoir une version en français de l'amendement. Cela nous aiderait à travailler dans le cadre de ce débat.

En ce qui concerne la question que vient de poser le représentant du gouvernement, je dirais que, la grosse différence, c'est que les élus qui sont dans l'opposition ne peuvent pas poser les mêmes gestes que ceux que pose le premier ministre.

Rappelons que, lorsque le premier ministre travaillait chez Brookfield, il avait déménagé le siège social de Toronto à New York afin d'échapper à l'impôt minimal que paient les entreprises, ce qui n'est pas possible au Canada. Lors du dernier G7, il a réussi à faire reculer les membres du G7 concernant la demande visant à instaurer un impôt minimal mondial sur les entreprises américaines. En faisant ça, le premier ministre contribue à s'enrichir parce qu'il peut vraisemblablement penser que, dans sa fiducie sans droit de regard, il y a toujours des participations de Brookfield. Il en va de même pour les géants du Web, les GAFAM. Il a décidé de retirer la taxe numérique qui les vise. Or, comme sa fiducie détient aussi des actions dans ce secteur, il s'avantage et se rémunère.

Qu'en pense mon honorable collègue?

● (1540)

Michael Barrett: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Je lui enverrai une version française rapidement.

[Traduction]

C'est très important. Parlons de ce que fait le premier ministre. Il a pris des décisions, et il est en mesure de prendre des décisions. Il propose des mesures législatives. Il élabore le budget. Comme il l'a dit pendant la campagne électorale, il a rédigé le programme des libéraux, qui a servi de base aux politiques du gouvernement, tout en continuant d'exercer un contrôle sur des biens contrôlés qui n'étaient pas encore dans une fiducie sans droit de regard.

Il faut des normes très rigoureuses pour toute personne qui souhaite occuper la plus haute charge publique du Canada. Les Canadiens s'attendent à cela. Nous avons besoin de cette transparence et de ces mesures de contrôle. C'est pourquoi nous voulons que le comité de l'éthique poursuive son étude avec les témoins très importants qui sont mentionnés dans l'amendement que j'ai proposé.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Madame la Présidente, mon collègue a parlé de certaines des failles dans la fiducie sans droit de regard du premier ministre.

À quoi sert une fiducie sans droit de regard quand on pense au régime d'intéressement différé qui versera au premier ministre des dizaines de millions de dollars? Il semblerait que ce sont les Canadiens qui n'ont pas de droit de regard en ce qui concerne ces versements d'intéressement différé. Le premier ministre, quant à lui, sait parfaitement quels actifs sont détenus dans les fonds qui lui permettent de réaliser des profits.

Michael Barrett: Madame la Présidente, voilà une question très importante qui touche au cœur du problème: ce sont les Canadiens qui n'ont pas de droit de regard. Le premier ministre, lui, continue d'être conscient des avantages qu'il peut tirer de ses décisions et de la mesure dans laquelle elles amélioreront sa situation financière. Il sait comment gagner plus d'argent grâce aux décisions qu'il prendra ou que son gouvernement prendra pendant son mandat.

C'est pourquoi un examen de la loi est si nécessaire à l'heure actuelle.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, s'il y a une chose que je puisse dire, c'est qu'il y a amplement matière à réagir dans ce discours.

Quiconque écoute ce débat, qui, espérons, ne durera pas tout l'après-midi, peut constater l'hypocrisie qui émane à profusion du Parti conservateur du Canada. C'est incroyable. L'actuel chef du Parti conservateur a ardemment défendu Stephen Harper, et ce, de manière très tangible. Il a défendu la fiducie sans droit de regard. C'est Stephen Harper qui, lorsqu'il était premier ministre, a établi les règles qui régissent la manière dont nous fonctionnons aujourd'hui. Non seulement l'ancien premier ministre Stephen Harper a établi les règles, mais l'actuel chef du Parti conservateur a été l'un des principaux défenseurs de l'idée de la fiducie sans droit de regard.

Je trouve tout à fait incroyable que les conservateurs ne se rendent pas compte de leur hypocrisie. Je ne suis pas surpris, en ce sens que le programme conservateur n'est vraiment pas axé sur les Canadiens, mais plutôt sur les intérêts égoïstes des conservateurs. Ils font constamment passer leur parti avant les intérêts des Canadiens.

Je me permets de lire une citation tirée d'un article de la CBC. Je ne peux pas dire son nom, mais je peux dire qu'il est le chef du Parti conservateur. On peut y lire ceci:

[Le chef du Parti conservateur] semblait auparavant n'avoir aucun problème avec l'utilisation d'une fiducie sans droit de regard par des titulaires de charge publique.

En 2010, Nigel Wright a été nommé chef de cabinet du premier ministre de l'époque, Stephen Harper, après une carrière dans le secteur privé.

M. Wright a comparu devant le comité de l'éthique de la Chambre, dont [le chef actuel du Parti conservateur] était membre, pour discuter de sa nomination, d'un filtre anti-conflits d'intérêts mis en place avec le commissaire à l'éthique et d'une fiducie sans droit de regard.

Je ne peux pas dire le nom du chef, mais il était membre du comité.

L'article se poursuit:

[Le chef du Parti conservateur], qui était secrétaire parlementaire à l'époque, a déclaré que les députés de l'opposition avaient « remis en question » les motifs qui ont poussé M. Wright à accepter le poste et il lui a demandé d'expliquer ce que l'on vise avec la fiducie sans droit de regard.

Affaires courantes

M. Wright a déclaré ceci au comité: « J'ai transféré tous mes biens contrôlés dans une fiducie sans droit de regard à la fin du mois d'octobre. C'est le fiduciaire sans droit de regard qui en est maintenant légalement propriétaire, et je ne dois communiquer d'aucune façon que ce soit — aucune directive, aucun avis, aucun renseignement au sujet de ces actifs. Je ne sais pas et je ne saurai pas en quoi ils consistent. »

[Le chef des conservateurs] a répondu en soulignant l'expérience de M. Wright dans le secteur privé.

Il a déclaré: « [...] il y aura des gens dans la fonction publique qui ont différents antécédents [...] »

« Cela est un avantage pour notre pays. Nous voulons inviter des gens de différents secteurs, dans ce cas-ci du secteur des affaires, mais de tous les secteurs, afin qu'ils puissent contribuer à l'avenir de notre pays. »

Quelle mémoire sélective. Ce sont les propos de l'actuel chef du Parti conservateur, qui a défendu les avantages des fiducies sans droit de regard. Il a été l'exécuteur de Stephen Harper, qui a mis en place les règles que nous avons aujourd'hui. Maintenant, les conservateurs semblent avoir changé leur fusil d'épaule. Ils sont désormais aussi à droite que l'on puisse imaginer et ils se concentrent davantage sur la diffamation que sur toute autre question qui importe vraiment pour les Canadiens.

• (1545)

C'est ce que nous constatons de la part des députés du Parti conservateur dans la foulée de la transformation de leur parti. Ils n'ont aucune honte.

De quoi étions-nous censés débattre aujourd'hui? Rappelons qu'une cour supérieure a rendu une décision concernant la citoyenneté et qu'il y a une date limite pour le dépôt du projet de loi qui en découle. Nous devons l'adopter avant le 20 novembre, donc lui faire franchir toutes les étapes du processus pour qu'il reçoive la sanction royale. Si nous ne le faisons pas, nous n'aurons pas de loi qui traite de la citoyenneté par filiation. Les conservateurs font intervenir de multiples députés à ce sujet alors que le projet de loi doit être adopté.

Le budget sera présenté la semaine prochaine, le 4 novembre. Nous avons aussi un projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution. C'est un sujet dont les conservateurs aiment beaucoup parler, mais que font-ils lorsqu'ils ont l'occasion de s'y attaquer? Ils font des choses stupides comme celles qu'on voit actuellement alors que, dans les faits, le premier ministre suit les règles. Il a respecté les règles avant même d'être premier ministre du Canada et avant même d'être député. De l'autre côté de la Chambre, c'est le silence total. Les députés d'en face devraient tous avoir honte de la façon dont ils cherchent continuellement à multiplier les attaques personnelles au lieu de protéger les intérêts des Canadiens. S'ils avaient la moindre parcelle d'intégrité, ils verraient clair dans le jeu qui se joue actuellement.

Lorsque j'ai posé une question au motionnaire, j'ai demandé pourquoi la motion a été présentée aujourd'hui. Quel était le but? Quelle était l'intention? Il n'était pas nécessaire de la présenter aujourd'hui. J'ai même mentionné le projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution et le projet de loi sur la citoyenneté, dont nous sommes censés débattre. J'ai même parlé du budget. Quelle a été sa réponse? Il a dit: « Eh bien, nous voulons que la Chambre des communes s'engage, en ce qui concerne la motion d'adoption. Après tout, c'est ce que nous sommes censés faire. » C'est de la foutaise. Le député le sait. Les comités déposent tout le temps des rapports. Si nous devions chaque fois tenir un débat de trois heures, nous ne parviendrions jamais à traiter des affaires émanant du gouvernement. Le député le sait.

Les députés se souviendront peut-être que, l'automne dernier, les conservateurs d'arrière-ban se faisaient aller les baguettes en l'air, hurlaient et s'égosillaient pour présenter toutes sortes de motions de privilège et de motions d'adoption. Ils agissaient comme une force perturbatrice dans cette enceinte. Fait intéressant, je n'ai aucun souvenir d'une motion d'adoption de rapport qu'ils auraient présentée à l'époque. Il faudrait que je le confirme. Je suis à peu près certain qu'ils n'ont présenté aucune motion d'adoption de rapport avant que leur chef ne soit réélu lors d'une élection partielle. D'ailleurs, cela me porte à croire que leur chef a encore du mal à reconnaître la nécessité d'un changement, comme l'ont exprimé les Canadiens lors des dernières élections fédérales. Faut-il s'étonner qu'ait été élu un premier ministre qui s'est concentré sur les priorités des Canadiens tout au long de la campagne électorale et qu'il n'a cessé de le faire depuis?

Nous pouvons examiner l'ordre des travaux et constater ce que le premier ministre et les députés libéraux ont réussi à accomplir. En comparaison, le Parti conservateur fait piètre figure avec ses manœuvres d'obstruction.

Une voix: Oh, oh!

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, quelqu'un vient de dire que je semble contrarié. Je suis un peu contrarié parce que je veux traiter d'abord et avant tout des questions qui préoccupent les Canadiens, au lieu d'être forcé de jouer aux jeux destructeurs auxquels les conservateurs veulent se livrer en faisant passer leurs considérations partisans avant les intérêts des Canadiens.

• (1550)

Je suis un peu contrarié. Pourquoi? Parce qu'en définitive, le premier ministre et le caucus libéral ont reconnu que nous voulions bâtir un Canada uni, un Canada fort. C'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi C-5, que nous avons réussi à faire adopter, et je m'en réjouis. Ce projet de loi a permis d'éliminer des obstacles afin d'accroître les échanges commerciaux au Canada. Le chef du Parti conservateur n'était pas élu à ce moment-là, mais nous avons bien réussi à le faire adopter. Nous avons également été en mesure d'accorder un allègement fiscal aux Canadiens, et 22 millions d'entre eux en ont bénéficié directement.

Nous sommes saisis d'un projet de loi substantiel. Combien de fois avons-nous vu un député conservateur prendre la parole pour parler de la nécessité d'une réforme de la mise en liberté sous caution? Cette réforme peut maintenant faire l'objet d'un débat, mais nous devons d'abord faire adopter le projet de loi C-3 en raison de la date butoir fixée par la Cour supérieure. Les Canadiens veulent une réforme de la mise en liberté sous caution. Les conservateurs disent vouloir cette réforme, mais ne veulent pas qu'elle se concrétise parce qu'ils préfèrent affirmer que le gouvernement est dysfonctionnel. En réalité, ce sont les conservateurs qui sont dysfonctionnels. Leurs priorités ne sont pas les bonnes.

Ils disent maintenant que le comité a présenté un rapport, mais la décision a été prise par un comité permanent où s'est formée une alliance contre nature entre les conservateurs et les bloquistes. En effet, les députés de ces deux seuls partis forment maintenant la majorité du comité. Ils ont décidé de perpétuer l'idée conservatrice selon laquelle le meilleur moyen de rendre un gouvernement impopulaire, c'est d'attaquer son chef, que cela soit justifié ou non. Voilà leur motivation.

Affaires courantes

Ensuite, les conservateurs disent que le comité permanent a jugé nécessaire d'étudier la question. C'est là le Parti conservateur qui collabore avec le Bloc. Les deux partis ont formé une coalition pour tenter de mettre le gouvernement dans l'embarras. Voilà l'objectif de la motion qui vient d'être présentée; elle ne vise pas à traiter des questions de fond qui préoccupent les Canadiens.

Les conservateurs nous demandent si nous nous intéressons au conflit d'intérêts. Bien sûr que oui, nous nous y intéressons. Nous respectons le code que l'actuel chef du Parti conservateur a appuyé et défendu. C'est celui que Stephen Harper a mis en place et que l'actuel premier ministre respectait avant même de devenir député ou premier ministre du Canada.

Bien sûr cela nous préoccupe, mais les conservateurs continuent de croire que la meilleure façon d'attiser la colère des Canadiens est de mettre des points et des étoiles partout, comme s'il y avait un complot et qu'un certain ministre était mauvais. Ils sont très doués pour les complots, mais lorsqu'il s'agit d'agir concrètement, ils se révèlent inadéquats.

Un député a parlé de la crédibilité du système. J'ai une anecdote à raconter aux députés au sujet de la crédibilité du système. Je suis certain que tous les députés sont au courant de l'attaque lancée par le chef du Parti conservateur contre la GRC, l'une des institutions les plus importantes du Canada. Elle est reconnue dans le monde entier comme un organisme d'application de la loi et de sécurité de premier ordre qui protège les intérêts des Canadiens. Il s'agit en fait d'un organisme apolitique. Qu'en dit le chef du Parti conservateur? Il a qualifié la direction de cette organisation de « méprisable ». On se demande alors quel est l'effet de ces propos.

De nombreux députés en ont rajouté sur le sujet. Ils respectent le Commissariat aux conflits d'intérêts et en reconnaissent l'indépendance. Pourquoi ne manifestent-ils pas le même respect pour la GRC?

Le premier ministre a dit cela, et, dans les jours qui ont suivi, des députés en ont rajouté. Je me souviens d'avoir entendu le député de Bow River affirmer qu'il y a des « lacunes en matière de gestion ».

• (1555)

David Bexte: Absolument.

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, il le réaffirme en disant « absolument ».

Il y a tant à dire. Le député de Medicine Hat—Cardston—Warner a dit qu'« [...] il y a un fossé entre la haute direction et [les simples agents]. Il y a des problèmes opérationnels qui ne sont pas pris en compte par la direction [...] » Le député de Peace River—Westlock a dit: « Je pense que les dirigeants de la GRC posent souvent des actes injustifiables. » Le chef du Parti conservateur a laissé entendre de façon très catégorique que l'ancien premier ministre, Justin Trudeau, serait allé en prison « [s]i la GRC avait fait son travail ».

En quoi ce genre de commentaires bizarres va-t-il renforcer la confiance envers nos institutions? Voilà maintenant que les conservateurs ont trouvé un conflit d'intérêts, et ils disent vouloir telle ou telle chose. Ils veulent attaquer le premier ministre et sa réputation, parce que c'est ce en quoi ils croient, et ils commencent à parler de la question de la perception.

Les députés m'excuseront de ne pas connaître la circonscription du député. Je pense que c'est lui qui est propriétaire de Tigre Géant.

J'encourage tous les députés du caucus conservateur à lire ce que ce député a dit l'autre jour à la Chambre au sujet des conflits d'intérêts. Alors que le chef du Parti conservateur remet en question l'intégrité de la GRC, ils devraient lire ce que leur collègue a dit au sujet des conflits d'intérêts. Si les députés veulent étudier quelque chose, ils devraient soumettre ce qu'il a dit au groupe de députés chargés de l'éthique. Étudions plutôt cela. Cela me semble une étude plus judicieuse.

Cependant, cela ne cadre pas avec le programme des conservateurs. Le programme des conservateurs pourrait être qualifié de campagne de diffamation, car c'est ce qu'ils font constamment. Que ce soit pendant le débat d'ajournement, la période des questions ou le débat sur l'adoption d'un rapport, je maintiendrai toujours que, de nos jours, le Parti conservateur du Canada, sous la direction de son chef actuel, s'intéresse davantage aux rouages internes du Parti conservateur et s'emploie à répandre de la désinformation sur les médias sociaux et à s'attaquer à nos institutions. Au bout du compte, ils ne reconnaissent pas les véritables intérêts des Canadiens et ne traitent pas des sujets comme le budget, qui sera présenté le 4 novembre, et le Programme national d'alimentation scolaire, avec le respect qu'ils méritent. Il est difficile de comprendre pourquoi.

Pour les fins du compte rendu, je précise que le député dont je parle est le député de Lanark—Frontenac. C'est de lui qu'il s'agit. Les députés devraient lire ce qu'il a dit.

Cela dit, comme il me reste moins d'une minute, je vais formuler une recommandation à l'intention des conservateurs. Je leur suggère de sortir de la bulle conservatrice. Ils n'ont pas à appuyer les propos de leur chef. S'il était un peu plus pragmatique et réfléchissait davantage aux intérêts des Canadiens, ils pourraient l'appuyer, mais il est trop à droite.

Je vous suggère de tenir compte de ce que vous disent vos concitoyens et de soutenir le projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution, le projet de loi C-3 ou le projet de loi C-9, et de...

• (1600)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je signale au député que je n'ai pas besoin qu'on me suggère quoi que ce soit.

Il dispose de 20 secondes pour conclure.

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, quelle que soit notre affiliation politique, examinons ensemble les moyens de mieux servir les Canadiens en faisant preuve d'un plus grand esprit de coopération. C'est le rôle qui nous a été confié à tous lors des dernières élections fédérales. Aucun parti politique...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Nous passons aux questions et observations. Le député de Brandon—Souris a la parole.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Madame la Présidente, il y a beaucoup de confusion dans ce discours et dans ce qui se passe de l'autre côté de la Chambre. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre suit les directives de la cheffe du Parti vert. Nous ne savons pas trop ce qui se passe, mais lorsque le député de Winnipeg-Nord prend la parole au sujet d'un manque de reddition de comptes et de crédibilité à l'égard des questions qui relèvent de l'éthique, il...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je dois interrompre le député.

La députée de Saanich—Gulf Islands invoque le Règlement.

Elizabeth May: Madame la Présidente, en fait, j'invoque la question de privilège, car le député vient de verser au compte rendu quelque chose qui pourrait nuire à ma capacité de faire mon travail. Je ne donne de directives à personne ici, pas même aux députés verts lorsque certains m'accompagnent. Puisque j'ai énormément de respect pour le député de Lanark—Frontenac, je tenais simplement à ce que l'on reconnaisse comme il se doit en cet endroit que c'est lui qui a soulevé la question dont le leader adjoint du gouvernement à la Chambre voulait parler. Je m'en excuse.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je remercie la députée de cette précision. J'inviterais le député à effectuer la rectification.

Grant Jackson: Madame la Présidente, au sujet de la question de privilège, je remercie la cheffe du Parti vert d'avoir précisé ses propos. Je pense que c'est une intention très honorable.

Pour en revenir à ma question, c'est son reflet que le député de Winnipeg-Nord doit voir quand il parle du manque de crédibilité et de responsabilité en matière d'éthique. C'est lui qui a défendu un ancien premier ministre qui prétendait n'avoir rien fait de mal dans le scandale UNIS jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable, qui prétendait n'avoir rien fait de mal dans le scandale SNC-Lavalin jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable, qui prétendait n'avoir rien fait de mal dans ses rapports avec Jody Wilson-Raybould ou Jane Philpott jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable et qui prétendait n'avoir rien fait de mal dans l'affaire de l'île de l'Aga Khan jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable. Sommes-nous censés croire que le député de Winnipeg-Nord est la source de toute crédibilité et de toute responsabilité en matière d'éthique? Je ne le pense pas.

Le député de Winnipeg-Nord peut-il reconnaître que les Manitobains et les Canadiens s'interrogent probablement sur la capacité du gouvernement libéral à se discipliner en matière d'éthique?

• (1605)

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je ne lui ai pas demandé de poser cette question. Imaginons ce qui arriverait si le chef du Parti conservateur se faisait poser la même. Il existe un ouvrage intitulé *The Evidence Compiled*, qui recense une multitude de scandales. Je vais en énumérer quelques-uns: le scandale relatif à la lutte antiterroriste de 3,1 milliards de dollars, le scandale Phénix de 2,2 milliards de dollars, le scandale des dépenses pour le G8, le scandale des Services techniques et d'ingénierie, le scandale des F-35, le scandale du Sénat, les deux scandales électoraux, les coupes dans le budget du Bureau du vérificateur général et l'ingérence étrangère dans la course à la direction du Parti conservateur, tout comme l'ingérence étrangère actuelle au sein de cette direction.

Il existe un ouvrage qui recense une centaine de problèmes de corruption qui remontent à l'époque où le chef du député siégeait aux côtés de Stephen Harper. Quand le député parle de reflet, il fe-

Affaires courantes

rait sans doute bien de se rappeler à quel point le gouvernement conservateur était corrompu. Son chef a contribué à la situation. Son nom apparaît d'ailleurs dans l'ouvrage.

[Français]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Madame la Présidente, je suis très déçu de l'intervention de mon collègue. Il dit qu'on devrait parler d'autre chose, comme le projet de loi C-3. Il fait souvent ça. Eh bien, si les libéraux ne sabotaient pas le travail qui se fait en comité, le projet de loi C-3 pourrait avancer davantage. Il faudrait qu'ils se regardent dans le miroir.

Aujourd'hui, on voit l'exemple le plus parfait de l'art de transformer un débat éthique en un petit débat politique. Le Bloc québécois ne se coalise pas avec un autre parti pour déranger le Parti libéral et diminuer la notoriété d'un premier ministre. Le Bloc québécois va se rallier à des arguments de fond. Si les libéraux en amènent, ils auront notre appui. C'est aussi simple que ça.

Qu'y a-t-il de plus important, à l'heure actuelle, que de faire ce que le Parlement nous demande de faire tous les cinq ans, c'est-à-dire réviser la Loi sur les conflits d'intérêts?

Rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques, ça déplaît aux libéraux. Le passé du premier ministre déplaît aux libéraux. C'est leur problème. Cependant, discuter à la Chambre d'un rapport qui dit qu'on doit réviser la Loi et qui présente les éléments qu'on veut réviser, ce n'est pas une perte de temps. Je m'en excuse.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, tout d'abord, personnellement, j'aurais préféré débattre du projet de loi C-3. Je pense que les députés du caucus libéral sont venus pour discuter du projet de loi C-3. Ce débat nous est imposé par les conservateurs. Je soupçonne que le Bloc, qui a appuyé les modifications proposées lors des réunions du comité, appuiera la motion conservatrice qui est maintenant à l'étude. Si je me trompe, je présenterai personnellement mes excuses au député.

Nous ne devrions pas être en train de débattre de cette motion. Ce dont nous devrions débattre, c'est du projet de loi C-3. Certes, je conviens qu'il est nécessaire de changer les règles relatives aux conflits d'intérêts; par contre, quand on traite de questions comme celle-là, ne serait-il pas formidable que le comité parvienne à un consensus et que les règles de gestion des conflits d'intérêts soient modifiées d'un accord commun? Pour l'instant, nous respectons les règles mises en place par Stephen Harper, qui sont toujours en vigueur.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Madame la Présidente, nous avons plusieurs projets de loi importants devant la Chambre. Comme mon collègue l'a mentionné, cet après-midi, nous devons débattre du projet de loi C-3, qui vise à corriger une injustice historique en matière d'accès à la citoyenneté. Nous avons aussi un projet de loi qui porte sur une réforme ambitieuse du système de libération sous caution, ainsi qu'un projet de loi sur la sécurité aux frontières.

Est-ce que mon collègue peut me dire pourquoi l'opposition tient à ce qu'on utilise du temps de débat à la Chambre pour parler d'un rapport de comité plutôt que de se pencher sur des mesures législatives qui sont au cœur du mandat que nous ont confié les Canadiens et les Canadiennes?

*Affaires courantes**[Traduction]*

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je remercie sincèrement le député de sa question, car elle présente essentiellement le message que j'espérais envoyer, à savoir que nous disposons d'un temps très limité à la Chambre des communes et qu'il y a beaucoup de problèmes à régler dans l'intérêt des Canadiens.

Il y a le projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution, que les Canadiens et des intervenants d'un océan à l'autre veulent voir adopté. Cette mesure législative ne peut pas forcément être mise à l'étude tant que nous n'aurons pas adopté le projet de loi C-3, qui porte sur la citoyenneté, car une ordonnance de la Cour supérieure nous a imposé la date butoir du 20 novembre. Le budget sera présenté le 4 novembre, et n'oublions pas le projet de loi sur la sécurité à la frontière, dont mon collègue vient de parler.

À l'instar du gouvernement actuel, l'opposition officielle a l'obligation envers ses concitoyens de permettre l'adoption ordonnée des projets de loi ou, à tout le moins, leur renvoi au comité. Je suis prêt à expliquer à n'importe qui, si le temps le permet, pourquoi un débat de cette nature n'est pas justifié.

• (1610)

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Madame la Présidente, si nous voulons vraiment renforcer la Loi sur les conflits d'intérêts, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur ce qui se passe au sommet. Les intérêts des sociétés et des actionnaires du premier ministre sont considérables, et les Canadiens ont le droit de savoir si ces avoirs entrent en conflit avec les décisions qu'il prend chaque jour. C'est pourquoi cet amendement demande la convocation de témoins qui peuvent faire la lumière sur ces intérêts.

Cet examen est-il seulement une case à cocher, ou s'agit-il d'une véritable épreuve de reddition de comptes?

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, les conservateurs ont décidé de tenir un débat sur cette question, et les députés remarqueront qu'ils n'ont pas utilisé une journée de l'opposition, ce qui leur aurait permis de consacrer une journée complète à ce sujet. Nous aurions tenu un vote sur la question, et ainsi de suite. Ils voulaient plutôt utiliser une motion d'adoption pour gruger le temps du gouvernement.

À la suite d'une recherche très simple sur Google, j'ai trouvé sept députés conservateurs qui ont des investissements, directs ou indirects, avec Brookfield Asset Management. Je demande à leur porte-parole en matière d'éthique combien de députés conservateurs ont des investissements de cette nature. Entraînent-ils des obligations?

Les conservateurs essaient de se faire du capital politique, de salir des réputations ou de donner l'impression que le premier ministre est en quelque sorte dans l'erreur, et ils devraient avoir honte. S'ils veulent vraiment être productifs, ils devraient laisser le comité se pencher sur la question. Il pourrait faire ressortir des points positifs, mais ce serait sa responsabilité. Les libéraux sont minoritaires à ce comité.

Si l'objectif du comité est utilisé simplement pour permettre aux conservateurs d'attaquer sans cesse le premier ministre, il s'agit d'une mauvaise utilisation des outils parlementaires, et cela ne rend aucun service à leurs concitoyens. Du moins, je n'en ai pas vu la preuve aujourd'hui dans le débat lancé par les deux premiers députés conservateurs.

[Français]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Madame la Présidente, ce que nous dit aujourd'hui le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement me surprend, parce que les libéraux sont toujours en train de faire la leçon aux conservateurs en leur disant de prendre acte de l'élection. Les libéraux devraient eux-mêmes prendre acte de l'élection. Le gouvernement n'est pas majoritaire, il est minoritaire. La conséquence, c'est qu'ils se retrouvent minoritaires dans les comités et que, s'ils ne font pas de propositions qui sont intéressantes sur le fond, ils n'ont pas l'appui du Bloc québécois. Ce que nous dit le secrétaire du leader du gouvernement, c'est que si les libéraux étaient majoritaires, nous n'aurions pas le genre de débat qui a lieu cet après-midi. Il n'y aurait pas de débat sur les règles entourant les conflits d'intérêts. On ne parlerait pas des zones grises qui concernent entre autres choses un cas incroyablement inusité que nous avons devant nous, à savoir le positionnement qu'avait un individu avant de devenir titulaire d'une charge publique.

Le débat d'aujourd'hui porte sur le rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique qui demande que le Comité effectue une révision de la Loi sur les conflits d'intérêts. Qui de mieux placé que le Comité pour faire cela? On dit et on précise de réviser « la Loi sur les conflits d'intérêts, y compris les règles en matière de conflit d'intérêts, les mécanismes de divulgation et les mesures de conformité qui y sont énoncés ». Il s'agit d'un mandat qu'on vient chercher à la Chambre, et dont on parle. Il faudrait que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement se promène dans les rues et sur les médias sociaux. Il saurait que les gens n'ont aucune considération pour le travail que nous faisons ici. Ils n'ont aucune confiance en leurs institutions publiques.

Consacrer un petit après-midi à discuter du sérieux d'une révision, d'un examen qui doit être fait tous les cinq ans, c'est aussi faire de la pédagogie et démontrer à l'ensemble de la population que ces questions, sur lesquelles on nous attaque toujours en tant que politiciens, nous concernent. Nous voulons prendre des mesures pour réparer cette perception négative que peuvent avoir les gens à l'égard des politiques.

Dans le rapport, on dit ceci:

que le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique soit chargé d'effectuer cette révision;

Je pense que nous sommes les mieux placés pour le faire. On mentionne aussi ce qui suit:

qu'il soit demandé au Comité d'examiner, dans le cadre de son examen, s'il y a lieu de modifier ou d'élargir la portée de la Loi afin de renforcer la transparence, de prévenir les conflits d'intérêts, d'éviter les conflits d'intérêts potentiels ou apparents, [...]

C'est aussi un questionnement que le commissaire à l'éthique nous a livré lors de sa comparution. Je poursuis la lecture:

[...] de réglementer la détention d'actifs dans des paradis fiscaux [...]

Effectivement, ce n'est pas intéressant de savoir que la firme Brookfield, dont le dirigeant est maintenant le premier ministre, est la championne des paradis fiscaux et de l'évitement fiscal.

[...] par les titulaires de charges publiques, de limiter le recours aux fiducies sans droit de regard à titre de mesure de conformité, d'étendre les dispositions de la Loi aux chefs de partis politiques et aux candidats à la direction des partis politiques, et d'alourdir les sanctions en cas de non-conformité;

C'est d'ailleurs une recommandation du commissaire à l'éthique. On termine en disant ceci:

et qu'à l'issue de l'examen, le Comité rend compte de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

Les conservateurs présentent un amendement et on nous dit que ce n'est pas aujourd'hui qu'on va statuer sur ce rapport. Avant de statuer sur le rapport, on veut voir si on doit aller plus loin et on veut attendre qu'il y ait un ordre de la Chambre pour entendre des acteurs clés qui ont été pointés par le commissaire à l'éthique, qui nous a dit que la situation du premier ministre était telle qu'il avait dû instaurer des filtres anticonflits d'intérêts qui sont entre autres administrés par son chef de Cabinet et le greffier du Conseil privé.

● (1615)

Mon collègue de l'autre côté semble mépriser les partis de l'opposition. J'espère que la population va s'en souvenir, aux prochaines élections.

L'éthique analyse ce qui est en fonction de ce qui devrait être. À ce titre, l'éthique est plus exigeante que le droit. La révision dont je parle doit s'appuyer sur des principes, et l'un d'entre eux est que la plus haute fonction de l'État exige le plus haut niveau d'exemplarité. Cela implique aussi le plus haut niveau de transparence et cela exige, selon un ex-greffier du Conseil privé, qu'on instaure une différenciation, sur le plan des règles et des exigences, entre le premier ministre, les ministres, les députés et les titulaires de charge publique. C'est important de le dire. On va devoir trouver le moyen, dans le cadre de cette révision, d'encadrer davantage le rôle de premier ministre.

Quand je dis que l'éthique est plus exigeante que le droit, cela signifie que ce n'est pas parce que c'est légal que c'est moral. À titre d'exemple, l'évitement fiscal et les paradis fiscaux, c'est légal, mais est-ce que c'est moral? Jason Ward, qui est venu témoigner, nous a dit que l'État canadien perdait entre 13 milliards et 15 milliards de dollars par année en raison de l'évitement fiscal, et on a appris par d'autres témoins que Brookfield excellait en la matière. Il me semble qu'il y a lieu de s'inquiéter ou, à tout le moins, de s'interroger là-dessus et de remettre la chose en question. Ça déplaît au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement, soit; n'empêche que nous devons faire notre travail pour élucider ce voile d'opacité ou d'opacité.

Un autre principe qui doit être au fondement de notre action et de notre analyse dans la révision de cette loi, c'est l'intégrité, la transparence et la reddition de comptes. C'est ce qui doit être au cœur des travaux afin d'aboutir à une réglementation qui préserve ou accroît la confiance des citoyens envers les institutions politiques.

Depuis que le travail a commencé, des enjeux ont été soulevés. Par exemple, un des objectifs du commissaire à l'éthique est de ne pas trop resserrer les règles en matière d'éthique pour ne pas décourager des gens qualifiés et compétents de venir faire de la politique. On ne sera pas étonné d'apprendre que je diverge d'opinion avec le commissaire à l'éthique quant à l'opportunité d'insister sur ce principe. Si on veut faire de la politique, on a des sacrifices à faire.

Au terme de l'examen, on pourrait conclure que certains profils issus du secteur privé sont incompatibles avec la fonction de premier ministre, si on veut effectivement éviter qu'il y ait un voile d'opacité autour de celle-ci. On va examiner cette question, mais il est évident que quiconque veut devenir premier ministre ne doit avoir aucun conflit d'intérêts apparent. C'est d'ailleurs un des enjeux. Le commissaire à l'éthique nous a parlé d'une éthique proactive plutôt que rétroactive, c'est-à-dire qui vise à sanctionner des comportements déviants. Il nous a dit qu'il serait intéressant

Affaires courantes

d'étendre la Loi sur les conflits d'intérêts aux conflits d'intérêts apparents.

● (1620)

Il nous propose une définition: « Le titulaire de charge publique est tenu de gérer ses affaires personnelles de manière à éviter de se retrouver en situation de conflit d'intérêts » ou en conflit d'intérêts apparent. Ce qu'il dit à la personne qui veut venir faire de la politique, c'est que non seulement il faut faire attention à ne pas se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts, mais il ne faut pas se retrouver dans une apparence de conflit d'intérêts.

Certains se disent que c'est bien trop difficile à gérer. Moi, je dirais que, quand le commissaire à l'éthique ouvre une enquête, c'est parce qu'il juge qu'il y a apparence de conflit d'intérêts. Ce qu'il vient nous dire, c'est qu'il aimerait que les dispositions de la loi, notre réglementation, permettent qu'on ne se rende pas là, qu'on puisse former les gens et éviter qu'ils se retrouvent dans ces situations et qu'on les informe de la chose.

L'autre aspect porte sur les sanctions. Le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique y travaille. Le commissaire est venu nous dire que la pénalité de 500 \$ ne lui semble pas assez sévère et qu'il faudrait peut-être l'augmenter à 3 000 \$. On verra cela.

Concernant la fiducie sans droit de regard, dans le cas du premier ministre, si ses avoirs sont dans une fiducie sans droit de regard, est-ce que cela veut dire que, par ses décisions, sans savoir de combien sa fortune augmente dans sa fiducie, il n'a pas une petite idée, lui qui sait compter, du fait qu'elle augmente? Il ne sait juste pas de combien. Certains témoins nous ont dit que cette fiducie sans droit de regard était insuffisante.

Ma réflexion n'est pas encore au fait de se dessaisir totalement de tout. Nous allons examiner cela, mais c'est fondamental. Ce n'est pas parce qu'on a mis ses actifs dans une fiducie sans droit de regard qu'on n'est pas potentiellement dans une situation où on pourrait prendre une décision où on doit se récuser. Il faut se récuser. On dit qu'on a mis un filtre anti-conflit d'intérêts. Sur cette question de se récuser, j'ai demandé à l'ancien greffier du Conseil privé de 2016 à 2019 combien de fois il avait dû suggérer au premier ministre de se retirer de la salle. Sa réponse était qu'il ne s'en souvenait pas. Je vais dire que si je devais faire sortir de la salle mon chef pour qu'on puisse prendre une décision sans qu'il soit dans la salle, je me souviendrais de l'heure et du jour. Je m'en souviendrai quelques années après aussi. Ça veut donc dire que la loi, dans la manière dont elle est bâtie actuellement, encadre mal cette question des conflits d'intérêts parce que la définition à l'article 2 est strictement limitée à l'intérêt personnel et non pas à des décisions qui auraient une portée générale.

Comme mon collègue de Joliette en faisait la démonstration tout à l'heure, le monde a changé. On n'en est plus là où on a une compagnie et on est ministre sous l'égide du premier ministre et d'une réglementation. Le premier des ministres peut effectivement dire à son ministre de sortir de la salle et considérer qu'il y a apparence de conflit d'intérêts et que la décision n'ira pas dans ce sens. En revanche, quand c'est le premier des ministres qui non seulement décide de toutes les politiques économiques du pays, mais qui, en plus, vient d'un milieu de vie où l'évitement fiscal est monnaie courante, c'est toute une culture. Comment transposer cette culture dans une culture publique?

Affaires courantes

● (1625)

Nous avons posé la question suivante au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Si tous les actifs du premier ministre ont été déplacés dans une fiducie sans droit de regard et qu'il n'y a plus de problème, pourquoi le commissaire a-t-il insisté pour qu'il y ait des filtres anti-conflits d'intérêts? Si c'est le cas, c'est parce que, d'une certaine façon, ce n'est pas suffisant. Combien de filtres anti-conflits d'intérêts y a-t-il et par qui sont-ils gérés? C'est une autre question sur laquelle nous devons nous pencher et sur laquelle les experts ont des opinions différentes. Pour l'instant, nous avons colligé beaucoup plus d'opinions de gens qui nous disent que ce n'est pas suffisant que ce soit les subalternes du premier ministre, nommés par lui-même, qui soient responsables de ce filtre anti-conflit d'intérêts. On ne sait pas exactement comment fonctionne ce filtre anti-conflits d'intérêts.

Ce que je proposerais, c'est qu'il y ait un commissaire indépendant. J'ai demandé au commissaire pourquoi ce n'était pas son bureau qui intervenait auprès du Cabinet pour demander une reddition de comptes, pour gérer le fonctionnement de ce filtre. Il m'a répondu qu'il serait en conflit d'intérêts, qu'il serait juge et partie. Alors, qu'il demeure juge et que l'on confie à autrui ce lien fondamental qu'il doit y avoir pour assurer la transparence du processus et les exigences en matière d'exemplarité. On est devant une occasion de créer un levier supplémentaire.

Jusqu'à maintenant, est-ce que je déplaie au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes? Est-ce que je suis basement partisan ou est-ce que je soulève des questions fondamentales pour l'amélioration de la démocratie parlementaire et des exigences élémentaires auxquelles s'attendent les gens qui nous ont élus? Est-ce qu'on considère que les propos que je tiens aujourd'hui à la Chambre ne sont pas nécessaires? Est-ce qu'on considère que la démonstration que je fais ici n'est pas importante pour les gens qui nous écoutent à la maison? Ce serait un peu réducteur.

Duff Conacher, un représentant de l'organisme Démocratie en surveillance, est venu nous parler du fait de définir un conflit d'intérêts strictement dans la perspective d'un intérêt personnel et de ne pas définir une situation de conflit d'intérêts qui est de portée générale. Il nous a dit que, lorsqu'on fait cela, 99 % des décisions ne nécessitent pas que le premier ministre sorte de la salle. C'est drôle, n'est-ce pas? Cette personne a dit cela et plusieurs libéraux sont ofusqués de cela. J'ai posé la question à l'ex-secrétaire du Conseil privé, et il ne se rappelait pas la dernière fois qu'il avait demandé à un premier ministre de sortir de la salle. Peut-être que cela donne raison à M. Conacher, qui dit, que selon la loi actuelle, seulement 1 % des cas exigeraient que l'individu se recuse.

Il était une fois un individu qui voulait devenir premier ministre et qui était dirigeant d'une entreprise multinationale qui avait le contrôle de 900 compagnies avec des actifs de 1 000 milliards de dollars. Il est arrivé au pouvoir. Avant d'arriver en poste, il n'a pas voulu déclarer, par souci de transparence, ses conflits d'intérêts potentiels. Or, la première chose qu'il a faite après son arrivée en poste a été de faire adopter sous bâillon un projet de loi qui, comme par hasard, va faire que la compagnie qu'il dirigeait aura des intérêts très grands dans cinq chantiers...

● (1630)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Nous passons aux questions et aux observations. Le député de Hull—Aylmer a la parole.

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir de vous voir occuper ce fauteuil et de prendre part à ces débats. J'ai écouté très attentivement mon ami du Bloc québécois, qui est un député très expérimenté. Tout au long de son intervention, je me suis toutefois posé une question.

Qu'est-ce qui a changé dans le processus qui, jusqu'à l'arrivée de ce nouveau premier ministre, était tout à fait acceptable? Y a-t-il des choses qui, matériellement, ont changé? Le processus, il me semble, est le même que celui qui était acceptable pour tous les députés jusqu'à aujourd'hui.

Luc Thériault: Madame la Présidente, la question n'est pas tant de savoir ce qui a changé, et cela ne se limite pas seulement aux députés. C'est simplement que nous devons réviser les dispositions de la loi tous les cinq ans, et c'est là que nous sommes rendus. C'est aussi simple que cela.

Nous sommes rendus à réviser la loi et nous avons déposé un rapport qui présente les éléments que nous souhaitons examiner, parce que le monde change et que les gens n'ont plus confiance envers les institutions politiques ni envers les politiques. Il y a eu des conflits d'intérêts, il y a eu des commissions d'enquête, entre autres au Québec et dans différents niveaux de gouvernement, et cela n'aide pas.

Nous devons faire tous les cinq ans l'exercice de révision de la loi tout simplement parce que la loi le prévoit. L'ancienne commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique avait demandé qu'on effectue cette révision et ces changements, tout comme l'avait aussi demandé le commissaire que nous avons reçu en comité. Dans son rapport de 2024–2025, le commissaire a suggéré des transformations, et nous devons effectivement déterminer si nous les mettons en œuvre ou non. Voilà, c'est simple.

● (1635)

[Traduction]

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Madame la Présidente, le député a évoqué les fameux filtres anti-conflits d'intérêts du premier ministre. On parle ici d'un écran d'une portée jamais vue qui est administré uniquement par le chef de cabinet du premier ministre et le greffier du Conseil privé. Ce sont eux qui déterminent ce que le premier ministre voit ou non, sur la base d'un critère de proportionnalité nébuleux. Il n'y a ni freins, ni contre-poids, ni mécanisme redditionnel, ni garantie que l'écran est utilisé à bon escient et en temps opportun. Selon un témoin, la seule garantie pour les Canadiens repose sur la confiance et la bonne foi.

J'ai l'impression que ces fameux filtres anti-conflits d'intérêts ne sont rien d'autre qu'un écran de fumée. Le député n'est-il pas d'accord?

[Français]

Luc Thériault: Madame la Présidente, certains témoins sont venus nous dire que c'était un écran de fumée. D'autres nous ont parlé de la nécessité de travailler sur l'opérationnalité de ça. Il en est cependant ressorti que ça ne doit pas être géré par des subalternes de celui qui occupe le plus haut rang, la plus haute fonction de l'État, d'autant plus que c'est lui qui décide des orientations économiques et que, à son arrivée en poste, il a profité d'une crise tarifaire, laquelle va se régler avec des accords de libre-échange en 2026, pour nous embarquer dans des chantiers qui vont aboutir dans huit ans, en affirmant qu'il fallait rebâtir l'économie canadienne. Dans huit ou dix ans, Donald Trump ne sera plus là. Il va être mort et enterré.

L'opportunité de développer ces projets est directement liée, par hasard et entre autres choses, à l'ancienne entreprise qu'il dirigeait. Il y a un écran de suspicion et d'opacité qui se crée, et c'est pour ça qu'il faut absolument faire en sorte que la loi couvre ce genre de situation. C'est inusité. Nous n'avons jamais vu cela auparavant et cela risque de créer un précédent. Nous sommes bien loin des histoires de bateaux de Paul Martin.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Madame la Présidente, j'entends certains députés du gouvernement dire que, finalement, on chiale pour rien et que l'arrivée du nouveau premier ministre dans un ancien gouvernement ne change pas la donne, alors que cet individu était à la tête d'une entreprise qui a des intérêts dans des centaines d'entreprises.

Voici la question que je me pose: est-ce que tout le monde devrait pouvoir faire de la politique? On sait qu'on doit séparer le législatif, l'exécutif et le judiciaire, et on ne verrait pas des journalistes faire de la politique, parce qu'ils doivent choisir entre deux fonctions. Parfois, il faut choisir. Aujourd'hui, on voit des oligarques se rapprocher de la politique un peu partout dans le monde. Je pense à la crise au sud. Je n'accuse le premier ministre de rien, mais c'est une question que les gens se posent: jusqu'à quel point faudra-t-il considérer qu'on doit séparer l'exécutif, le législatif et le judiciaire de la fonction journalistique et de la richesse?

Quand un premier ministre nous dit que l'État doit faire la promotion de petits réacteurs modulaires pour extraire plus facilement du pétrole en Alberta, alors qu'on sait qu'il a, dans sa fiducie sans droit de regard, des actions pétrolières et des actions de Westinhouse, qui fabrique ces réacteurs, la question est légitime.

Pourquoi devrait-on moins séparer l'argent de la fonction politique que toutes les autres fonctions qu'on sépare de celle-ci?

Luc Thériault: Madame la Présidente, certaines personnes répondent que c'est parce qu'il faut encourager des gens compétents à se lancer en politique, comme si la compétence avait quelque chose à voir avec la richesse et le fait qu'on possède des actions et des intérêts dans plusieurs entreprises.

La question que je me pose concernant le filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre, c'est si son chef de cabinet lui a demandé de faire attention quand il a fait en sorte, à la rencontre du G7, que les entreprises américaines soient exemptées de la taxe minimale de 15 %. Lorsqu'il n'était pas premier ministre, il a décidé de transférer ses actifs du Canada qui étaient assujettis à cette règle, c'est-à-dire le siège social de Brookfield, aux États-Unis. N'était-il pas conscient de ce qu'il faisait, au G7, par rapport à cette exemption? A-t-on appliqué le filtre anti-conflits d'intérêts?

La réponse est non. Si on ne lui a pas conseillé de se récuser, c'est parce que la définition de conflit d'intérêts se limite à l'intérêt dit personnel, et il s'agissait d'une décision d'intérêt général. Cela peut faire fructifier sa fortune, mais aussi et surtout celle de Brookfield.

• (1640)

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai affirmé que les conservateurs ont travaillé en étroite collaboration avec le Bloc au sein de ce comité pour présenter le rapport et qu'ils ont décidé d'en parler pendant trois heures au lieu de parler du projet de loi C-3. Le député d'en face a dit que le

Affaires courantes

Bloc ne travaillait pas nécessairement avec les conservateurs et qu'il estimait qu'il était légitime de débattre de cette question.

Je comprends le Règlement, et je sais que le député d'en face le comprend aussi. Rien n'empêche un débat sur le rapport. Si la volonté du Bloc est réelle et si c'est là le véritable problème, les députés du Bloc devraient refuser de tomber dans le piège des conservateurs et accepter d'avoir une discussion au comité, où ils pourraient vraiment examiner la question.

Le Bloc et les conservateurs forment une majorité au comité. Si les députés du Bloc tiennent vraiment à trouver des moyens de changer le système, il n'est pas nécessaire d'avoir un débat à la Chambre. En fait, s'ils y avaient tant tenu, le débat aurait pu avoir lieu en janvier ou en février.

J'aimerais que le Bloc vote contre la motion et qu'il soulève la question à l'étape de l'étude en comité.

[Français]

Luc Thériault: Madame la Présidente, c'est un exemple manifeste du mépris dont je parlais plus tôt à l'égard de la Chambre des communes. Pour les libéraux, les comités, c'est de l'« occupationnel ». Ils s'en servent pour se débarrasser des sujets dont ils ne veulent pas discuter à la Chambre. Cependant, il est important de discuter de ces questions dans l'enceinte du peuple et non seulement dans les comités, dont on sait que les rapports restent sur la tablette, de toute façon. J'en veux pour exemple le rapport unanime que nous avons renvoyé à la Chambre sur le danger des implants mammaires. Ce sont 10 recommandations unanimes que j'ai réussi à faire adopter, et le gouvernement les laisse sur la tablette. C'est pourquoi il y a certains débats que nous voulons faire devant l'ensemble de la population. C'est une question de transparence.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Regina—Lewvan, L'économie; l'honorable député de Elgin—St. Thomas—London-Sud, L'économie; l'honorable députée de Edmonton Strathcona, Le travail.

[Traduction]

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet de l'amendement proposé par le député de Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, que j'ai fièrement appuyé. L'amendement demande à ce que le PDG de Brookfield, le greffier du Conseil privé et le chef de cabinet du premier ministre comparaissent devant le comité de l'éthique pour répondre à des questions dans le cadre de son examen de la Loi sur les conflits d'intérêts.

Honnêtement, les libéraux ont beaucoup de comptes à rendre en ce qui concerne la multitude de conflits d'intérêts du premier ministre, que celui-ci continue de cacher aux Canadiens. Par exemple, quand il était président de Brookfield, il a eu recours à des paradis fiscaux à l'étranger pour éviter de payer des impôts au Canada. Pour ce qui est d'être capitaine Canada et de jouer du coude, on repassera. Les libéraux ont aussi beaucoup de comptes à rendre en ce qui concerne le filtre anti-conflits d'intérêts complètement inadéquat qui a été mis en place pour prétendument empêcher le premier ministre de participer à la prise de décisions au sujet de questions où il est en situation de conflit d'intérêts.

Affaires courantes

Le premier ministre en poste, c'est officiel, est le premier ministre qui a le plus de conflits d'intérêts de l'histoire du Canada. Ce n'était jamais arrivé auparavant: on parle de plus de 500 conflits d'intérêts et d'un filtre anti-conflits d'intérêts comportant 103 conflits.

Je partagerai mon temps de parole avec le député de Montmorency—Charlevoix.

Ces 500 conflits d'intérêts reflètent une situation d'une ampleur sans précédent. Toutefois, cela ne fait qu'effleurer la surface des conflits d'intérêts potentiels du premier ministre. C'est parce que nous avons appris de sa déclaration en matière d'éthique qu'il a le droit à des paiements d'intéressement différé d'une valeur de dizaines de millions de dollars en fonction du rendement de trois grands fonds de technologies propres qu'il a créés lorsqu'il était président de Brookfield.

Le premier ministre a mis en place le Global Transition Fund de 15 milliards de dollars, le Global Transition Fund II de 10 milliards de dollars et le Catalytic Transition Fund. Il a codirigé les efforts visant à attirer des investissements dans ces fonds; il a choisi les entreprises. Il sait quels sont les avoirs de ces fonds. En quoi est-ce pertinent? C'est qu'il sait quelles décisions de politique publique peuvent avoir une incidence sur le rendement de ces fonds, ce qui déterminera le montant de sa prime future qui pourrait s'élever à plusieurs dizaines de millions de dollars.

Les Canadiens méritent de savoir quels sont les avoirs de ces fonds. Ils méritent de savoir quelles entreprises le premier ministre a choisies. Ils méritent de savoir qu'il ne participe pas à la prise de décisions qui auraient une incidence sur ces fonds et détermineraient ainsi le montant de sa future prime.

● (1645)

Le premier ministre a eu l'occasion de jouer franc jeu et de nous dire ce que contiennent ces fonds, mais il a refusé de le faire. En conséquence, nous avons un premier ministre qui, pour le dire gentiment, respecte peut-être la lettre de la Loi sur les conflits d'intérêts, mais qui ne respecte certainement pas l'esprit de cette loi, compte tenu des nombreux conflits d'intérêts potentiels cachés.

Franchement, le premier ministre a des comptes à rendre concernant ses activités chez Brookfield. J'ai fait allusion aux trois fonds pour l'énergie propre que le premier ministre a créés. Où a-t-il établi le Global Transition Fund? Oh, ce n'était pas au Canada, mais aux Bermudes. Et le Global Transition Fund II? Ce n'était pas au Canada; le premier ministre l'a enregistré aux Bermudes. Le Catalytic Transition Fund n'est pas au Canada. Pourquoi pas aux îles Caïmans? Tous ces fonds se trouvent dans des pays étrangers considérés comme des paradis fiscaux.

La semaine dernière, au comité, nous avons découvert à quel point Brookfield a recours à des paradis fiscaux à l'étranger. En fait, une analyse réalisée par Canadiens pour une fiscalité équitable a révélé que, parmi les 123 plus grandes sociétés du Canada, Brookfield est le roi de l'évasion fiscale. Si l'on se fie à ce qu'elle a payé en impôts par rapport à ce qu'elle aurait dû payer si le taux d'imposition prévu par la loi avait été appliqué, Brookfield a eu le plus grand écart fiscal parce qu'elle a recours à des paradis fiscaux à l'étranger auxquels le premier ministre a activement eu recours et dont il a profité pendant qu'il était président de l'entreprise.

De combien Brookfield a-t-elle réussi à se prévaloir grâce à l'évitement fiscal? En seulement cinq ans, son évasion fiscale se chiffre à 6,5 milliards de dollars.

Le premier ministre a dit qu'il venait défendre et secourir le pays en temps de crise, mais lorsqu'on regarde ses agissements, on constate à maintes reprises que ses paroles ne correspondent pas à ses actes. Il était très heureux de créer d'importants fonds, dont certains qui sont parmi les plus importants fonds axés sur l'énergie propre au monde, dans des paradis fiscaux à l'étranger. Il était très heureux de se cacher derrière des échappatoires fiscales dans la Loi sur les conflits d'intérêts pour ne pas divulguer ses conflits d'intérêts secrets. Nous savons évidemment qu'il était aussi très heureux de déménager Brookfield à l'extérieur du Canada, à New York, quelques mois avant de se présenter à la direction du Parti libéral.

Puis, il y a ce qu'on appelle le filtre anti-conflits d'intérêts. Qui administre ce filtre? C'est nul autre que le chef de cabinet du premier ministre et le greffier du Conseil privé, qui relèvent tous deux du premier ministre. Nul doute qu'ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts flagrant en supervisant ce filtre. Qui plus est, il n'y a pas de freins et de contrepoids pour veiller à ce que le filtre anti-conflits d'intérêts soit utilisé comme prévu afin d'empêcher le premier ministre de prendre des décisions qui le placeraient en situation de conflit d'intérêts. Il n'y a pas de mécanisme de reddition de comptes, par exemple.

Nous en sommes vraiment réduits à faire confiance au chef de cabinet du premier ministre et au greffier du Conseil privé qui, soit dit en passant, même s'ils faisaient de leur mieux pour protéger le premier ministre contre ce genre de décisions, ce qui est peut-être le cas, sont assujettis à un critère de proportionnalité ambigu qui soulève d'autres questions sur l'efficacité du filtre anti-conflits d'intérêts.

● (1650)

Pour toutes ces raisons, cet amendement ne pourrait tomber plus à point. Nous devons entendre le témoignage du chef de cabinet du premier ministre et du greffier au sujet du filtre anti-conflits d'intérêts, de même que celui du PDG de Brookfield au sujet des nombreuses questions éthiques préoccupantes entourant le...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Nous devons passer aux questions et observations.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, comme je l'ai dit, il est vraiment étonnant de voir à quel point les conservateurs ont changé leur fusil d'épaule sur cette question. C'est l'ancien premier ministre Stephen Harper qui a mis en place les règles. Le premier ministre actuel suit les règles. L'un des plus ardents défenseurs de la fiducie sans droit de regard à cette époque était nul autre que l'actuel chef du Parti conservateur.

S'ils veulent parler du chef de cabinet, nous pouvons penser à Nigel Wright, qui venait du secteur privé, et à sa richesse personnelle quand il occupait les fonctions de chef de cabinet de l'ancien premier ministre Stephen Harper. À l'époque, qui le défendait? C'est l'actuel chef du Parti conservateur. Que le Parti conservateur s'en prenne maintenant à la réputation du premier ministre est de la pure hypocrisie. C'est honteux.

Affaires courantes

● (1655)

Michael Cooper: Madame la Présidente, à quoi sert une fiducie sans droit de regard en présence d'un intéressement aux performances et de primes futures, qui s'élèvent à des dizaines de milliards de dollars et auxquelles le premier ministre pourrait avoir droit? Une fiducie sans droit de regard ne règle en rien ce problème. C'est un exemple des nombreuses échappatoires qui existent dans les propos totalement incohérents du premier ministre, qui se contente de dire: « J'ai créé une fiducie sans droit de regard et, en passant, j'ai aussi un filtre anti-conflits d'intérêts qui est géré par mon chef de cabinet, qui relève de moi. » Ce n'est pas suffisant.

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Madame la Présidente, je veux féliciter et remercier mon collègue de son discours.

Il parlait des filiales de Brookfield dans les paradis fiscaux. Je veux rappeler qu'il y en a cinq qui sont actives au Canada et qui ont touché la subvention salariale pendant la pandémie en même temps qu'elles ne payaient d'impôts au Canada, parce qu'elles étaient enregistrées dans les paradis fiscaux. C'est inacceptable.

Voici ma question pour mon collègue. Prenons le cas où le premier ministre prend une décision qui va l'enrichir personnellement, par exemple d'abandonner la taxe des géants du Web sur les services numériques en disant que cela va permettre de conclure une entente avec le gouvernement américain avant le 21 juillet. Évidemment, ce n'est pas arrivé. Qu'est-ce qui peut être mis en place pour que la population ne se demande pas s'il a fait cela pour s'enrichir personnellement, sachant qu'il y a des actions des GAFAM dans sa fiducie sans droit de regard? Qu'est-ce qui peut être fait pour encadrer cela?

[Traduction]

Michael Cooper: Madame la Présidente, ce qui laisse cruellement à désirer, c'est le niveau de transparence du premier ministre. Nous avons un premier ministre qui n'a pas révélé tous ses conflits d'intérêts. Par conséquent, c'est un problème parce que les Canadiens ne peuvent pas avoir la certitude qu'il évite bel et bien les conflits d'intérêts.

Deuxièmement, son filtre anti-conflits d'intérêts repose entièrement sur la confiance. Il n'y a aucune exigence de reddition de comptes et on ne sait pas à quel moment le filtre est activé ni s'il l'est. Il faudrait à tout le moins, pour commencer, de la transparence de la part du premier ministre. Une partie de cette transparence ne nécessite aucune modification à la loi. Il suffit que le personnel du premier ministre intervienne et dise la vérité.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Madame la Présidente, comme moi, mon collègue a été élu il y a 10 ans et je tiens à le féliciter pour son quatrième mandat consécutif.

En tant que parlementaire de longue date, il a été témoin de nombreux cas de malversations de la part du Parti libéral. Nous nous souvenons de l'affaire Jody Wilson-Raybould, où l'ancien premier ministre a allégrement mis le nez dans le système de justice. C'était une forme de corruption. Le député pense-t-il que ce à quoi nous assistons en ce moment avec le premier ministre est exactement du même ordre?

Michael Cooper: Madame la Présidente, je suppose que, plus ça change, plus c'est pareil. C'est ce que je dirais là-dessus.

Nous avons eu un premier ministre qui avait le plus grand mal à respecter la Loi sur les conflits d'intérêts, et nous avons un nouveau premier ministre, celui en poste, qui a un nombre sans précédent de conflits d'intérêts. Il ne respecte pas, à tout le moins, l'esprit de la loi et il ne s'y conforme peut-être pas pleinement. Nous ne le savons pas à cause du manque de transparence entourant ce qu'il fait.

● (1700)

[Français]

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Madame la Présidente, nous avons des lois au Parlement qui régissent notre société, notamment la Loi sur les conflits d'intérêts. Nous avons des règles précises qui encadrent ces conflits, des mécanismes de divulgation, des mesures de conformité et le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Sa mission est fondamentale et nous devons le garder pour être rigoureux, sans complaisance, afin de nous assurer que l'État fonctionne bien.

Aujourd'hui, au-delà des textes de loi et des procédures, c'est la confiance du public que nous devons regagner. Je crois sincèrement que nous sommes dans une période de crise de démocratie. Nos institutions, les fondements mêmes de notre démocratie, sont remises en question jour après jour. Ce qui me frappe toujours quand je me promène de région en région, c'est qu'il y a de plus en plus de citoyens qui me remercient d'être venu les voir en me disant que c'est tellement gentil. On nous traite d'élites, on nous appelle les gens du gouvernement. Les gens ont l'impression que nous sommes complètement déconnectés, que nous faisons partie d'une classe à part dès l'instant où nous devenons des politiciens. Je pense que c'est une grave erreur.

Beaucoup de mes amis me posent des questions quand ils me croisent. Évidemment, nous passons nos semaines ici, au Parlement, et nous retournons voir notre monde les fins de semaine. On me dit que c'est génial que je sois au Parlement. Je leur dis tout le temps que le but principal d'un député est de servir les gens. Nous sommes là pour être au service des gens. Nous ne sommes pas là pour dominer le monde, nous sommes là pour représenter la population. Nous ne sommes pas là pour nous imposer, nous sommes là pour comprendre. Peu importe l'ordre de gouvernement, que ce soit au fédéral, au provincial ou au municipal, les élus sont avant tout là pour servir les gens.

Je tiens à prendre quelques secondes pour féliciter toutes les personnes qui se présentent aux élections municipales du Québec. C'est vraiment un geste admirable d'être au service des citoyens et je crois qu'il est important de rappeler que nous sommes là pour eux. La démocratie n'est pas un système parfait, mais c'est un système qui permet à tout citoyen, s'il le souhaite, de s'informer, ce qui est la première chose à faire; de voter, ce que nous espérons tous; et de se présenter aux élections, si ce citoyen a des convictions et qu'il souhaite changer les choses. Cela implique de mettre son visage sur une pancarte, de se lever pour ses convictions et de se faire élire.

Le constat actuel est assez préoccupant. Les gens sont complètement désillusionnés. Aujourd'hui, un journaliste invité à témoigner en comité disait que nous vivions une crise démocratique. Il constate cela au quotidien en parlant avec les gens: tout le monde semble ne plus croire en la démocratie. Cette perte de confiance est souvent liée aux scandales. On a l'impression que les politiciens jouent avec des virgules et des points pour essayer de passer entre les mailles du filet du système.

Affaires courantes

Je crois que cette crise démocratique est très importante. On doit se rappeler que dans tous les moments de crise, la première chose à faire, c'est de corriger à l'excès. La première étape est de corriger à l'excès pour s'assurer d'aller complètement de l'autre côté. La deuxième chose à faire est en lien avec la transparence. Ce n'est pas moi qui invente ça, on n'a qu'à aller dans toutes les universités qui enseignent la gestion de crise. Ils diront qu'il faut d'abord corriger à l'excès et ensuite faire preuve de transparence. Il est vraiment important de corriger à l'excès et de regagner la confiance de la population. C'est exactement à cela que sert le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Sa mission est de s'assurer que les politiciens, peu importe leur affiliation politique, rendent des comptes. Le comité exerce une surveillance rigoureuse afin que les intérêts des citoyens canadiens soient toujours mis de l'avant.

J'ai fait un constat lors des dernières rencontres du comité. Nous avons reçu des personnes exceptionnelles: le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, la commissaire au lobbying, la commissaire à l'information, ainsi qu'énormément de journalistes, de chercheurs et d'avocats. Ils sont tous venus nous parler. Les commissaires, qui sont des instruments de l'État qui travaillent au sein du système, ont, sans exception, dit deux choses: d'une part, ils sont sous-financés, et, d'autre part, ils n'ont pas assez de pouvoir pour prendre des décisions et exercer un contrôle sur l'État. Cela m'interpelle parce que cela veut dire que, bien que des processus ont été mis en place, on ne leur donne pas assez de pouvoir et de financement pour faire leur travail.

Pire encore, plusieurs nous ont dit qu'ils font souvent des demandes d'accès à l'information, mais que le gouvernement étire les délais ou les ignore. Ils doivent se battre avec le gouvernement pour avoir accès à l'information à laquelle ils devraient normalement avoir accès alors même qu'ils sont les régulateurs. La commissaire à l'information nous a d'ailleurs indiqué qu'un tiers des demandes dépassent les délais prescrits et que, dans bien des cas, les documents sont même détruits. Cela n'aide en rien la perception du public dans nos institutions. Je crois vraiment que l'absence de reddition de comptes entre en ligne de compte ici.

• (1705)

L'absence de véritables conséquences est un autre problème. Ça, on nous l'a dit aussi. Les commissaires n'ont pas assez de poids pour faire appliquer les règlements. Ils nous disent qu'il est difficile de croire dans la rigueur d'un système quand ceux qui violent une loi comme la Loi sur les conflits d'intérêts reçoivent une amende maximale de 500 \$. C'est aberrant. On doit payer 500 \$ lorsqu'on contrevient aux règles d'un système qui sert à représenter les gens, alors qu'on peut peut-être s'avantager de manière à recevoir des millions de dollars et qu'on peut jouer sur des décisions importantes. Ces 500 \$ me semblent être une somme assez dérisoire. Ce n'est pratiquement qu'une formalité administrative, finalement. On se fait taper légèrement sur les doigts et on continue. C'est ce qui fait qu'on voit des scandales se produire année après année ou gouvernement après gouvernement.

Nous avons entendu régulièrement ce genre de témoignages. Ils ne portaient pas toujours sur un scandale, mais ils portaient sur le fait que les commissaires ont de la misère à avoir accès à l'information et à faire leur travail.

Le cas du conflit d'intérêts du premier ministre actuel est assez exceptionnel. Je crois que nous devons le traiter comme une première, et toute première nécessite une adaptation. Je pense qu'il est

important que nous nous en rendions compte, parce que, pour une des premières fois dans l'histoire, nous avons un premier ministre qui entre en poste dans un moment très critique et qui a un historique assez particulier.

En effet, le premier ministre a un conflit d'intérêts potentiel relativement à 109 des entreprises qu'il détient dans le fonds de Brookfield, qui détient plus de 900 entreprises et qui vaut des milliards de dollars. Cela soulève une question. Pour une des premières fois dans l'histoire, ce nombre est important. Notre structure est-elle capable de gérer autant d'informations de manière efficace? En comité, on nous a dit que ça prendrait une équipe à temps plein pour faire les vérifications sur 109 entreprises qui sont dans de potentiels conflits d'intérêts et voir quelles sont les ramifications. Finalement, on a confié ce mandat à deux personnes, qui travaillent directement sous les ordres du premier ministre.

À mon avis, c'est un choix sur lequel nous pouvons nous interroger en tant que société. On nous demande souvent si une personne justement avisée peut se poser des questions et s'il peut y avoir apparence de conflit d'intérêts. Je crois que, sans pointer du doigt ou dénigrer, nous devons quand même faire des lois qui préviennent au lieu d'attendre toujours de guérir. Je répète souvent qu'il vaut mieux guérir que prévenir, parce que c'est mon adage en ce qui concerne la santé. Je pense que ça s'applique aussi à l'ensemble de la fonction publique et à l'ensemble de nos décideurs.

Les deux plus hauts fonctionnaires de l'État, qui ne travaillent pas juste là-dessus, sont les personnes qui doivent décider, alors que, en ce moment, on doit améliorer l'économie du pays de manière radicale. Il faut faire cela vite et on doit répondre aux besoins. La vitesse à laquelle on va gérer cette information, on confie ça à deux personnes. C'est à elles de prendre une décision sur l'ensemble des conflits d'intérêts potentiels. Je crois que c'est une erreur. Nous devons modifier ça. Cette crise de confiance de la part de la population est attribuable à ces mauvais mécanismes ou du moins, à des mécanismes qui ne sont pas adaptés à la réalité actuelle. Je pense que c'est important que nous apportions des changements à cet égard.

Le premier ministre a les rênes d'un pays dont les fondations démocratiques sont ébranlées. Récemment, il est allé à New York et à Londres pour rencontrer des gens. La commissaire à l'information nous disait qu'on devait avoir accès à des registres, qu'on devait savoir qui il rencontre, quand, comment et pourquoi. Encore une fois, ça n'a pas été fait. Je crois que cela occasionne aussi une baisse de la confiance du public.

Je pense que nous devons revenir à ce qu'est l'éthique véritable. Il ne s'agit pas de s'enfarger dans les fleurs du tapis. Ce ne sont pas des points et des virgules. Il ne s'agit pas d'être capable de juger comme un avocat de ce qu'on a le droit de faire. Il faut plutôt revenir à la base du mot « *ethos* », c'est-à-dire la morale qui est juste. C'est la chose à faire. Je crois que nous devons revenir à l'éthique de fond: la morale avant la stratégie et la transparence avant les jeux politiques.

Affaires courantes

En terminant, je pense que nous devons quand même nous poser des questions. Notre système est-il adapté à cette réalité d'un premier ministre issu du monde financier international? Sommes-nous capables de réagir assez vite? Nos institutions peuvent-elles suivre le rythme économique actuel avec un premier ministre qui veut prendre des décisions très rapides qui pourraient l'avantager? Je dis bien « pourraient ». Cependant, nous devons être capables d'en être sûrs. Devons-nous revoir nos pratiques pour prévenir au lieu de guérir?

Je pense que c'est très important que nous analysons ça de fond en comble. La motion qui est présentée à la Chambre aujourd'hui doit être adoptée pour que nous soyons en mesure d'avoir les réponses à nos questions.

• (1710)

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Madame la Présidente, je me pose une question.

À la Chambre des communes, il y a des comités permanents qui couvrent une diversité de sujets, allant de la défense aux langues officielles, en passant par les ressources naturelles. Dans chacun de ces comités, on discute de dossiers importants. Il peut y avoir des discussions sur les rapports. Pourquoi a-t-on relancé ce débat à la Chambre des communes aujourd'hui alors qu'on devait discuter du projet de loi C-3?

En plus, l'opposition dispose de ce qu'on appelle les journées de l'opposition. Si, vraiment, c'était une question primordiale pour mes collègues de l'opposition, pourquoi n'ont-ils pas utilisé une journée de l'opposition en bonne et due forme pour en débattre et tenir un vote sur le sujet? Je me questionne sur le processus.

À la fin de son discours, mon collègue mentionnait qu'il fallait essayer d'éviter les jeux politiques. Je nous invite à prendre au sérieux les différents projets de loi qui sont à l'étude à la Chambre des communes, à faire attention au temps dont nous disposons et à l'utiliser de manière judicieuse.

Gabriel Hardy: Madame la Présidente, c'est une très bonne question.

Le fait d'utiliser le temps de manière judicieuse me semble être présentement un enjeu national de façon assez claire. C'est une priorité et c'est plus qu'important pour représenter la population. Nous vivons actuellement une crise de démocratie. Il faut rassurer les gens qui ne croient plus en nos institutions. Nous devons leur dire que nous prenons au sérieux leurs préoccupations et les questions qu'ils se posent, à savoir si les politiciens sont vraiment là pour eux ou s'ils cherchent à s'avantager dans un moment où les fondations de la société sont complètement ébranlées. Nos voisins du Sud sont-ils encore nos amis? On ne le sait pas trop. Je pense que ce n'est pas une question futile, ce n'est pas une question de deuxième ordre, c'est une question urgente et importante.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Rhéal Éloi Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Madame la Présidente, depuis tantôt, j'écoute les questions.

À un moment donné, les libéraux demandaient ce qui avait de changé. La loi était la même depuis un certain temps et tout allait bien. Qu'est-ce qu'il y a de changé? J'ai envie de demander à mon collègue s'il n'y a pas un virus qui se transmet malheureusement à nos collègues d'en face, qui finissent tous par être contaminés.

Je suis assez d'accord avec lui pour dire qu'il n'y a pas grand-chose qui a changé. On avait des problèmes éthiques avec l'ancien premier ministre libéral et on a de nouveaux problèmes éthiques avec le nouveau premier ministre libéral. Évidemment, il ne s'agit pas des mêmes problèmes, mais ils sont toujours d'ordre éthique. J'ai la crainte qu'un virus se répande au sein de la Chambre des communes.

Est-ce que mon collègue partage ma crainte ou s'il pense que nous sommes préservés de ce virus de ce côté-ci de la Chambre?

Gabriel Hardy: Madame la Présidente, de ce côté-ci de la Chambre, notre travail est certainement de nous assurer que le virus ne se répand pas.

Comme je l'ai dit en ouvrant mon discours, pour une des premières fois dans l'histoire, on regarde les avoirs et les implications du premier ministre actuel. La situation dans laquelle on est ne force pas le développement de l'économie de notre pays, mais je crois qu'on doit le faire.

Ce matin, nous avons entendu le témoignage de l'ancien greffier du Conseil privé. Il nous disait que la politique, c'est tout le temps très court. Cette personne d'expérience nous disait qu'on ne le sait jamais, que cela peut durer un an, deux ans, quatre ans, peut-être huit ans, des fois dix ans, on ne le sait pas trop, mais, chose certaine, la plupart du temps, la politique n'est pas une carrière qui dure 40 ou 50 ans.

Là, on se ramasse avec une personne qui pourrait penser à son après-carrière, alors qu'il tient les rênes d'un pays et d'une économie nationale. On se demande si cette personne est là pour les bonnes raisons et on doit mettre en place les mécanismes pour s'assurer qu'elle est là pour les bonnes raisons.

[Traduction]

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Madame la Présidente, le député a parlé d'une crise de confiance en Colombie-Britannique. Dans cette province, le gouvernement provincial insiste pour que les administrations locales créent de nouvelles règles en matière de conflits d'intérêts. Elles s'adaptent à une nouvelle réalité au sein des institutions et révisent leurs processus.

S'il faut le faire au niveau local, pourquoi pensez-vous que les libéraux s'opposent à l'examen des conflits d'intérêts au niveau fédéral?

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je rappelle à la députée que je n'ai pas d'opinion lorsque j'occupe le fauteuil. Les questions doivent être posées par l'intermédiaire de la présidence.

[Français]

L'honorable député de Montmorency—Charlevoix a la parole.

• (1715)

Gabriel Hardy: Madame la Présidente, cela vient justement souligner une chose de première importance.

Si on est rendu à se poser la question dans les provinces, je crois que c'est plus qu'important qu'on se la pose à l'échelle nationale. Cela vient encore appuyer mon propos: la démocratie est mise à mal présentement. Il est plus que temps que nos politiques rassurent la population. On doit corriger à l'excès la situation et mettre la transparence de l'avant.

Affaires courantes

[Traduction]

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Madame la Présidente, moi qui vous admire depuis longtemps, je sais que vous êtes une personne très réfléchie, et j'apprécie toujours l'occasion qui m'est donnée d'entendre vos réflexions sur divers sujets. Maintenant que c'est dit, j'espère bénéficier de toute la bienveillance accordée aux parlementaires dans cette grande enceinte.

Je suis reconnaissant de pouvoir prendre la parole aujourd'hui. Je partagerai mon temps de parole avec mon cher ami, le député de Calgary Crowfoot.

Le débat d'aujourd'hui est essentiel à l'intégrité de la démocratie au pays. Nous devons nous poser trois questions principales. La première est de savoir pourquoi la Chambre est saisie de cette motion aujourd'hui. La deuxième est de savoir ce qui dérange les libéraux dans le fait de vouloir avoir l'heure juste sur les conflits d'intérêts du premier ministre. La troisième est de savoir si le premier ministre pense qu'il est en quelque sorte au-dessus des lois canadiennes, qu'il a toujours raison, qu'il prend toujours les bonnes décisions et qu'il n'a pas besoin de se soumettre aux normes de transparence auxquelles les habitants de Calgary Heritage et tous les autres Canadiens s'attendent qu'il se soumette.

Je commencerai par une petite réflexion sur les raisons pour lesquelles les Canadiens ont droit à des réponses concernant l'intégrité et la transparence de leur gouvernement.

Les Canadiens méritent de savoir exactement quels sont les conflits d'intérêts du premier ministre. Ils méritent d'avoir l'assurance que les politiciens n'exploitent pas des échappatoires de la Loi sur les conflits d'intérêts pour s'enrichir. Voilà pourquoi nous demandons que le greffier du Conseil privé et le chef de cabinet du premier ministre soient cités à comparaître devant le comité. Ce serait non pas l'occasion pour eux de participer à un genre de chasse aux sorcières concernant la conduite personnelle du premier ministre, mais l'occasion pour les parlementaires et l'ensemble des Canadiens de comprendre clairement quels pourraient bien être les périls associés au filtre mis en place.

Le greffier du Conseil privé et le chef de cabinet du premier ministre sont tous deux uniques. À titre de fonctionnaires et de titulaires de charge publique, ils sont administrateurs du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre. Leur comparaison devant le comité serait l'occasion pour les gens de savoir, comme ils le méritent, de quelle manière le filtre est appliqué, dans quelles circonstances il est appliqué et quelles échappatoires doivent être colmatées pour protéger l'intérêt public.

Il s'agit d'une question centrale qui concerne la façon dont le gouvernement agit chaque jour au nom des contribuables. Si cette question est maintenant soulevée, c'est précisément à cause des pratiques commerciales adoptées par le premier ministre dans le passé.

Lorsque le premier ministre a établi sa fiducie sans droit de regard, il savait exactement ce qui s'y trouvait. Il est donc probable que ces actifs aient changé entre la création de la fiducie et aujourd'hui, sept mois après l'entrée en fonction du premier ministre et quelques mois seulement après leur placement dans la fiducie. Les députés constateront que, depuis son assermentation après la campagne électorale, le premier ministre s'est révélé peu enclin à faire preuve de transparence. C'est un comportement que nous avons observé dès le début de son mandat et qui ne renforce pas la confiance des Canadiens à un moment où ils sont très préoccupés par les abus et le gaspillage du gouvernement.

À cet égard, le premier ministre est un homme d'affaires très impressionnant, ce que je peux admettre sans difficulté à la Chambre. Il a su rassembler, en partenariat, des milliards de dollars en capitaux. Il aura droit à des paiements d'intéressement différé en fonction du rendement du fonds qu'il a mis en place. Dans son ancienne entreprise, il a créé un énorme fonds et a recueilli des milliards de dollars dans lesquels il a un intérêt personnel, mais la population canadienne n'a aucune idée de ce que contient réellement ce fonds. Les députés comprendront pourquoi l'opposition soulève, de bonne foi, la possibilité de conflits d'intérêts au sein du gouvernement.

Selon les filtres mis en place par le commissariat à l'éthique, aucune divulgation n'est requise lorsque le premier ministre se récite dans ce genre de dossier. Cette faille est inacceptable. Elle ouvre la porte à un gaspillage éhonté des fonds publics et à une trahison odieuse de la confiance des citoyens. On parle d'un pays que le premier ministre a lui-même défini comme étant en pleine crise. Des décisions majeures doivent être prises à une vitesse fulgurante, mais il faut tout de même faire preuve d'une parfaite transparence pour s'assurer que le premier ministre et son gouvernement ne se retrouvent pas trempés dans des magouilles plus tard.

Le gouvernement actuel n'est pas différent. Il n'est pas digne de confiance. Nous sommes dans ce bateau depuis plus de 10 ans, et il faut dire que le Parti libéral n'a jamais vraiment eu une réputation exemplaire pour ce qui est de la confiance de la population à l'égard des finances publiques. Cela témoigne de la propension à la corruption des libéraux.

● (1720)

Ce scénario libéral, les Canadiens l'ont déjà vu joué à maintes reprises. Ils l'ont vu avec l'ancien premier ministre Justin Trudeau, qui a enfreint quatre dispositions de la Loi sur les conflits d'intérêts en acceptant des vacances sur une île privée, rien de moins. Ils l'ont vu dans le scandale SNC-Lavalin, où l'ancien premier ministre a abusé de son pouvoir et a porté atteinte à l'intégrité des poursuites publiques pour protéger ses amis et une entreprise dont on a appris qu'elle pataugeait dans les scandales et la corruption partout dans le monde et qu'elle construisait des prisons pour des dictateurs au Moyen-Orient. L'ancien premier ministre a détourné le sens des activités caritatives pour les jeunes dans le scandale de l'organisme UNIS. C'était censé être un bienfait pour le pays, mais il s'est arrangé pour un tirer un avantage, et ils se sont enrichis, lui et sa famille. L'ancien premier ministre a défendu l'application ArnaqueCAN, qui devait tenter d'assurer la sécurité des Canadiens. Il l'a fait développer en versant de dizaines de millions de dollars à des entreprises bidon et des organisations bidon qui servaient de paravents.

Ce n'est que la pointe de l'iceberg. La liste des abus totalise des dizaines, voire des centaines de millions de dollars. Des dépenses massives ont été nécessaires dans le contexte d'une crise internationale, mais on a complètement perdu la trace d'une grande partie de cet argent. Ce bilan n'inspire pas confiance.

Nous avons maintenant un premier ministre qui pourrait tirer profit de près de 100 conflits d'intérêts, selon le spécialiste en statistique Duff Conacher, de Démocratie en surveillance, qui a comparu devant le comité. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des décisions que prend le premier ministre ne sont pas assujetties aux règles qui régissent les conflits d'intérêts. Tandis que le premier ministre appelle les Canadiens à faire des sacrifices, lui s'enrichit grâce à des paradis fiscaux. Pour faire confiance au gouvernement, les Canadiens se seraient attendus à mieux. Le premier ministre a eu des mois pour gagner la nôtre afin de concrétiser de grands projets. Nous lui avons même initialement donné notre appui. Nous nous serions attendus à mieux.

Les manquements à l'éthique du premier ministre et du gouvernement qu'il dirige justifient déjà qu'on examine un peu plus en profondeur sa conception de l'éthique et de l'intégrité. Sur la scène internationale, il y a eu un début de catastrophe. En se rangeant du côté d'organisations terroristes et en leur reconnaissant le statut d'État au lieu d'appuyer Israël, la seule démocratie du Moyen-Orient, le gouvernement et le premier ministre ont fait fi de choses aussi élémentaires que la primauté du droit et la dignité humaine fondamentale. Au chapitre des normes éthiques et du jugement moral, c'est un échec parmi les plus monumentaux.

Le premier ministre est maintenant bien calé dans non pas une, mais deux guerres commerciales avec les États-Unis, lesquelles sont injustifiées et nécessitent un Canada fort et unifié. Cependant, il ne tente pas de conclure un accord avec les États-Unis. Plutôt, il crée des partenariats stratégiques avec nos plus importants adversaires dans le monde, à Pékin. La République populaire de Chine ne mérite pas de partenariat stratégique avec le Canada. Elle soulève des préoccupations stratégiques dans un éventail de domaines, notamment les ressources naturelles, les données, les technologies et la croissance économique de notre pays. Malgré tous ces problèmes, le premier ministre prendra des décisions d'une importance énorme en matière d'infrastructures qui auront une incidence sur l'avenir de notre pays, et il est possible que des motifs personnels influencent ses décisions.

Enfin, parlons de l'exploitation des ressources naturelles du Canada. Le premier ministre est en Asie cette semaine sans avoir le moindre accord à offrir aux pays asiatiques qui représentent des marchés et qui font la queue pour avoir accès à nos ressources. Ces pays veulent cesser de dépendre de l'énergie polluante issue de régimes dictatoriaux. Ils veulent conclure un partenariat avec le Canada pour accéder à nos ressources, qui sont exploitées de la manière la plus propre au monde et qui proviennent du marché le plus stable qui soit pour les partenariats à long terme. Or, le premier ministre n'est pas allé en Asie à cette fin, mais plutôt en prévision d'une rencontre avec les dirigeants de Pékin pour tenter d'enliser le pays dans un accord avec des acteurs malveillants.

Les décisions que le premier ministre prend par rapport aux valeurs de notre pays et les filtres anti-conflits d'intérêts qui sont mis en place pour veiller à ce que le premier ministre ne serve pas uniquement ses propres intérêts sont censés être pour le bien du Canada, pour la prospérité de la population et pour la sécurité de l'architecture de sécurité occidentale. Voilà pourquoi c'est important.

S'il s'agit vraiment d'un nouveau gouvernement, comme le prétendent les mêmes libéraux, ceux-ci devraient le prouver, laisser la corruption libérale derrière eux et faire preuve de transparence envers les Canadiens. Ne devraient-ils pas vouloir éliminer ces échappatoires?

Ne devraient-ils pas vouloir que les gens sachent que les décisions sont prises dans l'intérêt supérieur de la population, et non dans l'intérêt partisan du premier ministre ou pour son enrichissement personnel?

Voilà qui conclut mes observations. J'espère que le Parlement et la Chambre adopteront l'amendement que nous avons proposé aujourd'hui.

• (1725)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, dans l'intérêt des gens de Winnipeg-Nord, je dois dire qu'il est décevant de voir que les conservateurs ont décidé de commencer à faire de l'obstruction au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes qui préoccupent les Canadiens, qu'il s'agisse du projet de loi C-3, de la réforme de la mise en liberté sous caution, de la sécurité des frontières ou de bien d'autres choses.

Ce sont des questions sur lesquelles le comité permanent pourrait continuer de se pencher. Après tout, les conservateurs et les bloquistes pourraient, vu leur alliance, dicter ce qui est étudié en comité. Cependant, au lieu d'agir de façon responsable, ils prennent la parole aujourd'hui dans une tentative sincère de continuer à salir la réputation du premier ministre. Je trouve cela dégoûtant. Le premier ministre respecte les dispositions juridiques adoptées du temps de Stephen Harper. C'est très irrespectueux envers les Canadiens.

Je me demande si le député...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Calgary Heritage a la parole.

Shuvaloy Majumdar: Monsieur le Président, je suggère au député d'écouter ce que je dis, car j'ai fait l'éloge du passé du premier ministre. Je me suis gardé de porter un jugement sur son intégrité, préférant insister sur la nécessité, dans ses décisions, de faire preuve de transparence envers la population.

Le premier ministre n'adhère pas aux principes de transparence en ce qui concerne ses finances personnelles. Il a été élu chef du Parti libéral, il s'est ensuite présenté aux élections, puis il a été assermenté comme premier ministre, mais ce n'est qu'après les élections qu'il nous a donné l'occasion de prendre la mesure exacte de ses intérêts financiers personnels. Servir la population, c'est lourd de responsabilités. C'est l'occasion pour nous tous de faire des sacrifices dans l'intérêt du Canada en agissant en toute transparence afin de gagner comme il se doit la confiance des Canadiens.

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement et ses représentants à la Chambre disent depuis le début du débat que ce serait beaucoup plus important de discuter du projet de loi C-3, qui n'est pas adopté assez rapidement.

Je tiens premièrement à rappeler que si le gouvernement ne cherchait pas à défaire le travail qui a été fait en comité, cela pourrait aller beaucoup plus vite. Deuxièmement, mon collègue peut-il nous dire en quoi il est important de parler d'éthique, des règles qui doivent être révisées tous les cinq ans et du fait que cela puisse se faire à la Chambre plutôt qu'en comité?

Affaires courantes

[Traduction]

Shuvaloy Majumdar: Monsieur le Président, le gouvernement a l'appui des partis de l'opposition pour plusieurs priorités. Si le gouvernement voulait prévoir des corridors énergétiques pour libérer l'énorme potentiel du pays, il pourrait déposer des projets de loi à cet effet, et ce, dès maintenant. Si le gouvernement était sérieux au sujet de la réforme de la mise en liberté sous caution, comme le député l'a indiqué, il aurait pu déposer un projet de loi dès la première semaine de la rentrée parlementaire et accomplir le travail nécessaire pour sauver des milliers de Canadiens de la criminalité et du chaos qu'ils subissent dans les rues. Si le gouvernement était sérieux à propos de la transparence et de l'ouverture, il aurait pu le montrer dès le début en prenant des décisions qui empêcheraient qu'un doute plane sur toutes les décisions importantes qu'il prendra à partir de maintenant.

Le gouvernement ne travaille pas honnêtement en partenariat avec les partis de l'opposition pour tenter de faire avancer les choses pour la population et assurer la réussite de notre démocratie. Il crée plutôt des obstacles et des leurres législatifs. Dans les comités, les députés ministériels ralentissent le travail qui permettrait de demander des comptes aux gens dans un souci de transparence et en cherchant à comprendre comment ils agissent actuellement.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, le député a parlé du bilan du Parti libéral. Il n'a pas eu assez de temps pour énumérer toutes les atteintes à nos lois sur l'éthique qui ont eu lieu au cours de la dernière législature. Cela va encore plus loin, car le gouvernement conservateur précédent a présenté la Loi fédérale sur la responsabilité en réponse à la corruption dont a fait preuve le gouvernement qui l'avait précédé.

Le député pourrait-il nous dire dans quelle mesure le Parti libéral, par une succession de premiers ministres, s'est révélé être une organisation compromise sur le plan éthique?

● (1730)

Shuvaloy Majumdar: Monsieur le Président, je suis fier d'être un collègue du député de Calgary Crowfoot. Il sert ses concitoyens de manière formidable, y compris deux personnes à la retraite dans le secteur nord-ouest de Calgary. Je le remercie de son service et de son travail acharné.

La liste des cas de corruption et des transgressions des libéraux est plus grande que moi. Je ne suis pas de très grande taille, mais elle est plus longue que ma jambe. Elle est plus longue que moi, qui mesure cinq pieds et six pouces, et elle est plus longue que *L'Illiade*. On pourrait parler longtemps de la corruption des libéraux. Les conservateurs se font toujours élire pour rétablir la confiance envers le gouvernement et pour gouverner avec transparence et intégrité. C'est ce que nous ferons lorsque nous remporterons les prochaines élections.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur cette motion. Je dirai d'emblée que j'appuie la motion et l'amendement. J'ai une certaine expérience de ces questions puisque j'ai siégé de façon intermittente au comité de l'éthique au cours des trois dernières législatures, y compris à titre de président.

Examiner les projets de loi est l'une des fonctions fondamentales des comités. Plus tôt dans le débat, le député de Winnipeg-Nord a fait une observation bizarre. En effet, il a laissé entendre que les conservateurs qui ont appuyé la Loi fédérale sur la responsabilité au cours de la 41^e législature et qui s'inquiètent maintenant de ses la-

cunes font preuve d'une certaine hypocrisie. Examiner les lois est une fonction fondamentale du Parlement et des comités. Je souligne que cette loi devait faire l'objet d'un examen, quelles que soient les circonstances. Il n'y a rien d'incohérent à ce que les conservateurs veuillent examiner une loi qui doit faire l'objet d'un examen en tenant compte des problèmes que nous soulevons et qui sont devenus apparents au fil des ans. J'appuie la motion et les travaux du comité.

Comme mon collègue de Calgary Heritage l'a dit dans son discours, il y a eu de nombreux cas où le gouvernement libéral a enfreint la Loi sur les conflits d'intérêts au cours de la 42^e législature et de la 43^e législature. Pendant tout ce temps, le gouvernement libéral a enfreint la loi. Il y a eu des vacances offertes à l'ancien premier ministre, dont il a été question, et l'affaire SNC-Lavalin. Cet épisode est particulièrement troublant, car il y a eu de l'ingérence de la part de l'ancien premier ministre et du greffier du Conseil prié de l'époque dans la poursuite contre une entreprise corrompue. C'était honteux.

La tendance qu'à le gouvernement libéral à contourner les règles ou à les ignorer est troublante. Il y a eu Bill Morneau et l'épisode de sa villa en France dont il avait oublié l'existence. Le commissaire à l'éthique de l'époque avait fait remarquer qu'il y avait des failles dans la loi qui devaient être corrigées, mais le gouvernement n'a pas apporté de modifications à la loi à ce moment-là. C'était il y a un certain temps, en 2017, je crois.

Plus tard, au cours de la 43^e législature, Bill Morneau a de nouveau été impliqué dans un scandale de conflit d'intérêts. Il a plus tard affirmé que c'était parce qu'il ne pouvait plus supporter l'imprudence financière dont l'ancien premier ministre le forçait à faire preuve qu'il avait quitté ses fonctions de ministre des Finances, comme s'il avait oublié qu'il avait bel et bien démissionné dans la honte en raison de son rôle dans le scandale de l'organisme UNIS.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la motion d'aujourd'hui, que j'espère voir appuyée par les parlementaires de toutes les allégeances politiques, tant la motion d'adoption du rapport présenté par le président du comité de l'éthique que l'amendement proposé aujourd'hui.

Nous devons évoluer, et nous devons nous assurer que nos lois évoluent pour nous permettre de réagir de façon optimale aux problèmes d'aujourd'hui et de demain. Nous avons beaucoup discuté de la fiducie sans droit de regard du premier ministre. Je me souviens quand l'ancien premier ministre et chef de l'opposition Joe Clark a parlé, sous le gouvernement de Paul Martin, d'une « pseudofiducie sans droit de regard », car on craignait que quelqu'un puisse y jeter un regard à sa guise et savoir quels actifs s'y trouvaient. Une fiducie sans droit de regard ne protège pas contre les conflits d'intérêts si la personne concernée sait ce qu'elle renferme.

● (1735)

Venons-en à l'actuel premier ministre qui, comme d'autres députés l'ont souligné aujourd'hui, pourrait toucher des intérêts passifs, des primes et, éventuellement, des options d'achat d'actions. Les intérêts financiers du premier ministre pourraient être rattachés à des entreprises qu'il sait ou qu'il peut présumer être dans sa fiducie sans droit de regard parce que ses actifs ne sont pas des liquidités. La question n'est pas de tout vendre pour confier la gestion des fonds à un gestionnaire, sans avoir la moindre idée de combien il y a. Ce n'est actuellement pas le cas du premier ministre, ou du moins ce ne semble pas l'être. C'est pourquoi le comité de l'éthique doit mener une étude et entendre des témoins précis.

Affaires courantes

Nous ne sommes pas vraiment partis du bon pied avec le premier ministre. On a beaucoup parlé du fait qu'il a attendu de divulguer ses intérêts financiers jusqu'à ce qu'il y soit absolument obligé par la loi, alors qu'il était déjà devenu premier ministre. En fait, cela remonte à bien avant qu'il ne devienne chef du Parti libéral.

Il a été nommé conseiller économique du chef du Parti libéral; les libéraux ne l'ont pas nommé conseiller « du premier ministre ». Des gens l'ont tout de suite remarqué. Ils se demandaient pourquoi les libéraux voulaient couper les cheveux en quatre en faisant la distinction entre le « premier ministre » et le « chef du Parti libéral », alors que les deux fonctions étaient remplies par une seule et même personne. Justin Trudeau était à la fois chef du Parti libéral et premier ministre. Ils voulaient couper les cheveux en quatre parce que, l'actuel premier ministre, alors conseiller, aurait été tenu de se conformer à la Loi sur les conflits d'intérêts s'il avait été désigné comme un conseiller du premier ministre. En le nommant conseiller du chef du Parti libéral, les libéraux pouvaient se soustraire à ces exigences en matière de divulgation.

C'était il y a de nombreux mois, avant que l'actuel premier ministre ne devienne candidat à la direction du parti, mais c'est un élément pertinent dans le débat, car dès le début du mandat de conseiller de l'actuel premier ministre, le gouvernement libéral a décidé de hausser le plafond de l'assurance hypothécaire pour les prêts hypothécaires assurés. Cela a évidemment créé une occasion d'affaires pour les assureurs hypothécaires. L'un de ces assureurs est une société d'État, et deux sont des sociétés privées. Sagen est l'une de ces sociétés privées, et devinez qui possède et contrôle Sagen. C'est nulle autre que la société Brookfield. On a vu les actions de Sagen prendre de la valeur immédiatement après l'annonce de cette décision.

Les Canadiens se posent des questions. De quelles divulgations parle-t-on? De quelles relations? Le premier ministre a-t-il participé à la décision? Aurait-il dû se récuser s'il avait été nommé conseiller du premier ministre plutôt que conseiller du chef du Parti libéral? L'idée n'est pas de dire que le premier ministre a agi dans son propre intérêt au détriment de l'intérêt du pays. Le problème, c'est l'apparence. Les Canadiens veulent des réponses et veulent s'assurer qu'il n'y a pas apparence de conflit d'intérêts. C'est très important pour eux.

Dans sa réponse à l'intervenant précédent, le député de Winnipeg-Nord a parlé de tous les autres travaux qui pourraient être menés aujourd'hui et a accusé l'opposition de faire de l'obstruction. Son propre parti a fait obstruction au projet de loi C-4 au comité la semaine dernière. En ce qui concerne le projet de loi dont nous aurions débattu, les libéraux ont eu tout le temps nécessaire pour le faire adopter au cours de la dernière législature. Ils n'ont pas réussi à gérer leur calendrier législatif, alors je pense qu'on peut difficilement dire que c'était une priorité pour le gouvernement.

Nous devons tôt ou tard débattre de certaines des motions des comités. Il est important que chaque député ait l'occasion de se prononcer en votant. Oui, c'est aujourd'hui que nous le faisons. Nous débattons d'une motion d'adoption de rapport en matière d'éthique et présenterons cet amendement important afin que le comité de l'éthique puisse convoquer les témoins que les Canadiens doivent entendre.

• (1740)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il est très important de reconnaître qu'il y a de nom-

breuses occasions de tenir le genre de débat que le Bloc et le Parti conservateur, qui travaillent ensemble, veulent que nous ayons aujourd'hui — à un coût considérable.

Nous pourrions parler de l'importance de la réforme du système de mise en liberté sous caution pour les Canadiens. Nous pourrions parler de la sécurité des frontières pour la population. Nous pourrions parler du projet de loi sur la citoyenneté, qu'une cour supérieure nous a demandé d'adopter d'ici le 20 novembre. C'est sans parler du budget qui sera présenté le 4 novembre.

Pourquoi le Parti conservateur fait-il constamment passer ses intérêts avant ceux des Canadiens, que nous représentons?

Pat Kelly: Monsieur le Président, j'espère que le député n'est pas en train de laisser entendre qu'il est contraire à l'intérêt du Parti libéral d'avoir un gouvernement respectueux de l'éthique. Je crois que c'est ce qu'il vient de dire, soit qu'en tenant ce débat sur la Loi sur les conflits d'intérêts, nous n'agissons que dans l'intérêt du Parti conservateur. J'ose espérer que tous les partis veulent d'un régime où il n'y a pas d'apparence de conflit d'intérêts.

Le député a dit qu'il y a de nombreuses occasions de tenir ce genre de débat, et il a raison. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de le faire. Si les libéraux voulaient faire adopter le projet de loi C-3 plus rapidement, ils auraient dû mieux gérer leur calendrier, tant au cours de cette législature que de la précédente.

[Français]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, lors de la précédente législature, nous avons beaucoup travaillé sur la question de l'ingérence étrangère chinoise. Nous avons beaucoup débattu là-dessus.

Aujourd'hui, nous avons reçu un témoin, un journaliste d'enquête qui est venu nous démontrer les liens qu'entretenait Brookfield en Chine, dans plusieurs aspects, du temps où le premier ministre dirigeait cette firme.

Mon collègue trouve-t-il cela inquiétant?

[Traduction]

Pat Kelly: Oui, monsieur le Président. Je n'ai pas vu ni lu les témoignages présentés au comité, mais ce que le député rapporte à la Chambre est effectivement inquiétant et pertinent au débat d'aujourd'hui.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, les députés de l'autre côté de la Chambre parlent beaucoup de l'éthique de ce débat sur l'éthique et du fait qu'il nous empêche de discuter des enjeux prioritaires pour les Canadiens. Je pense que mon collègue a très bien répondu à cette question. Je me demande s'il aimerait préciser si, selon lui, le gouvernement libéral a agi de façon éthique en prorogeant le Parlement et en ayant le plus petit nombre de jours de séance cette année depuis les années 1930 — si mes calculs sont exacts — pour permettre de faire passer les priorités du Parti libéral et sa santé politique avant les besoins des Canadiens.

Pat Kelly: Monsieur le Président, au fil des ans, je m'y suis habitué. C'est typique et récurrent. Le gouvernement libéral ne réussit pas à adopter des lois. Les libéraux déposent des projets de loi, ne les étudient pas, ils retardent les débats, ils tergiversent, ils perdent du temps et, en l'occurrence, ils prorogent le Parlement, puis ils accusent l'opposition d'empêcher la Chambre de faire avancer leur programme.

Affaires courantes

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, ça me dépasse. J'ai mis de nombreux députés d'en face au défi de débattre avec moi de leurs manœuvres d'obstruction, du temps qu'ils nous font perdre ou de la manière scandaleuse dont ils traitent souvent les travaux de la Chambre. Personne n'a accepté mon invitation à un débat.

Je mets le député au défi. Viendra-t-il à Winnipeg, ou puis-je aller dans sa circonscription, dans n'importe quelle université où nous pourrions débattre tous les deux de l'approche destructrice du Parti conservateur? Il pourra faire valoir l'argument contraire. Je serais heureux d'en débattre. Bien sûr, il dira peut-être oui à la Chambre, mais je peux assurer aux députés que, comme tous les autres conservateurs, il ne donnera pas suite à mon invitation parce qu'il sait qu'ils ont tort sur ce point.

Relèvera-t-il le défi?

• (1745)

Pat Kelly: Monsieur le Président, il semble qu'il y ait beaucoup de volontaires pour ce débat. Il se tiendra peut-être un jour.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président adjoint (John Nater): À l'ordre.

Nous reprenons le débat. Le député de Brandon—Souris a la parole.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je suis tout à fait reconnaissant au député de Winnipeg-Nord d'inviter mes collègues à venir nous rendre visite dans notre sympathique province du Manitoba. Je me réjouis à l'idée de tenir ce débat sur un campus universitaire. Peut-être viendront-ils à Brandon, dans ma circonscription. Il serait bon que quelques libéraux de Winnipeg sortent de temps en temps des quartiers urbains pour comprendre les besoins des Manitobains vivant en milieu rural. Je serais heureux d'emmener le député dans mon ancienne université et de lui faire entendre certains de mes concitoyens, que je suis fier de représenter, ainsi que les défis qu'ils connaissent, notamment en ce qui concerne l'éthique, mais aussi l'attitude générale du Parti libéral.

Il est en fait choquant que tout l'argumentaire des libéraux aujourd'hui sur ce rapport et l'amendement subséquent proposé par le comité de l'éthique consiste à dire qu'ils ne considèrent pas cela comme une priorité pour les Canadiens. Je suis choqué. On m'a beaucoup parlé des problèmes d'éthique du Parti libéral dans la circonscription de Brandon—Souris pendant la dernière campagne électorale. Je suis surpris que le député de Winnipeg-Nord n'en ait pas entendu parler. Je devrais peut-être aller frapper aux portes dans sa circonscription aussi, juste pour rappeler aux citoyens quel est le bilan du gouvernement libéral.

Avant de commencer, je souligne que j'ai l'intention de partager mon temps de parole avec le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan. Je comprends que les députés d'en face sont très impatients de l'entendre, surtout compte tenu du nouvel état des choses et de l'entente que nous venons de conclure.

Nous parlons d'un manque de reddition de comptes et de crédibilité. J'ai posé une question là-dessus au député de Winnipeg-Nord tout à l'heure. Je suis encore frappé par le fait que la seule réponse qu'il m'a donnée portait sur des événements qui se sont produits il y a 20 ans, ce qui suggère peut-être que les libéraux ont un problème de crédibilité à cet égard. Qu'il ait raison ou non sur ce qui s'est passé à l'époque, son argument selon lequel il est acceptable de mettre

la barre aussi bas que nos prédécesseurs n'est pas très rassurant pour les Canadiens, qui sont très préoccupés par les graves manquements à l'éthique du gouvernement libéral au cours des neuf dernières années et demie ou dix dernières années. Il est un peu déconcertant d'entendre que le premier ministre ne devrait pas avoir à respecter certaines normes, que nous ne devrions pas chercher à améliorer la situation au Canada, surtout quand on sait que bon nombre des députés du gouvernement précédent occupent encore les banquettes ministérielles et conseillent l'actuel premier ministre en la matière. C'est le seul argument des libéraux. Je m'écarte du sujet, mais voilà où nous en sommes.

Nous avons proposé cet amendement. Je pense qu'il est très raisonnable. Le troisième rapport provient du comité permanent de l'éthique. Nous demandons à certains témoins de venir participer à une discussion de manière à mieux éclairer les préoccupations soulevées par l'ampleur sans précédent des intérêts du premier ministre dans des sociétés et des actions, « pourvu que, aux fins de cette étude [...] les personnes suivantes soient ordonnées à comparaître comme témoins ». Je ne pense pas que ce soit vraiment déraisonnable — et je ne pense pas que la plupart des Canadiens le pensent non plus — que le successeur du premier ministre et certains membres de son équipe actuelle viennent expliquer exactement comment fonctionne cette fiducie sans droit de regard et quelles sont les répercussions exactes sur ses finances lorsqu'il prend des décisions.

La comparution de ces personnes devant le comité ne retarderait pas le travail du gouvernement. C'est une excuse commode pour les libéraux, qui ont tergiversé, comme l'a dit mon collègue de Calgary, pendant les premières semaines de la présente législature. Nous avons adopté le projet de loi C-5 parce que nous convenons qu'il est enfin temps pour les libéraux de faire construire quelque chose dans ce pays après 10 ans d'inaction. Les réductions d'impôt sont toujours une bonne chose, alors nous avons voté en faveur de cela aussi.

Les libéraux semblaient ne pas savoir quoi faire du reste de la session, car aucun autre projet de loi n'était prêt à être présenté. Que faisaient-ils pendant les mois de prorogation où ils tentaient désespérément de se trouver un nouveau chef pour sauver leur parti en perdition? Ils n'ont pas cherché de nouvelles idées pour leurs projets de loi; ils se sont contentés de voler deux idées dans le programme conservateur.

Nous sommes revenus ici en septembre, et c'est toujours la même histoire: nous parlons depuis huit mois de la criminalité et du fait que le système de mise en liberté sous caution des libéraux mine la sécurité dans toutes les collectivités du pays. Il leur a fallu un mois et demi supplémentaire pour rédiger un projet de loi. Où étaient-ils pendant tout l'été? Maintenant, ils vont nous dire que nous faisons obstacle au débat et que c'est nous qui retardons l'adoption de ces projets de loi.

● (1750)

Le projet de loi C-222 du député d'Oxford est au Feuilleton depuis un mois. Le gouvernement aurait déjà pu l'adopter. Le projet de loi pourrait être à l'étude à l'autre endroit. Il aurait peut-être même déjà reçu la sanction royale si les libéraux voulaient vraiment faire quelque chose pour lutter contre la criminalité. La grande majorité des Canadiens, et certainement ceux que je représente, trouvent déconcertant que les libéraux se contentent de dire: « Bon sang, les conservateurs empêchent vraiment les choses d'avancer. » Non, il y avait un projet de loi au Feuilleton sur ces questions, et les libéraux ne l'ont pas adopté. En fait, ils n'en ont pas fait une priorité et ils ont voté contre une motion qui aurait accéléré son adoption.

Nous voulons maintenant aborder la question de l'éthique parce que nous avons peut-être le premier ministre le plus controversé de l'histoire du Canada. Peut-être que oui, peut-être que non. Nous aimerions en discuter, mais les libéraux disent aux Canadiens que c'est une perte de temps. Je ne sais pas. Je suppose que nous irons bientôt frapper aux portes des électeurs canadiens pour discuter de cette question, et j'ai bien hâte d'entendre leurs réactions. Je ne suis pas certain que les commentaires seront tout à fait ceux auxquels s'attendent les libéraux, malgré leur argumentaire bien rodé.

Je ne sais pas si les personnes mentionnées dans l'amendement proposé à la motion ont déjà envoyé un message aux députés libéraux pour leur faire savoir qu'elles ne souhaitent pas comparaître devant le comité et pour leur demander de faire tout leur possible pour empêcher leur comparution, ou si c'est simplement pratique courante chez les libéraux.

Dans une question que j'ai posée tout à l'heure, j'ai souligné que les députés d'en face avaient défendu Justin Trudeau année après année, débat après débat, en affirmant que le scandale UNIS était une perte de temps et qu'il n'avait rien fait de mal. Ils ont accordé des contrats à l'organisme UNIS. L'organisme a embauché et rémunéré des membres de la famille du premier ministre. Les libéraux ont dit qu'il n'y avait rien là, jusqu'à ce que, bien entendu, tout soit révélé au grand jour et qu'il s'avère que les libéraux avaient bel et bien commis une faute, après quoi ils sont devenus très peu loquaces à ce sujet.

Puis il y a eu le voyage à l'île de l'Aga Khan, mais il n'y avait rien de louche là-dedans. Le premier ministre était un homme merveilleux à la chevelure impeccable, et il n'avait rien à se reprocher. C'était avant qu'on apprenne qu'il n'aurait pas dû accepter des vacances d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de dollars sur une île privée, offertes par un ami de la famille qui voulait obtenir des faveurs du gouvernement. Les libéraux sont restés plutôt silencieux à ce sujet.

Ensuite, il y a eu l'affaire SNC-Lavalin, où le gouvernement s'est ingéré dans une poursuite contre cette société privée canadienne où travaillaient une foule de proches et d'amis du Parti libéral. Il n'y avait rien de louche là-dedans non plus. Le premier ministre n'avait absolument rien à se reprocher, sauf que les libéraux ont congédié deux de leurs collègues par la suite. En effet, on a montré la porte à Jody Wilson-Raybould et à Jane Philpott, qui ont été expulsées par les mécanismes de défense des libéraux visant à protéger le premier ministre et son équipe. Évidemment, on a découvert plus tard que les libéraux avaient enfreint les règles d'éthique dans ces cas-là.

Voici ce que nous voulons savoir: est-ce que les libéraux sont en train de retomber dans leur vieille habitude de défendre le premier ministre, de brouiller les cartes et de cacher le plus de choses pos-

Affaires courantes

sible, ou est-ce que le nouveau premier ministre, le député de Nepean, n'a vraiment rien à se reprocher? Les Canadiens méritent des éclaircissements à ce sujet, et il n'est pas déraisonnable de la part des conservateurs, des bloquistes ou de qui que ce soit d'autre au pays de demander ces éclaircissements.

Les libéraux peuvent continuer de prendre la parole pour dire que c'est une véritable perte de temps, mais cela les fera mal paraître à l'avenir, tout comme quand ils ont défendu leur comportement dans le cadre du scandale UNIS, du scandale SNC-Lavalin et des opérations de dissimulation liées à l'île de l'Aga Khan et à la caisse noire environnementale. En fait, toutes les opérations de dissimulation des libéraux ont terni leur réputation depuis qu'ils ont dit « il n'y a rien à voir ici ».

C'est une demande très simple de la part des conservateurs. En fait, la motion amendée établit un échancier. Si nous devons planifier les travaux de la Chambre pour les libéraux, nous avons établi un échancier dans la motion amendée pour qu'ils puissent planifier leur programme législatif en conséquence, car Dieu sait qu'ils ne l'ont pas encore fait. Les libéraux n'ont rien présenté à cet égard. Il leur a fallu une année pour annoncer un budget le 4 novembre, soit aux trois quarts de l'exercice financier. Alors nous avons établi un échancier pour eux.

Faisons en sorte que la motion soit adoptée et que des témoins soient convoqués devant le comité, puis nous pourrions continuer de régler le reste des problèmes causés par les libéraux et qui touchent les Canadiens.

● (1755)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan sera le prochain intervenant. J'ose espérer qu'il annoncera sa venue prochaine dans la belle ville de Winnipeg. Nous prendrons des dispositions avec l'Université de Winnipeg ou l'Université du Manitoba, peut-être pour aller dans un cours d'études politiques de première année ou quelque chose du genre et parler des six derniers mois. Je dois dire que j'ai vraiment hâte.

C'est vraiment incroyable. Un nouveau député arrive et récite les rengaines conservatrices qui émanent des coulisses. La principale rengaine des conservateurs, c'est de salir la réputation du premier ministre chaque fois qu'ils en ont l'occasion, et c'est ce dont nous avons été témoins tout l'après-midi.

Le Bloc travaille en collaboration avec les conservateurs. Oui, ils sont majoritaires au comité de l'éthique, et s'il n'en tenait qu'à eux, c'est tout ce dont ils parleraient, car leur priorité n'est pas les Canadiens, mais leurs propres intérêts politiques et partisans. Les conservateurs ont montré encore et encore que...

Le vice-président adjoint (John Nater): Je dois donner au député le temps de répondre.

Le député de Brandon—Souris a la parole.

Affaires courantes

Grant Jackson: Monsieur le Président, c'est un peu fort d'entendre le député de Winnipeg-Nord parler de réponses qui viennent des coulisses alors que, depuis 10 ans, quel que soit le premier ministre qui occupe le fauteuil, il défend le gouvernement en matière d'éthique en disant que les libéraux n'ont rien fait de mal jusqu'à ce qu'on prouve le contraire. Je n'ai rien dit de négatif au sujet du premier ministre actuel. J'ai dit qu'il était peut-être en conflit d'intérêts, peut-être que non. Faisons la lumière sur cette question. Procédons à un examen éthique.

Soit dit en passant, puisque vous avez parlé de faire passer les intérêts politiques partisans en premier, qu'en est-il de la fois où le Canada était en pleine crise commerciale et de la criminalité et où vous avez prorogé le Parlement pour poignarder votre chef dans le dos, en trouver un nouveau et déclencher des élections simplement pour empêcher votre navire politique de couler au lieu de faire passer les besoins des Canadiens en premier?

Le vice-président adjoint (John Nater): Je rappelle que les observations, même celles formulées pour la forme, doivent être adressées à la présidence.

[Français]

Je cède la parole à l'honorable député de Montcalm.

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, pour moi, faire de la politique, c'est noble. Un des piliers de mon engagement politique, c'est de rétablir plus d'éthique dans la politique.

Mon collègue est-il conscient que, de l'autre côté de la Chambre, on nous tend un piège et on essaie de relancer le débat en faisant de la petite politique partisane?

Présentement, j'aimerais recentrer le débat sur l'éthique. Mon collègue est-il d'accord pour étendre la Loi sur les conflits d'intérêts à l'apparence de conflit d'intérêts?

Si jamais un jour, dans un avenir lointain ou pas si lointain, il prenait le pouvoir, serait-il un fervent défenseur d'une loi qui encadre l'apparence de conflit d'intérêts?

[Traduction]

Grant Jackson: Monsieur le Président, pour répondre à l'entrée en matière de mon collègue du Bloc, je pense que son intention de mettre l'accent sur l'éthique et de la mettre davantage en évidence dans les discussions en cours au pays est un objectif tout à fait admirable. Je tiens à le féliciter d'avoir pris cet engagement envers les habitants de sa circonscription et, en fait, envers tous les Québécois et les Canadiens, à son arrivée à la Chambre.

C'est certainement quelque chose qui mérite d'être examiné. Je sais que les partis de l'opposition travaillent en étroite collaboration au sein du comité de l'éthique. C'est important, car les partis reconnus officiellement à la Chambre doivent travailler ensemble pour demander des comptes au gouvernement, notamment sur les questions liées à l'éthique.

Je suis convaincu qu'il vaut la peine que mes collègues examinent cette question, et je remercie le député de l'avoir soulevée.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, je serai brève. Selon un vieux proverbe, les méchants prennent la fuite même quand personne ne les pourchasse, alors que les justes ont l'audace du lion. Autrement dit, si une personne n'a rien à se reprocher, pourquoi retarde-t-elle la motion à l'étude? Si elle n'a rien à cacher, pourquoi se sauve-t-elle? Réglons la question.

Grant Jackson: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son excellent rappel d'un vieux proverbe qui devrait orienter tout notre travail à la Chambre, peu importe de quel côté de l'allée nous nous trouvons. C'est exactement le message de mon discours et, en fait, de tout notre parti et des partis de l'opposition. Si le premier ministre n'a rien à craindre, il n'a rien à cacher.

Voyons si les témoins diront la vérité au comité et si ce fonds géré par Brookfield, cette fiducie sans droit de regard, est bel et bien géré comme il se doit, sans que le premier ministre ne profite de quelque façon que ce soit des décisions que lui et son Cabinet prennent.

• (1800)

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de planifier mon emploi du temps dans l'enceinte de la Chambre des communes, mais comme le député de Winnipeg-Nord est si impatient, il semble que ce soit le bon moment pour inviter tous les députés à se joindre à nous, à Winnipeg, pendant la semaine de relâche de novembre. Je prends l'avion pour me rendre à Winnipeg. Le mercredi 12 novembre serait probablement une bonne journée. Comme c'est le lendemain du jour du Souvenir, le choix de cette date ne devrait pas poser de problème, mais les étudiants seront encore en classe. Je vais laisser au député le soin de s'occuper lui-même de la logistique sur le terrain, puisque j'ai l'obligeance de prendre l'avion pour aller dans sa ville natale. Je suis certain que ce sera un excellent débat pour les étudiants et les autres députés.

Je me suis rendu dans plusieurs campus universitaires précisément pour poser cette question aux étudiants: votre situation est-elle meilleure ou pire que celle de vos parents? Bon nombre d'étudiants me disent que leur situation est plus difficile en raison des politiques économiques infructueuses du gouvernement. Nous pourrions discuter d'économie. Nous pourrions discuter de politique étrangère. Nous pourrions discuter des procédures de la Chambre. Je suis disposé à débattre avec le député n'importe où, sur n'importe quel sujet, à n'importe quel moment, et je pense que les étudiants de Winnipeg en bénéficieront grandement. Ce débat aura lieu le mercredi 12 novembre à Winnipeg, mais il incombera au député de Winnipeg-Nord d'organiser certains détails logistiques et de venir me chercher à l'aéroport.

Pour en revenir au sujet du débat, qui sera peut-être un prélude au grand événement qui aura lieu dans quelques semaines, nous parlons des conflits d'intérêts du premier ministre. Le premier ministre actuel est le premier ministre qui présente le plus de conflits d'intérêts dans l'histoire du pays. Il doit ou il est censé se récuser chaque fois qu'il faut prendre une décision qui concerne les quelque 100 entreprises différentes dans lesquelles il a des intérêts. Ce filtre anti-conflits d'intérêts sera administré, comme par hasard, par son chef de cabinet, ainsi que par le greffier du Conseil privé. L'idée d'une fiducie sans droit de regard est de laisser quelqu'un d'autre prendre les décisions sur la gestion de ces investissements, mais, évidemment, on ne peut pas nécessairement oublier quels sont les investissements visés par les mesures anti-conflits d'intérêts.

Pour ceux qui suivent le débat, voici comment fonctionne un filtre anti-conflits d'intérêts. J'achète un Dunkin' Donuts, puis je le place dans une fiducie sans droit de regard. Dans le cadre de mes fonctions de ministre ou de premier ministre, je dois prendre une décision concernant une subvention potentielle pour Dunkin' Donuts. L'entreprise se trouve dans une fiducie sans droit de regard, mais je sais toujours que j'ai investi dans cette entreprise. À vrai dire, c'est là tout le problème de la façon dont c'est conçu. Si le premier ministre a réalisé de nombreux investissements, continue de les détenir, sait qu'il les détient, mais participe à des décisions qui lui seraient matériellement profitables, cela soulève des questions importantes, même s'il ne peut pas contrôler les décisions prises par la suite à l'égard de ces entreprises.

Il est important d'analyser les propos du premier ministre et sa philosophie en ce qui concerne les relations entre les entreprises et le gouvernement. J'encourage les Canadiens à lire son ouvrage, *Value(s)*, car je pense qu'il est très révélateur de l'approche du premier ministre. Il est révélateur en ce sens qu'il croit fermement en ce modèle de prise de décision capitaliste élitiste, qui n'est pas celui du libre marché, mais plutôt celui où les dirigeants d'entreprise et les politiciens faisant partie de l'élite se réunissent pour prendre des décisions, choisir les gagnants et les perdants, décider de ce qui ira de l'avant et de ce qui sera relégué aux oubliettes.

Dans certaines des mesures qu'il a proposées, on constate que le premier ministre adhère à une philosophie axée sur l'élite capitaliste et corporatiste qui favorise, d'une part, une plus grande participation et un plus grand contrôle du gouvernement sur le marché et, d'autre part, la simplification des processus par le gouvernement pour privilégier certaines entreprises. Dans le projet de loi C-5, le gouvernement n'a pas jugé bon de réformer le processus d'évaluation. Au contraire, il a dit qu'il allait créer une occasion de simplifier énormément ce processus pour certaines entreprises ou certains projets privilégiés.

• (1805)

Ce qu'on voit de plus en plus avec le premier ministre, c'est la mise en œuvre de son programme corporatiste d'élite. C'est l'idée selon laquelle les grandes entreprises et les politiciens de l'élite se réunissent pour dire ce qu'ils aiment et n'aiment pas, ce qui devrait et ne devrait pas se produire, selon eux, puis ils déroulent le tapis rouge pour les projets favoris ou les subventions pour les approches ou projets favoris, tout en laissant en place tous les obstacles existants pour d'autres types d'entreprises et pour ceux qui ne sont pas aussi bien branchés ou qui ne font pas partie de l'élite du milieu des affaires qui participe à la prise de ces décisions.

Pour beaucoup de gens, le langage utilisé dans le livre du premier ministre, intitulé *Values*, comme le corporatisme d'élite ou le capitalisme des parties prenantes, peu importe comment on l'appelle, semble attrayant dans un sens, car il sous-entend que les gens se réuniront pour discuter du bien commun. Cependant, en pratique, cela se traduit par un petit cercle d'élites et de gens puissants qui se réunissent pour formuler des théories sur le bien commun, tout en faisant beaucoup de choses qui sont expressément dans leur intérêt.

À l'opposé, les conservateurs croient en des marchés véritablement libres et en un processus décisionnel démocratique ouvert et transparent où, certes, nous discutons de ce qui est bon pour la collectivité, mais où l'ensemble de la société, un éventail beaucoup plus large de personnes, peut participer aux discussions et aux décisions concernant le bien commun, et où l'activité économique est

stimulée par une concurrence créative à laquelle toutes les entreprises peuvent contribuer au lieu d'une poignée d'élites privilégiées.

Le premier ministre adhère à une philosophie corporatiste d'élite, et à cela s'ajoute le fait que, à titre personnel, il a investi dans de nombreuses entreprises ou il entretient des liens avec des entreprises qui pourraient tirer profit de la relation entre les entreprises et le gouvernement qu'il préconise. Il s'agit là d'un problème majeur, et je pense que nous finirons par voir les implications du fait que le premier ministre croit en un processus décisionnel corporatiste d'élite et qu'il est lié à de nombreuses entreprises qui pourraient bien bénéficier de ce processus, des entreprises dans lesquelles il a également investi.

Si nous voulons parler de ce qui correspond à nos valeurs et ce qui favorise le bien commun, je signale qu'une crise de l'emploi sévit en ce moment au pays, et nous voyons de plus en plus de décisions qui amènent les entreprises à déplacer les emplois à l'étranger. On parle d'entreprises telles que Stellantis, qui a reçu d'importantes subventions du gouvernement et qui a choisi de déplacer les emplois à l'étranger.

Malheureusement, ces entreprises suivent l'exemple du premier ministre. Alors qu'il dirigeait Brookfield, l'entreprise a déménagé son siège social à l'étranger. Le premier ministre bien branché est issu du monde des affaires et il a donné le ton en déplaçant des emplois à l'étranger. Cela montre à quel point, bien souvent, la prise de décisions de l'élite corporatiste ne sert pas les intérêts des travailleurs et des familles canadiennes et à quel point le genre de modèle que le premier ministre fait valoir dans son livre n'a rien à voir avec ce que souhaitent la plupart des Canadiens.

Je vais m'arrêter là et inviter le député de Winnipeg-Nord à me poser une question.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je ne manquerai pas de travailler avec le député pour que quelque chose soit mis en place dans l'une des deux universités de Winnipeg. Je lui en suis très reconnaissant et je me réjouis à cette perspective. J'irai le chercher à l'aéroport pour que nous nous rendions ensemble au bon endroit.

Quant à la question que je veux lui poser, qu'en est-il du projet de loi C-3, du budget, du projet de loi sur le contrôle des frontières et du projet de loi sur la mise en liberté sous caution? Le Parti conservateur considère-t-il tout cela comme des questions importantes qui doivent...

Le vice-président adjoint (John Nater): J'aimerais que le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan réponde très brièvement.

Garnett Genuis: Monsieur le Président, le député a mentionné des questions importantes. Bien sûr, si les libéraux voulaient vraiment faire adopter à la Chambre une véritable réforme de la mise en liberté sous caution, ils auraient appuyé notre motion concernant le projet de loi du député d'Oxford pour une loi favorisant la détention au lieu de la liberté sous caution. Malheureusement, ils n'appuient pas une véritable réforme de la mise en liberté sous caution, et c'est pourquoi ils n'ont pas appuyé nos efforts en ce sens. Ce sont eux qui font obstruction au travail qui doit se faire.

Affaires courantes

● (1810)

[Français]

Le vice-président adjoint (John Nater): Il est de mon devoir d'interrompre maintenant les délibérations et de mettre aux voix la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

[Traduction]

Le vote porte sur l'amendement.

Si un député participant en personne désire que l'amendement soit adopté ou adopté avec dissidence, ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

Le vice-président adjoint (John Nater): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote est reporté au mardi 28 octobre, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

* * *

PÉTITIONS

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens de Saskatoon-Ouest, en particulier des résidents de Fairhaven, de Meadowgreen, de Parkridge et de Confederation, à Saskatoon, qui ont été confrontés à de graves problèmes en raison de la criminalité.

Les crimes violents ont augmenté de 10 % en 2024, notamment les voies de fait, les meurtres et les vols qualifiés. Il y a eu 14 homicides à Saskatoon en 2024, ce qui représente une hausse de près de 15 % par rapport à 2023. Les habitants de Saskatoon ne se sentent pas en sécurité chez eux et dans la rue.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre les mesures suivantes: un, réformer le système de capture et de remise en liberté sous caution afin d'empêcher les récidivistes violents et dangereux de purger leur peine dans la collectivité; deux, établir de nouvelles infractions punissables par mise en accusation, imposer de nouvelles obligations de déclaration et instaurer de nouvelles restrictions sur la possession d'armes aux délinquants qui ont enfreint les conditions; et trois, adopter une loi selon laquelle une personne accusée plus de deux fois de certaines infractions punissables par mise en accusation doit être placée en détention pendant qu'elle fait l'objet d'une sommation, d'une citation à comparaître ou d'une ordonnance de mise en liberté.

Je suis solidaire des habitants de Saskatoon-Ouest.

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, CPC): Monsieur le Président, je suis reconnaissant de pouvoir présenter une pétition sur un sujet très peu réjouissant, à savoir la crise actuelle du chômage chez les jeunes. Le taux de chômage chez les jeunes approche les 15 %. Plus de 460 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans sont sans emploi.

Les pétitionnaires soulignent que le taux de chômage chez les jeunes est alarmant partout au Canada. Ils font remarquer que la situation actuelle empêche de nombreux Canadiens, pendant leurs années formatrices, de trouver un emploi stable à temps plein, malgré leur formation, leurs compétences et leur volonté de travailler. Ils soulignent également que les programmes de formation et de

perfectionnement des compétences n'ont pas évolué au rythme des réalités du marché du travail canadien, ce qui fait que de nombreux jeunes ne possèdent pas les qualités recherchées par les employeurs. Les pétitionnaires s'inquiètent également de l'incidence de la politique d'immigration sur la crise du chômage chez les jeunes et du fait que les politiques d'immigration ne sont pas bien adaptées aux besoins de notre marché du travail. De plus, la hausse du coût de la vie fait en sorte qu'il est plus difficile pour les jeunes de se loger à proximité des emplois disponibles et pour les entreprises d'attirer et de retenir des employés.

Le chômage persistant chez les jeunes affaiblit l'économie du Canada et nuit au bien-être de la société canadienne. Les pétitionnaires souhaitent que le gouvernement du Canada fasse ce que les conservateurs ont déjà accompli, c'est-à-dire présenter un plan clair visant à réduire le chômage chez les jeunes, élaboré en consultation avec les jeunes Canadiens, les employeurs et les éducateurs. Les conservateurs ont déjà répondu à cette demande en présentant leur plan pour l'emploi chez les jeunes. Les pétitionnaires souhaitent que le gouvernement élabore un plan et fasse rapport au Parlement des progrès liés à la création d'emplois, à l'adaptation de la formation et à la participation des jeunes au marché du travail.

● (1815)

LES DROITS DE LA PERSONNE EN CORÉE DU NORD

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, la prochaine pétition que j'aimerais présenter attire l'attention sur les violations des droits de la personne en Corée du Nord, une situation très inquiétante.

Les pétitionnaires soulignent un certain nombre d'aspects qui indiquent que la situation se détériore: la nourriture qui est accordée en priorité aux personnes considérées comme utiles pour la survie du régime politique actuel; un vaste appareil de sécurité qui réprime les dissidents grâce à la surveillance, à la coercition, à la peur et aux punitions; les exécutions publiques; et les enlèvements de citoyens d'autres nations, soutenus par l'État. Les pétitionnaires attirent également l'attention sur les violations des droits de la personne commises lors de l'extradition de réfugiés nord-coréens de la République populaire de Chine, malgré les violations des droits de la personne dont ils sont victimes.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de prendre des mesures à cet égard. Ils veulent que le gouvernement dépose régulièrement des rapports au Parlement sur la situation des droits de la personne en Corée du Nord, notamment le statut des camps de prisonniers Kwan-li-so et Kyo-hwa-so, auxquels ils aimeraient que nous prêtions une attention particulière.

Les pétitionnaires veulent que le gouvernement prenne des mesures pour soutenir les transfuges et les demandeurs d'asile nord-coréens afin que leurs droits soient protégés et qu'ils puissent se rendre en toute sécurité en Corée du Sud, où ils pourront vivre et être reconnus comme citoyens. Ils veulent que nous fassions la promotion des droits de la personne en Corée du Nord, par exemple en soutenant les efforts sur la scène internationale et la collaboration avec d'autres pays et organismes pour promouvoir les libertés politiques des Nord-Coréens.

Je sou mets cette pétition à l'examen de la Chambre.

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, si les députés veulent d'autres pétitions, ils n'ont qu'à le demander, mais la dernière pétition que je présenterai ce soir porte sur l'euthanasie.

Les pétitionnaires sont particulièrement préoccupés par les effets néfastes du régime actuel d'euthanasie sur les personnes handicapées. Ils soulignent qu'autoriser la prétendue aide médicale à mourir pour les personnes handicapées ou atteintes d'une maladie chronique dévalorise leur vie, ce qui revient à appuyer tacitement la notion selon laquelle la vie avec un handicap est optionnelle, et, par extension, négligeable.

Les pétitionnaires soulignent que le fait de proposer l'euthanasie comme « solution » à un handicap ou à une maladie chronique dissuade les gens d'améliorer les traitements et les soins offerts aux personnes touchées. Les pétitionnaires affirment que les Canadiens ne veulent pas d'un système de soins de santé capacitiste dans le cadre duquel on considère que la vie des personnes handicapées ne mérite pas d'être vécue.

Dans le cas présent, les pétitionnaires proposent que le gouvernement protège tous les Canadiens dont la mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible en interdisant l'euthanasie pour les personnes qui ont un pronostic de mort naturelle de plus de six mois.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2025), dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Monsieur le Président, je veux d'abord parler de ce qu'est la citoyenneté canadienne. Ce n'est pas qu'un simple bout de papier ou un statut juridique, mais une promesse solennelle. C'est un lien d'appartenance qui unit les générations qui ont bâti ce pays au prix de durs labeurs, de sacrifices et d'un objectif commun, un objectif commun qui, au cours de la dernière décennie, a été mis à rude épreuve par un gouvernement libéral qui sème la discorde.

La citoyenneté canadienne est l'une des plus précieuses au monde. Elle s'accompagne non seulement de droits, mais également de devoirs importants à l'égard de notre histoire, de nos institutions, de nos collectivités et de nos concitoyens. Pendant des générations, les gens du monde entier ont considéré le Canada comme un modèle à suivre pour bâtir un pays ancré dans l'équité, la liberté, la démocratie et la primauté du droit, des valeurs qui ont été remises en

Ordres émanant du gouvernement

question depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux il y a 10 ans. Les gens du monde entier admiraient non seulement notre prospérité, mais aussi nos valeurs, et ils aspiraient à se joindre à la famille canadienne.

La citoyenneté doit avoir une signification. Elle doit être méritée et respectée et elle ne doit jamais être dévalorisée par l'idéologie libérale. Une décennie de négligence et de mauvaise gestion libérales a affaibli la valeur de la citoyenneté aux yeux de nombreux Canadiens. Ce n'est pas à cause des immigrants et des nouveaux arrivants qui viennent ici de bonne foi pour travailler, pour apporter leur contribution et pour bâtir une vie meilleure, mais à cause d'un gouvernement libéral qui a fait du système d'immigration un brouhaha chaotique, injuste et insoutenable. Ce n'est pas la faute des immigrants qui travaillent fort, qui respectent les lois et qui veulent vivre le rêve canadien. C'est la faute des libéraux, qui ont détraqué notre précieux système.

Le projet de loi C-3, tel que les libéraux l'ont présenté au printemps, va trop loin et abandonne un principe fondamental que les conservateurs ont mis en place: la limite à la première génération. Cette mesure de sauvegarde a été mise en place pour une simple raison: empêcher la propagation de la citoyenneté canadienne par opportunisme, empêcher que la citoyenneté soit transmise indéfiniment à des personnes qui n'ont jamais vécu ici, qui n'ont jamais contribué à la société canadienne ou qui n'ont jamais établi quelque lien que ce soit avec le Canada.

Cependant, les libéraux ne semblent pas se soucier de cet enjeu. Leur projet de loi initial, le projet de loi C-3, abolirait cette mesure de sauvegarde ciblée et la remplacerait, au mépris des conséquences, par un critère creux de lien substantiel qui ne serait rien de plus qu'un exercice visant à cocher des cases. Cette échappatoire libérale créerait un système ouvert qui permettrait à des personnes qui n'ont jamais vécu ici et dont les parents n'ont peut-être visité le pays que brièvement il y a quelques décennies d'obtenir automatiquement la citoyenneté.

Un parent qui n'a passé que 1 095 jours non consécutifs, sans même réussir une vérification des antécédents criminels, pourrait transmettre sa citoyenneté à un enfant qui n'a jamais mis les pieds au pays. Pensons-y. Ça, ce n'est pas bâtir un pays: c'est légiférer sur la dévaluation de notre patrimoine et sur ce que cela signifie d'être citoyen canadien. Ce projet de loi créerait un dangereux précédent qui minerait l'intégrité de notre identité nationale et notre réputation dans le monde.

Les conservateurs sont favorables à ce qu'on redonne la citoyenneté aux Canadiens qui l'ont perdue, mais ils ne resteront pas les bras croisés pendant que les libéraux profitent de la situation pour promouvoir leur programme idéologique.

De vaillants immigrants viennent au Canada et mettent des années à se bâtir une vie ici. Ceux qui passent par les voies normales doivent satisfaire à des exigences strictes en matière de résidence, apprendre notre langue, étudier notre histoire, réussir un examen, respecter nos lois et prouver leur loyauté et leur engagement envers ce pays. Ils font ce qu'il faut pour gagner leur place au sein de la famille canadienne, y compris les habitants de ma magnifique circonscription, Richmond Hill-Sud, où la plupart des gens sont nés à l'étranger, mais ont obtenu leur citoyenneté et se comptent heureux tous les jours d'être Canadiens.

Ordres émanant du gouvernement

Sans les amendements conservateurs adoptés par le comité, le projet de loi libéral C-3 créerait un système à deux vitesses où, d'une part, des personnes nées à l'étranger qui n'ont jamais vécu ici obtiendraient tous les droits conférés par la citoyenneté simplement sur la base de leur généalogie, et, d'autre part, ceux qui ont respecté les règles, qui ont apporté leur contribution à notre société et qui ont payé leurs impôts et leurs cotisations devraient attendre leur tour pendant longtemps à cause d'un système d'immigration engorgé qui a été détraqué par les libéraux.

C'est injuste pour les nouveaux arrivants qui respectent les règles et qui travaillent fort pour répondre aux exigences, ainsi que pour les contribuables qui soutiennent les services publics. En accordant la citoyenneté à des personnes qui n'ont pas de lien avec le pays et qui ne contribuent pas à la société, on mettrait à rude épreuve des systèmes dont les collectivités ont besoin, qu'il s'agisse des soins de santé, du logement, des pensions ou des services consulaires. Les services publics subiraient de nouvelles pressions, qui s'ajouteraient à celles causées par la mauvaise gestion des libéraux.

• (1820)

La citoyenneté ne doit jamais prendre la forme d'un passeport commode. Elle doit demeurer fondée sur un lien de loyauté, sinon la confiance envers le système et nos institutions autrefois si remarquables continuera de s'éroder. Lorsque la citoyenneté perd son sens, le sentiment d'appartenance à une nation commune qui soutient notre démocratie perd aussi son sens.

Du côté des conservateurs, nous n'avons pas seulement formulé des critiques. Nous avons travaillé fort pendant que les libéraux dormaient au gaz et essayaient de faire adopter à toute vapeur le projet de loi C-3. Aux séances du comité, nous nous sommes battus bec et ongles et nous avons fait adopter des amendements pleins de bon sens afin de ramener un peu d'équité et d'intégrité dans ce projet de loi libéral très imparfait. Selon les changements pleins de bon sens proposés par les conservateurs, toute personne qui demande la citoyenneté par filiation ou adoption devra répondre aux mêmes attentes fondamentales que celles qui obtiennent la citoyenneté par naturalisation, par exemple en ce qui concerne la résidence, la langue, les connaissances et l'évaluation de sécurité.

Les conservateurs ont renforcé les exigences en matière de résidence pour l'obtention de la citoyenneté par filiation ou par adoption en exigeant qu'un parent ait été physiquement présent au Canada pendant au moins 1 095 jours au cours de n'importe quelle période de 5 ans avant la naissance ou l'adoption de l'enfant. Ainsi, les exigences, jusque-là beaucoup plus souples, ont été resserrées.

Ensuite, les conservateurs ont renforcé les exigences en matière de langue et de connaissances en exigeant que les personnes de 18 à 54 ans aient une connaissance suffisante d'au moins une langue officielle et montrent une connaissance adéquate du Canada ainsi que des responsabilités et des privilèges associés à la citoyenneté. C'est important, car nous savons que les libéraux ont profité de toutes les occasions pour effacer le patrimoine du Canada au cours de la dernière décennie. N'oublions pas qu'ils ont retiré de notre passeport l'image de Terry Fox, une personnalité canadienne marquante et très appréciée.

Enfin, les conservateurs ont renforcé les contrôles de sécurité afin que les citoyens par filiation ou adoption soient soumis à une évaluation de sécurité. C'est important, car nous savons que, sous leur gouverne, les libéraux ont laissé entrer au pays un très grand nombre de criminels condamnés.

Au cours des 11 dernières années, pas moins de 17 600 étrangers ayant déjà été condamnés pour des infractions criminelles ont vu leur demande d'immigration acceptée, et les libéraux les ont laissés entrer. Les changements garantissent l'égalité de traitement, l'égalité de responsabilité et l'égalité de respect pour la valeur de la citoyenneté, principes auxquels les libéraux accordent peu d'importance.

Les conservateurs ont également exigé la reddition de comptes et la transparence afin que le Parlement — et donc les Canadiens — sache combien de citoyennetés sont accordées, à quels moments, dans quelles circonstances et avec quelles exemptions. La responsabilité n'est pas un obstacle à la compassion. Elle est une garantie pour la démocratie. Ces modifications rendent hommage aux personnes qui ont perdu la citoyenneté canadienne tout en protégeant la valeur de notre citoyenneté prise.

L'appartenance est au cœur de la citoyenneté, pas sur papier, mais dans l'esprit, dans l'identité et dans le devoir. Notre pays n'est pas que ses frontières. Il est une histoire, une responsabilité et une destinée partagées. Quand la citoyenneté est diluée, l'identité nationale et notre sentiment de fierté s'érodent. Quand les normes disparaissent, notre confiance mutuelle et la confiance dans les institutions s'effondrent. Quand le Parlement traite la citoyenneté à la légère, les Canadiens perdent la conviction que leur pays mérite que l'on se sacrifie pour lui. Bien sûr, les libéraux exigent que les Canadiens de toutes les générations continuent de se sacrifier à cause des échecs des libéraux.

Je sais que l'Halloween approche, mais les libéraux semblent vouloir distribuer des passeports comme des friandises le soir de l'Halloween. Les Canadiens ne sont pas dupes. S'opposer à l'octroi automatique de la citoyenneté comme s'il s'agissait d'un prix de participation n'est pas une question d'exclusion. C'est une question d'équité, de cohérence et de fierté.

Les Canadiens, y compris les millions d'immigrants et de nouveaux arrivants respectueux des lois qui aspirent à devenir résidents permanents et citoyens, veulent un système fondé sur des règles, sur la responsabilité et sur la réciprocité. Ce n'est pas de la xénophobie. C'est être une nation.

Aujourd'hui, le gouvernement libéral a un choix à faire. Il peut respecter les engagements qu'il a pris publiquement d'accepter les amendements constructifs et respecter l'intégrité de la citoyenneté, ou il peut céder devant le NPD et défaire le travail marqué au coin du bon sens accompli au comité. S'il choisit la deuxième option, il ne se contentera pas d'affaiblir un projet de loi, c'est la valeur de la citoyenneté canadienne elle-même qu'il affaiblira.

La Chambre doit envoyer ce message aux Canadiens et au monde entier: nous chérissons notre citoyenneté et nous la protégeons. Nous ne l'accorderons pas sans lien, sans contribution et sans engagement. Honorons les Canadiens dépossédés de leur citoyenneté sans créer un avenir de méfiance.

• (1825)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, un rapport a été publié lorsque Stephen Harper était au pouvoir.

À l'époque du gouvernement Harper, un comité a formulé la recommandation suivante: « Les vérifications des antécédents ne se justifient que pour les candidats à la citoyenneté et non pour les personnes dont la citoyenneté est un droit acquis à la naissance. »

Je me demande si le député dirait...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Richmond Hill-Sud a juste assez de temps pour une réponse très brève.

• (1830)

Vincent Ho: Monsieur le Président, les conservateurs ne croient pas en une citoyenneté à deux vitesses. Nous croyons que toutes les personnes qui présentent une demande de citoyenneté devraient être traitées sur un pied d'égalité. Cela comprend une évaluation de sécurité, des exigences linguistiques...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député disposera de quatre minutes et demie pour les questions et observations lorsque la Chambre reprendra le débat sur cette question.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans l'espoir d'obtenir une réponse plus détaillée à une question que j'ai posée il y a quelques semaines pendant la période des questions. J'avais interrogé le député du Nord de la Saskatchewan au sujet de la forte augmentation du recours aux banques alimentaires dans cette province, où 35 % des enfants et plus de 30 % des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire. J'ai trouvé que la réponse du député laissait à désirer. Il s'est lancé dans une diatribe qui n'avait absolument rien à voir avec ma question au sujet des banques alimentaires.

Depuis que j'ai posé cette question, de nouveaux chiffres ont été publiés. Pour la première fois, les banques alimentaires de Toronto ont enregistré plus de quatre millions de visites. Les chiffres sont tout à fait stupéfiants. Je vais en donner quelques-uns. L'inflation alimentaire au Canada est près du double des objectifs de la Banque du Canada, et le prix de l'alimentation augmente 40 % plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis. Nos collègues d'en face tentent souvent de présenter cela comme un problème mondial, sauf que la hausse du prix de l'alimentation frappe le Canada plus durement que beaucoup de nos partenaires du G7.

La question est de savoir ce qui se passe au Canada, mais pas ailleurs dans le monde. Les conservateurs ont posé cette question à d'innombrables reprises, et le député de Whitby s'est lancé dans une diatribe sur le fait qu'il n'y a pas de taxe cachée sur les aliments, mais rien n'est plus loin de la vérité. À cause de certaines des politiques que les libéraux ont mises en œuvre au cours des 10 dernières années, une multitude de Canadiens souffrent d'insécurité alimentaire.

Près d'une personne sur cinq ayant recours aux banques alimentaires a un emploi sans pour autant arriver à joindre les deux bouts. Il y a dix ans, ce n'était pas le cas. Au Canada, les gens qui avaient un emploi étaient en mesure de mettre du pain sur la table pour leur famille. Or, ce n'est plus le cas. Selon le rapport Bilan-Faim qui vient d'être publié: « Il a fallu des décennies pour atteindre le chiffre d'un million de visites en un mois et une demi-décennie pour doubler ce chiffre. »

Nous entendons bien des choses de la part des députés d'en face, et l'une des choses qu'ils aiment particulièrement vanter est leur

Motion d'ajournement

programme d'alimentation dans les écoles. Toutefois, je ne comprends pas pourquoi, après 10 ans au pouvoir, les libéraux sont fiers de distribuer des coupons alimentaires. Cela n'est pas un reflet très reluisant de leurs politiques. Au contraire, c'est plutôt accablant. Les parents veulent pouvoir nourrir leurs enfants. Or, sous Justin Trudeau, puis maintenant sous le premier ministre actuel, le gouvernement libéral les prive de cette capacité.

Les Canadiens consacrent maintenant une plus grande part de leur revenu aux taxes qu'à la nourriture, aux vêtements et au logement. Voilà les conséquences des dépenses inconsidérées du gouvernement libéral et de sa hausse incessante des taxes qu'il impose aux Canadiens. Les libéraux continuent de dire qu'ils ont réduit le fardeau fiscal de 22 millions de Canadiens. C'est vrai, mais cela n'a permis à ces derniers d'économiser que 9 \$ par mois. Le fait que des parents passent maintenant tout droit à l'épicerie et se rendent plutôt à la banque alimentaire montre à quel point le gouvernement libéral gère mal les finances de notre pays depuis 10 ans. L'inflation continue son ascension vertigineuse et le prix des aliments continue de grimper.

Les libéraux se rendent-ils compte que la mise en place d'un programme d'alimentation en milieu scolaire est une preuve de l'incurie du gouvernement et non une mesure dont ils devraient se vanter? Les parents adoreraient pouvoir nourrir leurs enfants. Ils ne veulent pas de coupons alimentaires. Ils veulent de bons emplois dans des rues sûres dans le pays qu'ils aiment.

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, je veux commencer mon discours par les faits: il n'y a pas de taxe sur l'emballage des aliments. La tarification du carbone pour les industries ne s'applique pas aux gens à la caisse des épiceries. Elle s'applique aux grands émetteurs industriels — les plus grands pollueurs du Canada — et elle est structurée de manière à garantir que les industries canadiennes demeurent concurrentielles tout en réduisant leurs émissions au plus faible coût possible.

Le système de tarification du Canada donne de la flexibilité aux entreprises, qui peuvent réduire leurs émissions grâce à l'innovation, acheter des crédits aux innovateurs ou investir dans des processus plus propres. Il ne s'agit pas d'un coût imposé aux familles, mais d'une politique qui tient les pollueurs responsables tout en encourageant l'investissement et la croissance.

Il n'y a pas non plus de taxe alimentaire. Les preuves sont claires: les pressions inflationnistes sur les aliments ont été provoquées par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, la guerre en Ukraine et la volatilité des prix de l'énergie, et non par les politiques de tarification du carbone du Canada.

En ce qui concerne les plastiques, le député donne à entendre que la réduction des plastiques à usage unique équivaut à une taxe sur les aliments. C'est faux. Les règlements interdisant les plastiques à usage unique ne sont pas des taxes; ce sont des règlements importants visant à empêcher les plastiques nocifs de polluer les rivières, les lacs et les océans. Ils visent des articles tels que les sacs d'épicerie, les ustensiles, les bâtonnets à mélanger et certains récipients alimentaires fabriqués à partir de plastiques difficiles à recycler.

Motion d'ajournement

On estime que les règlements permettront de prévenir plus de 1,3 million de tonnes de déchets plastiques et 22 000 tonnes de pollution par les plastiques qui auraient été générées, en l'absence des règlements, par l'utilisation continue de plastiques à usage unique entre 2023 et 2032. Des solutions de rechange existent déjà. Dans tout le pays, la transition va bon train et les entreprises canadiennes réalisent des économies en adoptant des options réutilisables et recyclables.

J'ai fini par comprendre que lorsque le député parle d'une deuxième taxe sur le carbone, il parle en fait du Règlement sur les combustibles propres. L'argument du député ne tient pas compte du fait que le Règlement sur les carburants propres génère en fait des avantages économiques pour les agriculteurs en créant une demande pour les matières premières agricoles destinées à la production de biocarburants, un mécanisme de marché qui profite à la fois au climat et à l'important secteur agricole.

Supprimer la tarification du carbone industriel et la réglementation sur les carburants propres, comme le propose le député d'en face, nuirait aux investissements, entraînerait des pertes d'emplois, augmenterait la pollution et isolerait le Canada des marchés mondiaux. Ces mesures ne visent pas à augmenter les coûts, mais à protéger les Canadiens contre les coûts plus élevés liés aux changements climatiques et à la pollution.

Pour revenir à l'évaluation du programme alimentaire que fait le député, je viens d'une Première Nation où beaucoup de gens vivent sous le seuil de la pauvreté depuis des générations, et je vois maintenant des enfants aller à l'école dans ma communauté le sourire aux lèvres et le ventre bien rempli, et je les vois exceller à l'école. C'est grâce à des programmes comme celui-là. Je tenais vraiment à le souligner. Ces mesures ont beaucoup d'importance dans les communautés des Premières Nations.

La lutte contre les changements climatiques est une action économique. Nos politiques protègent les familles, soutiennent les travailleurs et favorisent la compétitivité à long terme du Canada.

● (1835)

Warren Steinley: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations sur le programme alimentaire, car il y avait des programmes privés en place, dont ceux-ci, dans ma ville: Chili for Children, le programme alimentaire de Nutrien, les programmes alimentaires Mosaic et les programmes alimentaires pour enfants défavorisés de l'école intermédiaire Mother Teresa.

Le problème, c'est que les libéraux n'ont jamais discuté avec les groupes qui offraient les programmes alimentaires déjà en place. Ils se sont contentés de mettre en place un programme uniformisé. Je ne suis pas certain des chiffres, mais 400 000 enfants vont supposément recevoir de la nourriture. Soulignons que chaque semaine, plus de 5 millions d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté ont recours aux banques alimentaires.

Si les libéraux pensaient que leur programme réglerait ce problème, ce n'est pas le cas. Pour le régler, il faut rétablir l'abordabilité, réduire le prix des aliments et cesser d'écraser les Canadiens sous les taxes. Je le répète chaque fois que je prends la parole: les parents veulent nourrir eux-mêmes leurs enfants, mais le gouvernement ne peut pas s'empêcher de leur mettre des bâtons dans les roues avec ses règlements trop lourds, ses tracasseries administratives, ses taxes et ses politiques financières épouvantables.

Wade Grant: Monsieur le Président, je tiens à être parfaitement clair: il n'y a pas de taxe sur les emballages alimentaires au Canada.

Il n'y a pas de taxe sur le carbone pour les industries qui s'applique aux produits d'épicerie. Ce sont des politiques environnementales et économiques conçues pour réduire la pollution, protéger la santé et stimuler la concurrence.

Une analyse indépendante confirme que ce qui stimule l'inflation du prix des aliments, ce sont les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, et non les mesures mises en place par le gouvernement fédéral pour lutter contre les changements climatiques. Abandonner les politiques ouvrirait la voie à plus de pollution, à plus d'incertitude et à plus de dépenses à long terme. Les Canadiens méritent des solutions fondées sur des données probantes, pas des slogans, et c'est ce que le gouvernement continue de leur offrir.

L'ÉCONOMIE

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Monsieur le Président, il n'y a pas si longtemps, j'ai eu l'occasion de prendre la parole à la Chambre pour demander au gouvernement ce qu'il fait à l'égard de ce qui est manifestement devenu une crise, avec pour conséquence que les Canadiens n'ont plus les moyens de se nourrir.

Nous savons que le recours aux banques alimentaires au pays atteint des niveaux records. Toutes les banques alimentaires sont énormément sollicitées, y compris dans ma circonscription, où la St. Thomas Elgin Food Bank devra nourrir 30 000 bouches cette année. Il s'agit de la troisième année consécutive qu'on bat des records. J'ai posé une question au gouvernement à ce sujet, et je vais citer directement le secrétaire d'État au Travail, qui y a répondu. Il a dit: « Nous allons construire. Nous construisons des logements et réalisons des projets d'intérêt national, avec du bois, de l'acier et des travailleurs syndiqués canadiens. »

Je ne sais pas trop quel est le plan pour faire baisser le prix du panier d'épicerie, mais je doute que les Canadiens mangent du bois canadien. Je doute également qu'ils mangent de l'acier canadien et j'espère bien qu'ils ne mangeront pas de travailleurs syndiqués canadiens.

Dans sa réponse, le gouvernement n'a même pas parlé du prix des aliments à l'épicerie, et je comprends pourquoi. Je sais pertinemment pourquoi le gouvernement libéral ne veut rien savoir d'en parler: c'est parce qu'il serait alors obligé de reconnaître ce qui s'est produit à ce chapitre pendant qu'il est aux commandes.

On sait que la fréquentation des banques alimentaires a augmenté de 142 % depuis 2015. On sait que le prix des produits alimentaires a connu une hausse stupéfiante de 40 % depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux. Banques alimentaires Canada vient de publier un rapport qui montre que la faim est « normalisée ». C'est le terme qui est employé par les experts. Pour les familles canadiennes aujourd'hui, recourir aux banques alimentaires n'est plus une situation extrême ou une simple mesure provisoire: il s'agit plutôt d'un aspect de leur vie. C'est une tragédie. Il s'agit d'une crise qui a été aggravée par les politiques du gouvernement libéral.

Contrairement à ce que le secrétaire parlementaire dira certainement ce soir, on sait qu'un certain nombre de taxes cachées s'appliquent sur le coût des aliments au Canada, notamment la taxe sur le carbone pour les industries, qui est imposée aux producteurs d'aliments, puis qui est refilée aux consommateurs. Il y a aussi les règlements sur les plastiques et les emballages, qui font augmenter les coûts pour les producteurs et les emballeurs d'aliments, coûts qui sont ensuite refilés aux consommateurs. Il s'agit de taxes cachées sur les produits d'épicerie qui, conjuguées à d'autres pressions inflationnistes, font grimper le coût de l'épicerie pour les Canadiens.

Des concitoyens m'ont raconté qu'ils ont dû faire des choix difficiles de semaine en semaine entre faire le plein d'essence pour se rendre au travail et faire l'épicerie. Nous savons que des gens sautent des repas parce qu'ils n'ont plus les moyens de payer les gros paniers d'épicerie qu'ils avaient l'habitude de se procurer auparavant. Est-ce la nouvelle normalité? Est-ce ce à quoi les Canadiens vont devoir faire face?

Nous n'avons rien vu de la part du gouvernement qui ressemble à un plan. D'ailleurs, lorsque nous parlons de facteurs déterminants bien réels et bien démontrables qui font grimper le coût des aliments, les libéraux essaient de tromper les Canadiens en disant que ces facteurs n'existent pas. Ils essaient de dire qu'il n'y a pas de normes sur les combustibles propres qui rendent le transport des marchandises plus coûteux. Ils disent que les exigences en matière d'emballage n'entraînent aucun coût. Le gouvernement manipule les Canadiens et, ce faisant, il ne tient pas compte du fait qu'il a accès à des mécanismes et à des solutions que nous sommes heureux de lui offrir, qui rendraient la vie plus abordable pour les Canadiens et qui réduiraient les prix à l'épicerie.

Ma question pour le gouvernement est fort simple: les libéraux cesseront-ils de manipuler les Canadiens et s'emploieront-ils sérieusement à réduire le coût de leur panier d'épicerie?

• (1840)

Wade Grant (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.): Monsieur le Président, face à l'imposition injustifiée de droits de douane par les États-Unis et à la transformation des chaînes d'approvisionnement mondiales, le nouveau gouvernement est pleinement conscient des difficultés financières auxquelles sont confrontés les Canadiens. Même si nous commençons à observer des signes encourageants de stabilisation, le prix des logements a augmenté ces dernières années. Bien que le taux d'inflation au pays se situe dans la fourchette cible de la Banque du Canada depuis 21 mois consécutifs, nous savons que l'inflation du prix des aliments reste également préoccupante.

Voilà pourquoi le gouvernement prend des mesures immédiates pour répondre à la crise du coût de la vie. Notre objectif est de réduire les coûts afin que les Canadiens puissent conserver une plus grande partie de leur salaire et le dépenser là où cela compte le plus pour eux. Le budget de 2025 s'appuiera sur l'important travail déjà accompli. Alors que nous attendons tous la présentation de ce document historique, je vais vous exposer quelques-unes des mesures décisives déjà prises par le gouvernement afin de rendre la vie plus abordable pour les Canadiens.

L'une des premières mesures législatives présentées par le nouveau gouvernement a été le projet de loi C-4, qui prévoit une baisse d'impôt pour la classe moyenne afin de permettre aux travailleurs canadiens de garder davantage d'argent dans leurs poches. Je suis

Motion d'ajournement

fier de souligner que cette réduction d'impôt permettrait à une famille à deux revenus d'économiser jusqu'à 840 \$ en 2026 et qu'elle devrait permettre aux Canadiens d'économiser plus de 27 milliards de dollars en impôts au cours des cinq prochaines années. Cette réduction du taux d'imposition profiterait aux Canadiens de tout le pays, et la majeure partie irait aux personnes dont le revenu se situe dans les deux tranches d'imposition les plus basses, dont la moitié à celles qui se trouvent dans la première tranche, soit 57 375 \$ et moins en 2025. Le taux d'imposition marginal de la première tranche de revenu des particuliers passerait de 15 % à 14 % à compter du 1^{er} juillet 2025. Cette réduction d'impôt aiderait les travailleurs canadiens à conserver une plus grande partie de leur salaire pour le dépenser là où ça compte le plus.

Ce n'est pas tout. Ce projet de loi — je suis heureux d'annoncer que l'étude article par article a été conclue à la réunion du comité des finances plus tôt aujourd'hui — éliminerait également la TPS pour les acheteurs d'une première maison pour une maison neuve d'une valeur maximale de 1 million de dollars, et réduirait la TPS pour la valeur entre 1 et 1,5 million de dollars. Les Canadiens pourraient ainsi économiser jusqu'à 50 000 \$, ce qui permettrait à un plus grand nombre de jeunes et de familles d'entrer sur le marché immobilier et de réaliser leur rêve d'accéder à la propriété. Alléger la TPS réduirait les coûts initiaux liés à l'achat d'une propriété, et les Canadiens pourraient donc garder plus d'argent dans leurs poches. Cela aurait également un effet catalyseur pour augmenter l'offre et stimuler la construction de nouveaux logements partout au pays.

Le projet de loi éliminerait la taxe sur le carbone pour les consommateurs, ce qui permettrait aux Canadiens d'économiser de l'argent à la pompe. Je suis heureux que tous les partis se soient joints à nous pour appuyer le projet de loi C-4. Malheureusement, cette approche non partisane visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens ne s'est pas rematérialisée pour d'autres mesures.

Alors que les conservateurs continuent de dénigrer l'économie et les travailleurs canadiens, nous intensifions nos efforts pour obtenir d'autres résultats. Nous prévoyons stimuler la construction de nouveaux logements grâce à l'initiative Maisons Canada, qui a été lancée récemment dans le but d'augmenter l'offre de logements abordables au Canada. Cette initiative jouera un rôle central dans le plan du gouvernement visant à doubler le rythme de construction de logements au cours de la prochaine décennie.

Le premier ministre a également annoncé récemment que nous allons rendre permanent le Programme national d'alimentation scolaire afin de fournir des repas à quelque 400 000 enfants. Ce programme garantira que les enfants reçoivent des repas sains à l'école et permettra aux familles avec deux enfants d'économiser 800 \$ par année en frais d'épicerie. Les conservateurs peuvent qualifier ce programme de « foutaise », mais j'aimerais les entendre dire cela aux familles de ma circonscription. Comme je l'ai dit plus tôt, dans la communauté des Musqueam, dont je suis membre, je vois des enfants qui vont à l'école le sourire aux lèvres et le ventre plein. À l'école, ils excellent comme nous ne l'avions pas vu depuis de nombreuses générations.

Grâce à ces mesures, nous mettons en œuvre des changements visant à alléger le fardeau fiscal, réduire les coûts et permettre aux Canadiens de garder plus d'argent dans leurs poches.

Motion d'ajournement

● (1845)

Andrew Lawton: Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au secrétaire parlementaire, il s'est peut-être trompé dans ses notes d'allocation. Ma question portait sur les prix à l'épicerie. Elle ne portait pas sur la construction de logements, qui est néanmoins une question très importante. Si nous avions plus de temps, nous pourrions parler d'autres domaines où le gouvernement libéral n'a pas su répondre aux besoins des Canadiens. Cependant, ma question portait sur le coût des aliments.

Je demandais quand le gouvernement allait cesser de prétendre qu'il n'y a pas de frais dus à la réglementation ni de taxes dans les prix que les Canadiens sont contraints de payer à l'épicerie. Cette question demeure d'actualité, mais, puisque le secrétaire parlementaire veut parler de tout le reste, je vais me concentrer sur un élément dont il a parlé, à savoir le Programme national d'alimentation scolaire. Je suis d'accord pour dire qu'aucune famille ne devrait être privée d'aliments sains, abordables et frais. Aux yeux du gouvernement, pourquoi un programme d'alimentation scolaire est-il nécessaire après 10 années de règne libéral?

Wade Grant: Monsieur le Président, les Canadiens prennent soin les uns des autres. C'est une promesse qui est au cœur de notre identité et qui remonte à des générations. Qu'il s'agisse du système de santé public et universel, du régime d'assurance-emploi ou de régimes de retraite solides et stables comme le Régime de pensions du Canada, il a toujours été entendu que nous prendrions soin de nos voisins lorsqu'ils en ont besoin. Le gouvernement se concentre sur la réduction des coûts et continuera de présenter des solutions sérieuses pour améliorer la situation des Canadiens.

Le 4 novembre, notre collègue le ministre des Finances et du Revenu national présentera le budget fédéral. Ce budget présentera les prochaines étapes de notre plan visant à stimuler les investissements et à bâtir une économie unie et forte qui créera des salaires plus élevés et des carrières mieux rémunérées, qui augmentera les revenus, qui résistera aux chocs mondiaux et qui fera de l'économie canadienne l'économie la plus forte du G7.

LE TRAVAIL

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma solidarité avec les plus de 60 000 travailleurs du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes au pays, à qui le gouvernement a tourné le dos.

Au printemps dernier, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et des Familles pourquoi les libéraux ne protégeaient pas les services postaux et les postiers. Elle a dit que « [l]es médiateurs fédéraux continuent de travailler avec les parties pour trouver une solution ». Ce n'est pas vrai. Rien de tout cela n'a lieu. Il n'y a pas de médiation efficace. Il n'y a pas de négociations efficaces en cours. Tout cela n'est qu'une mascarade. Le ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement a simplement repris à son compte tout ce que la direction de Postes Canada a dit pour affaiblir les travailleurs, retarder des négociations équitables et saper l'une des institutions publiques les plus fondamentales et qui inspirent le plus confiance dans notre pays.

Il suffit de demander à n'importe quel habitant d'une petite collectivité ou d'une collectivité rurale à quel point Postes Canada a de l'importance. Il suffit de demander aux propriétaires d'une petite entreprise ce que Postes Canada représente pour eux. Les travailleurs du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes ont proposé des moyens de sauver cette institution canadienne. On pourrait

avoir des services bancaires postaux. On pourrait avoir des services de vigilance auprès des personnes âgées. On pourrait avoir un système de livraison compatible avec nos objectifs climatiques. Les infrastructures de Postes Canada pourraient être élargies dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il pourrait s'agir d'un service public qui renforce nos collectivités. Au lieu de cela, les libéraux préfèrent pénaliser les travailleurs et laisser succomber Postes Canada.

Les néo-démocrates savent que les travailleurs méritent mieux. Je suis très fier du travail que mes collègues et moi avons accompli pour protéger les travailleurs au Canada. Je pense au travail accompli par le député de Rosemont—La Petite-Patrie lors de la dernière législature pour obliger le gouvernement à adopter une loi anti-briseurs de grève. Je pense à ma collègue de Winnipeg-Centre, qui a présenté un projet de loi visant à abroger l'article 107 du Code canadien du travail, article que le gouvernement libéral continue d'utiliser contre les travailleurs pour leur retirer leur droit de négocier.

Je suis fier du projet de loi que je présenterai à la Chambre, qui sonnera le glas des syndicats d'entreprise tels que l'Association chrétienne des travailleurs du Canada. Il mettra fin aux syndicats qui ne travaillent pas dans l'intérêt supérieur des travailleurs qu'ils représentent, car tous les travailleurs doivent avoir la certitude que leur syndicat a à cœur leurs intérêts, et uniquement leurs intérêts.

Il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous avons besoin d'une loi pour garantir que tous les grands projets fédéraux ont recours à des travailleurs et à des produits canadiens. Il faut des ententes sur les retombées locales qui doivent être négociées afin d'établir des normes du travail élevées, notamment en ce qui concerne les salaires en vigueur, les ratios minimaux d'apprentissage, la représentation syndicale et les mesures d'action positive en matière d'embauche pour les personnes issues de collectivités régionales, autochtones ou défavorisées. Nous devons mettre fin à l'expansion de l'économie des petits boulots, qui est injuste. Ces travailleurs ne sont pas des travailleurs autonomes. Ils devraient avoir droit à l'assurance-emploi. Ils devraient être couverts par le Régime de pensions du Canada.

Ne nous y trompons pas, les travailleurs de notre pays sont la cible d'attaques. Aujourd'hui même, dans ma province, l'Alberta, Danielle Smith menace de recourir à la disposition de dérogation contre 51 000 enseignants. Nous devons tous être attentifs, car si Danielle Smith peut prendre une telle mesure à l'égard des enseignants aujourd'hui, les premiers ministres conservateurs de tout le pays le feront aux infirmières, aux travailleurs de la construction, à quiconque osera se battre pour l'équité. C'est de l'intimidation et un déni des droits de tous les travailleurs de ce pays. C'est une atteinte à nos libertés fondamentales et à notre démocratie.

● (1850)

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, le nouveau gouvernement est fier d'appuyer le processus de négociation collective libre et équitable qui est au cœur d'un régime de relations de travail stable.

Ce soir, je ferai le point sur l'actuel conflit de travail entre Postes Canada et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. Je soulignerai également le travail que nous faisons pour aider les parties à en arriver à une entente. Tout d'abord, j'aimerais parler de l'importance de la négociation collective.

La meilleure entente, c'est celle que les parties elles-mêmes concluent à la table de négociation. La négociation collective n'est pas facile, mais elle produit les meilleures ententes, celles qui aident à stabiliser l'économie. C'est pourquoi nous avons interdit le recours à des travailleurs de remplacement dans les lieux de travail sous réglementation fédérale pendant une grève ou un lock-out. Cette année, le 20 juin, nous avons célébré l'entrée en vigueur de cette loi. Le projet de loi a reçu l'appui unanime du Parlement.

Le recours aux travailleurs de remplacement peut déstabiliser le processus de négociation et empoisonner le milieu de travail pendant des années. L'interdiction d'avoir recours à eux protège le droit de grève des travailleurs et élimine les distractions lors de la négociation collective. Cela apportera davantage de stabilité à l'économie, car une économie solide repose sur des relations de travail solides.

La responsabilité de conclure des accords négociés incombe uniquement aux parties, mais le gouvernement peut intervenir au besoin, et il le fait. L'année dernière, 97 % des conflits dans les secteurs sous réglementation fédérale ont été réglés sans arrêt de travail. C'est en grande partie grâce au travail exceptionnel du Service fédéral de médiation et de conciliation, qui compte certains des meilleurs médiateurs du Canada. Ils ont travaillé fort pour soutenir les deux parties dans ce conflit, mais il faut quand même que les parties s'entendent. Lorsque les parties n'arrivent pas à s'entendre à la table de négociation, la santé économique du Canada peut être menacée. Les Canadiens ne peuvent tout simplement pas se le permettre.

Postes Canada est l'un des plus grands employeurs du Canada, avec plus de 50 000 travailleurs. En 2024, cette société a livré 6,4 milliards d'envois postaux et de colis à 17,6 millions d'endroits au Canada. L'instabilité causée par ce conflit ne touche pas que cette société. Elle cause aussi des difficultés aux petites entreprises et aux collectivités du Canada.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et Postes Canada doivent trouver un juste équilibre pour assurer l'avenir de la société et respecter les travailleurs qui contribuent à son bon fonctionnement. Les deux parties ont des priorités qu'elles veulent voir reconnues, et les Canadiens s'attendent à ce que les parties règlent ce différend rapidement. Les Canadiens comptent sur eux pour bien faire les choses.

Le gouvernement soutient les parties dans leurs négociations depuis près de deux ans. Des médiateurs fédéraux restent disponibles pour soutenir le processus de négociation, mais les deux parties sont encouragées à continuer de travailler à une résolution équitable. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui respecte le processus de négociation collective et qui y croit. C'est bon pour les syndicats, pour les employés, pour les employeurs et pour tout le Canada.

Au cours de la prochaine année, j'ai hâte de travailler avec le nouveau gouvernement pour veiller à ce que les travailleurs, les

syndicats et la main-d'œuvre du Canada soient solidement représentés dans les grands projets et dans tout ce que nous allons bâtir partout au Canada.

• (1855)

Heather McPherson: Monsieur le Président, partout au pays, des écoles de l'Alberta aux usines de l'Ontario, en passant par les fermes des Prairies et les bureaux et les hôpitaux de nos villes, les travailleurs canadiens sont ceux qui bâtissent chaque jour notre pays. Les droits des travailleurs ne sont pas des cadeaux qui leur ont été donnés. Ce sont des victoires remportées grâce à leur courage, leur solidarité et leurs sacrifices. Chaque salaire équitable, chaque lieu de travail sécuritaire, chaque fin de semaine et chaque avantage social que nous avons obtenu grâce à la lutte de ceux qui croyaient à la dignité et à la justice pour les travailleurs. Pourtant, aujourd'hui, ces droits durement acquis sont menacés.

Le gouvernement libéral doit cesser de s'en prendre aux travailleurs, de compromettre la négociation collective et d'abandonner à leur sort les travailleurs, et il doit commencer à soutenir ceux qui font fonctionner notre pays. Quand les travailleurs progressent, le Canada progresse. La force de ce pays a toujours été entre les mains de ses travailleurs, et elle le sera toujours. Solidarité, mes frères et mes sœurs.

Leslie Church: Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée d'en face pour dire que le Canada s'est bâti grâce à la force de ses mouvements syndicaux. Le gouvernement appuie fermement les travailleurs canadiens. Nous avons interdit le recours aux travailleurs de remplacement. Nous avons instauré 10 jours de congé de maladie payé.

Aujourd'hui même, la ministre de l'Emploi et des Familles a annoncé un réinvestissement majeur dans le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical afin de créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois pour les travailleurs qualifiés. Il s'agit d'emplois manuels syndiqués, des emplois qui permettent de démarrer une carrière. Elle a également annoncé un crédit d'impôt pour héros, qui aidera les préposés aux services de soutien à la personne dans les syndicats de professionnels de la santé en leur accordant un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 1 100 \$, en reconnaissance des incroyables soins qu'ils prodiguent aux Canadiens et à nos proches partout au pays.

J'ai entendu la députée d'en face. Je tiens à lui assurer que le gouvernement du Canada continuera à se ranger du côté de l'équité, à soutenir les travailleurs et à appuyer la négociation collective par tous les moyens possibles. Les Canadiens ne méritent rien de moins.

Le vice-président adjoint (John Nater): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à mardi, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 58.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 27 octobre 2025

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

La Loi sur le multiculturalisme canadien

Barsalou-Duval	3005
Projet de loi C-245. Deuxième lecture	3005
Deschênes-Thériault	3007
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)	3007
Beaulieu	3007
Chenette	3008
Deltell	3009
Champoux	3010
Lamoureux	3012

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Loi sur la citoyenneté

Projet de loi C-3. Étape du rapport	3013
Jackson	3013
Deschênes-Thériault	3014
Barsalou-Duval	3015
Redekopp	3015
Diab	3015
Redekopp	3017
Barsalou-Duval	3017
Ma	3017
Lamoureux	3019
Barsalou-Duval	3019
Jansen	3019
Deschênes-Thériault	3019
Kayabaga	3021
Menegakis	3021
Beaulieu	3021
Menegakis	3022
Deschênes-Thériault	3023
Beaulieu	3023
Jansen	3024
Redekopp	3024
Lamoureux	3026
Barsalou-Duval	3026
Kirkland	3026
Jivani	3026
Lamoureux	3028
Brunelle-Duceppe	3028
Jansen	3028
Brunelle-Duceppe	3029
Lamoureux	3030
Rempel Garner	3030
Barsalou-Duval	3030

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les agriculteurs canadiens

Louis	3031
-------------	------

Un hommage aux anciens combattants

Ruff	3031
------------	------

Gordon Grant

Grant	3031
-------------	------

L'industrie de la chasse au phoque

Rowe	3032
------------	------

Huguette Veilleux

Lavoie	3032
--------------	------

Les relations canado-américaines

Rempel Garner	3032
---------------------	------

Le joueur des Sabres de Buffalo

Kelloway	3032
----------------	------

Le 125^e anniversaire des caisses populaires

Vien	3032
------------	------

Le 125^e anniversaire des caisses populaires

Garon	3033
-------------	------

La Nuit des sans-abri

Joseph	3033
--------------	------

Le budget

Kelly	3033
-------------	------

Le programme des stagiaires en service actif

O'Rourke	3033
----------------	------

Les mesures d'aide au coût de la vie

DeRidder	3033
----------------	------

Le 125^e anniversaire des caisses populaires

Fortier	3034
---------------	------

L'abordabilité des aliments

Anstey	3034
--------------	------

Le Mois de l'histoire des femmes

Yip	3034
-----------	------

QUESTIONS ORALES

L'économie

Poilievre	3034
MacKinnon	3035
Poilievre	3035
Gainey	3035
Poilievre	3035
MacKinnon	3035
Poilievre	3035
Gainey	3035
Poilievre	3035
Robertson	3036
Poilievre	3036
Hajdu	3036

Les finances

Normandin	3036
MacKinnon	3036
Normandin	3036
Guilbeault	3036

Garon	3036
MacKinnon	3037
L'économie	
Lantsman	3037
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	3037
Lantsman	3037
Gainey	3037
Kramp-Neuman	3037
Hajdu	3037
Kramp-Neuman	3037
Robertson	3038
Bragdon	3038
Long	3038
Berthold	3038
Lightbound	3038
Berthold	3038
Gainey	3038
L'industrie forestière	
Simard	3038
LeBlanc	3039
Simard	3039
Joly	3039
L'économie	
Genuis	3039
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	3039
Genuis	3039
MacKinnon	3039
Hallan	3039
Hajdu	3040
Hallan	3040
Hajdu	3040
Tochor	3040
Belanger (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill)	3040
Connors	3040
Gainey	3040
Goodridge	3040
Gainey	3040
Goodridge	3041
Gainey	3041
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	3041
Turnbull	3041
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	3041
Turnbull	3041
Les aînés	
Roberts	3041
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	3041
L'économie	
Ma	3042
Hajdu	3042
Lefebvre	3042
Lightbound	3042
Lefebvre	3042
Gainey	3042
Martel	3042
Lightbound	3042
La santé	
Sari	3042
Michel	3042

L'économie	
Melillo	3043
Hajdu	3043
Holman	3043
Long	3043
Rowe	3043
Thompson	3043
La santé	
Sodhi	3043
Hajdu	3043
L'Agence du revenu du Canada	
Deltell	3044
Long	3044
La santé	
McPherson	3044
Michel	3044

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique	
Brassard	3044
Motion d'adoption	3044
Lamoureux	3046
Jackson	3046
Thériault	3046
Barrett	3046
Amendement	3047
Lamoureux	3047
Ste-Marie	3048
Cooper	3048
Lamoureux	3048
Jackson	3051
Thériault	3051
Deschênes-Thériault	3051
Jansen	3052
Thériault	3052
Fergus	3054
Cooper	3054
Garon	3055
Lamoureux	3055
Cooper	3055
Lamoureux	3056
Ste-Marie	3057
Deltell	3057
Hardy	3057
Deschênes-Thériault	3059
Fortin	3059
Konanz	3059
Majumdar	3060
Lamoureux	3061
Ste-Marie	3061
Kelly	3062
Kelly	3062
Lamoureux	3063
Thériault	3063
Jackson	3063

Jackson	3064
Lamoureux	3065
Thériault	3066
Kirkland	3066
Genuis	3066
Lamoureux	3067
Report du vote sur l'amendement	3068

Pétitions

La sécurité publique	
Redekopp	3068
L'emploi chez les jeunes	
Genuis	3068
Les droits de la personne en Corée du Nord	
Genuis	3068
L'aide médicale à mourir	
Genuis	3069
Questions au Feuilleton	
Lamoureux	3069

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Loi sur la citoyenneté

Projet de loi C-3. Étape du rapport	3069
Ho.	3069
Lamoureux	3070

MOTION D'AJOURNEMENT

L'économie

Steinley	3071
Grant	3071

L'économie

Lawton	3072
Grant	3073

Le travail

McPherson	3074
Church	3074

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>